

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



**MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE, DE
L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ**



**Direction Générale de l'Assainissement et
de la Salubrité**



**Agence Nationale de
Gestion des Déchets**

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE RESILIENCE URBAINE



**ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE QUATRE (04) CENTRES DE
TRANSFERT DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE**



ANNEXES (Tome 4)

Version Définitive

Janvier 2026

TABLE DES MATIERES

Table des matieres	i
Table des figures.....	ii
Liste des tableaux	ii
Liste des abréviations	iii
I. ANNEXE 1 : Plan de gestions de la santé et de la sécurité de la communauté	1749
II. ANNEXE 2 : Plan de préparation et d'intervention d'urgence (PIU)	1761
III. ANNEXE 3 : Plan de santé et sécurité au travail (PSST).....	1765
IV. ANNEXE 4 : Plan de gestion des accidents / Incidents (PGAI).....	1782
V. ANNEXE 5 : Plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO)	1791
VI. ANNEXE 6 : Plan PARTICULIER de gestion ET D'ELIMINATION des déchets (PpGeD) 1805	
VII. ANNEXE 7 : Mécanisme de gestion des découvertes fortuites	1819
VIII. Annexe 8 : Plan de gestion du patrimoine culture.....	1822
IX. ANNEXE 9 : Mécanisme de gestion des plaintes.....	1824
X. ANNEXE 10 : mecanisme de prévention et de réponse aux EAS/HS VCE ET VGB ..	1826
XI. ANNEXE 11 : Plan de gestion de la sécurité routière	1830
XII. ANNEXE 12 : PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes	1836
XIII. Annexe 13 : fiches détaillées de mise en œuvre des mesures de mitigation	1859
XIV. Annexe 14 : Cartographie du cadre physique de la zone du projet.....	1975
XV. ANNEXE 15 : Liste des personnes ou organisations qui ont préparé ou contribué à l'évaluation environnementale et sociale.....	1981
XVI. ANNEXE 16 : TDRs de l'Etude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES)	1983
XVII. ANNEXE 17 : Listes des rapports associés.....	2023
XVIII. ANNEXE 18 : Lettres officielles obtenues des ministères et directions techniques .	2086
XIX. Annexe 19 : Listes des enquêtes sociales.....	2126
XX. Annexe 20 : Fiche des aspects à questionner	2139

TABLE DES FIGURES

Figure II.2-1 : Schéma d'alerte en cas de sinistre pour le déclenchement du POI.....	1763
Figure III.9-1 : Pictogrammes SGH.....	1775
Figure III.9-2 : Equipements de protection collective.....	1776
Figure IV.2-1: Signalisation d'obligation.....	1788
Figure IV.2-2 : Signalisation d'interdiction.....	1788
Figure IV.2-3 : Signalisation du matériel incendie.....	1789
Figure IV.2-4 : Signalisation des secours et sauvetages.....	1789
Figure IV.2-5 : Signalisation d'avertissement.....	1790
Figure VI.8-1 : Exemple de procédure de gestion des déchets.....	1814
Figure VI.8-2 : exemple de fiche de gestion des pneus.....	1815
Figure VI.8-3 : exemple de fiche de gestion des huiles usagées.....	1816
Figure VI.8-4 : exemple de fiche de gestion de la ferraille.....	1817
Figure VI.8-5: exemple de bordereau de suivi des déchets.....	1818
Figure XII.5-1 : Carte des principaux bassins versant de la Côte d'Ivoire.....	1976
Figure XII.5-2 : Carte pédologique de la Côte d'Ivoire.....	1977
Figure XII.5-3 : Carte représentative du relief de la Côte d'Ivoire.....	1978
Figure XII.5-4 : Carte géologique de la Côte d'Ivoire.....	1979
Figure XII.5-5 : Carte des reliques forestières.....	1980
Figure XII.5-1: Localisation des sites retenus pour l'intercommunalité du Centre.....	1994

LISTE DES TABLEAUX

Tableau III.11-1: Classe de feux et agents extincteurs.....	1779
Tableau IV.2-1 : Identification des risques en phase de construction.....	1782
Tableau IV.2-2: Identification des risques en phase d'exploitation.....	1783
Tableau VI.1-1: Récapitulation du plan de gestion des déchets solides.....	1806
Tableau VII.5-1 : Exemple de tableau des risques pour la gestion du trafic pendant la phase construction.....	1832
Tableau XII.5-1 : Comparaison de la législation nationale au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.....	2002
Tableau XII.5-2 : Matrice d'analyse du cadre juridique et réglementaire.....	2002
Tableau XII.5-3 : Matrice d'analyse des conventions signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire.....	2003
Tableau XII.5-4 : Matrice de synthèse des impacts.....	2008
Tableau XII.5-5 : Matrice de Synthèse des mesures préconisées.....	2010

LISTE DES ABREVIATIONS

ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANDE	Agence Nationale De l'Environnement
BM	Banque Mondiale
CES	Cadre Environnemental et Social
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CT	Centre de transfert
CVET	Centre de valorisation et d'enfouissement technique
DSMA	Déchets solides ménagers et assimilés
EAS/HS	Exploitations et Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EPI	Equipements de Protection Individuelle
GES	Gaz à Effet de Serre
LIE	Limite Inférieure d'Explosivité
LIS	Limite Supérieure d'Explosivité
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINHAS	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de Salubrité
MPS	Matières Particulaires en Suspension
NES E&S	Normes environnementales et sociales du groupe de la Banque Mondiale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONPC	Office National pour la Protection Civile
PARU	Projet d'assainissement et de résilience urbaine
PAR	Plan d'Actions de Réinstallation
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGAI	Plan de Gestion des Accidents et des Incidents
PGED	Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets

PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGMO	Plan de Gestion de la Main-d'œuvre
PNAE-CI	Plan National d'Action Environnementale en Côte d'Ivoire
PPP	Partenariats Public-Privés
PSST	Plan de Santé et de Sécurité au Travail
SODECI	Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
TDR	Termes De Référence
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VBG	Violences sexuelles Basées sur le Genre

I. ANNEXE 1 : PLAN DE GESTIONS DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DE LA COMMUNAUTE

I.1 Introduction

La portée du plan de santé et de sécurité de la communauté aborde l'engagement de PARU pour :

- Atténuer les impacts potentiels que le projet peut avoir sur la santé et la sécurité de la communauté dans les zones d'influence et le long des routes de transports ;
- Maintenir un effectif et une main d'œuvre en bonne santé au sein de la communauté ; et
- Contribuer à l'amélioration de la santé, de la sécurité et du bien-être de la communauté locale dans les zones d'influence ;

À bien des égards, les programmes dans le cadre du Plan pour la sécurité et la sécurité de la communauté informeront le Programme de gestion sociale. Le programme sera mis en œuvre au début de la phase de construction et continuera jusqu'à la fin de la vie du projet. Le programme a été avisé par les dispositions des normes de la banque mondiale et des meilleures pratiques internationales et de l'évaluation de l'impact (projet EIES).

Le département des relations communautaires sera responsable du programme de la santé et de la sécurité communautaire avec la contribution du ministère de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

I.2 Rôles et responsabilités

La mise en œuvre du présent Plan de gestion de la santé et de la sécurité de la communauté (PGSSC) repose sur une coordination entre les acteurs suivants :

- Le PARU, en tant que Maître d'Ouvrage durant la phase de construction ;
- L'ANAGED, en tant que bénéficiaire final et structure de tutelle des infrastructures ;
- L'opérateur privé, chargé de l'exploitation et de la maintenance du CVET et des centres de transfert.

Acteur	Rôles et responsabilités principales
PARU	•Élaboration, validation et mise en œuvre du cadre de gestion environnementale et sociale (PGES) pendant la phase de construction. •Supervision de la conformité environnementale et sociale des travaux selon les exigences nationales (ANDE) et celles de la Banque mondiale.

Acteur	Rôles et responsabilités principales
	• Approbation et suivi de l'exécution des plans spécifiques développés par les entreprises de travaux et leurs sous-traitants. • Reporting consolidé à la Banque mondiale et aux autorités compétentes. • Transmission du dispositif de suivi et de gestion E&S à l'ANAGED avant la fin du projet
ANAGED	• Bénéficiaire des infrastructures et responsable de la gestion opérationnelle du CVET et des centres de transfert après la phase de construction. • Élaboration, mise à jour et suivi des plans de gestion environnementale, sanitaire et sociale en phase d'exploitation. • Supervision de l'opérateur privé et évaluation de sa performance en matière de santé, sécurité et environnement. • Consolidation des rapports E&S d'exploitation et communication aux autorités de tutelle.
Opérateur Privé	• Développement, mise en œuvre et actualisation des plans spécifiques à ses activités (santé-sécurité au travail, gestion des déchets, urgence, sécurité routière, etc.). • Application quotidienne des mesures de santé, sécurité et environnement sur les sites. • Transmission périodique de rapports de performance E&S à l'ANAGED. • Mise à disposition des moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour assurer la conformité environnementale et sociale.

Conformément aux exigences de l'ESAP, les responsabilités entre le PARU, l'ANAGED et l'opérateur privé seront formalisées dans les documents contractuels. Le PARU assurera la supervision jusqu'à la réception définitive des ouvrages, tandis que l'ANAGED deviendra l'entité responsable du suivi et de la gestion environnementale et sociale pendant la phase d'exploitation.

I.3 Postes Environnementales et Sociales clés à recruter

Les positions clés E&S à mobiliser pour la bonne mise en œuvre du PGES et du présent plan sont les suivantes :

- Phase de construction (sous la responsabilité du PARU et des entreprises de travaux)
 - Coordonnateur Environnement et Social (PARU)
 - Spécialiste Santé et Sécurité au Travail (entreprise)
 - Spécialiste Genre et VBG
 - Médecin du travail ou infirmier de chantier
 - Responsable Hygiène-Sécurité-Environnement (HSE) du chantier
 - Chargé de communication et relations communautaires
- Phase d'exploitation (sous la responsabilité de l'ANAGED et de l'opérateur privé)
 - Responsable E&S de l'ANAGED pour le CVET et les CT
 - Responsable Santé-Sécurité et Maintenance (opérateur privé)
 - Spécialiste Santé et Sécurité Communautaire
 - Responsable du suivi environnemental (qualité de l'air, eau, bruit, déchets)
 - Responsable suivi et reporting E&S auprès de l'ANAGED

I.4 Cascade et adaptation des plans

Tous les plans de gestion devront être cascades et adaptés à chaque site, afin de refléter les spécificités locales (risques sanitaires, pressions sociales, caractéristiques environnementales). Chaque site (CVET ou centre de transfert) devra disposer de son plan spécifique, validé par le PARU en phase de construction, puis mis à jour et appliqué par l'ANAGED et l'opérateur privé en phase d'exploitation.

I.5 Proposition de répartition indicative des responsabilités

La répartition indicative présentée ci-dessous a pour objectif de clarifier, pour chaque plan de gestion, les responsabilités principales, les structures d'appui et les phases concernées (construction ou exploitation). Elle vise à garantir une mise en œuvre cohérente, une coordination efficace entre les acteurs institutionnels et privés, ainsi qu'une continuité dans le suivi environnemental et social tout au long du cycle de vie du projet.

Plan	Responsable principal	Appui / supervision	Phase concernée
Plan de santé et sécurité au travail (PSST)	Entreprise / Opérateur privé	PARU → ANAGED	Construction / Exploitation
Plan de préparation et d'intervention d'urgence (PIU)	Entreprise / Opérateur privé	PARU / ANAGED / ONPC	Construction / Exploitation
Plan de gestion de la santé et de la sécurité de la communauté	PARU puis ANAGED	Opérateur privé	Construction / Exploitation

Plan	Responsable principal	Appui / supervision	Phase concernée
Plan de gestion des accidents / incidents (PGAI)	Entreprise / Opérateur privé	PARU / ANAGED	Construction / Exploitation
Plan de gestion de la main-d'œuvre (PGMO)	Entreprise / Opérateur privé	PARU / ANAGED	Construction / Exploitation
Plan particulier de gestion et d'élimination des déchets (PPGED)	Opérateur privé	ANAGED / ANDE / CIAPOL	Exploitation
Mécanisme de gestion des plaintes	PARU puis ANAGED	Opérateur privé	Construction / Exploitation
Plan de sécurité routière	Entreprise / Opérateur privé	PARU / ANAGED / Police nationale	Construction / Exploitation
Plan de gestion des découvertes fortuites	PARU	ANAGED / ANDE	Construction

I.6 Relation du programme de santé et de sécurité de la communauté avec les autres programmes de gestion

Le Programme de santé et de sécurité de la communauté est lié à des objectifs qui se chevauchent et qui se partagent ou peut compléter des stratégies avec les programmes de gestion de PARU suivants :

- Plan de développement communautaire ;
- Programme d'engagement des parties prenantes ;
- Programme de restauration des moyens de subsistance ;
- Plan de la gestion des flux migratoires ;
- Programme de la passation des marchés ;
- Programme de la sécurité ;
- Plan de gestion de la circulation ;
- Plan de gestion liée à la santé et la sécurité au travail ;
- Plan de gestion pour la préparation et des interventions d'urgence ;
- Plan de gestion de l'eau ;
- Plan de gestion de la qualité de l'air ; et
- Plan de gestion de fermeture et de réadaptation.

Certains programmes mentionnés ci-dessus sont lié à des disciplines où on n'escompte pas un impact important sur les communautés, comme par exemple, la qualité de l'air. Cependant, ces disciplines demeurent liées à ce Programme à des fins de surveillance et de suivi.

I.7 Stratégie générale pour l'atténuation

La stratégie en ce qui concerne la santé et la sécurité de la communauté est de mettre en place des programmes qui contribuent à garder la main d'œuvre en bonne santé ainsi que la communauté locale, et à offrir une protection contre les effets potentiels négatifs sur la santé dans les zones d'influence. Lesdits programmes ont été identifiés pour leur mise en œuvre possible :

- Programme des services sanitaires ;
- Programme de prévention de maladies ;
- Programme pour la sensibilisation à la santé et la sécurité de la communauté ;
- Programme pour un style de vie positif ;
- Programme de l'intégrité des sous-traitants ;
- Programme de la préparation et des interventions d'urgence ; et
- Sécurité avec programme de l'intégrité.

Les principes sous-jacents qui guident l'approche et la mise en œuvre des programmes de santé et de sécurité de la communauté sont :

- Responsabilité et transparence - sous-entendu que la confidentialité des données relatives à la santé l'emporte sur toute nécessité de démontrer la vulnérabilité de la population, de la sous-population ou de l'individu. La planification et la mise en œuvre de la gestion sociale est menée dans un contexte à la fois de responsabilité et de transparence, avec la divulgation des accords, des résultats généraux de surveillance, et des processus des parties prenantes concernées ;
- Confidentialité - La manipulation et la surveillance des données relatives à la santé sont effectuées dans un environnement de confidentialité conformément aux normes internationales de l'éthique médicale ;
- Assurance de l'équité - la gestion des actions au profit de tous les membres d'une sous-population vulnérable, en évitant la discrimination, et en évitant l'identification personnelle de toute personne qui pourrait être à risque ;
- Effet de levier – alors que les communautés marginalisées sont identifiées, l'ARRU envisagera d'exploiter ou de se concentrer sur d'autres programmes pour ces sous-populations pour assurer une certaine équité au niveau des impacts du projet ;
- Contexte culturel - les plans d'action sont culturellement appropriés et basés sur une compréhension claire des attentes des gens touchés, des besoins de base et des vulnérabilités
- Planification de la gestion de la santé fondée sur des preuves - Le programme de gestion de la sécurité, de la santé de la communauté est élaboré à partir d'une compréhension claire des impacts et des risques du projet et des communautés qui sont touchées tout au long des étapes de la vie du Projet.
- Planification participative pour le développement et la mise en œuvre des programmes d'action détaillés - lorsque cela est possible, la planification, la mise en œuvre et le suivi des mesures de gestion de la santé sont menées en partenariat avec les personnes qui

sont touchées, les organisations du gouvernement et la société civile qui sont en mesure de fournir des indications pour identifier les facteurs de causalité possibles ;

- Souplesse dans la mise en œuvre - la mise en œuvre de la gestion de la santé est reconnue comme étant nécessairement souple et sujette à modification, en réponse à l'engagement continu, à la collecte de données et au suivi des résultats, et aux nouveaux défis ; et
- Responsabilité interne partagée pour la mise en œuvre - la responsabilité de la mise en œuvre du Programme de gestion de la santé et de la sécurité de la communauté sera partagée entre le service des relations de la communauté du Projet, le ministère de la sécurité, de la santé et de l'environnement ; et tous les autres ministères et le personnel dont les activités peuvent avoir une incidence ou un impact sur les communautés locales.

I.8 CADRE POUR LA GESTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DE LA COMMUNAUTE

I.8.1 Programme des services de santé

Le programme des services de santé permettra d'améliorer et de surveiller avec efficacité le changement dans l'accès à la santé, et tout ce qui se rapporte à l'état de santé en général, en ce qui concerne la zone d'influence des communautés et des sous-populations spécifiques (par exemple, les femmes, les filles, les enfants, les migrants, les mineurs artisanaux locaux) à l'intérieur de cette zone Le programme des services de santé utilisera les données environnementales, sociales, économiques et de santé pour un suivi continu et une évaluation de la vulnérabilité changeante des communautés au sein de la zone d'influence afin que les actions se concentrent sur les communautés les plus vulnérables à un moment donné.

PARU travaillera avec le gouvernement local pour identifier les mesures de suivi nécessaires si le projet a un impact négatif sur l'état de santé des populations dans les zones d'influence. Les mesures possibles peuvent inclure la fourniture de soutien des services de santé abordables, y compris les dispensaires mobiles dans les zones d'influence.

PARU comprend les conséquences potentielles des violations de l'éthique médicale, y compris la possibilité de discrimination directe et indirecte de, et la violence contre les personnes touchées Les données de santé doivent uniquement être divulguées aux personnes et aux professionnels de la santé. Afin de minimiser les violations de la confidentialité, PARU identifiera les possibilités de collaboration avec les gouvernements et les communautés locales pour développer ou partager une collecte de données de santé avec une tierce partie et élaborer des rapports pour les communautés dans les zones d'influence. Dans tous les cas, PARU établira des attentes et des protocoles clairs pour la gestion des données médicales pour empêcher l'accès et la divulgation des données médicales aux employés ne faisant pas partie du personnel médical, les gestionnaires ou autres. PARU effectuera une évaluation continue des risques des procédures en place, surveillera son personnel médical, et identifiera les mesures correctives ou préventives nécessaires pour les activités poursuivies.

À la fermeture, PARU travaillera à maximiser la probabilité d'amélioration continue de la santé et du bien-être après la fermeture. Selon le Cadre de la gestion sociale, PARU travaillera avec le gouvernement local pour identifier les options afin de protéger et d'améliorer la santé des communautés dans les zones d'influence et ce, après la fermeture. Pendant la phase de fermeture, PARU transférera les connaissances sur l'état général de santé, les tendances de l'état de santé au cours de la durée de vie du projet, et les prévisions pour les changements

dans l'état de santé pour différents scénarios qui pourraient exister après la fermeture du projet au gouvernement.

I.8.2 Programme de gestion des nuisances olfactives

Les activités de collecte, de transfert, de valorisation et d'enfouissement des déchets peuvent générer des émissions d'odeurs susceptibles d'affecter la qualité de vie et la santé des populations avoisinantes.

Conformément aux exigences de l'ESAP, un volet spécifique de gestion des odeurs sera mis en œuvre afin d'identifier, de prévenir et de contrôler les sources de nuisances olfactives.

Les principales actions prévues incluent :

- Identification des sources d'odeurs (zones de stockage temporaire, fosses d'enfouissement, bassins de lixiviats, chargements de camions, etc.) ;
- Mise en place de pratiques opérationnelles adaptées, telles que la couverture quotidienne des déchets, l'utilisation d'agents neutralisants ou de brumisateurs anti-odeurs ;
- Surveillance régulière des nuisances olfactives à travers des inspections in situ et des retours communautaires ;
- Formation du personnel à la gestion des émissions odorantes et à la communication proactive avec les riverains ;
- Procédure de signalement et de traitement rapide des plaintes liées aux odeurs, intégrée au mécanisme de gestion des plaintes du projet.

Ce volet sera mis en œuvre conjointement par l'opérateur privé, sous la supervision de l'ANAGED, et en coordination avec les autorités sanitaires locales. Les résultats du suivi des nuisances olfactives seront intégrés au reporting environnemental et social périodique du projet.

I.8.3 Programme de prévention des maladies

Le Programme de prévention des maladies se concentrera sur les méthodes permettant de réduire l'exposition de la communauté aux maladies. Le programme sera offert grâce à l'atténuation active (par exemple, limitation des étendues d'eau stagnante), l'aide au développement dans les communautés voisines, et la sensibilisation de la communauté.

I.8.3.1 Paludisme

Des campagnes de réduction du paludisme seront appliquées de manière cohérente pendant toute la durée du projet et comprendront la prise de conscience des liens entre l'eau stagnante et le paludisme, y compris les mauvaises conditions sanitaires. PARU encouragera les bonnes pratiques d'hygiène, et l'utilisation de moustiquaires dans toute la zone d'influence. PARU appuiera le développement des connaissances locales sur les voies d'exposition et les déterminants de l'exposition dans les communautés vulnérables. Le Programme des services de santé informera le Programme de prévention des maladies des communautés les plus vulnérables (ayant une incidence du paludisme plus élevée) pour que l'action soit prioritaire. Les mesures et les leçons apprises dans les zones d'influence permettront de fournir régulièrement des informations aux services de formation de la santé et de la sécurité au travail.

I.8.3.2 Maladies sexuellement transmissibles

L'engagement des parties prenantes au niveau des activités comprendra l'éducation et la sensibilisation sur le plan culturel et l'éducation sexuelle en ce qui concerne l'incidence des maladies sexuellement transmissibles dans les zones d'influence, des informations sur les facteurs d'exposition, et toute preuve locale pour aider l'acceptation de cette information et dissiper les mythes courants sur les causes du VIH/SIDA.

PARU aidera les collectivités à élaborer des matériaux éducatifs tels que ceux qui utilisent l'épidémiologie anecdotique afin d'aider l'acceptation croissante de la recherche basée sur la preuve et les faits concernant le VIH/SIDA.

I.8.4 Programme pour la sensibilisation en matière de santé et de sécurité de la communauté

I.8.4.1 Sensibilisation en matière de sécurité routière

L'engagement des parties prenantes au niveau des activités, une bonne stratégie de communication, ainsi que des programmes de surveillance et de gestion aideront PARU à prévenir les impacts potentiellement négatifs résultant d'une mauvaise culture de la sécurité routière dans le pays. Ces mesures sont les suivantes :

- Des attentes claires sur la culture de la sécurité routière, la formation au niveau du comportement sur la route et en sécurité routière, prévue pour les travailleurs et les entrepreneurs ;
- La surveillance continue de la sécurité routière (par exemple, accidents évités de justesse, les rapports des communautés, des rapports sur la circulation du projet) avec une rétroaction régulière aux personnes touchées ; et
- Le transfert des connaissances aux travailleurs et aux communautés affectées à propos de la sensibilisation des usagers de la route aux conseils sur les stratégies pour interagir avec la circulation industrielle.

En outre, PARU aidera à promouvoir la sensibilisation en matière de sécurité routière dans les communautés qui se situent dans la zone d'influence directe et le long de la voie de transport. Les usagers pourront avoir la possibilité de suivre des cours de conduite sécuritaires.

I.8.4.2 Gestion des matières dangereuses et sensibilisation à la sécurité

PARU fournira les informations de sécurité relatives à la gestion des matières dangereuses pour les communautés dans les zones d'influence pour dissuader les travailleurs, leurs familles et d'autres personnes de collecter, de réutiliser, de recycler ou de revendre les déchets provenant du Projet. Les communications comprendront des exemples de matériaux dangereux utilisés dans la construction, l'exploitation et la réhabilitation du projet, les risques pour la santé humaine, et les méthodes appropriées d'utilisation et d'élimination.

Pendant la phase de fermeture, PARU diffusera des informations sur les dangers résiduels du site, y compris les matières dangereuses dans les installations de stockage de résidus miniers fermées et les sites d'enfouissement pour l'élimination des déchets dangereux. La formation en matière de sensibilisation comprendra la diffusion d'informations relatives à l'absence de viabilité pour la récupération de l'or dans les résidus miniers et les impacts potentiels des

dommages occasionnés à la couverture du sol, ce qui mettrait en péril le succès de la réhabilitation et exposerait les communautés dans les domaines de la zone d'influence à des risques inutiles et évitables au niveau de la santé et de l'environnement.

I.8.4.3 Sensibilisation en matière de préparation et d'intervention d'urgence

Au cours de chaque phase du projet, PARU informera sur les dangers potentiels ainsi que sur les scénarios potentiels d'urgence, et les risques sur la santé associés à ces scénarios d'urgence. Des discussions auront lieu avec les communautés et les leaders communautaires dans les zones d'influence et le long de la voie de transport, et des mesures spécifiques d'intervention d'urgence et de préparation seront déterminées.

I.8.5 Programme pour un style de vie positif

Grâce au Programme de développement communautaire, PARU encouragera des choix de style de vie positifs, culturellement appropriés dans un effort pour :

- Établir de bons choix en matière de gestion financière ;
- Contrecarrer une augmentation de la consommation d'alcool, de la toxicomanie et du tabagisme
- Éviter la violence contre les femmes, y compris la violence sexuelle ;
- Éviter la violence fondée sur l'ethnie et la religion ;
- Adopter des bonnes pratiques d'hygiène et sanitaires ; et
- Réduire le potentiel pour les MST.

Des campagnes de sensibilisation peuvent être menées sur les lieux du travail et dans les institutions religieuses, les gouvernements locaux, les écoles et les dispensaires.

I.8.6 Programme relatif à l'intégrité des sous-traitants

PARU sera clair sur ses attentes envers les sous-traitants tout au long de la durée du Projet. PARU surveillera et évaluera continuellement la performance des entreprises, et effectuera des contrôles ponctuels sur place, afin d'assurer que la sécurité soit respectée à tous les niveaux. Le programme d'intégrité des sous-traitants sera de grande envergure et comprendra, mais sans s'y limiter la réalisation des points suivants :

- La sécurité de la circulation en général ;
- La gestion des matières dangereuses ;
- Programme de la gestion liée à la santé et la sécurité au travail ;
- Le respect des normes de construction.

I.8.7 Planification pour la préparation et les interventions d'urgence externe

Outre le plan de préparation et d'intervention d'urgence interne de PARU, il est habituel que les communautés élaborent un programme de préparation et d'interventions d'urgence externe. PARU collaborera avec les autorités locales pour renforcer le réseau national d'intervention d'urgence dans les zones d'influence et soutenir l'élaboration d'un programme externe de préparation et d'interventions en cas d'urgence spécifique au Projet.

Les aspects suivants du Programme de préparation et d'interventions d'urgence externes seront abordés conjointement par PARU et les représentants de la communauté et du gouvernement :

- Définition de la (des) chaîne(s) d'information et des avis au sein des agences gouvernementales / et de réglementations (qui a besoin d'être informé, qui a la responsabilité et l'accès à / contrôle des ressources), après que PARU ait avisé les autorités qu'une situation d'urgence a eu lieu ;
- Chaîne d'information des médias (radio locale)
- Les procédures d'évacuation pour la population locale touchée ;
- La sensibilisation sur les opérations et leurs risques et la préparation d'intervention ;
- Préparation des équipes de l'état d'intervention d'urgence / de la communauté (pompiers) et la connaissance des risques et des scénarios d'urgence possibles, la disponibilité d'EPI adéquat pour les risques spécifiques tels que des respirateurs et des protections couvrant tout le corps, etc. ;
- Connaissance du plan du site par les équipes de secours (ambulances) pour un accès plus rapide aux sites ;
- Les besoins en formation des personnes clés (police, ANDE / CIAPOL, les hôpitaux et les centres de santé locaux) et l'alignement de leurs programmes de formation avec des programmes de formation de PARU ;
- L'engagement aux exercices d'urgence coordonnés entre PARU et la police, les pompiers, ANDE / CIAPOL, etc., et des plans alignés pour des exercices pratiques ; et
- La nomination des représentants de la communauté dans l'élaboration du programme externe, et dans la planification et la participation aux exercices pratiques.

I.8.8 Sécurité avec programme de l'intégrité

Les opérations et la sélection du personnel de sécurité du projet seront guidées conformément aux dispositions pertinentes des normes de la banque mondiale et les directives associées :

- La sécurité sera assurée de manière à ne pas mettre en danger la sûreté et la sécurité de la communauté, ou la relation du client avec la communauté ;
- Le personnel de sécurité ne peut pas être utilisé pour obliger les travailleurs à travailler ;
- PARU effectuera une évaluation continue des risques des dispositifs de sécurité en place, surveillera son personnel en charge de la sécurité, et identifiera les mesures correctives ou préventives nécessaires à la poursuite de la sécurité des opérations ;
- Les dispositifs de sécurité suivront le principe de proportionnalité, le respect des droits de l'homme, et les bonnes pratiques internationales ;
- PARU veillera à ce que ceux qui sont en charge de la sécurité n'ont pas été impliqués dans des violations antérieures ;
- PARU offrira une formation appropriée à l'utilisation de la force et de la conduite appropriée envers les travailleurs et les communautés ;

- PARU veillera à ce que le personnel en charge de la sécurité agisse conformément à la législation applicable en Côte d'Ivoire ;
- PARU ne sanctionnera pas le recours à la force sauf lorsqu'elle est utilisée à des fins préventives et défensives en proportion de la nature et de l'étendue de la menace ;
- PARU fournira un mécanisme de réclamation pour exprimer des préoccupations au sujet des mesures de sécurité et des actes du personnel de sécurité ;
- Si le personnel de sécurité est autorisé à utiliser la force, les instructions doivent être claires sur, quand et comment la force peut être utilisée, en précisant que le personnel de sécurité est autorisé à utiliser la force seulement en dernier recours et uniquement à des fins préventives et défensives en rapport avec la nature et l'ampleur de la menace, et d'une manière qui respecte les droits de l'homme ;
- Le personnel de sécurité est chargé de faire preuve de retenue et de prudence, la prévention des blessures ou des décès et la résolution pacifique des différends est une priorité claire. L'utilisation de la force physique sera l'objet d'enquêtes par PARU ; L'utilisation de la force physique fera l'objet d'enquêtes par PARU ;
- Les personnes blessées par le personnel de sécurité seront transportées vers des installations médicales ;
- Les instructions transmises au personnel de sécurité sont claires, l'usage arbitraire ou abusif de la force est interdit ; et
- Les actes illicites de la part du personnel de sécurité seront signalés aux autorités compétentes.

PARU peut demander l'appui des autorités gouvernementales et des organisations non-gouvernementales (ONG) appropriées pour faciliter la planification préventive, l'évaluation, la surveillance et le suivi afin de s'assurer que les fournisseurs de services de sécurité répondent aux attentes du Projet. Le soutien peut inclure des stratégies pour identifier et gérer la présence des ex-combattants et le personnel ayant fait partie de l'armée au sein de la communauté et au sein des services de sécurité du Projet.

Les responsabilités envers les services de sécurité de PARU devront empêcher que les matériaux ou les déchets dangereux ne quittent le site du Projet ou le site d'élimination des déchets dangereux pour le Projet.

PARU s'efforcera à surveiller les tendances de la migration et des indicateurs de vulnérabilité tout au long des interactions avec les communautés, y compris l'incidence de la violence sexuelle et de la sécurité perçue. L'enregistrement de bonnes performances sociales et de santé dans la zone d'étude est essentiel pour protéger la sécurité de la communauté et réduire le potentiel de conflits et d'actes de violence dans la région d'influence directe et indirecte.

PARU établira des mesures d'atténuation dans les relations pour l'engagement et les partenariats avec les acteurs locaux, tels que le soutien de l'extension des services de police au niveau de la sous-préfecture pour empêcher l'intensification des conflits violents.

I.9 SURVEILLANCE ET ENTRETIEN

I.9.1 Exigences en matière de confidentialité

PARU garantira que les données de santé sont traitées selon la norme internationale de l'éthique médicale. Les données de santé doivent rester confidentielles et n'être divulguées qu'aux personnes et aux professionnels de la santé. PARU s'assurera que les données sont dépourvues de toute identification personnelle avant la diffusion à d'autres employés de l'entreprise (non médicaux) ou à des organismes externes, pour réduire le risque de discrimination interne ou externe des employés ou des membres de la communauté. La taille de l'échantillonnage et le risque relatif à l'identification personnelle devront être pris en compte avant que les données de la santé ne soient publiées à l'interne et à l'externe. PARU comprend que la confidentialité des données de santé l'emporte sur toute nécessité de démontrer la vulnérabilité d'une population, d'une sous-population ou de l'individu.

I.9.2 Surveillance de la santé de la communauté

La surveillance de la santé de la communauté comprendra la surveillance des facteurs d'exposition ainsi que les maladies. Une rétroaction régulière aux collectivités locales sera importante pour fournir des preuves et émettre des encouragements à adopter des comportements liés à la santé positifs à long terme.

PARU identifiera les possibilités de collaboration avec les gouvernements et les communautés locales pour développer ou partager une collecte de données de santé avec une tierce partie et élaborer des rapports pour les communautés dans les zones d'influence. Les données seront recueillies et analysées de préférence par communauté, sexe, âge et selon l'état socio-économique et l'état de santé ou autre, si la taille des données l'autorise et si les données sont protégées contre les violations de confidentialité.

I.9.3 Vérification

PARU procédera à une vérification annuelle de la santé de la communauté et de la sécurité interne pour évaluer le respect de l'éthique, de l'exhaustivité et de l'efficacité du Programme de sécurité et de santé de la communauté. Le Programme sera vérifié sur une base régulière par des auditeurs externes qualifiés pour vérifier l'audit interne.

I.10 REVISION ET MISE A JOUR

Le plan doit être régulièrement mis à jour, en tenant compte des aspects suivants, le cas échéant :

- Mise à jour de la conception du projet ;
- Changement dans la phase du projet ;
- Expérience opérationnelle ;
- Consultation des parties prenantes en cours ;
- Nouvelles exigences réglementaires modifications du cadre législatif ; et
- Modifications émergentes au niveau social et des problèmes de santé de la communauté comme les maladies transmissibles et non transmissibles.

II. ANNEXE 2 : PLAN DE PREPARATION ET D'INTERVENTION D'URGENCE (PIU)

Le plan d'intervention d'urgence dans un centre de valorisation et d'enfouissement technique et dans les centres de transfert est crucial et essentiel pour minimiser les risques pour la santé publique, l'environnement et les installations en cas d'incidents ou d'accidents.

II.1 Composantes d'un plan d'urgence

Un plan d'urgence bien conçu et efficace doit comprendre plusieurs éléments pour assurer une réponse appropriée en cas de situation d'urgence. Les principaux éléments à respecter lors de la création du plan d'urgence sont :

- Identification des risques potentiels associés aux opérations de valorisation et d'enfouissement technique, tels que les incendies, les fuites de produits chimiques, les dégagements de gaz, les glissements de terrain et l'évaluation de leurs impacts et de leurs probabilités.
- Désignation d'une équipe d'intervention d'urgence composé de membres :
 - Ayant des rôles et des responsabilités spécifiques en cas d'incident.
 - Formés pour intervenir en cas d'urgence.
- Élaboration d'un plan d'urgence détaillé qui décrit les étapes spécifiques à suivre en cas d'incident, y compris les procédures d'évacuation, de communication d'urgence et de gestion des déchets dangereux. Le plan doit être accessible et disponible sur les sites.
- Établissement et mise en place d'un système de communication d'urgence y compris des protocoles de notification des autorités locales, des services de secours, et des organismes de réglementation en cas d'incident.
- Disponibilité des équipements de sécurité nécessaires, en bon état de fonctionnement et stockés à des emplacements accessibles et bien identifiés.
- Organisation régulière des exercices à blanc pour tester les procédures et la coordination de l'équipe d'intervention.
- Élaboration d'un plan de gestion de déchets dangereux en cas d'incident, en mettant l'accent sur la séparation, l'entreposage approprié et l'élimination conformément à la réglementation en vigueur.
- Surveillance continue des émissions potentielles de gaz nocifs et de contaminants dans les sols, les eaux souterraines et les eaux de surface afin de détecter les signes précoces d'incidents environnementaux.
- Sensibilisation de la communauté locale des mesures de sécurité prises par le centre et des actions à entreprendre en cas d'urgence.
- Conformité avec toutes les réglementations environnementales et de sécurité en vigueur.

- Évaluation post-incident après chaque incident pour identifier les lacunes et apporter des améliorations au plan et mise à jour régulière pour tenir compte des changements dans les opérations du centre et de l'évolution des risques potentiels.

II.2 PLAN D'OPERATION INTERNE

II.2.1 L'organisation de l'alerte

Durant les heures d'activité, l'alerte est déclenchée en cas de feu, de fuite ou de blessé. Le niveau de l'alerte varie de 0 à 3 en fonction de la gravité de la situation.

- **Alerte niveau 0** (incident/accident de faible importance strictement limité à l'intérieur de l'établissement).
- **Alerte niveau 1** (incident/accident dont les effets ne dépassent pas les limites du site, mais avec intervention des services publics de secours).
- **Alerte niveau 2** (incident/accident dont les effets peuvent dépasser les limites du site, sans risque grave – immédiat pour la population – bouclage partiel de la zone).
- **Alerte niveau 3** (accident important, à développement rapide. Effets immédiats ou possibles à redouter à l'extérieur de l'établissement – bouclage de la zone – anticipation du Plan Particulier d'Intervention (PPI)).

En dehors des heures d'activité, l'alerte est donnée par un système automatique ou par un témoin externe.

II.2.2 Le message d'alerte

La diffusion de l'alerte se fait par l'utilisation des moyens sonores : klaxon – sirène. En cas de sinistre nécessitant l'intervention des pompiers, le message peut se présenter comme suit :

Ici, Direction du site de (Bendressou, Séman, Akpéssékro, Mbouèdio ou Kolongnoua) ;

Adresse : Notre site est situé au

Téléphone : (225)

Nature du sinistre (incendie / explosion)

Nombre de blessés

Vent

Point de présentation

Mesures prises ou en cours à l'extérieur du site (1)

NB : faire répéter le message par votre correspondant. Ne pas raccrocher le téléphone avant votre correspondant (il peut demander un complément d'information).

II.2.3 Le schéma d'alerte

Le schéma d'alerte est le processus suivi depuis la découverte du sinistre jusqu'au déclenchement du PU. Ci-après, un exemple de schéma d'alerte en cas de sinistre pour le déclenchement du PU de site du CVET.

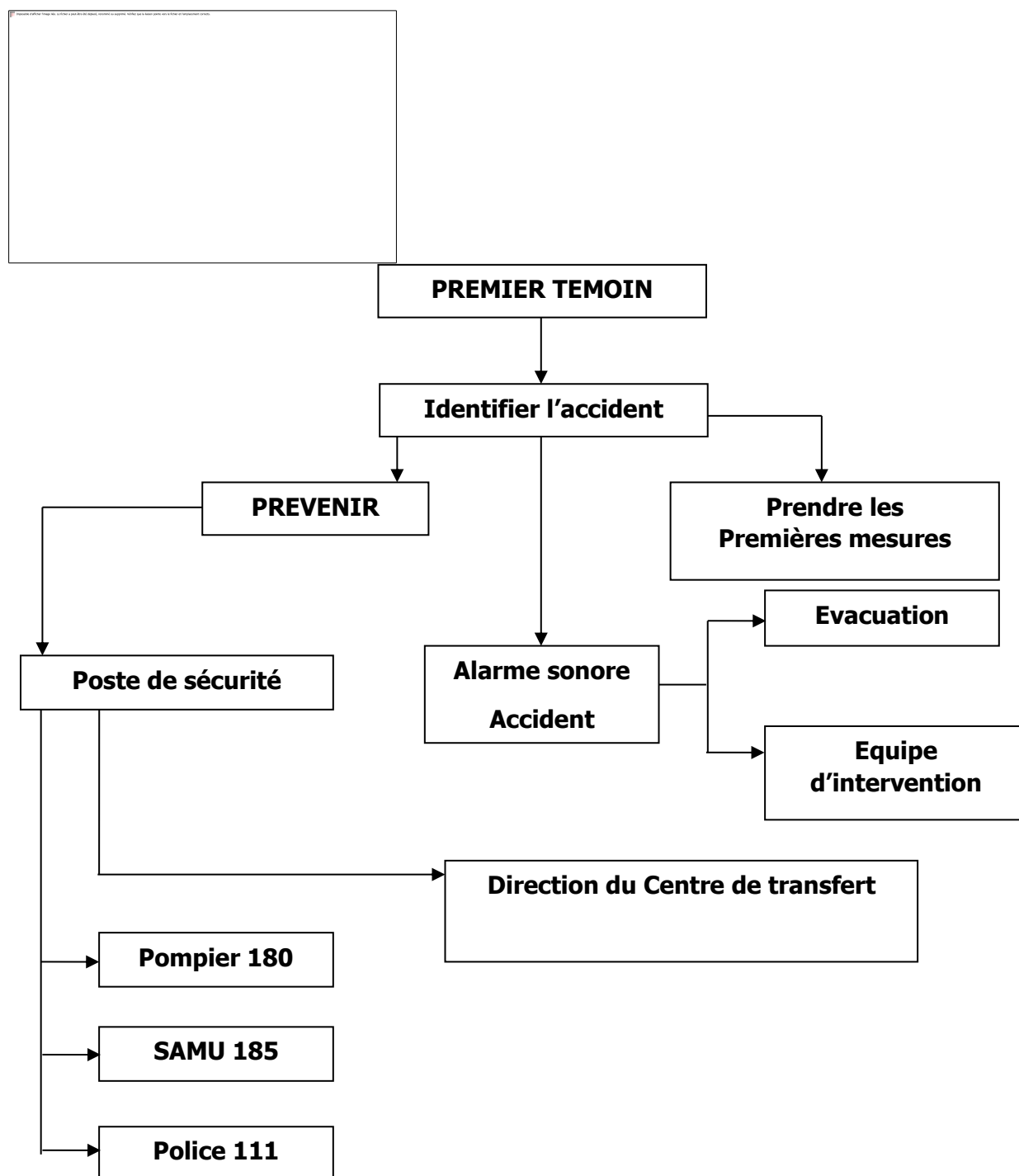


Figure II.2-1 : Schéma d'alerte en cas de sinistre pour le déclenchement du POI

II.2.4 La situation géographique

Notre site est situé au

II.2.5 Le recensement des moyens de lutte

Les moyens de prévention des sinistres sont :

- Les différents équipements de sécurité prévus par le CVET qui se résument aux MMR et ceux évoqués dans ce chapitre ;
- Le personnel d'intervention ;
- Les ressources hydrauliques ;
- Les Groupements Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM) ;
- Le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU).

II.2.6 L'organisation des secours

La stratégie d'intervention prend en compte la lutte contre le sinistre et le secours aux blessés.

Dès que le PU est mis en œuvre les différents acteurs se mettent progressivement en place. Au fur et à mesure de l'arrivée des renforts, les fonctions sont attribuées, en particulier lors de l'arrivée du directeur du site qui reprend naturellement le rôle de directeur des opérations de façon provisoire ou définitive.

II.2.7 L'information

L'ensemble des informations relatives au PU doit être transmis à la direction du CVET, à la mairie de, à l'ONPC, à la Sous-Direction de l'Inspection des Installations Classées (SDIIC), aux sapeurs-pompiers et au SAMU.

II.2.8 L'exercice d'entraînement

La direction du CVET devra organiser un exercice d'entraînement à une fréquence réglementaire. Selon la doctrine pour la rédaction d'un plan d'urgence, un compte-rendu des exercices est exigé pour le suivi des exercices d'entraînement.

III. ANNEXE 3 : PLAN DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (PSST)

Le présent Plan de Sécurité et Santé et Hygiène a pour objet d'établir et de définir les prévisions en matière de sécurité et de santé pour les travaux de construction des centres de transfert (CTs) et du centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET). Ce document est donc un instrument de base pour l'aménagement des activités d'identification, d'évaluation des risques et de planification des activités de prévention sur le chantier de construction des centres de transfert et de CVET et de leur fonctionnement.

III.1 Emplacement des activités

Les travaux sont réalisés dans la région de l'intercommunalité du centre regroupant ainsi les communes de Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou, Djébonoua et Bouaké.

III.2 Personnel prévu

Sur la base des études de planification de L'exécution du chantier, nous estimons que le nombre maximum de travailleurs, dans le plus défavorable des cas, ne dépasse pas les 100 ouvriers, en incluant dans cette prévision toutes les personnes qui interviennent lors des opérations, indépendamment de leur affiliation salariale ou système d'embauche.

III.3 Voies d'accès

Les accès aux différents chantiers se fait depuis les routes principales. L'accès des véhicules et des matériaux ne présente pas de grandes difficultés, puisqu'ils seront parfaitement signalés. L'accès des personnes est différent de celui des engins et véhicules des chantiers. Tout le périmètre du chantier doit être signalé pour empêcher l'accès de toute personne non autorisée et pour éviter des dommages à des tiers.

III.4 Interférences et services touchés

Avant de commencer les travaux, il faut communiquer par écrit le début des travaux à tous les fournisseurs de services pour qu'ils nous informent sur tous les services à prendre en compte et leur emplacement sur le terrain. Les services à prendre en compte sont :

- Lignes électriques aériennes et souterraines.
- Transformateurs électriques.
- Lignes de télécommunication.
- Conduites de gaz.
- Réseaux d'eau à pression.
- Réseaux d'assainissement et égouts.

S'il y a des lignes électriques aériennes, il faut utiliser et installer un portique de limitation de hauteur pour protéger et signaler le risque électrique.

Toutes les conduites enterrées identifiées doivent être signalisées de manière permanente en surface.

Il faut communiquer à L'organisme compétent les incidences sur les voies de circulation routière et piétonnière et les interruptions de la circulation, si elles étaient nécessaires. Sur les voies du domaine public, il faut utiliser la signalisation correspondante en fonction de la norme en vigueur, avec des déviations ou des interruptions avec des itinéraires alternatifs.

III.5 SERVICES HYGIENIQUE ET DE BIEN ETRE

Sur le chantier, il faut utiliser des modules métalliques préfabriqués et mobiles pour les zones pour toilettes et vestiaires. Ce système permet en fonction des besoins du chantier et du nombre de travailleurs présents, d'augmenter ou de déplacer les éléments modulaires en question.

Quant à leurs caractéristiques, ils doivent être conformes aux dispositions du Décret n°67-321 portant codification des dispositions réglementaires prises pour application du titre VI « Hygiène et Sécurité – Service médical » de la loi n°64-290 du 1er août 1964, portant Code du Travail. La présence de cantines n'est pas estimée nécessaire, puisque les chantiers sont à proximité de noyaux de population ayant des établissements de restauration.

• TOILETTES

Chaque module pour 20 travailleurs ou fraction est équipé, au minimum, de :

- 2 lave-mains, avec eau courante.
- 2 douches, équipées avec de L'eau (avec des cabines individuelles), avec des crochets et des porte-savons,
- 1 cabinet avec chargement et refoulement automatique d'eau courante, avec papier hygiénique et des crochets (dans des cabines isolées, avec des portes pouvant être fermées de L'intérieur),
- 1 chauffe-eau.

• VESTIAIRES

Chaque module pour 20 travailleurs ou fraction est équipé, au minimum, de

- 02 m² de surface par travailleur,
- 01 casier métallique pourvu d'une clé par travailleur,
- 02 bancs,
- 02 miroirs mesurant 0,60 x 0,60 mètres.

Les sols, murs et plafonds des toilettes et vestiaires doivent être continus, lisses et imperméables, ravalés avec des tons clairs et des matériaux permettant le nettoyage, avec des liquides désinfectants ou antiseptiques, aussi souvent que nécessaire, de tous leurs éléments La hauteur minimum du plafond est de 2,50 mètres.

Les éléments qui composent ces modules doivent être toujours en parfait état de conservation et aptes à être utilisés.

III.6 INTERVENTION EN CAS D'URGENCE ET PREMIERS SECOURS

Ce chapitre est inclus dans ce Plan de sécurité et santé au sens des dispositions de la Loi Ivoirienne sur la Prévention des risques du travail qui exige l'analyse des situations et l'adoption des mesures nécessaires en matière de premiers secours, de lutte contre l'incendie et d'évacuation des travailleurs

Le Responsable du chantier fait connaître cette procédure à tout le personnel concerné, de sorte que la marche à suivre en cas d'urgence sur le chantier (accident, incendie, inondation, effondrement, etc.) soit bien établie).

III.6.1 Boîtes à pharmacie

Dans la baraque de chantier, il y aura une armoire à pharmacie fixe pour le traitement des blessures légères, signalisée depuis l'extérieur. Elle doit contenir au minimum :

- Désinfectants et antiseptiques (eau oxygénée, alcool à 96 degrés, iode)
- Gazes stériles
- Bandes de différentes tailles
- Coton hydrophile
- Sparadrap
- Pansements adhésifs
- Ciseaux
- Pincettes
- Gants jetables
- Eau potable

Dans les zones de travail éloignées de la baraque, il faut avoir d'autres boîtes à pharmacie ayant un contenu similaire, disponibles sur les machines et les véhicules présents dans la zone.

Le Responsable du chantier se rend responsable de la conservation et renouvellement des boîtes existantes, en les contrôlant au minimum une fois par mois.

III.6.2 Transfert des blessés

Le transfert des possibles blessés du chantier se fait par ambulance ou véhicule privé. En suivant les voies les plus rapides possibles, afin que la durée du trajet depuis le chantier jusqu'au centre sanitaire, dans des conditions normales de circulation ne dépassant pas les dix ou quinze minutes.

III.6.3 Voies de sortie de secours

Les voies de sorties pour abandonner les installations du chantier, en cas d'urgence, sont signalées sur les plans qui sont inclus dans le document ne 3 de ce Plan de sécurité et santé. Ces plans doivent être exposés dans le bureau du chantier (ou dans la baraque des vestiaires, s'il n'y avait pas de bureau).

Les voies de secours, ainsi que les voies de circulation, ne doivent pas être bouchées, et disponibles pour pouvoir les ouvrir à tout moment et par n'importe qui.

En cas de danger, l'évacuation des travailleurs doit être rapide et sûre.

L'ordre d'évacuation doit être donné à « haute voix » par le Responsable du chantier ou le Chef d'équipe de la zone de travail où la situation d'urgence a lieu.

Si l'évacuation est mise en marche, les travailleurs de la zone touchée doivent :

- Abandonner rapidement leur poste de travail et se diriger vers la zone de recueil
- Rester calmes et ne pas s'arrêter avant d'avoir rejoint la zone de recueil.
- Respecter les instructions du Responsable du chantier.

III.6.4 Extinction des incendies

Les causes possibles d'un incendie dans le chantier sont : l'existence d'une source d'ignition (Feux, brasiers, énergie solaire, travaux de soudure branchements électriques, cigarettes,) plus une substance comburante (oxygène) qui est toujours présente, et un combustible (carburant pour les machines, solvant, peinture, bois...).

Pour prévenir un incendie, il faut prendre en compte les normes suivantes :

- Ne pas fumer pendant l'entretien des machines.
- Ne pas surcharger les lignes et circuits électriques.
- Ne pas réaliser des branchements ni des adaptations électriques inappropriées.
- Éviter l'utilisation des prises multiples.
- Les produits inflammables doivent être stockés dans une enceinte isolée, ventilée et à l'écart des autres.

Les moyens d'extinction des incendies qui doivent être disponibles sur le chantier sont :

- 01 Extincteur portable de dioxyde de carbone de 5 kg à proximité du tableau électrique principal,
- 02 Extincteurs portables de poudre ABC de 6 kg, l'un dans L'entrepôt des liquides inflammables et l'autre dans le bureau du chantier (ou baraque des vestiaires).

Il peut y avoir en plus d'autres moyens d'extinction, tels que : eau, sable ou outils utilisés normalement sur le chantier (truelles, râteaux, pioches, etc.).

Il ne faut en aucun cas utiliser de l'eau pour éteindre des incendies d'origine électrique, ni des extincteurs de CO2 pour les incendies de gaz et de produits volatiles.

Tous les engins et véhicules doivent avoir un extincteur dans leur cabine

En cas de détection d'incendie,

- Le travailleur qui l'a repéré doit donner l'alarme et avertir, au plus vite, le Responsable du chantier, qui prend les commandes de la situation,
- Le courant électrique doit être immédiatement interrompu dans la zone touchée.
- Si l'intervention n'impliquait aucun danger, il faut essayer d'éteindre le feu avec le moyen extincteur adapté et évacuer la zone,
- Il faut essayer d'éviter les courants d'air, qui peuvent raviver le feu,

- Le foyer du feu est attaqué depuis la position la plus éloignée en fonction de L'extincteur,
- Il faut appuyer L'extincteur par terre, diriger le jet de sortie vers la base de la flamme, en zigzagant et depuis L'extérieur de L'incendie vers L'intérieur,
- Si le feu est important ou ne peut être contrôlé par les moyens d'extinction existants, le Responsable du chantier appelle les pompiers et met les travailleurs en lieu sûr.

Si on est attrapés par le feu :

- S'il y a de la fumée, marcher à quatre pattes jusqu'à la sortie, essayer de retenir sa respiration le plus possible et de maintenir les yeux mi-clos.
- Ne pas s'arrêter avant d'atteindre l'extérieur.
- Le communiquer immédiatement au Responsable du chantier pour lui indiquer où se trouve le feu et pour l'avertir qu'on est sain et sain et sauf

III.6.5 Premiers secours

Ci-après, nous vous indiquons la marche à suivre pour les personnes blessées, pour ne pas aggraver leur problème avant l'arrivée des services médicaux ou pour les transférer jusqu'au centre médical le plus proche.

• ELECTROCUTION

En cas d'électrocution, il faut en premier lieu couper le courant électrique au plus vite. Si ce n'était pas possible, il faut essayer d'évacuer le blessé de la zone à l'aide de bâtons, de cordes ou de tout autre moyen, mais sans toucher la victime, ni aucune zone en contact avec l'électricité.

Une fois le blessé évacué de la zone de danger, il faut vérifier ses constantes vitales et s'il y a arrêt cardiorespiratoire, il faut réaliser un massage cardiaque et le bouche à bouche, comme indiqué ci-après.

Si la personne ne réagit pas, il faut l'emmener le plus vite possible au centre médical le plus proche.

Si la personne réagit, il faut couvrir la zone de la blessure avec une gaze légèrement humide et emmener la personne au centre médical le plus proche, en prévision de toute aggravation.

• HEMORRAGIES

Externes

Si l'hémorragie est externe, il faut vérifier la perméabilité de la zone touchée, respiration contrôler la de la victime et l'aider à se coucher, en prévision d'une lipothymie. Il faut appliquer une pression avec la main sur la plaie en utilisant des gazes stériles prises dans l'armoire à pharmacie, jusqu'à ce que l'hémorragie s'arrête et jamais pendant moins de 10 minutes.

Si possible, mettre la zone touchée plus haut. Cette opération ne doit jamais se faire s'il y a le moindre doute quant à une fracture.

Si elle ne s'arrête pas, réaliser un bandage compressif.

Le garrot n'est à envisager qu'en cas extrême (lorsque toutes les opérations ci-dessus n'ont pas fonctionné, en cas d'aplatissement prolongé ou d'amputation traumatique).

Extériorisées

Oreille : Dans des cas légers, il suffit de nettoyer la zone avec des gazes stérilisées, sans introduire la gaze à l'intérieur de l'oreille (sans boucher à aucun moment la zone touchée) jusqu'à ce que le blessé soit transporté vers le centre médical le plus proche en prévision de toute aggravation.

Dans des cas graves, il faut coucher le blessé de côté sur la partie où se trouve l'oreille blessée, avec un coussinet sous la tête et sans boucher l'oreille.

Il faut immobiliser le patient dans cette position et l'emmener au centre médical le plus proche.

Nez : En cas d'écoulement de sang par le nez, il faut comprimer l'aile du nez depuis l'extérieur et mettre la tête légèrement en arrière (pas beaucoup, puisque le sang pourrait remonter, ce qui aurait des conséquences plus mauvaises).

Si le saignement continue, il faut réaliser un « tamponnement antérieur », en introduisant une gaze imbibée d'eau oxygénée et emmener la personne au centre médical le plus proche.

Bouche : L'apparition de sang dans la cavité buccale à cause d'une hémorragie de l'appareil digestif est facilement reconnaissable s'il y a du sang mélangé avec la vomissure. Dans ces cas, il faut appliquer du froid sur la zone abdominale et mettre le blessé de côté ou en position de « décubitus dorsal » avec les jambes pliées.

Il faut transférer ce blessé, si possible, avec un échantillon de ce qui a été vomi et il faut faire le nécessaire pour qu'il ne souffre pas un choc hémorragique à cause de la perte de sang.

• BRULURES

Refroidir les brûlures sous l'eau froide pendant, au moins, dix minutes.

Ne pas enlever les vêtements du brûlé. Ne les enlever que s'il y a des produits caustiques ou corrosifs dessus.

Il ne faut en aucun cas percer les cloques provoquées par des blessures de 2^{ème} degré.

Il faut enlever les objets métalliques (montres, bagues, chaînes,) portés par le blessé.

Si la personne brûle il faut éviter qu'elle ne coure, la recouvrir avec une couverture ou veste – humide de préférence, et la faire tourner par terre.

Si la surface brûlée est grande, il faut évacuer le blessé au plus vite, en surveillant ses constantes vitales et en surveillant la possible apparition d'un choc traumatique.

• OBJETS INCRUSTES DANS LES YEUX

Ce type d'accident est possible surtout aux endroits où des pièces sont coupées.

Dans ce cas, il faut tout d'abord asseoir ou coucher la personne blessée.

Le blessé ne doit pas se gratter, ni essayer d'enlever l'objet de l'œil.

Si l'objet est petit, il faut demander à la victime de cligner des yeux plusieurs fois pour que la pupille sécrète des larmes qui vont entraîner l'objet vers l'extérieur ou essayer de souffler légèrement sur l'œil.

Il ne faut en aucun cas essayer d'enlever l'objet avec des pinces, un chiffon ou des objets similaires.

Si cela ne marchait pas ou si l'objet était trop grand, il faut recouvrir l'œil avec une gaze stérile et emmener le blessé au centre médical le plus proche.

- **AMPUTATIONS TRAUMATIQUES**

Ce genre d'accident se produit si on travaille avec des outils de coupe manuelle ou mécanique.

La première chose à faire : contrôler l'hémorragie de la partie amputée du blessé, pour éviter les pertes de sang, en réalisant un garrot au-dessus de la zone coupée, de la manière indiquée ci-après.

- Il faut ramasser le morceau amputé ou il est tombé et réaliser les opérations suivantes :
- Le nettoyer et le recouvrir avec un pansement.
- L'introduire dans un sachet en plastique ou l'envelopper dans un chiffon.
- Ensuite, l'introduire dans un autre sachet en plastique rempli de glaçons.
- Emmener le blessé et la partie amputée le plus vite possible, à l'hôpital le plus proche.

- **ACCIDENTS AVEC DES BLESSURES**

Ce type d'accident peut être provoqué de beaucoup de manières (outils, coups avec du matériel, etc.). Les symptômes principaux sont :

- La zone devient rapidement rouge et elle enfle.
- Douleur aiguë de la zone.
- Hémorragie.
- Séparation des bords de la peau.

Blessure légère : La première mesure à adopter : arrêter l'hémorragie. Ensuite, le secouriste doit se stériliser les mains (avec de l'eau ou de l'eau oxygénée, par exemple) et nettoyer la plaie avec une gaze et de l'eau oxygénée ou de l'eau avec du savon, en faisant ce nettoyage de l'intérieur vers l'extérieur, pour éviter l'entrée de germes.

La plaie ne doit jamais être nettoyée avec de l'alcool, du coton, des pommades avec des antibiotiques, des vêtements ou des chiffons.

Une fois la plaie nettoyée, il faut voir le degré de séparation de la plaie. S'il est faible, il faut appliquer un antiseptique et laisser la plaie à l'air libre.

Si les bords de la plaie sont très séparés, il faut emmener le blessé à l'hôpital le plus proche, en recouvrant la plaie, pour qu'il se fasse coudre.

La possibilité d'infection peut être observée par l'évaluation de ses symptômes : douleur, frissons, chaleur, inflammation de la zone. S'il y a inflammation, emmener le blessé à l'hôpital le plus proche.

Dans tous les cas, il faut demander au blessé s'il s'est vacciné contre le tétanos dernièrement, dans le cas contraire, il faut le vacciner.

Blessure grave : Il faut réaliser une première évaluation rapide pour vérifier l'état du blessé et les possibles chocs traumatiques. Après avoir évalué l'état et les constantes vitales, il faut arrêter l'hémorragie.

S'il y a des objets enfoncés, ne pas les enlever. Les immobiliser pour qu'ils ne bougent pas et puissent provoquer des blessures internes. Il faut recouvrir la blessure avec un pansement et emmener le malade à l'hôpital le plus proche, tout en contrôlant ses constantes vitales.

• **INTOXICATIONS**

En premier lieu, chercher et identifier la substance ingérée par la victime.

S'il s'agit **d'acides**, diluer deux cuillères de bicarbonate de sodium dans un verre d'eau et le faire boire immédiatement. Exige une attention médicale urgente. **NE PAS FAIRE VOMIR.**

S'il s'agit **d'alcalis** (chlore, eau de javel, soude, potasse, etc.) diluer une cuillère de vinaigre dans un verre d'eau et le faire boire immédiatement. **NE PAS FAIRE VOMIR**

S'il s'agit de **pétrole, essence, teintures ou autres solvants**, **NE PAS FAIRE VOMIR.**

Emmener immédiatement à l'hôpital.

S'il s'agit d'un **médicament ou d'autres substances**, il est conseillé de faire vomir le malade en introduisant les doigts et en stimulant la gorge. Emmener le produit ingéré à l'hôpital.

Si le vomissement n'est pas conseillé ou n'est pas possible, donner à boire en grande quantités pour diluer le produit toxique.

En cas de doute sur la nature du toxique, demander immédiatement des informations au Centre d'information toxicologique.

Dans tous les cas, il faut emmener la victime au centre hospitalier le plus proche.

1. S'approcher le plus vite possible, mais en gardant son calme. Agir rapidement et logiquement, en suivant la procédure la mieux adaptée pour résoudre le problème dans son ensemble.
2. Éloigner la victime du danger.
3. Ne pas risquer sa propre vie, ni celle de tiers.
4. Tranquilliser le blessé.
5. Avertir immédiatement le Responsable du chantier et les secours médicaux spécialisés.
6. Faire un examen rapide des blessures en rapport avec le mécanisme de l'accident, Éviter de se blesser soi-même. Observer le blessé et, dans l'ordre, vérifier :
 - S'il est conscient,
 - S'il respire
 - S'il y a un pouls et/ou si son cœur bat.
 - S'il y a des plaies et/ou des brûlures,
 - S'il saigne et par où,
 - S'il a des fractures des os,
 - S'il y a des articulations en dehors,
 - S'il y a toute autre anomalie
7. Réaliser les actions nécessaires pour maintenir l'accidenté dans le meilleur des états possibles jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés



POSITION DE SÉCURITÉ

- **PRIORITÉS ET SOINS**

VERIFIER L'ETAT DE CONSCIENCE ET SIGNES VITAUX, POULS ET RESPIRARTION.

Crier : Ouvre les yeux. Tu peux m'entendre ?
Douceement, secouer la victime par les épaules Une personne inconsciente ne va pas répondre.

Prendre son pouls : Mettre les doigts sur les artères du poignet ou du cou. Il faut sentir 6 à 8 pulsations toutes les 6 secondes (multiplier par 10 pour avoir la fréquence par minute).

Pour vérifier s'il respire : Rapprocher l'oreille du nez du blessé, pour entendre et sentir son haleine.

Rapprocher le revers de la main de son nez pour sentir son haleine.

Si possible, poser votre main sur le thorax pour sentir le mouvement.

Mettre un miroir près de la fosse nasale, pour voir s'il s'embue.

Le nombre de respirations normales est de 1 à 3 toutes les 6 secondes.



OUI IL Y A POULS ET OUI ELLE RESPIRE : LA VICTIME EST INCONSCIENTE

- Maintenir les voies aériennes libres de tout objet et aliment.
- S'il y a hémorragie, l'arrêter.
- Ouvrir les vêtements serrés et maintenir la température du corps.
- En cas de vomissement, coucher le patient de côté et vérifier qu'il respire correctement.
- Toucher les os depuis le crâne jusqu'aux pieds.
- Rester près de la victime jusqu'à l'arrivée des secours. Informer la victime sans l'inquiéter qu'elle va recevoir de l'aide. Ne pas entrer dans les détails.

OUI IL Y A POULS ET NON ELLE NE RESPIRE PAS : LA VICTIME EST EN ARRET RESPIRATOIRE



Vérifier la perméabilité des voies respiratoires et qu'il n'y a rien qui bouche l'entrée d'air.
Incliner la tête légèrement vers l'arrière sans provoquer de blessures du cou
Boucher le nez et souffler lentement par la bouche de la victime. Observer l'entrée d'air dans son thorax
Répéter l'opération, soit 10 ventilations par minute

NON, IL N'Y A PAS DE POULS ET NON ELLE NE RESPIRE PAS/ LA VICTIME EST EN CARDIAQUE. COMMENCER LA REANIMATION CARDIOPULMONAIRE IMMEDIATEMENT

- Ouvrir la bouche de la victime et souffler profondément deux fois de suite rapidement.
- Poser vos mains au centre de la poitrine et à la moitié de l'os qui relie les côtes (sternum).
- Avec les mains l'une sur l'autre et les bras tendus, exercer une pression vers le bas de 3 ou 4 cm.



III.7 RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LA PHASE DE FONCTIONNEMENT DE LA DECHARGE

Le principe général en matière de sécurité dans les Etablissement Recevant le Public (ERP) s'attache à ce que les établissements soient conçus de manière à permettre :

- De limiter les risques d'incendie ;
- D'alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare ;
- De favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique ;
- D'alerter les services de secours et faciliter leur intervention.

III.8 Utilisation et circulation des camions et des véhicules

La Direction de la gestion du centre devra établir un planning et une surveillance de circulation des véhicules au sein du site. Des panneaux du code de la route ainsi que des feux tricolores seront implantés au sein du site.



Les parkings du personnel de l'établissement et ceux des visiteurs devront être formellement distingués et mis sous la surveillance de vigiles.

III.9 Installations dans les bâtiments et produits

Dans les magasins des stocks au sein du site les produits devront être étiquetés et conservés en respectant les spécifications de compatibilités, de température et de pressions livrés avec les Fiches de Données de Sécurité (FDS).

Les étiquettes homologuées sont les suivantes :



Figure III.9-1 : Pictogrammes SGH

Les règles de protections au sein des installations et des bâtiments se résument selon les éléments suivants :

- **Evaluer le risque**

Il consiste à identifier, vérifier et déterminer la probabilité d'occurrence du risque et de sa gravité en termes d'effets.

- **Eliminer le risque**

L'élimination du risque consiste par exemple :

- A supprimer les encombrements en rangeant correctement selon les 5S ;
- A remplacer ou à réduire la gravité du danger : utilisation d'un produit moins dangereux ;
- A isoler le danger de l'individu ;
- A réduire le temps d'exposition à un risque/danger ;
- A former et informer le personnel de travail sur les risques encourus.

- **Protection collective**

Les Equipements de Protection Collective (EPC) sont :

- La douche oculaire/ douche laboratoire ;
- L'aération des bâtiments où travail le personnels (cuisine, magasin, etc.) ;
- Les alarmes (incendie, toxicité, etc.) ;
- La protection anti-feu ;
- Les extincteurs ;
- L'affichage.

Les figures suivantes illustrent quelques modèles d'EPC



Figure III.9-2 : Equipements de protection collective

Les principes généraux de la prévention sont les suivantes :

1. Eviter les risques ;
2. Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
3. Combattre les risques à la source ;
4. Adapter le travail à l'homme ;
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
7. Planifier la prévention en y intégrant la technique, l'organisation et les conditions du travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants ;
8. Prendre des mesures de protection collective en priorité sur les mesures de protection individuelle ;
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Les pratiques suivantes devront être proscrites dans l'enceinte des bâtiments du site pendant les heures de travail :

1. Boire, manger, fumer ;
2. Se maquiller ;

3. Ecouter de la musique avec un casque ;
4. Porter chapeau, casquette ou foulard, des vêtements et chaussures inadaptés pour le travail en remplacement de l'uniforme ;
5. Aucun manuel de procédures (de sécurité) ;
6. Personnel non formé sur les risques inhérents au travail et sur les précautions à prendre pour prévenir tout dommage ;
7. Accès aux locaux spéciaux aux personnes étrangères ;
8. Non déclaration des incidents et des accidents (déversement, bris, incendie, explosion, exposition, etc.) ;
9. Bâtiments et systèmes d'alarmes incendie non entretenu et incommode ;
10. Absence d'équipement de protection individuel et collectif ;
11. Négligence ou non application des consignes de sécurité et procédures établies.

III.10 Bâtiments

L'accès aux locaux spéciaux et sensibles (magasin, locaux techniques, etc.) du site devra être règlementé et surveillé. Les occupants devront être sensibilisés et encouragés à déclarer toute panne, tout défaut ou tout fonctionnement d'équipement suspect au service HSE du site ; à ce propos une ligne téléphonique verte devra être fonctionnelle.

Les règles de prévention pour l'évacuation des locaux au sein du site devront respecter les conditions suivantes :

- Les matériaux et les éléments de construction doivent présenter, face au feu, des qualités de réaction et de résistance appropriées aux risques ;
- L'aménagement des locaux, la distribution des différentes pièces et éventuellement leur isolement doivent assurer une protection suffisante ;
- L'éclairage de l'établissement doit être électrique ;
- Le stockage et l'emploi de produits explosifs ou toxiques, de tous liquides inflammables devra être soumis à autorisation ou déclaration ;
- Être construits de manière à permettre l'évacuation rapide et en sécurité des occupants ;
- Avoir une ou plusieurs façades en bordure de voies ou d'espaces libres permettant l'évacuation du public notamment la voie principale ;
- L'accès et la mise en service des moyens de secours et de lutte contre l'incendie ;
- Avoir des sorties (2 au minimum) dans les grandes pièces, et les éventuels espaces d'attente sécurisés et les dégagements intérieurs qui y conduisent, aménagés et répartis pour permettre l'évacuation ou la mise à l'abri préalable rapide et sûre des personnes
- Une réserve d'eau de 240 m³ avec un débit 2 000 L/min.

III.11 Extincteurs et Robinets Incendie Armés (RIA)

Les extincteurs doivent être placés sur les piliers ou sur les murs, dans des endroits bien dégagés, de préférence à l'entrée des locaux ou près des installations et des bâtiments où des incendies peuvent se déclarer.

Sauf raisons particulières, les extincteurs doivent être répartis de manière uniforme. On ne doit pas faire plus de 15 mètres pour trouver un extincteur.

Les extincteurs doivent être facilement **accessibles** et **visibles** ou **signalés par un panneau**.

L'emplacement des extincteurs doit être indiqué par une signalisation visible de loin. Il convient de préciser par une indication également évidente, près de l'extincteur, l'agent qu'il contient ou le type de feu sur lequel il est utilisable.

La zone autour de l'extincteur doit rester constamment libre de tout objet ou obstacle (pas de stockage temporaire...). Les appareils situés à l'extérieur devront être protégés des intempéries.

Par ailleurs, il est recommandé que la poignée de l'extincteur soit située à environ 1,10 mètre de hauteur sur ras du sol.

Le site qui devra recevoir plus de 50 personnes et devra notamment être dotés d'appareils mobiles tels qu'extincteurs portatifs ou sur roues pour permettre au personnel et, éventuellement au public, d'intervenir sur un début d'incendie.

Les moyens d'extinction doivent être répartis de préférence dans les dégagements, en des endroits visibles et facilement accessibles. Ils ne doivent pas apporter de gêne à la circulation des personnes et leur emplacement doit être tel que leur efficacité ne risque pas d'être compromise par les variations éventuelles de température survenant dans l'établissement. Les extincteurs portatifs sont judicieusement répartis et appropriés aux risques notamment électriques qu'ils doivent combattre. Ils doivent être accrochés à un élément fixe avec une signalisation durable. Chaque extincteur devra avoir la capacité de 6 litres ou 6 kg minimum et au nombre d'un extincteur pour 200 m² de surface avec un minimum d'un par niveau et deux par établissement.

Un extincteur d'incendie n'est efficace que s'il est adapté au feu qu'il est appelé à combattre.

Pour cela, les normes NF EN 2 et NF EN 2/A1 distinguent 5 classes de feu et les pictogrammes associés :



Classe A : feux de matériaux solides, généralement de nature organique, dont la combustion se fait normalement avec formation de braises ;



Classe B : feux de liquides ou de solides liquéfiables ;



Classe C : feux de gaz ;



Classe D : feux de métaux ;



Classe F : feux liés aux auxiliaires de cuisson sur les appareils de cuisson (huile et graisse).

On trouvera, dans le tableau ci-dessous, l'adaptation des agents extincteurs aux classes de feux A, B, C et F dont pourra s'inspirer le service HSE du site pour la disposition des extincteurs.

Tableau III.11-1: Classe de feux et agents extincteurs

Agents extincteurs	Classe de feu				Emploi sur installation électrique < 1000 V
	A	B	C ¹	F	
Eau en jet pulvérisé	+	-	-	-	Possible ²
Eau avec additif en jet pulvérisé	+	+ ³	-	+	Possible ²
Mousse	+/-	+ ³	-	+	non
Poudre BC	-	+	+	-	oui
Poudre ABC ou polyvalente	+	+	+	-	oui
Dioxyde de carbone (CO ₂)	- ⁴	+	-	-	oui
Hydrocarbures halogénés (FM 200®, etc.)	-	+	+	-	oui

+ : bonne efficacité
 +/- : efficacité limitée
 - : inadapté

1. ⚠ Ne jamais tenter d'éteindre un feu de gaz sans pouvoir en couper l'alimentation.
 2. Seuls les extincteurs portant la mention « utilisable sur installation électrique inférieure à 1000 volts » peuvent être utilisés sur une installation électrique sous tension et par des personnes expérimentées. Attention, cependant, l'eau de ruissellement peut être conductrice.
 3. Les feux d'alcools, d'éthers, de cétones, de solvants polaires doivent être attaqués au moyen de mousses spéciales.
 4. Ces extincteurs abattent les flammes mais les braises peuvent entraîner la reprise du feu. Un arrosage à l'eau complètera leur action.

Il ne faut utiliser sur les **feux de classe D** que des extincteurs à **poudre spécifique** (à base de graphite, carbonate de sodium, chlorure de sodium, etc.) après avoir vérifié la compatibilité de la poudre avec le ou les métaux susceptibles d'être impliqués dans l'incendie.

III.12 Malveillance

L'établissement devra être délimité et protégé par une clôture avec des portails d'accès. Une veille sureté sera mise en place afin de contrôler les accès. Le CVET pourra, si possible, se doter d'équipements de détection de métaux (notamment les armes à feu) ou explosifs, aux portes d'accès, afin de prévenir les actes de terrorisme.

III.13 Manques d'utilités

Le CVET disposera de groupes électrogènes supplémentaires pour pallier au manque éventuel d'électricité. Il disposera également d'une bache à eau de 20 000 Litres.

III.14 Autres

Afin de mieux prendre en compte la sécurité dans les bâtiments de l'établissement en phase de fonctionnement, la direction devra susciter l'élaboration d'une étude de sécurité complète. Cette étude permettra de dimensionner le réseau d'eau incendie, d'établir un système de détection d'incendie et de fumée, le tout couplé à un système de sprinkler dans les salles des différents bâtiments.

Un Plan d'Urgence (PU) de type Plan d'Evacuation du site, dont le sommaire est au paragraphe 5.8 devra être élaboré sur la base des résultats de l'étude de sécurité.

III.15 Programme de gestion des risques

Afin d'assurer la sécurité pendant les activités de fonctionnement, un programme de gestion des risques sera élaboré pour les risques qui ne peuvent être éliminés en utilisant les mesures de sécurité prévues. Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivants :

1. La réalisation d'une politique santé, sécurité et protection de l'environnement ;
2. La répartition des ressources humaines et matérielles pour le lancement et la gestion du programme ;
3. La surveillance de l'environnement pendant la construction et le fonctionnement ;
4. L'élaboration de procédures sécurité d'exploitation ;
5. L'installation de programmes d'inspection périodique et l'entretien du matériel, y compris un examen de prédémarrage ;
6. La documentation et la mise à jour des informations pertinentes :
 - Des dangers liés aux activités opérationnelles, aux produits chimiques et à la technologie utilisée pour chaque machine ;
 - De la conception des équipements et de leur modification ;
 - Des procédures opérationnelles, aux conditions normales de fonctionnement et aux systèmes de sécurité installés ;
 - Du plan des systèmes électriques, de l'instrumentation, etc.
7. Le système d'identification visuelle des produits stockés dans les locaux de stockage pour la cuisine et l'entretien de l'établissement ;
8. La formation de sécurité fourni au personnel sur site. Cette formation portera sur les éléments suivants :
 - Le fonctionnement et l'organisation de l'établissement ;
 - Les risques inhérents aux activités au sein de l'établissement ;
 - Les méthodes de travail en sécurité ;
 - La protection individuelle aux travailleurs ;
9. Les interventions effectuées par les services extérieurs (livraison, maintenance) sont soumises à une autorisation spécifique. La personne responsable s'assure entre autres choses, que les consignes de sécurité sont connues et respectées et supervisées ;
10. La mise en place de mesures pour contrôler que les activités des locaux et également dans le périmètre de celui-ci :
 - La connaissance des règles de sécurité ;
 - La vérification de l'aptitude des différentes catégories de travailleurs accrédités familiers avec les codes ;

- L'inspection du travail effectué.
11. L'élaboration d'un plan de mesures d'urgence (voir la section suivante) ;
 12. Le stockage en sécurité des produits chimiques ;
 13. Les enquêtes sur les accidents et incidents afin de déterminer leurs causes et mettre en œuvre des mesures correctives ;
 14. La vérification interne et externe de la conformité du système de gestion de la sécurité.

IV. ANNEXE 4 : PLAN DE GESTION DES ACCIDENTS / INCIDENTS (PGAI)

IV.1 Introduction

La gestion des risques et des accidents dans le cadre de ce présent projet revêt d'un double enjeu. Le premier celui de répondre aux exigences réglementaires et le second celui de prévenir tous les risques sécuritaires liés à la construction et à l'exploitation de futur centre de transfert. Au-delà donc de la simple gestion de son personnel de travail, l'entreprise devra mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité de tous ses usagers et le voisinage. Cela passe par une bonne gestion des risques à tous les niveaux de la réalisation du projet. Du choix du maître d'œuvre à la mise en fonction de l'ouvrage, tous les aspects sécuritaires doivent être minutieusement respectés.

L'objectif principal de cette étude est d'étudier l'ensemble des risques sécurités, afin de les éliminer en amont du projet, ou de les suivre lors de la mise en œuvre de sorte à mettre les travailleurs, les occupants, les biens et l'environnement à l'abri des accidents et incidents ou minimiser leurs effets. Cette étude identifiera les dangers potentiels liés à chaque phase du projet, évaluera les risques et présentera les moyens de prévention, de protection et / ou d'interventions.

IV.2 Identification et analyse des risques et accidents

IV.2.1 Identification des risques liés aux activités de la phase d'aménagement et de construction

Les risques et accidents inhérents aux activités réalisées durant cette phase sont inscrits dans le tableau ci-dessous :

Tableau IV.2-1 : Identification des risques en phase de construction

Activités, installations et substances	Nature des risques et des accidents
Usage et circulation des engins et véhicules de chantier	- Accidents de circulation (collisions engin/véhicule, véhicule/personne, etc.) ; - Pollution atmosphérique par émission de poussières ou gaz d'échappement ; - Pollution des sols par les carburants pétroliers et dérivés ; - Incendie suite à un court-circuit sur engin ou véhicule.
Nettoyage et nivellement du terrain	Risques de blessures corporelles avec les outils de travail Risques d'inhalation de poussières

Activités, installations et substances	Nature des risques et des accidents
Manques d'utilités	En cas d'incendie, le manque d'eau par exemple pourrait être catastrophique s'il n'existe pas de source secondaire pour l'alimentation en eau.
Réalisation de travaux de génie civil Creusement des fondations Construction des bâtiments Pose des équipements d'exploitation	Risques de blessures corporelles avec les outils de travail Risques liés aux travaux en hauteur Risques d'accident de circulation des engins opérant sur le site Risques d'inhalation de poussières Nuisances sonores et vibrations
Travaux de carrelage, d'étanchéité, de plomberie, de peinture	Risques d'inhalation de produits chimiques des peintures Risques d'inhalation de poussières

IV.2.2 Identification des risques et accidents en phase d'exploitation

Les risques et accidents inhérents aux activités réalisées durant cette phase sont inscrits dans le tableau suivant :

Tableau IV.2-2: Identification des risques en phase d'exploitation

Activités, installations et substances	Nature des risques et des accidents
Circulation des camions et des véhicules	- Accidents de circulation (collisions engin/véhicule, véhicule/personne, etc.) ; - Pollution atmosphérique par émission de poussières ou gaz d'échappement ; - Pollution des sols par les carburants pétroliers et dérivés ; - Incendie suite à un court-circuit sur engin ou véhicule
Malveillance	Les événements redoutés tels que l'incendie, le vol ou cambriolage, les agressions physiques, le sabotage ou attentat et l'intrusion ou l'usage de substances illicites.
Collecte et transport des déchets	Risques d'accident de circulation des véhicules de transport Risques chimiques et biologiques
Manques d'utilités	En cas d'incendie, le manque d'eau par exemple pourrait être catastrophique s'il n'existe pas de source secondaire pour l'alimentation en eau.

Activités, installations et substances	Nature des risques et des accidents
Réception et stockage des déchets	Risques chimiques et biologiques Risques de blessures corporelles Troubles musculosquelettiques
Elimination des déchets	Risques chimiques et biologiques Affections respiratoires

IV.2.3 Analyse des risques

IV.2.3.1 Risques en phase d'aménagement et de construction

- Risques de blessures corporelles avec les outils de travail : Pendant les activités de nettoyage et de nivellement du terrain, de terrassement et de réalisation de travaux de génie civil, les employés sont exposés à des blessures corporelles ou tout autres dommages corporels (chutes, coupures, etc.) dus à l'utilisation des outils à main motorisés ou non. Une mauvaise manipulation ou une méconnaissance des règles peut en être la cause, et les dommages peuvent être bénignes ou graves.
- Risques d'inhalation des poussières : Les travaux réalisés durant cette phase peuvent être à l'origine de soulèvement de poussières qui peuvent provoquer des affections respiratoires pour les travailleurs qui sont exposés.
- Risques liés aux travaux en hauteur : Les travaux du génie civil et de construction nécessitent des travaux en hauteur qui pourraient survenir. Ces travaux peuvent provoquer des chutes des travailleurs et des matériels pouvant créer des blessures et autres dommages corporels.
- Risques d'accidents de circulation des engins : Le personnel transportant les différents matériaux de remblais, les matières des installations et autres équipements s'expose aux accidents de circulation. Aussi, les engins utilisés sur le site du projet pour les différents travaux, peuvent être sources de collisions et d'accidents avec les piétons.
- Nuisances sonores et vibrations : Les engins et équipements utilisés pendant cette phase sont sources de nuisances sonores pouvant provoquer des pertes partielles d'audition si l'exposition est élevée et fréquente. Aussi, des vibrations existent et peuvent provoquer des dommages sur les corps des travailleurs.

IV.2.3.2 Risques en phases d'exploitation

- Risques de perturbation et d'accidents de circulation : Le personnel chargé de transporter les déchets s'expose aux accidents de circulation durant le trajet, au sein de la zone et également pendant le déchargement. Ces différents convois sont susceptibles de créer des perturbations de la circulation au sein de la zone.
- Risques chimiques et biologiques : Le personnel en charge de la collecte et du stockage des déchets, peut être en contact avec les déchets présentant des risques chimiques et biologiques en fonction de leur origine.

Ces risques peuvent provoquer des maladies et d'autres dommages sur la santé.

- Risques de blessures corporelles : Les opérations effectuées pendant la réception et le stockage des déchets s'exposent aux risques de blessures corporelles dues aux chutes, glissades et autres mouvements non maîtrisés.
- Troubles musculosquelettiques : Les travailleurs en charge de la manutention manuelle s'exposent aux douleurs musculaires et articulaires pendant le déchargement des camions transportant les déchets. Les mouvements répétitifs, les torsions, les chocs en sont les causes.
- Risques sanitaires : L'exposition aux émissions de fumées non contrôlées aux gaz - d'échappement des véhicules peuvent dégrader la qualité de l'air et cela est source de maladies respiratoires pour les travailleurs pendant les différentes activités.
- Risques de nuisances sonores : Le fonctionnement des engins est susceptible d'engendrer des nuisances sonores. L'exposition à long terme du personnel peut causer des maladies auditives ou une perte temporaire de l'audition.
- Risques d'incendie et d'explosion : L'utilisation de substances inflammables comme le gasoil peut occasionner un incendie sous l'action d'une source d'inflammation (étincelle, point chaud, etc.). L'exposition à ce risque peut provoquer des brûlures à des degrés variables selon l'intensité de l'incendie et la distance à laquelle on se situe de celui-ci. L'effet sur le personnel est donc immédiat (brûlures) et les biens matériels peuvent être endommagés.

IV.2.4 Moyens de maîtrise des risques et des accidents

IV.2.4.1 Moyens de maîtrise des risques et des accidents en phase d'aménagement et de construction

- Moyens de maîtrise des risques de blessures corporelles avec les outils de travail : Pendant les activités de nettoyage et de nivellement du terrain, de terrassement et de réalisation de travaux de construction, les travailleurs doivent utiliser des outils munis de système de protection intégré et être formés à l'utilisation de ces outils. Ces outils doivent être régulièrement inspectés par les travailleurs et par les spécialistes périodiquement. Les travailleurs doivent être munis d'équipements de protection individuelle (EPI) à savoir les casques, les gants, les chaussures de sécurité, les combinaisons et les lunettes. Ces EPI doivent être régulièrement renouvelés.
- Moyens de maîtrise des risques d'inhalation de poussières : Pendant les travaux, les envolées de poussières doivent être évitées par un arrosage périodique du site et une réduction de la vitesse de circulation des différents engins. Les travailleurs doivent être munis d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) tels que les masques anti-poussières. La santé des travailleurs doit également être surveillée.
- Moyens de maîtrise des risques liés aux travaux en hauteur : Les risques liés aux travaux en hauteur peuvent être maîtrisés par l'utilisation d'échafaudages bien élaborés et régulièrement inspectés pour garantir leur stabilité. Aussi, des filets de sécurité devront être disposés à proximité des sites et les travailleurs devront être munis d'Equipements de

Protection Individuelle (EPI) comme les harnais de sécurité, les casques, les gants, les chaussures de sécurité.

- Moyens de maîtrise des risques d'accidents de circulation des engins : Le personnel chargé du transport des matériaux doit être formé aux règles de conduite selon le code de la route. Le promoteur devra mettre en place un plan de circulation et une signalisation sur le site et maintenir en bon état les différents engins.
- Moyens de maîtrise des nuisances sonores et vibrations : Les outils disposant des niveaux d'émissions de niveaux sonores respectant la réglementation doivent être utilisés. Les travailleurs doivent être le moins exposés possible et effectuer des rotations pour des utilisations prolongées des outils. Ils doivent également être munis d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) comme les casques anti-bruit et les bouchons d'oreilles.

Les zones à risques doivent être identifiées et balisées.

Moyens de maîtrise des risques d'inhalation de produits chimiques : Les travailleurs devront être munies d'EPI spécialement les masques à poussière et les masques à gaz afin de réduire les risques d'affections respiratoires. Ces EPI doivent être régulièrement renouvelés.

IV.2.4.2 Moyens de maitrise des risques et des accidents en phase d'exploitation

- Moyens de maîtrise des risques de perturbation et d'accidents de circulation : Le personnel chargé de transporter des déchets doit être formé aux règles de conduite selon le code de la route. L'acheminement devra être effectué pendant les horaires de faible affluence afin de réduire les perturbations. Le promoteur devra mettre en place un plan de circulation et une signalisation sur le site et maintenir en bon état les différents engins. Des panneaux de signalisation doivent être disposés sur le site, entre autres :
 - Les panneaux d'interdiction : interdire de fumer, couper le moteur, etc. ;
 - Les panneaux de limitation : limiter la vitesse à l'entrée « et/ou intérieur » du site à 20 km/h.
- Moyens de maîtrise des risques chimiques et biologiques : Une surveillance de la santé des travailleurs devra être réalisée. Les travailleurs devront être munis d'EPI à savoir les gants, les combinaisons, les lunettes, les masques de protection respiratoire avant tout contact avec les déchets et leurs contenants.
- Moyens de maîtrise des risques de blessures corporelles : Les zones des travaux doivent être identifiées et l'accès doit être permis aux personnes autorisées. Les travailleurs doivent être formés aux bonnes pratiques des activités. La réception et le stockage des déchets doivent se faire avec les EPI adéquats tels que les chaussures de sécurité, les casques, les gants.
- Moyens de maîtrise des troubles musculosquelettiques : Les travailleurs en charge de la manutention manuelle seront formés et/ou sensibilisés aux bonnes pratiques des gestes et postures pendant leur travail. Ces formations doivent être documentées et les personnes formées doivent être recyclées.

- Moyens de maîtrise des risques sanitaires : Les travailleurs devront être munies d'EPI spécialement les masques à poussières et effectuer des visites médicales deux fois par an. Ces EPI doivent être régulièrement renouvelés.
- Moyens de maîtrise des risques liés à l'ambiance chaude : Il est recommandé de limiter les temps d'exposition à la chaleur ou d'effectuer une rotation des tâches lorsque des postes moins exposés en donnent la possibilité, éviter le travail isolé et privilégier le travail d'équipe, augmenter la fréquence des pauses de récupération, fournir une source d'eau fraîche et inciter les personnels à boire souvent et d'établir une procédure d'urgence en cas de malaise lié à l'exposition à la chaleur.
- Moyens de maîtrise des risques de nuisances sonores : Les travailleurs doivent être le moins exposés possible et effectuer des rotations pour des utilisations prolongées des outils. Ils doivent également être munis d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) comme les casques anti-bruit et les bouchons d'oreilles.
- Moyens de maîtrise des risques d'incendie et d'explosion : Il est recommandé de supprimer les causes de déclenchement d'un incendie, de mettre en place des mesures techniques (extincteurs, robinet d'incendie armé, réserve d'eau) et organisationnelles visant à supprimer tout départ de feu et limiter la propagation et les effets d'un incendie, de limiter l'importance des conséquences humaines et matérielles et de former et informer le personnel.

IV.2.4.3 Mesures de sécurité pour le personnel

IV.2.4.3.1 Dispositions générales

Une personne doit être en charge de l'hygiène, de la santé et de l'environnement au sein du centre de transfert. Certaines dispositions doivent être planifiées et observées afin de réduire les risques liés aux différentes activités :

- La liste des numéros de téléphone d'urgence doit être affichée, ainsi que la structure du texte à lire en cas d'accident (lieu, numéro de téléphone, personne à contacter) ;
- Une trousse de secours régulièrement vérifiée et approvisionnée doit être mise à la disposition du personnel ;
- Des extincteurs vérifiés annuellement doivent être disponibles sur le site ;
- Les tenues de travail doivent être disponibles pour chaque travailleur : deux tenues par an.

IV.2.4.3.2 Panneaux de signalisation de santé et de sécurité au travail

Des panneaux de signalisation doivent être placés pour que les opérateurs prennent leurs précautions nécessaires.



Figure IV.2-1: Signalisation d'obligation



Figure IV.2-2 : Signalisation d'interdiction

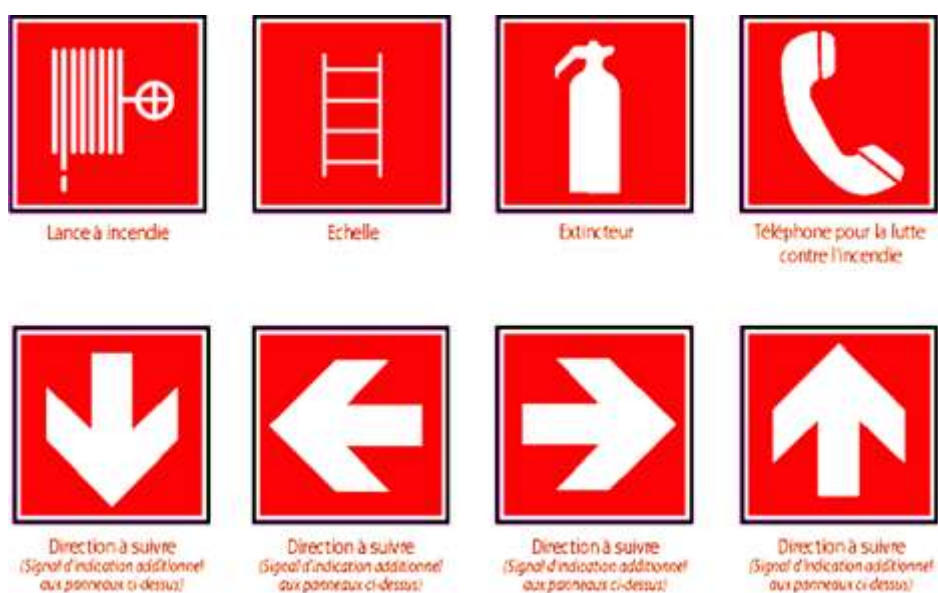


Figure IV.2-3 : Signalisation du matériel incendie

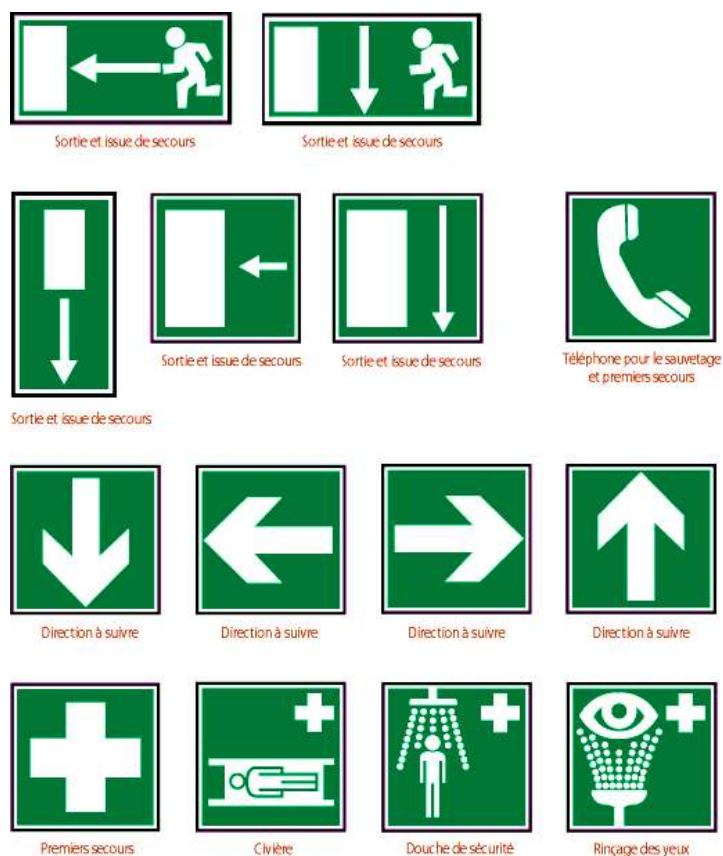


Figure IV.2-4 : Signalisation des secours et sauvetages



Figure IV.2-5 : Signalisation d'avertissement

V. ANNEXE 5 : PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)

L'objectif du Plan de Gestion de la Main d'Œuvre est d'identifier et de clarifier conformément aux dispositions du code de travail en vigueur en Côte d'Ivoire et aux exigences de la NES 2 de la Banque mondiale relative à l'emploi et aux conditions du travail, tous les problèmes spécifiques et potentiels liés au travail pour tout acteur (travailleur direct ou indirect) mobilisé pour l'exécution des activités du projet.

Si la législation ivoirienne ne fait pas expressément obligation aux employeurs d'élaborer un document spécifique pour la gestion de la main d'œuvre, les projets financés ou cofinancés par la Banque mondiale l'exigent pour ceux qui sont soumis à aux normes environnementales et sociale. Ainsi, la mise en œuvre du projet PARU exige de l'élaboration d'un Plan de gestion de la main d'œuvre. Il est élaboré conformément aux prescriptions du droit national et aux exigences de la NES 2 de la Banque mondiale et s'applique à tous les travailleurs (directs et indirects) impliqués dans la mise en œuvre du PARU.

V.1 Aperçu de l'utilisation du personnel du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du PARU, peut être employée, toute personne physique ou morale répondant aux profils des besoins exprimés. La « personne physique » désigne toute personne de sexe masculin ou féminin, âgée d'au moins dix-huit ans, ayant une bonne moralité et disposant des compétences requises. Quant à la « personne morale », elle désigne toute entité (ONG, Cabinets/Bureaux d'étude, Entreprises prestataires etc.) régulièrement constituée suivant les normes ivoiriennes. Les personnes physiques et les personnes morales dans le cadre de la mise en œuvre du PARU seront recrutés sur la base des exigences des postes ouverts en écartant tout traitement discriminatoire lié au sexe, à la religion et à l'appartenance politique, ethnique et régionale, aux handicaps et conformément aux dispositions du présent Plan de gestion de la main d'œuvre.

On entend par « travailleurs du projet », toute personne employée ou morale directement par l'Unité de coordination du projet et/ou les agences d'exécution, les entreprises prestataire, les bureaux de contrôle, etc. pour effectuer des tâches qui sont directement liées au projet (travailleurs directs).

V.1.1 Caractéristiques et types de travailleurs du projet

Les acteurs de mise en œuvre du projet sont : l'Unité de Gestion du Projet (UGP), les fournisseurs de services, Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) ,Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ,Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) ,Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) ,avec les structures déconcentrées, les consultants et les experts qui seront recrutés dans le cadre du projet.

V.1.2 Travailleurs au bénéfice des entreprises contractantes et sous-traitantes

Parmi les travailleurs employés par les entreprises contractantes et les sous-contractants, on pourrait avoir des travailleurs originaires d'autres pays. La loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant, Code du travail ne fait pas de référence spécifique aux travailleurs migrants. L'article 4 du code du travail qui interdit les discriminations stipule que « par discrimination on entend

toute distinction, exclusion ou préférence fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe ... l'ascendance nationale ... qui a pour effet de détruire, d'altérer l'égalité de chance ou de traitement en matière d'emploi ou de profession ». Cet alinéa permet de dire que toute discrimination à l'endroit des migrants nationaux et internationaux est interdite. Cette disposition devra être respectée de sorte à donner l'opportunité à tous les travailleurs sans discrimination et en toute équité.

Tenant compte des dispositions de la Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail, aucun enfant ne peut être employé dans aucune entreprise avant l'âge de 16 ans (article 23.2). L'âge minimal dans le cadre du présent document sera donc de 16 ans et « les jeunes travailleurs âgés de 16 à 21 ans » dans le cadre du PARU, ont les mêmes droits que les travailleurs de leur catégorie professionnelle. Ils ne peuvent en aucun cas subir des abattements de salaires ou déclassements professionnels du fait de leur âge. L'employeur tiendra un registre de toutes les personnes de moins de 18 ans employées dans son entreprise, avec pour chacune d'elles, l'indication de sa date de naissance. Le jeune travailleur ne peut être maintenu dans un emploi ainsi reconnu au-dessus de ses forces et doit être affecté dans un autre emploi convenable.

En outre, les jeunes travailleurs seront employés uniquement en tenant compte du respect des exigences de la protection de la main d'œuvre inscrite à la NES 2 (paragraphes 18 & 19). En effet, le paragraphe 18 de ladite norme stipule que « un enfant âgé de moins de 18 ans peut être employé ou recruté dans le cadre d'un projet uniquement dans les conditions suivantes (i) lorsque le travail offert est conforme aux indications du paragraphe 19, (ii) une évaluation appropriée des risques est effectuée avant le début des travaux, (ii) une surveillance régulière de la santé, des conditions de travail, des heures de travail et des autres exigences de la NES2». Le Paragraphe 19 de la NES 2 indique que « il sera interdit d'employer ou de recruter un enfant âgé de moins de 18 ans en lien avec le projet, d'une manière qui soit susceptible de lui être dangereuse ou d'entraver son éducation ou être préjudiciable à sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ».

Dans le cadre du PARU la main d'œuvre des jeunes travailleurs devra s'arrimer à ces dispositions et nul ne doit faire recours au travail forcé. En effet, le travail forcé est défini comme tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel l'individu ne s'est pas offert de plein gré. Cette interdiction s'applique à toute sorte de travail forcé ou obligatoire, tel que la servitude pour dettes ou des types d'emploi analogues. Aucune victime de trafic humain ne sera employée.

V.2 Principaux risques liés à la main d'œuvre

Le risque professionnel est la probabilité que le potentiel de nuisance du travail soit atteint dans les conditions d'exposition et/ou d'utilisation du travailleur. Ces risques peuvent être de nature physique, chimique, physico-chimique, biologique ou socio-humain. La mauvaise gestion de ces risques professionnels peut conduire à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Conformément à la loi n° 99-477 du 2 août 1999 portant code de prévoyance sociale, "Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise." Est également considéré comme accident du travail, l'accident survenu au travailleur (i) pendant le trajet de sa résidence au lieu du travail et vice-versa ou pendant le trajet entre le lieu du travail et le lieu où il prend habituellement ses repas et vice-versa dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour des motifs d'ordre personnel ou indépendants de l'emploi,

(ii) pendant les voyages dont les frais sont à la charge de l'employeur en vertu des dispositions prévues par le code du travail.

Une maladie est dite professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

La procédure de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles est prévue par les dispositions réglementaires nationales en la matière (article 80 et suivant du code de Prévoyance sociale.).

En dehors des accidents de travail et maladies professionnelles, il existe d'autres risques notamment les travaux forcés, l'exploitation des enfants et autres incidents (par exemple les violences basées sur le genre). Les incidents de travail (parfois considérés comme accidents par certains) sont des événements inattendus ayant une faible influence (à la différence de l'accident qui en a une forte) ou événement peu important en lui-même mais susceptible d'entraîner de graves conséquences (conflits sociaux locaux, problèmes de sécurité, etc.).

Pour ce qui concerne particulièrement le PARU, les mauvaises conditions de travail telles que la luminosité trop forte ou trop faible dans les bureaux, le milieu bruyant et /ou vibrant, l'exposition au froid ou à de hautes températures, l'espace, la surface des bureaux et des postes inadaptés (le décor, le revêtement des sols, les couleurs), le manque d'hygiène, les odeurs, l'exposition à des produits toxiques ou à des matériels dangereux, la mauvaise qualité des repas et de l'eau, le stress, etc., pourraient être à la base de l'altération à court, moyen et long terme de l'état de santé des travailleurs, affectant ainsi la productivité. Ces risques seront évalués et des mesures de prévention et de mitigation appropriées seront préconisées.

V.3 Aperçu de la législation du travail : termes et conditions

Cette section donne un aperçu de la législation du travail en Côte d'Ivoire et porte sur les termes et conditions de travail.

Dans le cadre de ce projet, la législation du travail en matière d'emploi en Côte d'Ivoire est régie par les lois et les règlements ci-après :

- La loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;
- La loi 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail en Côte d'Ivoire
- La loi n° 73- 176 du 27 avril 1973 portant création d'une mutuelle générale des fonctionnaires et agents de de l'Etat
- La loi n° 62-405 du 7 novembre 1962 portant organisation du régime des pensions civiles
- La loi n° 99-477 du 2 août 1999 portant code de prévoyance sociale
- Le décret n° 93-607 du 2 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut général de la Fonction publique ;
- Le décret n° 93-607 du 2 Juillet 1993, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique
- Le décret no 96-203 du 7 mars 1996, relatif à la durée du travail
- Le décret 68-82 du 9 février 1968 portant réparation pécuniaire accordée aux agents de l'Etat en cas de maladie contractée en service ou d'accident survenu dans l'exercice de leurs fonctions

- L'arrêté n°2017-017 MEPS/CAB du 02 juin 2017 déterminant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants

La fonction publique ivoirienne est régie par la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique qui précise les conditions de recrutement, les mécanismes de gestion de contentieux survenus dans le cadre du travail et les conditions de résiliation de contrats ou de cessation de travail.

Quant aux travailleurs du secteur privé et les contractuels des projets sont régis par la loi 2015- 532 du 20 juillet 2015 portant code du travail en Côte d'Ivoire.

Cette loi précise également les droits et les obligations des travailleurs et des employeurs, ainsi que les modes de recrutement, les mécanismes de gestion de contentieux survenus dans le cadre du travail, les conditions de résiliation de contrats ou de cessation de travail et les mécanismes des traitements des conflits de travail tant individuels que collectifs.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale, les textes de cette dernière en matière de travail s'appliquent aux travailleurs recrutés par les projets ou intervenant au compte du projet.

Les termes et conditions institués par les lois et règlements en vigueur incluent les principes d'équité et d'égalité dans l'accès au travail.

Le travail forcé est interdit de façon absolue et toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, le handicap, etc. est interdite. La loi la loi 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail en Côte d'Ivoire est explicite sur le système de rémunération, les heures de travail et les droits du travailleur y compris les congés la liberté de s'affilier à l'organisation de travailleurs de son choix. Le projet doit prévoir la mise à disposition de toutes ces informations à tout travailleur nouvellement recruté et informer le personnel de toute modification intervenant en cours de contrat de même qu'à la fin du contrat. Les travailleurs seront informés de toutes retenues et déductions à la source qui seront effectuées sur leurs rémunérations conformément aux dispositions des lois et règlements du pays.

Les heures de travail et autres dispositions spécifiques applicables au projet sont régies par le Code du Travail respectivement en son article 21.2. Selon les dispositions de l'article 21.2, la durée de travail hebdomadaire est de 40 heures, dans tous les établissements, à l'exception des établissements agricoles.

Les rémunérations pour les consultants du projet, sont régis par les textes de la Banque mondiale en matière de travail qui s'appliquent aux travailleurs recrutés par les projets ou intervenant au compte du projet.

V.4 Aperçu de la législation du travail : santé et sécurité au travail

Cette section donne des indications sur le cadre juridique de la Santé et Sécurité au Travail des agents de l'Etat comme des travailleurs du secteur privé.

Sur la question de la santé et sécurité des agents de l'administration publique et des Collectivités Locales, la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique instaure l'obligation de sécurité et de santé incombant à l'Etat. L'Etat organise des visites médicales pour le recrutement des agents publics.

En matière de protection sociale au profit des agents de l'Etat, la loi n° 73- 176 du 27 avril 1973 portant création d'une mutuelle générale des fonctionnaires et agents de de l'Etat prévoit l'instauration d'un régime qui comportera les branches d'assurance maladie, d'indemnisation des maladies professionnelles et d'accidents du travail.

S'agissant des travailleurs du secteur privé et des projets, loi 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail met à la charge des employeurs l'obligation de la prise de mesures utiles adaptées aux conditions d'exploitation de leurs entreprises de manière à prémunir le mieux possible les salariés contre les accidents et maladies. Il fixe les conditions d'organisation et de fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité.

Les travailleurs du projet auront accès à des installations adaptées à leurs conditions de travail, y compris des cantines, des installations sanitaires et des aires de repos convenables. Dans le cas où des services d'hébergement leur sont fournis, des politiques relatives à la gestion et la qualité des logements seront élaborées pour protéger et promouvoir leur santé, leur sécurité et leur bien-être et leur fournir ou donner accès à des services qui tiennent compte de leurs besoins physiques, sociaux et culturels.

Lorsque les travailleurs du projet ou de ses partenaires sont employés ou engagés par plus d'une partie et travaillent ensemble sur un site, les parties qui emploient ou engagent ces travailleurs collaboreront à la mise en œuvre des dispositions en matière de SST, sans préjudice de la responsabilité de chaque partie en ce qui concerne la santé et la sécurité de ses propres travailleurs.

Un système d'examen régulier des performances en matière de sécurité et santé au travail ainsi que du cadre de travail sera mis en place et comprendra l'identification des dangers et risques de sécurité et santé, la mise en œuvre de méthodes efficaces pour faire face aux dangers et risques identifiés, la détermination des actions prioritaires et l'évaluation des résultats.

V.5 Personnel responsable

Ce chapitre identifie les personnes qui, au sein du projet, sont responsables de certaines activités dont le recrutement et la gestion des agents, la santé et la sécurité au travail, la formation du personnel et le traitement des plaintes.

L'équipe de préparation du PARU va conduire le processus de recrutement et d'installation du personnel du projet.

L'UGP est chargée du recrutement et de la gestion des entrepreneurs/ sous-traitants. Elle a la responsabilité de tous les autres aspects avec les institutions nationales que sont la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Elle veillera à ce que les parties qui emploient ou engagent des travailleurs dans le cadre du projet, élaborent et mettent en œuvre un Plan Particulier de la Sécurité et de la Protection de Santé (PPSPS) pour créer et maintenir un cadre de travail sécurisé, notamment en veillant à ce que les lieux de travail, les machines, les équipements et les processus sous leur contrôle soient sécurisés et sans risque pour la santé. Ces parties collaboreront activement avec les travailleurs recrutés et les consulteront résolument pour leur permettre de comprendre les obligations en matière de sécurité et santé au travail, et promouvoir la mise en œuvre de ces dispositions. Cette collaboration et ces consultations auront pour objectif de fournir des informations aux travailleurs, les former à la sécurité et la santé au travail.

Des procédures seront établies sur le lieu de travail pour permettre aux travailleurs de signaler les conditions de travail qu'ils estiment dangereuses ou malsaines et de se retirer de telles situations lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de penser qu'elles présentent un danger grave et imminent pour leur vie et leur santé. Ces travailleurs ne seront pas tenus de reprendre le travail tant que des mesures correctives nécessaires n'auront pas été prises pour y remédier. De même, ils ne devront pas subir de représailles ou ne devront pas faire l'objet d'actions intentées à leur encontre pour avoir signalé ou pour s'être retirés de telles situations. Des

renforcements de capacités seront organisés au profit des travailleurs pour leur permettre d'assurer une gestion appropriée de ces situations.

Les mécanismes de traitement des litiges entre employeur et employé devront être réglés à l'amiable et en cas de non conciliation, un recours à la voie contentieuse qui sera traité par le tribunal du travail pour les cas de conflit dans le secteur privé et par le tribunal administratif pour les agents de l'administration publique.

L'UGP devra également veiller à ce que les employeurs, les employés ou les sous-traitants aient une bonne conduite dans leur zone d'intervention. A cet effet, elle élaborera et inclura des codes de conduites dans les contrats des entreprises, les gestionnaires et les travailleurs.

V.6 Politiques et procédures

Il s'agit de décrire brièvement les dispositions et procédures à suivre en cas d'accident de travail et de maladie professionnelle. Les dispositions concernant les autres conditions de travail ainsi que les mécanismes de règlement des litiges sont abordées dans les sections suivantes.

La loi du 7 novembre 1962 sur les pensions civiles et le décret 68-82 du 9 février 1968 pris pour son application, organisent un régime spécial de réparation pécuniaire accordée au fonctionnaire en cas d'invalidité résultant de maladie ou d'accident survenus dans l'exercice de ses fonctions. Le statut général de la Fonction Publique, prévoit en ses articles 65 et suivants, un régime de congé maladie en faveur du fonctionnaire atteint d'une maladie non professionnelle ou professionnelle et du fonctionnaire victime d'un accident du travail.

En Côte d'Ivoire, l'organisation de la prise en charge des victimes de lésions professionnelles dans le secteur public repose sur deux textes essentiels : le décret n°68-82 du 9 février 1968 et le décret n°71-301 du 25 juin 1971. La procédure de réparation comporte trois phases, notamment la demande, l'instruction et la décision d'indemnisation. La demande accompagnée des justificatifs est formulée par écrit, auprès de la direction des pensions et des risques professionnels des personnels civils de l'Etat. L'instruction du dossier est respectivement conduite par le conseil de santé (volet médical) et par la commission de réforme (volet administratif). Ce dernier volet est basé sur la recherche du lien de causalité entre la lésion et l'activité de la victime. Enfin, la décision qui précise le montant et les modalités de versement des allocations émane exclusivement du ministre de la fonction publique.

Les étapes préliminaires à la procédure de réparation d'un accident de travail et d'une maladie professionnelle (risques professionnels) se présente comme suit ;

- Faire constater l'accident par les services compétents (police, gendarmerie) ;
- Faire constater la maladie par un Médecin spécialisé dans la pathologie en cause ;
- Informer le supérieur hiérarchique immédiat dans les 24 heures qui suivent l'accident ou la première constatation médicale de la maladie ;
- Faire la demande d'allocation pour infirmité : l'introduction la demande d'allocation pour infirmité est la déclaration de l'accident ou de la maladie professionnelle. Elle doit se faire dans un délai de 5 ans, à partir de la date de l'accident, de début de la maladie ou du décès auprès de la direction des pensions et des risques professionnels des personnels civils de l'Etat du ministère de la fonction publique. En cas d'invalidité ou de décès, les ayant droits de la victime peuvent faire la déclaration dans le même délai ;

- Soumettre un dossier la direction des pensions et des risques professionnels des personnels civils de l'Etat.

Pour les travailleurs du secteur privé et des projets, la procédure de réparation d'un accident de travail et d'une maladie professionnelle est contenue dans la loi n° 99-477 du 2 août 1999 portant code de prévoyance sociale à l'article 71 :

- L'employeur est tenu de déclarer simultanément à l'inspecteur du travail du ressort et à la Caisse de sécurité sociale, dans un délai de 48 heures dès qu'il en a été informé, tout accident du travail et toute maladie professionnelle dont sont victimes les salariés occupés dans l'entreprise.
- La déclaration peut être faite par le travailleur ou ses représentants jusqu'à l'expiration de la deuxième année suivant la date de l'accident ou de la première constatation médicale de la maladie professionnelle.

Les prestations fournies aux victimes d'accident de travail ou de maladies professionnelles sont de deux sortes : prestations en nature et en espèces.

Les prestations en nature comprennent les soins médicaux que requiert l'état de la victime à savoir :

- Assistance médicale (chirurgicale et dentaire y compris les examens radiographiques et de laboratoire) ;
 - Fourniture de produits pharmaceutiques ou accessoires de premier secours ;
 - Entretien dans un hôpital ou dans toute autre formation sanitaire ;
 - Fourniture, l'entretien et le renouvellement des appareils de prothèse ou d'orthopédie nécessités par les lésions résultant de l'accident et reconnus par le médecin- conseil de la Caisse comme indispensables ou de nature à améliorer la réadaptation fonctionnelle ou la rééducation professionnelle ;
 - Réadaptation fonctionnelle, la rééducation professionnelle et le reclassement de la victime ;
 - Transport de la victime du lieu de l'accident à une formation sanitaire ou à sa résidence ;
 - Frais funéraires de la victime en cas d'accident mortel.
- Quant aux prestations en espèce, elles comprennent :
 - Les indemnités journalières ;
 - Les allocations et rentes d'incapacité ;
 - Les rentes de survivants.

V.7 Age pour l'emploi

La présente section aborde l'âge minimum de travail et la procédure d'évaluation des risques liés au travail.

L'âge minimum pour travailler dans le projet est l'âge requis pour rentrer dans la fonction publique en Côte d'Ivoire. Il est fixé à dix-huit (18) ans au moins (article 7 du Décret n° 93-

607 du 2 Juillet 1993, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique).

Le problème de non-respect de l'âge minimum d'admission à l'emploi ne se pose donc pas pour les agents de la fonction publique.

S'agissant des travailleurs du secteur privé, le Code du Travail retient l'âge de 14 ans sauf pour les travaux dangereux où l'âge requis est de 18 ans. La Côte d'Ivoire dispose d'une liste de travaux considérés comme travaux dangereux pour les enfants (arrêté n°2017-017 MEPS/CAB du 02 juin 2017 déterminant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants). Le secteur de bâtiment et travaux publics auquel s'intéresse le présent projet est retenu au nombre des secteurs présentant un niveau de dangerosité élevé pour les enfants. C'est pour cette raison qu'il sera nécessaire de mettre en place un mécanisme de surveillance permanent de l'âge des travailleurs dans le cadre des activités des prestataires du projet en leur faisant obligation de tenir un registre de toutes les personnes de moins de 18 ans employées dans leur entreprise, avec pour chacune d'elles, l'indication de sa date de naissance (article 23.2 de la loi 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail). Les structures déconcentrées du ministère en charge du travail, les collectivités territoriales, les ONG et les syndicats qui sont les parties prenantes du projet pourront être mis à contribution pour assurer la vérification de l'âge des travailleurs du projet ainsi que la procédure d'évaluation des risques pour les travailleurs âgés de 18 ans au minimum.

Les heures de travail applicables au projet sont régies par le décret no 96-203 du 7 mars 1996, relatif à la durée du travail. Selon les dispositions de ce décret, la durée de travail hebdomadaire est de 40 heures, soit 8h par jour.

Pour les consultants du projet, ils sont régis par les textes de la Banque mondiale en matière de travail qui s'appliquent aux travailleurs recrutés par les projets ou intervenant au compte du projet.

V.8 Cas des travaux forcés

Selon l'article 3 de la loi 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail en Côte d'Ivoire, le travail forcé ou obligatoire est interdit de façon absolue.

Le terme travail « forcé » ou « obligatoire » désigne tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré. Nul ne peut y recourir sous aucune forme en tant que :

- a) Mesure de coercition, d'éducation politique, de sanction à l'égard de personnes qui ont exprimé leurs opinions politiques ;
- b) Méthode de mobilisation et d'utilisation de la main-d'œuvre à des fins politiques ;
- c) Mesure de discipline au travail ;
- d) Mesure de discrimination sociale, raciale, nationale ou religieuse ;
- e) Punition pour avoir participé à des grèves.

V.9 Mécanisme de règlement des litiges

Les relations de travail sont parfois conflictuelles à cause des intérêts en jeu, souvent contradictoires : recherche de gains sans cesse croissant pour l'employeur et recherche permanente d'amélioration des conditions de travail et de vie pour les travailleurs. D'une façon

générale, il convient de relever qu'il existe deux modes de règlement des litiges dans le cadre du travail en Côte d'Ivoire :

- Le règlement à l'amiable : il consiste à se mettre d'accord sans intervention judiciaire : des concessions de part et d'autre s'imposent. En cas de litige, les modes de règlement à l'amiable sont : la transaction, la conciliation, la médiation et l'arbitrage.
- Le recours juridictionnel : il intervient généralement en cas d'échec du règlement à l'amiable. Il consiste à régler le litige devant un tribunal compétent. C'est le fait de saisir un juge pour dire le droit sur un contentieux.

Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) sera mis à la disposition de tous les travailleurs directs et contractuels (et de leurs organisations, le cas échéant) pour exprimer leurs préoccupations d'ordre professionnel. Ces travailleurs seront informés de l'existence du mécanisme de gestion des plaintes au moment de l'embauche et des mesures prises pour les protéger contre toutes représailles pour l'avoir utilisé. Ce MGP sera aussi publié sur les sites web des entreprises et des Missions de Contrôle (MdC). Il devra permettre de résoudre tout problème ou risque auquel les employés sont exposés dans le cadre de l'exécution au quotidien, de leurs tâches.

Le projet veillera à faire en sorte que le système de gestion des plaintes soit facilement accessible à tous.

Par ailleurs le projet établira en son sein un mécanisme pour traiter les plaintes le concernant. Le personnel du projet pourra y déposer ses plaintes qui seront transmises aux structures les mieux indiquées pour les traiter. Un manuel de procédures y afférent sera élaboré et mis à la disposition du personnel.

Les travailleurs du projet tout comme les employés bénéficiaires du projet ont le droit de se plaindre si les normes ne sont pas respectées, si l'aide reçue n'est pas celle qui leur convient ou ne correspond pas à ce qui leur a été promis par les acteurs de mise en œuvre du projet ou en cas de manquements graves aux codes de conduite. Un grief officiel exige une réponse et la structure qui reçoit une plainte, a le devoir de répondre à la personne plaignante.

Il sera de la responsabilité de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) recevant les plaintes d'en déterminer la gravité et de décider si elles peuvent être traitées immédiatement de façon verbale et informelle, ou si elles doivent passer par les voies officielles (UGP/PARU, inspection de travail, tribunaux administratifs, etc.).

Dans le cadre du PARU, un grief peut porter sur des cas de corruption, de fraude, d'exploitation ou d'abus sexuel, de discrimination liée au genre, à la religion, à l'ethnie, à la politique et de faute grave ou de négligence professionnelle, etc.

Les principales actions envisagées dans le mécanisme de gestion des griefs pour le PARU sont multiformes et se présentent comme suit :

- À travers le point focal de chaque comité des gestions des plaintes, il sera mis à la disposition des populations bénéficiaires des registres et / ou des boîtes à plaintes où elles peuvent déposer des plaintes anonymes formulées par écrit qui seront transmises à l'ugp ;
- Les différentes plaignant peuvent également utiliser les voies ci-dessous :
- Courrier formel transmis à la cellule de coordination, à la mairie ou à la préfecture ;
- Dépôt de courrier dans une boîte de réclamations ;

- Réseaux sociaux en ligne (en particulier Facebook) ;
- Remplissage de la fiche de plainte disponible sur le site web de la coordination ;
- Appel téléphonique ;
- Message sur le téléphone portable des points focaux désignés pour cette tâche.
- Un comité des plaintes de chaque localité concernée par les activités du projet, formé de membres des structures déconcentrées des ministères concernés par le projet, des autorités locales et des responsables coutumiers et religieux, et des personnes ressources sera mis en place et recevra les plaintes/inquiétudes des bénéficiaires, fera des enquêtes et décidera des mesures de suivi à prendre par l'ugp ;
- Les plaintes de nature sensible (abus sexuel, fraude, corruption) seront traitées de façon confidentielle et sans représailles de la part du comité des plaintes, afin de garantir aux personnes plaignantes un certain degré de protection.

La procédure de gestion des griefs du PARU comporte sept (07) étapes essentielles qui se présentent comme suit :

- Phase1 : réception des plaintes par le comité. Elle peut être faite par une boîte à plaintes, le téléphone, des lettres, par l'intermédiaire d'une personne de confiance, dans le cadre d'assemblées communautaires, etc. ;
- Phase 2 : le traitement des plaintes. Il se fait selon le « type » de plainte, c'est-à-dire s'il s'agit de plainte de nature sensible ou non sensible, plainte grave ou moins grave ;
- Phase 3 : l'examen des plaintes et les enquêtes de vérification. Il consiste à déterminer la validité des plaintes traitées ; établir clairement quel engagement ou promesse n'a pas été respecté ; et décider des mesures à prendre pour y donner suite ;
- Phase 4 : les réponses et les prises de mesures. Elles visent à corriger, modifier ou changer pour améliorer la situation et résoudre le problème. Une plainte formelle exige une réponse rapide de la part du comité. Il est fondamental de communiquer clairement à la personne plaignante les constats issus des processus d'examen et d'enquête et de la tenir dûment informée des mesures qui seront prises à la suite de ce qui a été décidé ;
- Phase 5 : la procédure d'appel. Si la réponse n'est pas acceptée et que les parties concernées ne peuvent parvenir à une solution, la personne plaignante peut décider de faire appel de la réponse. La procédure d'appel permet de réexaminer l'enquête déjà effectuée et de déterminer s'il y a lieu de maintenir la première décision ou d'en prendre une nouvelle sur la base des constats issus de ce réexamen. Il convient de souligner que la résolution par le comité doit se faire à l'aimable. Le plaignant peut en fonction de la nature de sa requête faire un recours judiciaire ;
- Phase 6 : la résolution. Elle intervient lorsque toutes les parties concernées par la plainte parviennent à un accord et, plus important encore, la personne plaignante est satisfaite du fait que la plainte a été traitée de façon juste et appropriée et que les mesures qui ont été prises apportent une solution consensuelle.
- Phase7 : le Suivi et l'enregistrement des plaintes. Cette phase permettra d'assurer la surveillance et la gestion des plaintes reçues. Assurer le suivi des réponses aide à alimenter

le processus d'évaluation et permettre de faire des apprentissages et d'apporter des ajustements au besoin au mécanisme de gestion des griefs.

Le délai de traitement des griefs sera fonction de la nature des plaintes et de la complexité des enquêtes. Pour les plaintes non sensibles et relativement moins graves (violences verbales, injures, discrimination) qui ne demandent pas des enquêtes ou demandent des enquêtes sommaires, le comité pourrait donner une réponse dans un délai inférieur ou égal à une semaine.

Par contre, pour les plaintes sensibles et relativement graves (corruption, fraude, violence sexiste et sexuelle), le délai pourrait aller à un mois, voire plus en fonction de la complexité des enquêtes.

Le mécanisme de gestion des plaintes ne devra pas empêcher l'accès à d'autres moyens de recours judiciaire ou administratif qui pourraient être prévus par la loi ou par des procédures d'arbitrage existantes ni se substituer aux mécanismes de gestion des plaintes établis par la voie de conventions collectives.

V.10 Gestion des contractants et prestataires

Une documentation (Code du Travail, règlement intérieur, consignes de sécurité, codes de bonnes conduites, etc.) et des informations claires et faciles à comprendre seront communiquées aux travailleurs du projet sur leurs conditions d'emploi. Ces informations et documents décriront les droits des travailleurs au regard de la législation nationale du travail notamment leurs droits en matière de temps de travail, de salaire, d'heures supplémentaires, de rémunération et d'avantages sociaux. Cette documentation et ces informations seront mises à disposition au début de la relation de travail et en cas de modification importante des conditions d'emploi. Le code de conduite est porté à la connaissance et est signé de chaque contractant en même temps que la signature de contrat de prestation.

Les travailleurs du projet seront rémunérés sur une base régulière, conformément à la législation nationale en vigueur et aux dispositions des présentes procédures de gestion de la main-d'œuvre. Les retenues sur salaires seront effectuées uniquement en vertu du droit national ou des procédures de gestion de la main-d'œuvre, et les travailleurs seront informés des conditions dans lesquelles ces retenues sont faites. Ils auront droit à des périodes de repos hebdomadaire, de congé annuel et de congé maladie, de congé maternité et de congé pour raison familiale, en vertu du droit national et des procédures de gestion de la main-d'œuvre.

Lorsque le droit national ou les dispositions du présent document de procédures de gestion de la main-d'œuvre l'exigent, les travailleurs recevront par écrit un préavis de licenciement et des informations sur leurs indemnités de départ dans les délais prescrits. Tous les salaires gagnés, les prestations de sécurité sociale, les contributions à une caisse de retraite et tout autre avantage social seront versés avant la date de cessation définitive de la relation de travail, soit directement aux travailleurs du projet soit le cas échéant, pour le compte de ceux-ci. Lorsque les paiements sont versés pour le compte des travailleurs, les justificatifs de ces paiements leur seront fournis.

Les décisions en matière de recrutement ou de traitement des travailleurs ne seront pas prises sur la base de caractéristiques personnelles sans rapport avec les besoins inhérents au poste concerné. Les travailleurs seront employés selon le principe de l'égalité des chances, de non-discrimination, de prise de mesures appropriées de protection et d'assistance aux groupes vulnérables et du traitement équitable prescrit par les conventions internationales de travail n° 100 et 111 de l'Organisation Internationale de Travail ratifiée par la Côte d'Ivoire et les

paragraphes 13-15 de la NES 2 du Cadre Environnementale et Sociale de la Banque mondiale. Il n'y aura aucune discrimination dans le cadre d'un aspect quelconque de la relation de travail, que ce soit le recrutement et l'embauche, la rémunération (notamment les salaires et les avantages sociaux), les conditions de travail et les modalités d'emploi, l'accès à la formation, les missions du poste, la promotion, le licenciement ou encore les mesures disciplinaires.

Les présentes procédures de gestion de la main-d'œuvre décriront les mesures visant à prévenir et combattre le harcèlement, l'intimidation et/ou l'exploitation en milieu professionnel, les violences basées sur le genre, les exploitations et abus/séviesses sexuels principalement contre les enfants, etc.

Dans le cadre de l'exécution du projet, des mesures spéciales de protection et d'assistance destinées à remédier à des actes discriminatoires ou à pourvoir un poste donné sur la base des besoins spécifiques dudit poste ou des objectifs du projet ne seront pas considérées comme des actes de discrimination. Cette mesure concerne les entreprises prestataires et sont applicables à condition qu'elles soient conformes au droit national.

Le projet prendra des mesures de protection et d'assistance appropriées à l'égard des personnes vulnérables travaillant dans le cadre du projet, notamment celles appartenant à des catégories particulières de travailleurs comme les femmes, les jeunes travailleurs, les personnes handicapées et les travailleurs migrants. Ces mesures peuvent se révéler nécessaires à des moments donnés, en fonction de la situation du travailleur et de la nature de sa vulnérabilité.

Le droit national reconnaissant le droit des travailleurs à se constituer en association, à adhérer à une organisation de leur choix et à négocier collectivement leurs droits sans ingérence aucune, le projet sera mis en œuvre conformément au droit national. Dans de telles circonstances, le rôle des organisations de travailleurs constituées légalement et des représentants légitimes des travailleurs sera respecté, et des informations nécessaires à des négociations constructives leur seront fournies en temps opportun. Lorsque le droit national restreint le champ d'action des organisations de travailleurs, le projet n'empêchera pas les travailleurs du projet de mettre au point des mécanismes parallèles pour exprimer leurs griefs et protéger leurs droits en matière de conditions de travail et d'emploi. Le projet ne doit pas chercher à influencer ou contrôler ces autres mécanismes.

Le projet n'exercera aucune discrimination et ne prendra aucune mesure en représailles contre les travailleurs du projet qui participent ou souhaitent participer à ces organisations et aux négociations collectives ou à d'autres mécanismes.

Comme expliqué ci-dessus, l'âge minimum pour les travailleurs / employés éligibles dans le projet est de 18 ans. Le projet aussi n'aura pas recours au travail forcé, que l'on peut définir comme tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel individu ne s'est pas offert de plein gré. Cette interdiction s'applique à toute sorte de travail forcé ou obligatoire, tel que le travail sous contrat, la servitude pour dettes ou des types d'emploi analogues. Aucune victime de trafic humain ne sera employée sur le projet.

V.11 Travailleurs communautaires

Les travailleurs communautaires désignent essentiellement la main-d'œuvre issue des communautés locales fournie sur une base volontaire ou sur la base d'un « contrat/protocole de collaboration ». Il peut concerner les groupements de femmes, de jeunes et les autres associations de développement.

Le choix des travailleurs communautaires se fera principalement soit sur proposition de la commune, soit sur proposition des chefs de localités ou quartiers concernés par les activités du projet, soit sur proposition des associations communautaire de base ou encore sur proposition personnelle (volontariat). Ce choix se fera en fonction d'un certain nombre de critères définis par les employeurs. Le niveau et l'âge minimum requis seront fixés par les employeurs conformément à la Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail. Les travailleurs communautaires recrutés percevront un salaire journalier défini conformément au code de travail en vigueur en Côte d'Ivoire.

V.11.1 Les modalités de sélection des travailleurs communautaires dans le cadre du projet

La sélection des travailleurs communautaires doit répondre aux conditions suivantes :

- Être démocratique, c'est-à-dire avec l'adhésion et la participation de toutes les couches sociales ;
- Se dérouler sous la responsabilité de l'autorité communale, ou préfectorale en présence des chefs de localités ou quartiers, des leaders d'opinion, des organisations communautaires de base (OCB) dans les zones couvertes par les activités du projet ;
- Respecter la parité homme – femme autant que possible ;

La sélection doit suivre les étapes suivantes :

Etape 1 : Au démarrage de l'activité du sous projet, l'employeur à travers son service de recrutement échange avec l'autorité communale, les chefs de quartier ou les localités, leaders d'opinion, les Organisations Communautaires de Base (OCB) sur les critères de sélection de la main d'œuvre locale. Ils fixent d'un commun accord la date de recrutement en fonction du besoin.

Etape 2 : A travers les canaux locaux de communication, la population est informée au moins une semaine avant, par l'autorité communale ou préfectorale, des critères de sélection, de la date de recrutement et de ses objectifs. La forte participation de toutes les couches sociales est également sollicitée. Les postes doivent être annoncés pour permettre aux candidats d'être mieux informés et de se préparer. Les candidats doivent se munir de tout document attestant le niveau requis le jour de la sélection si la sélection l'exige.

Etape 3 : Sous la direction d'un comité présidé par l'autorité communale ou l'autorité préfectorale et composé du chef de quartier ou la localité, d'un représentant de l'employeur, d'un représentant des Organisations Communautaires de Base, la sélection est organisée en présence des leaders communautaires, des groupes sociaux et d'une ONG, selon les modalités démocratiques. Les participants sont informés sur les objectifs de la réunion, le programme à mettre en œuvre et l'importance de choisir des candidats qui répondent aux critères de choix de l'employeur en fonction du besoin. En cas de candidatures multiples validées, le vote sera utilisé pour départager les candidats.

Les personnes jugées aptes, au-delà de l'effectif recherché peuvent constituer la liste de réserve qui pourra servir à l'employeur en cas de renouvellement de la main d'œuvre. Un procès-verbal du recrutement est rédigé par un membre de l'équipe de l'employeur, contresigné par le président de séance et envoyé, à la commune ou à la préfecture et à l'UGP.

Etape 4 : Les personnes choisies prendront contact avec l'employeur ou son représentant pour la suite du recrutement. La liste des personnes retenues pourrait être affichée à la mairie et sur la place publique du quartier ou de la localité.

V.11.2 Les conditions de renouvellement des travailleurs communautaires

Les travailleurs communautaires sont choisis pour une durée variable (en fonction de la durée de la tâche à exécuter). En cas d'incapacité d'exercer, d'insuffisance de rendement, de faute grave (non-respect du cahier de charge), de démission ou de décès, le renouvellement se fait dans les jours qui suivent, en se référant à la liste de réserve.

L'Unité de Coordination du Projet déterminera clairement et de façon participative avec les parties prenantes dont les travailleurs communautaires organisés ou non, les conditions de mobilisation de la main d'œuvre communautaire, y compris le montant de sa rémunération et les modalités de paiement ainsi que les horaires de travail. Elle fera le diagnostic s'il existe un risque de travail des enfants ou de travail forcé lié à la main d'œuvre communautaire. Si des cas de travail des enfants ou de travail forcé sont constatés, elle prendra les mesures appropriées pour y remédier.

Le système d'examen prendra en compte les tâches effectuées par les travailleurs communautaires dans le cadre de PARU et la mesure dans laquelle ces travailleurs reçoivent une formation adéquate à leurs besoins particuliers et aux risques et effets potentiels du projet.

V.12 Employés des principaux fournisseurs

La mise en œuvre du PARU pourrait engendrer des risques de travail des enfants ou de travaux forcés ou de graves problèmes de sécurité concernant les fournisseurs principaux ou autres partenaires. Pour cela, le projet doit veiller à l'identification de ces risques et mettre en œuvre des mesures adéquates pour y remédier.

Les travailleurs des fournisseurs et prestataires sont astreints aux mêmes dispositions et conditions de travail que les travailleurs directs du projet.

Pour protéger la vie et la santé des travailleurs, l'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise.

Il doit notamment aménager les installations et régler la marche du travail de manière à prémunir le mieux possible les salariés contre les accidents et maladies, pour un bien-être physique, mental et social. En fonction de la nature des travaux et des risques particuliers auxquels sont exposés les travailleurs, il sera demandé aux entreprises prestataires la création d'un comité d'hygiène et de sécurité (Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail article 42.1) dans tout établissement, entreprise ou chantier même si leur effectif est inférieur à celui prévu.

VI. ANNEXE 6 : PLAN PARTICULIER DE GESTION ET D'ELIMINATION DES DECHETS (PPGED)

Afin de minimiser les impacts environnementaux et sanitaires négatifs du présent projet et maximiser la récupération des ressources, un plan de gestion des déchets doit être mise en place.

En effet, il s'agit d'une stratégie comprenant un ensemble de procédures conçues pour gérer efficacement les déchets générés pendant toute la période de vie du projet et par les différentes activités qui le caractérise.

VI.1 Gestion des Déchets Solides

Les déchets solides engendrés lors des différentes phases du projet sont de diverses natures et peuvent être classés en trois catégories : déchets inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux. Lors des différentes phases du présents projets, tous ces types de déchets sont susceptibles d'être générés et doivent être gérés convenablement :

- **Déchets non dangereux** : les déchets non dangereux générés sur site sont essentiellement : les déchets ménagers produits par le personnel existant sur site doivent être collectés dans des poubelles réservées à cet effet pour être ensuite acheminés vers une décharge finale.
- Concernant les déchets industriels (les films de plastique et les palettes de bois, la ferraille, etc), ils seront livrés à des entreprises spécialisées et autorisées par les autorités locales pour la collecte et le recyclage de ce type de déchets.
- **Déchets inertes** : dans cette catégorie, nous regroupons les déchets des travaux de construction ou de démolition qui ont principalement une nature minérale et qui ne sont pas contaminés par des substances dangereuses. Ces déchets seront enlevés et disposés dans des endroits réservés à cet effet par les autorités locales.
- **Déchets dangereux** : les déchets dangereux sont gérés de la manière suivante :
 - Collecter les déchets dangereux dans un conteneur temporaire pour les déchets dangereux pendant la phase de construction,
 - Collecte, transport et élimination finale des déchets considérés comme dangereux dans un site de confinement autorisé.

Tableau VI.1-1: Récapitulation du plan de gestion des déchets solides

Catégorie	Type	Identification	Stockage sur site	Destination finale	Site d'élimination
Déchets non dangereux	Déchets ménagers	Bouteilles en plastique	Possible	Recyclage	Point de collecte contrôlé
		Canettes métalliques	Possible	Recyclage	Point de collecte contrôlé
		Paquets Tétra Pack	Possible	Décharge (Non recyclable)	Décharge contrôlée
		Gobelets en carton ou plastique et Flacons de yaourt (Polyéthylène)	Possible	Décharge (Non recyclable)	Décharge contrôlée
		Déchets organiques	Possible	Décharge (Non recyclable)	Décharge contrôlée
	Déchets industriels	Plaquettes de bois	Possible	Recyclable	Point de collecte contrôlé
		Fûts métalliques Filtres	Possible	Traitement et recyclage	Point de collecte contrôlé
		Ferrailles	Possible	Recyclable	Point de collecte contrôlé
		Films en plastiques (emballage)	Possible	Recyclable	Décharge contrôlée
Déchets inertes	Les déchets des travaux de construction et de démolition		Possible	Recyclable	Point de collecte contrôlée
Déchets dangereux	Batteries usagées Et déchets médicaux		Possible	Confié à la société autorisée et spécialisée	Point de collecte contrôlé

VI.2 Gestion des lixiviats, du biogaz et des déchets admissibles

VI.2.1 Gestion des lixiviats

Les lixiviats produits au niveau des zones de stockage, de transfert et d'enfouissement des déchets constituent un risque majeur pour les sols et les eaux souterraines. Afin de limiter ces

impacts, le présent plan prévoit un ensemble de mesures de prévention, de collecte et de traitement.

Les zones de stockage et de transfert seront aménagées avec des systèmes d'étanchéité et de drainage permettant d'éviter les infiltrations et d'assurer une collecte efficace des lixiviats. Ces effluents seront dirigés vers des bassins étanches de décantation et de traitement, conçus en fonction de la capacité du site et des conditions pluviométriques locales. Le traitement se fera principalement par décantation, aération et lagunage naturel, suivis d'un recyclage ou d'une réutilisation maîtrisée selon les normes environnementales applicables.

Un suivi régulier de la qualité des lixiviats sera assuré par l'opérateur, sous la supervision de l'ANAGED. Il portera notamment sur des paramètres tels que le pH, la DBO₅, la DCO, les matières en suspension, la conductivité et les métaux lourds. Les résultats de ce suivi seront consignés dans un registre environnemental et intégrés aux rapports périodiques de suivi environnemental et social du projet.

VI.2.2 Gestion du biogaz

La décomposition anaérobie des déchets organiques engendre du biogaz, principalement constitué de méthane (CH₄), de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz en trace tels que le sulfure d'hydrogène (H₂S) et l'ammoniac (NH₃). En l'absence de contrôle, ce gaz peut générer des risques d'incendie, d'explosion et de nuisances olfactives, tout en contribuant à l'effet de serre.

Pour prévenir ces risques, un système de captage et de contrôle du biogaz sera mis en place. Il reposera sur un réseau de drains ou d'évents verticaux installés dans les zones d'enfouissement. Le biogaz collecté sera canalisé vers un dispositif de torchage afin de réduire les émissions de méthane dans l'atmosphère et d'atténuer les odeurs.

Une surveillance régulière des pressions et concentrations de gaz sera effectuée pour prévenir tout risque d'accumulation. Le personnel du site sera formé aux procédures de sécurité, à la maintenance des installations et à la gestion des incidents liés au biogaz.

VI.2.3 Gestion des déchets admissibles

Le PPGED doit également préciser les types de déchets admissibles sur les sites du CVET et des centres de transfert, afin d'assurer la conformité réglementaire et de prévenir tout risque de pollution croisée.

Les critères d'admissibilité seront définis selon la nature, l'origine, la composition et la quantité des déchets. Un contrôle systématique à l'entrée des sites sera réalisé, comprenant la pesée, une inspection visuelle et la tenue d'une fiche de suivi des déchets entrants. En cas de non-conformité, les déchets seront dirigés vers une zone de quarantaine pour inspection et décision de tri, de réacheminement ou de rejet vers une filière appropriée.

Ce volet pourra être intégré directement au présent plan, ou, selon l'organisation retenue, faire l'objet d'un plan de gestion complémentaire des déchets admissibles, intégré au système de management environnemental et social de l'opérateur.

VI.3 Gestion des Rejets Liquides

VI.3.1 Eaux usées sanitaires

Les eaux usées sanitaires sont constituées des eaux noires provenant des toilettes et des eaux grises provenant des évier et des lavabos. Pendant la phase de travaux, ces effluents seront évacués dans une fosse septique bien étanche pour éviter une éventuelle contamination des sols et des ressources en eaux souterraines.

Pendant la phase d'exploitation, ces effluents seront directement drainés par les réseaux d'évacuation des eaux usées construits dans les différents sites du présent projet.

VI.3.2 Huiles usagées et graisses

Les opérations de vidanges du matériels (roulant et fixe) doivent être exclusivement réalisées au niveau des aires destinées pour ces besoins (étanchéité du sol, collecteurs et conteneurs des huiles) avec utilisation des bacs de rétention pour empêcher le déversement des huiles usagées sur le sol. Pour les installations mobiles, le mécanicien utilise un bac de vidange pour empêcher le déversement d'huile usagée.

Ces huiles seront ensuite livrées à une société spécialisée pour régénération.

VI.4 Gestion de la pollution des nappes phréatiques

Ce volet vise à prévenir, contrôler et atténuer les risques de contamination des nappes phréatiques et des eaux souterraines pouvant résulter des activités d'exploitation et de gestion des déchets au sein du CVET. Il s'inscrit dans le cadre des exigences du PAES et des bonnes pratiques internationales (SFI – Norme de performance n°3 et n°6), qui imposent la protection des ressources en eau contre toute pollution d'origine anthropique.

VI.4.1 Sources potentielles de pollution

- La percolation des lixiviats issus des déchets stockés ou en transit, susceptibles de migrer vers le sol en cas de défaillance de la géomembrane ou de saturation du système de drainage.
- Les fuites d'hydrocarbures et d'huiles provenant des engins de transfert et des véhicules opérant sur le site.
- Le stockage temporaire de déchets non conformes ou dangereux sur des surfaces non étanches.
- Les rejets accidentels de laitance de béton, boues de curage, eaux de lavage ou eaux de pluie contaminées lors des opérations de maintenance ou de nettoyage des équipements.

VI.4.2 Mesures de prévention et de protection

VI.4.2.1 Conception et infrastructure

- Installation d'une géomembrane de haute densité (HDPE ≥ 2 mm), conforme à la norme ASTM D 5885 ou équivalente, dotée d'une couche de protection géotextile.
- Mise en place d'un système de drainage des lixiviats (drains perforés, géo composite de drainage, puisards de collecte) raccordé à une station de traitement.
- Réalisation de fossés périphériques de collecte des eaux pluviales afin d'éviter leur infiltration dans les zones d'enfouissement.

- Construction d'une zone de stockage temporaire des déchets sur dalle bétonnée étanche, dotée d'un caniveau de récupération des eaux souillées.

VI.4.2.2 Mesures opérationnelles

- Interdiction formelle du vidage, lavage ou entretien des engins sur les aires non aménagées.
- Mise en place d'un système de rétention mobile (bac, tapis absorbants) lors des opérations de vidange ou de maintenance.
- Contrôle systématique de l'étanchéité des casiers avant remplissage et après fermeture.
- Gestion séparée des déchets dangereux ou liquides polluants, avec transfert vers des filières agréées.

VI.4.2.3 Dispositif de surveillance et de suivi environnemental

Pour la surveillance et le suivi de la pollution des nappes phréatiques, certains éléments doivent figurer :

Élément de suivi	Description / Fréquence	Responsable
Piezomètres	Mise en place d'au moins 3 piézomètres (amont et aval hydrogéologique du site)	Maître d'Ouvrage / Entreprise
Paramètres suivis	pH, CE, T°, nitrates, ammonium, métaux lourds, DCO, hydrocarbures totaux	Laboratoire agréé
Fréquence d'analyse	Trimestrielle la première année, semestrielle ensuite	Responsable Environnement
Rapports	Intégrés au rapport de suivi environnemental du PGES	Cellule Environnement du projet

VI.4.3 Plan de contingence en cas de pollution confirmée

1. Suspension immédiate des activités à proximité de la zone suspectée.
2. Inspection technique pour localiser la source (fuite, rupture de membrane, débordement).
3. Pompage et confinement des eaux contaminées dans une cuve de stockage étanche.
4. Traitement ou évacuation vers une filière agréée.
5. Réhabilitation du sol contaminé si nécessaire, selon la réglementation nationale.
6. Rapport circonstancié soumis à l'ANDE et à la Cellule Environnement du projet.

VI.4.4 Formation et sensibilisation

Le personnel du CVET, notamment les opérateurs et techniciens de maintenance, recevra une formation spécifique sur la gestion des risques hydrogéologiques, incluant :

- Les bonnes pratiques d'entretien des équipements étanches,
- La manipulation sécurisée des produits pétroliers et chimiques,
- La procédure à suivre en cas de déversement accidentel.

VI.5 Gestion de la pollution des sols

Pour la gestion des sols contaminés, les entreprises contractantes devront procéder à la caractérisation de la partie contaminée et analyser le niveau de contamination selon les normes et les directives applicables dans le cas du présent projet.

Pour ce faire, les entreprises contractantes devront :

- Effectuer une analyse primaire du site et entreprendre les premières actions,
- Analyser les principales caractéristiques des polluants,
- Connaître les principales familles de polluants,
- Maîtriser les techniques de dépollution des sols et les mesures à entreprendre en cas d'accidents (fuite de carburant, produits chimiques dangereux ou autre).

VI.6 Gestion des Rejets Gazeux

Durant les deux phases de construction et de démantèlement du projet, ces émissions sont constituées essentiellement des gaz d'échappement des engins et des groupes électrogènes. L'exploitation optimale, le suivi et l'entretien régulier de ceux-ci permettent de réduire au minimum les effets des émissions de gaz sur l'environnement.

Pour la phase d'exploitation, la gestion des gaz à effet de serre s'avère essentielle pour lutter contre la dégradation de la qualité de l'air et le changement climatique. Il est crucial de mesurer régulièrement ce type d'émission gazeuse et surveiller la qualité de l'air pour détecter la moindre défaillance dans le système de gestion.

Un plan de surveillance des systèmes de collecte des gaz émis suite à l'enfouissement des déchets soit être mis en place et appliqué pour minimiser cet impact négatif.

VI.7 Gestion des Produits Chimiques

Pour une gestion efficace des produits chimiques, les actions suivantes sont indispensables à appliquer :

- Assurer la sensibilisation du personnel en matière de manipulation des produits chimiques.
- Lors d'aménagement d'une zone de stockage, le responsable concerné doit se conformer aux consignes suivantes :
 - Aménager une zone de stockage et mettre en place des cuvettes de rétention.
 - Mettre en place un système d'extinction incendie au niveau de la zone de stockage.
- Lors de stockage des produits chimiques, le responsable concerné doit se conformer aux consignes suivantes :
 - Stocker les produits chimiques dans un endroit ventilé et à l'abri de la chaleur,
 - Connaître les caractéristiques et les propriétés de toutes les substances chimiques qui sont en stock et celles qui seront utilisées,
 - S'assurer que l'accès aux produits chimiques est strictement contrôlé,
 - Placer un affichage qui mentionne :
 - Interdiction de fumer,

- Interdiction de manger,
- Interdiction de boire,
- Obligation du port des EPI,
- Identifier et ranger les bidons, flacons, bouteilles et sacs dans des étagères selon leurs poids, étiquetage des risques, compatibilité des produits,
- Interdire les travaux à chaud à proximité de la zone de stockage des produits chimiques,
- Lors de l'utilisation du produit chimique, l'utilisateur doit se conformer aux consignes suivantes :
 - Éviter d'utiliser des liquides hautement inflammables dans un endroit clos et s'assurer qu'il y a un apport suffisant d'air frais,
 - Éviter de respirer les vapeurs de produits chimiques,
 - Ne pas stocker de la nourriture ou des boissons dans les zones où des produits chimiques sont présents,
 - Utiliser les EPI obligatoires,
 - Interdire à toute personne non habilitée à utiliser et manipuler les produits chimiques,
 - Inventorier selon type et quantité des produits chimiques qui sont stockés et utilisés sur site.
- Une sensibilisation doit être conduite à chaque utilisateur, elle doit comporter :
 - Les dangers et risques relatifs au produit,
 - Les mesures de prévention nécessaires,
 - L'utilisation et la préservation des EPI,
 - Les effets de l'exposition,
 - Les aspects environnementaux liés au transport, stockage, reconditionnement et utilisation des produits chimiques et leurs impacts sur l'environnement,
 - La procédure d'urgence.
- Les moyens pour prévenir une pollution environnementale :
 - Les entreprises contractantes doivent disposer d'un produit absorbant inerte, stocké sur le site à proximité des zones de stockage ou zones de manipulation des produits chimiques, pour une éventuelle utilisation dans le cas d'épandage accidentel pour nettoyer les produits déversés et éviter la pollution du sol.
 - Le produit utilisé peut être du sable ou de la chaux. Des seaux, pelles et des conteneurs de stockage sont également à prévoir.
 - En cas de contamination de sol par des produits chimiques, le travail doit être arrêté et le premier responsable du site doit être avisé.
 - Le travail ne doit reprendre que si la zone de travail est nettoyée.

- Le personnel responsable du nettoyage de la zone doit porter les EPI nécessaires.

VI.8 Composantes du plan de gestion des déchets

Le plan de **gestion des déchets** à établir doit aborder les points suivants :

- Analyse des obligations réglementaires : Les règles en matière de gestion des déchets définis par le l'ANAGED et le CIAPOL ;
- Etablissement d'un « inventaire préalable », des déchets et matériaux destinés au réemploi, générés sur site (démolition, matériaux neufs mis en œuvre, etc.),
- Production d'une procédure à suivre pour les déchets dangereux ;
- Définir l'implantation des zones de stockage de déchets, notamment en fonction du potentiel de tri sur site (nombre de conteneurs / type de matériaux pouvant être récupérés, etc.) et prévoir des contenants adaptés au type de déchets à récupérer (taille, bâche, etc.) ;
- Production de fiches explicatives sur le tri des déchets mis en place sur site ;
- Etablir un planning d'évacuation des déchets ;
- Contacter les revendeurs susceptibles d'être intéressés par certains matériaux.

VI.9 Elaboration et application du plan de gestion des déchets

Durant la préparation du chantier et sa réalisation, c'est le **coordinateur environnemental** ou une personne de l'équipe projet reprenant ses fonctions, qui assure l'élaboration, puis la mise en place et le suivi du plan de gestion des déchets.

VI.10 Gestion des déchets durant la phase du chantier

La gestion des déchets et des matériaux destinés au réemploi est facilité par le fait que celle-ci ait fait l'objet d'une réflexion en phase de conception et qu'un plan de gestion des déchets ait été produit en amont du chantier. La gestion des déchets et des matériaux destinés au réemploi durant le chantier, répond aux éléments suivants :

- **Trier sur chantier** : PMC, Papier/carton, verre blanc et couleur, déchets végétaux, déchets dangereux, y compris les déchets d'équipements électriques et électroniques, piles et huiles usagées ;
- Les **déchets de construction ou démolition** peuvent être soit triés sur chantier ou peuvent être transportés mélangés vers une installation autorisée dans le but de les trier, afin d'augmenter un maximum la fraction de déchets de construction pouvant être recyclés ;
- Tenir un **registre ou inventaire déchets** sur base de « l'inventaire préalable » établi avant chantier. Cet inventaire permet :
 - Le retrait préalable et en toute sécurité des matériaux et substances dangereux afin de maximiser le recyclage des déchets (déchets inertes notamment) ;
 - La traçabilité des déchets dangereux et non dangereux dans les filières de récupération/évacuation préalablement définies ;

- Un suivi administratif des déchets évacués avec collecte des bordereaux et attestations de traitement à compiler dans le carnet de bord du coordinateur environnemental et à conserver 5 ans ;
- Exception faite pour le transport de ses propres déchets vers un centre de collecte accessoire ou de moins de 500kg ;
- Vérifier qu'aucun déchet n'est brûlé / enfoui sur site ;
- Vérifier la propreté du site ;
- Veiller au stockage approprié des déchets pouvant provoquer une pollution du sol, sous-sol et des eaux ainsi qu'aux déchets dangereux ;
- Eliminer de façon appropriée les effluents issus d'installations sanitaires chimiques de type mobiles (considérés comme des déchets) et en aucun cas les rejeter à l'égout ;
- Communiquer, sensibiliser et former des entreprises et ouvriers intervenant sur chantier ;

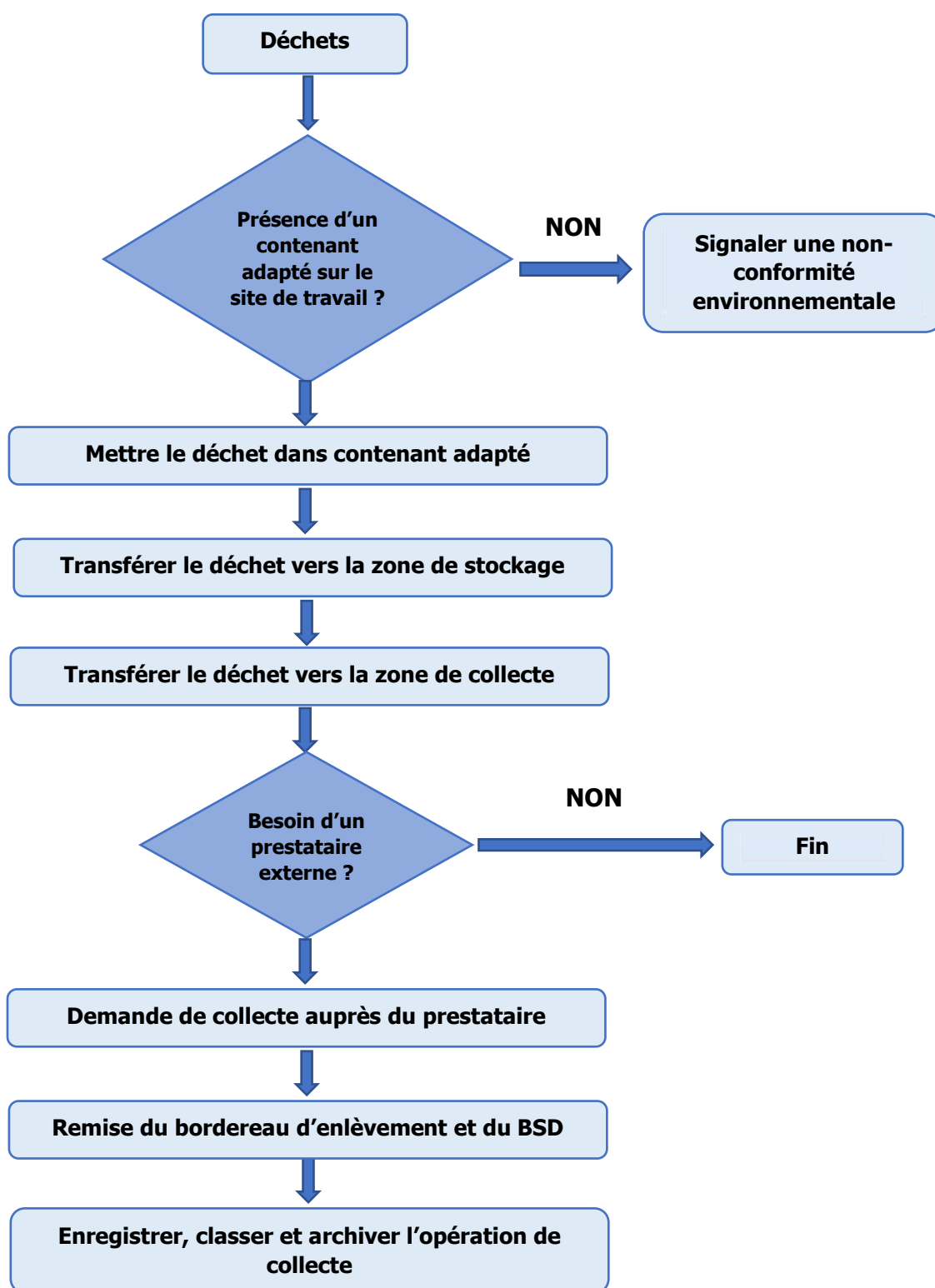


Figure VI.10-1 : Exemple de procédure de gestion des déchets

nom de l'entreprise	FORMULAIRE			code	
	Gestion des pneus usagés			édition	page
Année:					
Mois	entrée	sortie	stock dans le local de stockage	observations	
stock au 31/12/n-1					
janvier					
février					
mars					
avril					
mai					
juin					
juillet					
août					
septembre					
octobre					
novembre					
décembre					
Actions d'amélioration prises					
Situation des pneus échangés					
NB: la traçabilité des pneus neufs et usagés est assurée par le directeur des ateliers					
date et signature					

Figure VI.10-2 : exemple de fiche de gestion des pneus

nom de l'entreprise	FORMULAIRE				code	
	Gestion des huiles usagées				édition	page
Année:						
Mois	Date de collecte	Quantité enlevée	N° du bon d'enlèvement	Collecteur agréé	éliminateur agréé	
janvier						
février						
mars						
avril						
mai						
juin						
juillet						
août						
septembre						
octobre						
novembre						
décembre						
TOTAL						
date et signature						

Figure VI.10-3 : exemple de fiche de gestion des huiles usagées

nom de l'entreprise	FORMULAIRE				code	
	Gestion de la ferrailles				édition	page
Année:						
Mois	Date de collecte	Quantité enlevée	N° du bon d'enlèvement	Collecteur agréé	éliminateur agréé	
janvier						
février						
mars						
avril						
mai						
juin						
juillet						
août						
septembre						
octobre						
novembre						
décembre						
TOTAL						
date et signature						

Figure VI.10-4 : exemple de fiche de gestion de la ferraille

nom de l'entreprise	FORMULAIRE		code		
	BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS		édition	page	
N°:					
1. EMETTEUR					
Dénomination de l'entreprise: Adresse: Tél: email: Responsable:		lieu: Tél: Responsable:			
2. ENTREPRISE					
Raison sociale de l'entreprise Adresse: Tél: email: Responsable:		Date: Cachet et signature			
Désignation du déchet:	Type de contenant:	N°	U	Capacité	Taux de remplissage
Destination du déchet	☐ Stockage ☐ Centre de tri ☐ chaufferie bois Autres:				
	☐ Reconditionnement ☐ Recyclage matière ☐ Incinération ☐ Traitement biologique ☐ Régénération				
3. COLLECTEUR - TRANSPORTEUR		Nom du chauffeur		Date, signature et cachet	
Nom: Adresse: Tél/email: Responsable:					
4. VALORISATEUR/ELIMINATEUR					
Valorisateur/éliminateur		Site de réception		Date, cachet et signature	
Nom:					
Adresse:					
Tél:		Unité	Quantité reçue		
Responsable:					

Figure VI.10-5: exemple de bordereau de suivi des déchets

VII. ANNEXE 7 : MECANISME DE GESTION DES DECOUVERTES FORTUITES

VII.1 Introduction

On appelle « découverte fortuite » toute découverte ou trouvaille imprévue d'un élément de patrimoine culturel. Ce type de découverte survient la plupart du temps pendant la phase de construction du projet. Il peut s'agir par exemple d'un simple artefact trahissant la présence d'un site archéologique enfoui, de restes humains, de fossiles d'animaux ou de plantes ou de pistes d'animaux, ou d'un objet naturel ou d'un type de sol laissant deviner la présence de matériel archéologique.

Au cours de construction du présent projet, qui consiste en la construction des centres de transfert et un centre de valorisation et d'enfouissement technique des déchets, il est possible que des éléments du patrimoine culturel jusqu'alors inconnus soient découverts.

A ce fait, un mécanisme de gestion de ces découvertes doit mettre mis en place au préalable, qui est destinée à gérer les impacts sur les éléments inconnus du patrimoine culturel. Il doit être mise en œuvre en collaboration avec l'autorité nationale compétente chargée du patrimoine culturel. Il est important que l'ensemble du personnel du projet et des prestataires soient conscients de la possibilité de découvertes fortuites et des procédures qui seront appliquées pour assurer leur protection.

Il est essentiel lors de l'établissement de ce mécanisme de se conformer, en même temps, à la législation nationale pertinente relative à la protection du patrimoine culturel et aux pratiques reconnues au plan international.

VII.2 Objectifs

Les objectifs de la mise en place d'un mécanisme de gestion des découverte fortuites sont les suivants :

- Définir les étapes à suivre pour gérer la découverte d'un patrimoine culturel jusqu'alors inconnu, y compris la préservation et le traitement approprié de ces découvertes, tout en minimisant les perturbations potentielles du calendrier du projet.
- Permettre la conformité aux lois et règlements nationaux applicables ainsi qu'aux autres exigences relatives à la découverte d'éléments du patrimoine.

VII.3 Champs d'application

Le mécanisme de gestion des découvertes fortuites, une fois élaboré, sera applicable à toutes les activités assurées par le personnel du projet qui peuvent découvrir lors de la réalisation de leurs tâches des éléments de surfaces ou de sous-sol ayant une valeur sur le plan culturel. Il est important de noter que cette procédure concerne uniquement les éléments qui étaient initialement inconnus, pas ceux qui sont déjà identifiés et documentés.

VII.4 Rôles et responsabilités

Le chef de projet est chargé de faire circuler et de veiller à ce que tout le personnel soit informé à propos des procédures de gestion des découvertes fortuites, et ce dès le début du projet.

Il est également de sa responsabilité de s'assurer qu'une description des considérations patrimoniales, des exigences de la procédure de leur préservation ainsi qu'une présentation des mesures d'atténuation des impacts négatifs sur les biens découverts ont été réalisées.

Tous le personnels et les entrepreneurs doivent se conformer à cette procédure et non-conformité sera traitée comme étant une question disciplinaire.

VII.5 Procédure de Gestion des découvertes fortuites

On entend par découverte fortuite, tout vestige, objet ou partie d'objet mis au jour de manière fortuite lors de de travaux de terrassement ou de démolition.

Toute découverte fortuite doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration immédiate et toutes les mesures de conservation provisoire doivent être mises en œuvre.

Si une découverte est faite, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

VII.5.1 Suspension des travaux et délimitation du site

A la découverte d'un patrimoine culturel, tous les travaux doivent cesser immédiatement, toutes les machines et les engins du chantier doivent être éteints. Les efforts seront tous concentrés sur la protection et la sécurité du site de projet.

Avec l'approbation de ce dernier, l'entreprise sera appelée à délimiter temporairement le site et d'en restreindre l'accès afin d'assurer sa protection contre tout dommage et risque potentiel, que ce soit par des clôtures, des barrières ou d'autres moyens de sécurité.

VII.5.2 Protection des découvertes fortuites

Il importe de faire appel à un expert du domaine qualifié pour documenter la découverte fortuite, effectuer une évaluation pour déterminer si elle constitue un patrimoine culture ou non. Si c'est bien le cas, l'expert doit préciser s'il s'agit d'un site isolé, d'une partie d'un site ou d'un élément plus vaste.

Afin de mieux protéger les biens découverts, les artefacts devraient être gardés sur place dans la mesure du possible. S'il s'agit des matériaux qui seront collectés, ils seront placés dans des boxes étiquetés par l'archéologue et transportés ensuite vers les autorités locales concernées.

Il est strictement interdit à tout membre du personnel du présent projet de s'approprier des artefacts découverts.

VII.5.3 Rapports de découverte fortuite

Une documentation minutieuse et détaillée doit être élaborer par l'entreprise des travaux et le rapport sera ensuite présenté au chef projet résident ainsi que les autres parties désignées avec d'un commun accord avec les services culturels, et ce conformément à la législation nationale. A son tour, le chef projet doit informer les services culturels dans les plus brefs délais.

- Le rapport de découverte fortuite doit fournir principalement les informations suivantes :
 - La date et l'heure de la découverte ;
 - L'emplacement exacte de la découverte (localisation géographique, profondeur, etc) ;
 - Une description du bien culturel découvert ;

- Identification du type du patrimoine découvert : archéologique, religieux, agricole, etc ;
 - Une estimation du poids et des dimensions du bien ;
 - Les mesures de protection temporaires mises en place afin de le préserver ;
 - Des photographies du bien découvert.
- Des dossiers de suivi archéologique seront élaborés, y compris les rapports initiaux, et seront conservés même dans le cas où l'élément découvert ne sera pas confirmé par la suite comme étant un élément de patrimoine culturel. Les dossiers comprendront les coordonnées GPS de toutes les observations sur le site à conserver par le projet.
 - Si une découverte fortuite est un site du patrimoine culturel vérifié, un rapport final de découverte fortuite doit être préparé une fois le traitement terminé.

VII.5.4 Prises de contact avec les autorités locales

Suite à l'intervention de l'archéologue, s'il confirme que la découverte fortuite constitue réellement un patrimoine culturel, les autorités locales concernées doivent être informées dans les trois jours suivant cette confirmation.

Des discussions doivent être engagées entre les autorités et les représentants du projet afin de se mettre d'accord sur la façon à procéder. Il est essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de traitement pour les découvertes confirmées en faisant appel aux services d'experts qualifiés en matière de patrimoine culturel.

Dans le cas contraire, s'il s'avère que la découverte ne constitue pas un élément du patrimoine culturel, l'archéologue autorisera la levée des mesures de protection du site et la reprise des travaux.

VII.5.5 Gestion du personnel du projet

Pendant le déroulement de l'enquête, une coordination sera assurée avec le personnel du projet afin de le tenir informé de l'état et du calendrier des enquêtes sur la découverte fortuite. Le personnel du projet sera également informé du calendrier de la reprise des activités du projet à proximité de la découverte.

VIII. ANNEXE 8 : PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE CULTURE

Deux sites à caractère spirituel, considérés comme divinités protectrices par les populations d'Ayaprikro, ont été identifiés à proximité immédiate du site du CVET de Mbouédio :

- Site 1 : situé à environ 60 m de la limite du site du CVET, aux coordonnées X : 259389,00 m E / Y : 798634,00 m N ;
- Site 2 : situé à l'extrémité nord-ouest du site, aux coordonnées X : 259518,00 m E / Y : 799455,00 m N.

Ces sites sont des lieux de rituels et de sacrifices pratiqués lors des périodes de sécheresse ou de conflits communautaires. Par tradition, il est interdit d'y travailler les vendredis, et le chef du village d'Ayaprikro a exprimé le souhait d'être informé au moins un mois avant tout démarrage de travaux, afin de permettre le déplacement rituel et symbolique de ces divinités vers un nouvel emplacement choisi par la communauté.

VIII.1 Objectif du plan

Ce plan vise à protéger et valoriser ces éléments du patrimoine immatériel, tout en garantissant le bon déroulement des travaux du CVET dans le respect des croyances et pratiques locales.

VIII.2 Mesures de gestion prévues

- Consultation et concertation communautaire : Organisation de réunions préalables avec le chef du village, les gardiens des divinités et les autorités coutumières d'Ayaprikro afin de convenir des modalités de déplacement et de préservation.
- Planification du déplacement rituel : Information officielle de la chefferie au moins un mois avant le démarrage des travaux, conformément à la demande formulée, afin de permettre la tenue des rituels coutumiers de transfert vers un site choisi par la communauté.
- Mise en place d'une zone tampon temporaire : Délimitation d'une zone de protection d'un rayon minimal de 30 mètres autour de chaque site jusqu'à la fin des cérémonies de déplacement.
- Sensibilisation du personnel de chantier : Formation du personnel sur les règles de comportement à adopter à proximité de ces lieux (interdiction d'accès, respect des traditions, non prise de photos, etc.).
- Coordination avec les autorités compétentes : Supervision des actions par l'ANAGED, en lien avec la Direction du Patrimoine Culturel et la Préfecture.
- Suivi et rapportage : Les activités liées au déplacement, à la préservation et à la concertation seront documentées dans un rapport spécifique sur la gestion du patrimoine culturel, annexé aux rapports environnementaux et sociaux périodiques du projet.

VIII.3 Responsabilités

Acteur	Rôle / responsabilité principale
ANAGED	Supervision et validation du processus de gestion du patrimoine culturel.

Acteur	Rôle / responsabilité principale
Chef du village d'Ayaprikro	Organisation des rituels et identification du nouveau site des divinités.
Opérateur privé du CVET	Mise en œuvre des mesures de protection, communication préalable, respect des zones tampons.
Autorités coutumières et religieuses	Encadrement spirituel du transfert et des cérémonies.
Expert social du projet	Appui à la concertation, documentation et suivi des mesures.

IX. ANNEXE 9 : MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est un système de résolution des plaintes ou griefs liés directement ou indirectement aux activités du projet. C'est également un instrument du projet qui vise à donner aux parties prenantes le droit de signaler tous les manquements liés au projet, le droit de dénoncer tout type de violation des droits de l'homme ou d'événement préjudiciable au projet et de demander réparation ou la cessation de l'événement préjudiciable.

L'objectif global de ce mécanisme est de soutenir la mise en œuvre du projet, de permettre aux populations en général et aux riverains en particulier, qui sont les bénéficiaires directs du projet, de dénoncer les manquements dans l'exécution du projet. C'est un outil qui facilitera la bonne gestion du projet entre les différents acteurs de la mise en œuvre du projet, en suscitant une forte adhésion et un engagement civique de leur part.

La préparation, la mise en œuvre (construction et exploitation) et le démantèlement des activités d'un projet, peuvent être une source de plaintes et de conflits entre les parties prenantes et les personnes touchées par le projet peuvent avoir des questions, des préoccupations ou des plaintes qui peuvent survenir à toutes les étapes du projet : préparation, construction, exploitation et démantèlement.

Le processus de gestion des plaintes comprend les étapes suivantes :

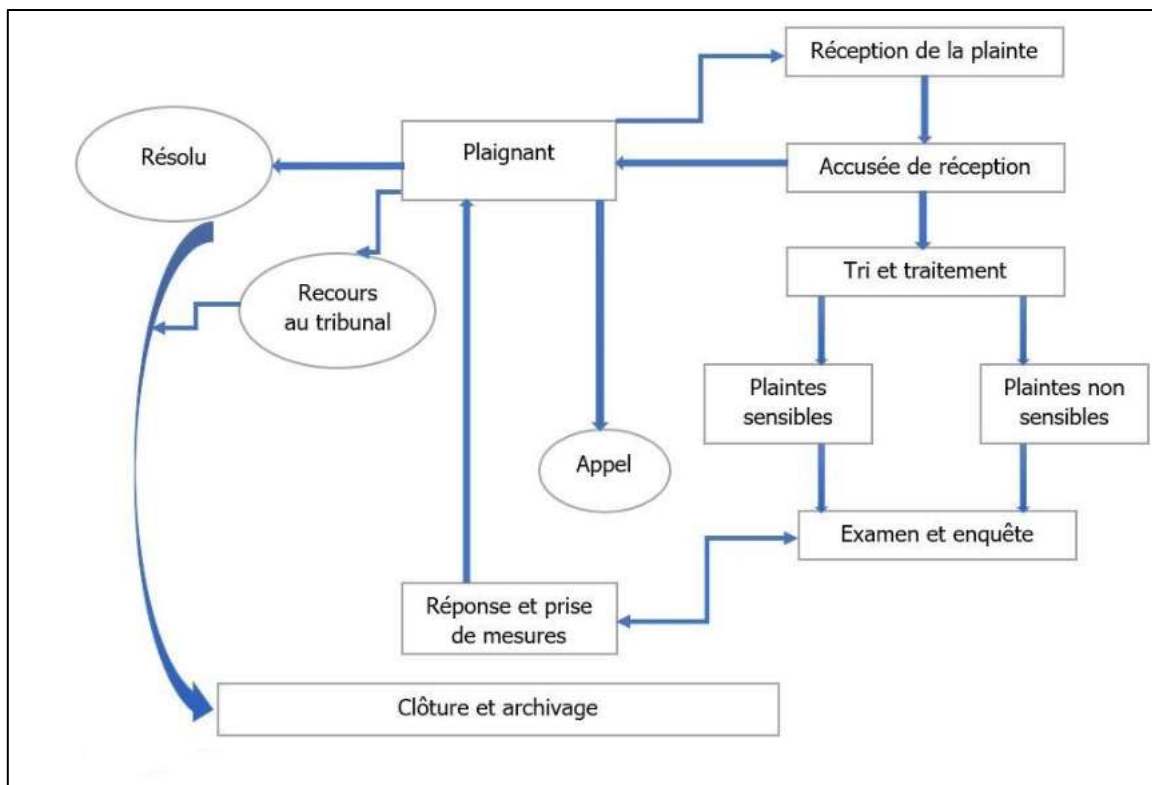
- **Dépôt et enregistrement** : l'enregistrement des plaintes peut se faire à chaque niveau du mécanisme de gestion des plaintes : (i) Comité sous-préfectoral de gestion des plaintes, (ii) Comité de suivi. Les canaux de dépôt des plaintes sont divers, allant des approches traditionnelles à l'utilisation de nouvelles technologies (boîte à réclamations, cahier d'enregistrement des plaintes, courrier, réseaux sociaux, oralement, etc.).
- **Examen préliminaire et recherche de solution** : une fois qu'elle est enregistrée, la structure en charge de la gestion des plaintes (comité sous-préfectoral, comité de suivi) effectue une évaluation rapide pour déterminer le type de la plainte et son éligibilité. Les plaintes pour lesquelles les liens avec le projet ne sont pas établis sont rejetées. Dans ce cas, il est signifié au plaignant par écrit. Les plaintes doivent faire l'objet d'un examen et d'une enquête pour : déterminer la validité, établir clairement quel engagement ou promesse n'a pas été respecté et décider des mesures à prendre pour y donner suite. Il revient aux différents acteurs impliqués dans le traitement des plaintes, d'évaluer la plainte et de mettre en place une action pour la traiter dans les délais notifiés au plaignant.
- **Règlement à l'amiable suivi de la notification de la résolution proposée** : à la suite de l'examen de la plainte au bout des délais inscrit dans l'accusé de réception, le plaignant est invité par la structure ayant réceptionné la plainte, à une rencontre pour lui notifier la réponse à sa plainte. Cette notification doit se faire sous forme de Procès-Verbal signé par les personnes présentes à la rencontre ou sous forme de courrier déchargé par le plaignant. Lorsque la plainte n'est pas du ressort du projet et que la plainte est renvoyée à une autre organisation, la personne plaignante doit en être informée.
- **Recours judiciaire** : toute personne affectée par le projet qui n'est pas satisfaite des solutions proposées par le Comité Local.

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est établi lors de la conception du projet et maintenu tout au long du cycle de vie du projet. L'objectif est d'établir un système de doléances et de recours rapide, équitable et efficace pour toutes les plaintes liées au projet. L'objectif du Mécanisme est d'éviter de nombreux recours au système judiciaire et de toujours rechercher une solution à l'amiable, tout en préservant les intérêts des plaignants et les intérêts des demandeurs et du promoteur et ainsi limiter les risques et les coûts inévitablement liés aux actions en justice.

Le délai de traitement de plaintes se présente comme suit :

N°	ETAPE	DELAI
1	Introduction et réception	Immédiat
2	Accusé réception	Immédiat
3	Le tri et le traitement des plaintes,	5 jours ouvrables
4	Examen et enquête	7 à 30 jours
5	Réponse ou retour de l'information	5 jours ouvrables
6	Recours	30 jours
7	Suivi, Clôture et Archivage	Entre 5 et 45 jours ouvrables

Logigramme de la procédure de Gestion des Plaintes



X. ANNEXE 10 : MECANISME DE PREVENTION ET DE REPONSE AUX EAS/HS VCE ET VGB

Code de conduite individuel

Mise en œuvre des normes ESHS et des exigences HST & Prévention des violences basées sur le genre (EAS/HS), l'exploitation et abus sexuel (EAS), le harcèlement sexuel (HS), et des violences contre les enfants (VCE)

Je soussigné, ..., reconnais qu'il est important de se conformer aux normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS), de respecter les exigences du projet en matière d'hygiène et de sécurité au travail (HST) et de prévenir les violences basées sur le genre (EAS/HS), l'exploitation et abus sexuel (EAS), le harcèlement sexuel (HS), ainsi que les violences contre les enfants (VCE).

L'entreprise considère que le non-respect des normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS) et des exigences d'hygiène et de sécurité au travail (HST), ou le fait de ne pas participer aux activités de lutte contre les violences basées sur le genre (EAS/HS), l'exploitation et abus sexuel (EAS), le harcèlement sexuel (HS), ainsi que les violences contre les enfants (VCE) que ce soit sur le lieu de travail – dans les environs du lieu de travail, dans les campements de travailleurs ou dans les communautés avoisinantes – constitue une faute grave et il est donc passible de sanctions, de pénalités ou d'un licenciement éventuel conformément à la Loi N° 2004-017 portant code du travail mauritanien. Des poursuites peuvent être engagées par la police contre les auteurs de EAS/HS/EAS/HS ou de VCE, le cas échéant.

Pendant que je travaillerai sur le projet, je consens à :

1. Assister et participer activement à des cours de formation liés aux normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS), et aux exigences en matière d'hygiène et de sécurité au travail (HST), au VIH/sida, aux EAS/HS/EAS/HS et aux VCE, tel que requis par mon employeur ;
2. Porter mon équipement de protection individuelle (EPI) à tout moment sur le lieu de travail ou dans le cadre d'activités liées au projet ;
3. Prendre toutes les mesures pratiques visant à mettre en œuvre le Plan de gestion environnementale et sociale des entrepreneurs (E-PGES) ;
4. Mettre en œuvre le Plan de gestion HST ;
5. Respecter une politique de tolérance zéro à l'égard de la consommation de l'alcool pendant le travail et m'abstenir de consommer des stupéfiants ou d'autres substances qui peuvent altérer mes facultés à tout moment ;
6. Laisser la police vérifier mes antécédents ;
7. Traiter les femmes, les enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) et les hommes avec respect, indépendamment de leur race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, niveau de richesse, invalidité, citoyenneté ou tout autre statut ;

8. Ne pas m'adresser envers les femmes, les enfants ou les hommes avec un langage ou un comportement déplacé, harcelant, abusif, sexuellement provocateur, dégradant ou culturellement inapproprié ;
9. Ne pas me livrer au harcèlement sexuel – par exemple, faire des avances sexuelles non désirées, demander des faveurs sexuelles ou adopter tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle, y compris les actes subtils d'un tel comportement (par exemple, regarder quelqu'un de haut en bas ; embrasser ou envoyer des baisers ; faire des allusions sexuelles en faisant des bruits ; frôler quelqu'un ; siffler ; donner des cadeaux personnels ; faire des commentaires sur la vie sexuelle de quelqu'un, etc.) ;
10. Ne pas m'engager dans des faveurs sexuelles – par exemple, faire des promesses ou subordonner un traitement favorable à des actes sexuels – ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou abusif ;
11. Ne pas participer à des contacts ou à des activités sexuelles avec des enfants – notamment à la sollicitation malveillante des enfants – ou à des contacts par le biais des médias numériques ; la méconnaissance de l'âge de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense ; le consentement de l'enfant ne peut pas non plus constituer un moyen de défense ou une excuse ;
12. A moins d'obtenir le plein consentement de toutes les parties concernées, de ne pas avoir d'interactions sexuelles avec des membres des communautés avoisinantes ; cette définition inclut les relations impliquant le refus ou la promesse de fournir effectivement un avantage (monétaire ou non monétaire) aux membres de la communauté en échange d'une activité sexuelle – une telle activité sexuelle est jugée « non consensuelle » dans le cadre du présent Code ;
13. Envisager de signaler par l'intermédiaire des mécanismes des plaintes et des doléances ou à mon gestionnaire tout cas présumé ou avéré de EAS/HS/EAS/HS ou de VCE commis par un collègue de travail, que ce dernier soit ou non employé par mon entreprise, ou toute violation du présent Code de conduite.

En ce qui concerne les enfants âgés de moins de 18 ans :

14. Dans la mesure du possible, m'assurer de la présence d'un autre adulte au moment de travailler à proximité d'enfants.
15. Ne pas inviter chez moi des enfants non accompagnés sans lien de parenté avec ma famille, à moins qu'ils ne courent un risque immédiat de blessure ou de danger physique ;
16. Ne pas utiliser d'ordinateurs, de téléphones portables, d'appareils vidéo, d'appareils photo numériques ou tout autre support pour exploiter ou harceler des enfants ou pour accéder à de la pornographie infantile (voir aussi la section « Utilisation d'images d'enfants à des fins professionnelles » ci-dessous) ;
17. M'abstenir de châtiments corporels ou de mesures disciplinaires à l'égard des enfants ;
18. M'abstenir d'engager des enfants dont l'âge est inférieur à 14 ans pour le travail domestique ou pour tout autre travail, à moins que la législation nationale ne fixe un âge supérieur ou qu'elle ne les expose à un risque important de blessure ;

19. Me conformer à toutes les législations locales pertinentes, y compris les lois du travail relatives au travail des enfants et les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale sur le travail des enfants et l'âge minimum ;

20. Prendre les précautions nécessaires au moment de photographier ou de filmer des enfants.

Utilisation d'images d'enfants à des fins professionnelles

Au moment de photographier ou de filmer un enfant à des fins professionnelles, je dois :

21. Avant de photographier ou de filmer un enfant, évaluer et m'efforcer de respecter les traditions ou les restrictions locales en matière de reproduction d'images personnelles ;

22. Avant de photographier ou de filmer un enfant, obtenir le consentement éclairé de l'enfant et d'un parent ou du tuteur ; pour ce faire, je dois expliquer comment la photographie ou le film sera utilisé ;

23. Veiller à ce que les photographies, films, vidéos et DVD présentent les enfants de manière digne et respectueuse, et non de manière vulnérable ou soumise ; les enfants doivent être habillés convenablement et ne pas prendre des poses qui pourraient être considérées comme sexuellement suggestives ;

24. M'assurer que les images sont des représentations honnêtes du contexte et des faits ;

25. Veiller à ce que les étiquettes des fichiers ne révèlent pas de renseignements permettant d'identifier un enfant au moment d'envoyer des images par voie électronique.

- **Sanctions**

Je comprends que si je contreviens au présent Code de conduite individuel, mon employeur prendra des mesures disciplinaires qui pourraient inclure :

- L'avertissement informel ;
- L'avertissement formel ;
- La formation complémentaire ;
- La perte d'au plus une semaine de salaire ;
- La suspension de la relation de travail (sans solde), pour une période minimale d'un mois et une période maximale de six mois ;
- Le licenciement.
- La dénonciation à la police, le cas échéant.

Je comprends qu'il est de ma responsabilité de m'assurer que les normes environnementales, sociales, de santé et de sécurité sont respectées. Que je me conformerai au Plan de gestion de l'hygiène et de sécurité du travail. Que j'éviterai les actes ou les comportements qui pourraient être interprétés comme des EAS/HS/EAS/HS et des VCE. Tout acte de ce genre constituera une violation du présent Code de conduite individuel. Je reconnais par les présentes avoir lu le Code de conduite individuel précité, j'accepte de me conformer aux normes qui y figurent et je comprends mes rôles et responsabilités en matière de prévention et d'intervention dans les cas liés aux normes ESHS et aux exigences HST, aux EAS/HS/EAS/HS et aux VCE. Je comprends que tout acte incompatible avec le présent Code de conduite individuel ou le fait de ne pas agir conformément au présent Code de conduite individuel

pourrait entraîner des mesures disciplinaires et entraîner des répercussions sur mon emploi continu.

Signature :

XI. ANNEXE 11 : PLAN DE GESTION DE LA SECURITE ROUTIERE

Les activités de construction en elles-mêmes doivent presque toujours être considérées comme présentant un risque élevé. Le travail sur les routes et les bords de route présente des risques importants pour les travailleurs et les automobilistes, en raison de la modification de l'état des routes, de la perturbation de la circulation, de l'espace de travail limité et de la circulation des véhicules de construction et des véhicules publics à proximité des travailleurs et des sites de travail. Les accidents surviennent souvent en dehors des heures de travail en raison de facteurs tels que l'insuffisance des dispositifs de contrôle de la circulation et de l'éclairage. Par conséquent, la gestion sûre et efficace du trafic et les processus nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de la route pendant les travaux de construction sont une exigence essentielle de tout travail entrepris sur les routes (que ce soit sur la chaussée, l'accotement ou le bord de la route). Pour ce faire, le processus suivant est recommandé :

- Préparation : Les principaux risques liés au trafic et à la sécurité routière à atténuer pendant la construction doivent avoir été identifiés à partir des instruments du projet, y compris l'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES), le plan de gestion environnementale et sociale (PGES), le plan d'action pour la réinstallation (PAR), et/ou les conditions d'autorisation des autorités de régulation. Le contractant devra utiliser une approche de gestion des risques pour s'assurer que tous les dangers liés à la sécurité routière sont pris en compte et atténués.
- Passation de marchés : Dans le cadre de son offre, le contractant retenu est tenu de soumettre plusieurs stratégies de gestion et plans de mise en œuvre pour gérer les principaux risques environnementaux identifiés. Il est recommandé que le chef de projet veille à ce que les Stratégies de gestion et plans de mise en œuvre comprennent l'obligation pour les soumissionnaires de préparer un Plan de Gestion du Trafic préliminaire, qui fera finalement partie du PGES-C.
- Pré-construction : Les documents standards de passation de marchés (DP) pour les appels d'offres internationaux exigent la préparation d'un PGES-C. Ce PGES-C, y compris le PGT, doit être soumis par l'entrepreneur avant le début des travaux de génie civil. Ce PGES-C - y compris le PGT - doit être soumis par l'entrepreneur avant le début des travaux de génie civil et doit être examiné et approuvé par le superviseur des travaux pour le compte de l'UC-PARU.
- Construction : L'UC-PARU contrôle la conformité de l'entrepreneur avec le PGT et lui demande de mettre en œuvre les changements nécessaires pour garantir un environnement sûr pour les travailleurs, les communautés locales et les usagers de la route, en particulier les usagers vulnérables. Compte tenu de l'importance de la sécurité publique et de la nécessité d'agir immédiatement pour corriger les mesures de gestion du trafic insatisfaisantes, l'UC-PARU doit utiliser les dispositions du contrat pour s'assurer que les travaux insatisfaisants sont rectifiés immédiatement.

Des plans de gestion du trafic efficaces. Les objectifs du plan de gestion du trafic sont de définir clairement la manière dont le contractant va :

- Assurer un environnement sûr pour toutes les personnes travaillant sur les routes traversant la zone de travail, ainsi que pour les véhicules qui y circulent, en adoptant les mesures de gestion temporaire du trafic appropriées ;
- Minimiser l'impact des travaux sur la circulation et les communautés adjacentes ;
- Minimiser les retards et l'accès aux opérations de transport public ;
- Répondre aux besoins de tous les usagers de la route (y compris les piétons, les personnes handicapées, les cyclistes, les motocyclistes, les véhicules lourds, etc.,
- Communiquer les dispositions et les incidences de toute activité ayant une incidence sur le trafic et la sécurité routière

Les PGT doivent identifier les dangers raisonnablement prévisibles susceptibles de nuire à la santé et à la sécurité et adopter des mesures pour éliminer idéalement le risque ou le minimiser autant que possible par des mesures de contrôle appropriées. Le meilleur moyen d'y parvenir est de séparer physiquement les travaux des usagers de la route. Il est important que le plan de gestion du trafic adopté évite, ou du moins minimise, les inconvénients ou les retards pour les usagers de la route, tout en assurant des conditions de sécurité pour les usagers de la route et les travailleurs. Le tableau 2 est un exemple de la manière dont les risques sont identifiés et traités dans un PGT.

Des précautions supplémentaires doivent être prises lorsque les niveaux de danger sont plus élevés, par exemple :

- Activités à l'intérieur ou à proximité d'intersections ou de zones comportant de nombreux mouvements de rotation et de manœuvre ;
- Lorsqu'il y a de nombreux usagers vulnérables (piétons, cyclistes et motocyclistes) ;
- Les bretelles d'accès aux autoroutes ;
- Des routes avec des collines et des virages ;
- Aux endroits où les véhicules des entrepreneurs entrent dans la zone de construction ou en sortent pour rejoindre le réseau routier principal ;
- Lorsque les conditions normales de circulation changent en raison des travaux routiers temporaires (par exemple, largeur limitée de la chaussée ou de la voie ; lorsque le trafic converge de plusieurs voies vers un nombre inférieur de voies ; ou sur les chaussées où il y a un contre-courant non séparé) ; et,
- Adjacent à des passages à niveau.

Tableau VIII.3-1 : Exemple de tableau des risques pour la gestion du trafic pendant la phase construction

Dangers pour la sécurité / facteurs de risque	HIÉRARCHIE DES CONTRÔLES DE SÉCURITÉ		
	Envisager la faisabilité des mesures de contrôle, de gauche à droite Sélectionner les mesures les plus prévisibles compte tenu des Indiquer la raison pour laquelle une mesure de contrôle de niveau supérieur n'est pas jugée pratique		
	Élimination / Substitution	Isolation / Ingénierie	Administratif (comportemental)
- Autorisation de circuler (espace libre entre le bord d'une voie de circulation et le chantier, les véhicules et équipements de chantier et les piétons)	- Fermeture de route - Déviation sur d'autres routes - Chemin de traverse après les travaux	- Barrières de sécurité - Fermeture d'une voie adjacente à la zone de travail - Atténuateur rsmontés sur véhicule	- Réduction de la vitesse - Panneaux d'avertissement / VMS - Délimitation de la voie de circulation
Vitesse élevée sur le chantier	- Fermeture de route - Déviation sur d'autres routes - Chemin de traverse après les travaux routiers	- Barrières de sécurité - Fermeture d'une voie adjacente à la zone de travail - Feux de signalisation portables - Atténuateur rsmontés sur véhicule	- Réduction de la vitesse - Panneaux d'avertissement / VMS - Contrôleur du trafic - Ralentisseurs routiers temporaires - Formation sur les conduits défensive
Faible distance de visibilité vers le chantier (<200 mètres)	- Fermeture de route - Déviation de la circulation après les travaux	- Atténuateur rsmontés sur véhicule - Véhicule(s) de tête et/ou de queue	- Signes avant-coureurs supplémentaires / VMS - Réduction de la vitesse - Délimitation de la voie de circulation
Mauvais respect des directions / instructions par les automobilistes	- Fermeture de route - Déviation de la circulation après les travaux	- Fermeture d'une voie adjacente à la zone de travail - Feux de signalisation portables	- Réduction de la vitesse - Présence policière - Panneaux supplémentaires / VMS - Ralentisseurs routiers temporaires - Réévaluer les informations fournies
Chaussée étroite sans issue de secours (<2,9 mètres de large)	- Fermeture de route - Déviation de la circulation après les travaux	Barrières de sécurité	- Réduction de la vitesse - Délimitation de la voie de circulation
Présence de travailleur sur le chantier	- Fermeture de route - Déviation de la circulation après les travaux	- Barrières de sécurité - Séparation accrue de la circulation automobile	- Réduction de la vitesse - Signes d'alerte - Délimitation de la voie de circulation et du chantier

Dangers pour la sécurité / facteurs de risque	HIÉRARCHIE DES CONTRÔLES DE SÉCURITÉ		
	Envisager la faisabilité des mesures de contrôle, de gauche à droite Sélectionner les mesures les plus prévisibles compte tenu des Indiquer la raison pour laquelle une mesure de contrôle de niveau supérieur n'est pas jugée pratique		
	Élimination / Substitution	Isolation / Ingénierie	Administratif (comportemental)
Excavation à proximité de la circulation	- Fermeture de route - Déviation de la circulation après les travaux	- Différentes méthodes de construction - Barrières de sécurité	- Réduction de la vitesse - Délimitation de la voie de circulation

Le PGT doit prévoir :

- La sécurité des travailleurs sur le chantier et du public qui traverse le chantier ou y est contigu ;
- La stratégie globale de gestion du trafic, y compris la méthodologie d'organisation du trafic pendant les différentes phases des travaux ;
- Arrangement du plan de gestion du trafic pour chaque étape des travaux ;
- La disposition et le nombre de contrôleurs de trafic nécessaires pour chaque étape des travaux ;
- Accès d'urgence - pour les travailleurs et les véhicules des services d'urgence qui traversent le chantier risques inhabituels ou exigences spécifiques à l'emploi, par exemple école voisine ou accès aux magasins ;
- L'utilisation d'itinéraires alternatifs ou de déviations, le cas échéant ;
- La prise en compte des véhicules surdimensionnés ;
- L'utilisation de traceurs gps pour le suivi et l'établissement de rapports ;
- La garantie d'un passage sûr pour les piétons, les cyclistes et les personnes handicapées ;
- L'offre et l'impact sur les transports publics, y compris, dans la mesure du possible, la priorité aux transports publics ;
- L'accès aux propriétés voisines ;
- La durée et les horaires de réalisation des travaux (par exemple, opération de jour ou de nuit) ;
- Les modalités de gestion du trafic sur le chantier en dehors des heures normales de travail ou lorsque les travailleurs ne sont pas présents sur le chantier ;
- Des dispositions pour traiter et surveiller le risque de collisions en fin de file d'attente en raison d'une accumulation de trafic sur les chantiers ;
- Les procédures d'intervention en cas d'urgence et les coordonnées des personnes à contacter ;

- Les mesures à prendre pour remédier aux accidents - y compris l'obligation de procéder à des analyses des causes profondes afin de comprendre si une gestion du trafic supplémentaire doit être mise en place pour atténuer les risques et éviter que la situation ne se reproduise ; et,
- Les modalités de communication.

Le PGT doit être préparé par une personne suffisamment expérimentée et compétente en matière de gestion du trafic, compte tenu de la nature et de la complexité des travaux et du type de PGT requis. La consultation de travailleurs ayant l'expérience des chantiers soumis au trafic peut s'avérer utile pour garantir la préparation d'un PGT pratique.

Le PGT doit contenir des détails sur les registres qui seront conservés par le contractant pour vérifier que les dispositions du PGT sont respectées. Ces registres doivent inclure des détails sur les types d'inspections et d'audits qui seront menés, ainsi que sur la fréquence de ces inspections et audits. Les inspections et les audits doivent également être effectués de nuit. Les registres doivent être tenus à jour par le contractant et transmis à la SE au moins une fois par semaine. La SE doit mener ses propres audits pour s'assurer que les dispositions du PGT sont respectées et rendre compte de toute tendance de non-conformité dans ses rapports mensuels/bi-mensuels à l'AI. En cas de non-conformité, des mesures correctives doivent être mises en place immédiatement afin d'éviter que des situations dangereuses ne se développent

Traceurs GPS pour le contrôle de la conformité au PGT

Un élément clé pour assurer la sécurité routière sur tout projet de travaux de génie civil est de veiller à ce que les conducteurs de véhicules respectent le PGT. Les PGT définissent généralement des itinéraires de transport approuvés et des limites de vitesse maximale pour les véhicules à certains endroits de l'itinéraire (par exemple 50 km/h), avec d'autres restrictions (par exemple 30 km/h pendant les heures d'école, de 200 m avant à 200 m après l'école).

Dans la pratique, il est très difficile de contrôler l'adhésion des conducteurs au plan de gestion de la circulation routière. Répondre de manière réactive par le biais des commentaires de la communauté sur les excès de vitesse, ou en réponse aux accidents, n'est pas une approche idéale. Les contrôles ponctuels sont une méthode de suivi, mais ils sont difficiles à effectuer régulièrement et les conducteurs peuvent être informés à l'avance qu'ils vont avoir lieu. Une meilleure méthode consiste à équiper les véhicules de traceurs GPS qui fournissent des données en temps réel et des rapports récapitulatifs sur le respect du PGT. Ils sont également utiles pour une gestion plus large de la flotte par les clients, les opérateurs de transport de passagers et d'autres.

Les véhicules sont équipés de traceurs GPS qui utilisent les satellites GPS et (en option) la réception de données mobiles pour transmettre les informations de localisation GPS à des intervalles précis à un serveur où elles sont stockées. Le contractant et le SE peuvent facilement consulter les données sur le serveur via une application interactive en ligne où l'utilisateur peut fixer des limites de vitesse et créer des rapports de synthèse et des graphiques personnalisables pour interpréter les données de localisation collectées. Au minimum, le serveur GPS/l'application web d'analyse doit être en mesure de produire les rapports sur :

- Nombre de cas d'excès de vitesse au cours de la période, vitesses atteintes et lieux où les excès de vitesse se sont produits ;
- Statistiques sur le respect des limitations de vitesse pour chaque véhicule (c'est-à-dire le pourcentage de temps pendant lequel le véhicule a respecté les limitations de vitesse du TMS) ;

- Le pourcentage de voyages qui n'ont pas été effectués sur des itinéraires approuvés ; et,
- La durée pendant laquelle le véhicule a fonctionné en dehors des heures d'ouverture convenues.

Les contrats peuvent éventuellement inclure des objectifs à atteindre par les contractants pour satisfaire aux exigences susmentionnées, avec des déductions appropriées en cas de non-conformité ou d'autres mesures correctives.

Les exigences relatives à l'utilisation des traceurs GPS doivent être clairement définies dans les documents de passation de marchés.

XII. ANNEXE 12 : PV DES RENCONTRES DE REUNIONS, CONSULTATIONS PUBLIQUES ET ENQUETES AVEC LES PARTIES PRENANTES

XII.1 PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Yamoussoukro

XII.1.1 Liste de présence des administrations





Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

CONSULTATION PUBLIQUE

LIEU : YAMOUSSOUKRO DATE : 17/08/23

LISTE DE PRESENCE DES ADMINISTRATIONS

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURES ET FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
	Coulibaly Gando	Préfet Préfecture yamoussoukro	Contact : 0708102951 Mail : Prefecture.yamoussoukro@gmail.com	
	Kouadio K. Amadou Danthiou	SG Préfecture	Contact : 0707325933 Mail :	
	KEUMBEAN KEIBA NOEL	Groupe EFOR chef de district	Contact : 0707211783 Mail : groupefort07@gmail.com	
	Bouaki Kouadio	Groupe EFOR Socio Economiste	Contact : 0707330157 Mail : bouaki.kouadiob@gmail.com	
			Contact : Mail :	

COORDINATION DE L'ETUDE – groupefort07@gmail.com – marwen.Neifan@i2e.com.tn
 +225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

XII.1.2 Liste de présence de la population





Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

CONSULTATION PUBLIQUE

Localité : YAHOUSSOUKRO - PREFECTURE Date : 17/08/2023

LISTE DE PRESENCE POPULATION

N°	NOM ET PRENOMS	PROFESSION	CONTACTS	SIGNATURE
01	NANA KACOU DJEDJEWE	CHEF DU VILLAGE AKPESSEKRO	0140354369	
02	Mme KONE M. SATI	TSOPA	0260167264	
03	N'GUESSAN Yao Noël	Direction Régionale Enseignement et	0708037808	
04	Mme Tiehi Madelaine	Retraitée	0708421865	
05	Kouadio YAO Mathias	Président des Jeunes	0757169338	
06	Allui Kouassi Dominique	Foncier AKPESSEKRO	0102714397	
07	Kouassi Affoua Iéne	Présidente des Femmes AKPESSEKRO	0142548062	
08	YEO LOHONA	Gendarme	0505087579	
09	KOUAKOU KOUAKOU AIRE	Président BR Sub	070872087	
10	KOUASSI N'GUESSAN TOUSSAINT	PRÉSIDENT FONCIER (SMA)	0709296876	
11	Kouadio Fanto S.B	chef de Secteur	0769912358	

COORDINATION DE L'ETUDE – groupefort07@gmail.com- marwen.Neifar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23







N°	NOM ET PRENOMS	PROFESSION	CONTACTS	SIGNATURE
01	KOFFI Pierre Yves	Gendarme	0707014151	
02	YAO BOTY	Agent du MINHAS	0758088884	
03	KOUAKOU N'DRY FERDINAND	Ingénieur des Travaux Forests	0702352686	
04	KONE ARTHUR	Ingénieur des Travaux Forests	0702855120	
05	NE Darrhambo	DT Naïve Yammoussou	0505761856	
06	Kouassi Koucou Nantou	Resp. Environnement Mairie Yako	0708140287	
07	KOUAKOU Athou Tou	Respons. Coast. et Urbanisme Mairie	0707741907	
08	GIRIMA Kito	Superviseur ANAGED	0161256610	
09	KRA ANGE BEURE	Communication ANAGED	0160550602	
10	KAKOU Kouadio Bonatien	Chf de Service Environnement et Assainissement DAV	0708117741	
11	Koukou N'Dri Ewene	Représentant de la jeunesse	07-47-65-19-14	
12	Sika JANNICK	Chf Exploitation GIRE	070957248	
13	KOFFI KOUASSI BARTHELEMY	ENTREPRENEUR	0708757693	
14	Kouassi Yao Richard	Coordinateur de Travaux District Yako	0749636459	

COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort07@gmail.com- marwen.Neifar@i2e.com.tn
 +225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

XII.1.3 PV de la consultation publique

		
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre		
PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE		
Localité : <u>YAMOUSSOUKRO</u>	Date : <u>17/08/2023</u>	
PRESENTATION DU PROJET		
La gestion des déchets urbains : un défi à relever dans la gouvernance des villes. - le projet PDRU : une réponse durable à la gestion des déchets de Bouaké, Yamoussoukro, Yako et Tenkodji. Composantes : un CET et 5 sites de transfert. Yamoussoukro : 2 sites de transfert prévus : Ancienne décharge d'Akpetekro et un nouveau site à Seman. - le projet est à l'étape de la réalisation de l'EIES. Il s'agit de recueillir les données auprès des populations et des directions techniques concernées pour l'atténuation des effets négatifs et la banification des effets positifs.		
PREOCCUPATION SOULEVEES		
le représentant de la jeunesse de Seman soulève la préoccupation de la proximité du site identifié avec les habitations (lotissements). Il soulève également la préoccupation des ressources foncières agricoles des familles qui cèdent la terre. - le représentant du D.R. de l'environnement se préoccupe du processus d'acquisition des sites : Ont-ils été clairement acquis ? Il se préoccupe par ailleurs des éventuels conflits ou mécontentement qui pourraient créer le processus d'acquisition. - le S.G. de préfecture précise que la purge est du ressort de l'état. Par la purge, l'état acquiert les sites qu'il met à disposition pour les projets d'intérêt public. Le représentant du D.R. de l'environnement rappelle que le processus de purge n'est pas achevé sur l'ensemble des 2 sites, même si ces sites sont connus. - le chef du cantonnement des Eaux et Forêts appelle à la prise en compte		
COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort07@gmail.com- marwen.Neifar@i2e.com.tn +225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23		

I2E



I2E

Le plan d'action climat lancé à Yakro: Est ce que le présent projet intègre le plan climat ? S'inscrit par ailleurs de l'émission de CO₂ au cours du traitement des ordures. Le chef de mission rappelle que le projet tient compte du plan climat national, en conformité avec les normes de l'ANDÉ.

RECOMMANDATIONS

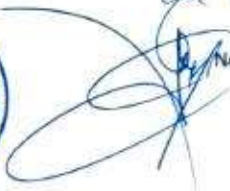
- Le D.R. environnement propose un projet de reboisement local comme une réponse aux probables nuisances environnementales liées au projet. Il appelle par ailleurs à l'investissement du PARU dans les activités d'entretien des espaces verts de la ville initiées par sa direction. Mais également au plantier d'arbres tout le long de l'axe de l'autoroute jusqu'à Nebisso. Ces actions sont censées atténuer les effets pervers du projet sur l'environnement.
- Pour le représentant du D.R. de la Santé, la sécurité des agents de collecte d'ordures doit être une priorité. Exposés aux germes, ils sont des vecteurs de transmission de maladies en milieu urbain.
- Enfin, le D.I. de la mairie recommande l'établissement d'une servitude (ceinture verte) autour des sites pour la réduction de leur probable nuisance.

AVIS SUR LE PROJET

Les services techniques et les populations présentes sont d'accord pour l'avis et la mise en œuvre du projet. Les services techniques se sentent disponibles pour la réussite du projet.

Le Secrétaire Général
de Préfecture

Nom et prénom du signataire

K. Arnaud Mathieu KOUADIO
Grade I

COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort07@gmail.com- marwen.Neifar@i2e.com.tn

+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

XII.2 PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Tiébissou

XII.2.1 Liste de présence des administrations

I2E EFORT I2E				
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre				
CONSULTATION PUBLIQUE				
LIEU : TIÉBISSOU... PREFECTURE... DATE : 16/08/2023...				
LISTE DE PRESENCE DES ADMINISTRATIONS				
N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURES ET FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
	MEL MARCELLE	Secrétaire Général	Contact : 07-07-18.86-63 Mail : marcellemel@yahoo.fr	
	DJEREHE Claude	Secr. - préfet	Contact : 07-58-68-65-38 Mail : djereheclaud@yahoo.fr	
	KEUMEAN KEIBA NOEL	Groupe EFOR chef de Mission	Contact : 07 07 21 17 83 Mail : groupefort07@gmail P. Wm	
			Contact : Mail :	
			Contact : Mail :	

XII.2.2 Liste de présence de la population

I2E

EFORT

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

CONSULTATION PUBLIQUE

Localité : TEBESSA

Date : 16/08/2023

LISTE DE PRESENCE POPULATION

N°	NOM ET PRENOMS	PROFESSION	CONTACTS	SIGNATURE
	TRAORE BRISA	DRANAGES YAKRO	0141832144	
	LAH BLEUSSI HONORE ULRICH	MEDECIN Représentant DD Santé	0777900114	
	Dangui D. Alphonse	Agent Foncier	0708162592	
	N'GUËSSAN EMMOND	Ciea president Bomizambo	0747-83-04-14	
	KRA ANGE DESIRE	Communication ANAGES YAKRO	01 6083 06 82	
	KOFFI KABLA ANICET	MINEB-TOLMOBE	07-49-15-03-03	
	Kouadio Kouakou Andri	porte parole GOLIBO	0745751031	
	Kouadio Kouakou M.	GOLIBO	0748946526	
	Kouakou BAT	GOLIBO	0759391310	
	DEHOULOU ERIC	Représentant DD MCLU	0777 06 04 45	
	Makou Thourans Adelin	secrétaire (ONG Net)	01-73-68-67-67	

N°	NOM ET PRENOMS	PROFESSION	CONTACTS	SIGNATURE
01	YAO BOTY	Agent de la direction régionale de l'habitat, de l'urbanisme et de la salubrité	0758088884	
02	KOUADIO ATTONTAI	Chef des Services Techniques Plaine	0703273830	
03	N'goran Konan Joachim	ONG-Teck Ivair	0707911773	
04	Tanou Ndi	Représentant du CNEP Promizambo	0748760553	
05	KONAN YAO Leopold	Vice pdt des jeunes Mbandia	0777513683	
	GOTY AKA	Comité chob M'Booudo	0797346889	
	DIE IDA AHOCAN	ONG NET	0703653066	
	M'Guessan AFFOU maéline	présidente des Femme	07-57-97-9936	
	Loukou Kouassi ERSON	Chef de Terre	07-47-37-69-18	
	Koffi Loukou NACISSE	Chef de N'Gredjo	07-58-18-70-74	
	AMANI SENIN JOEL HERRI-MATHIEU	Agent DR Hydraulique VAMOUSSOUKRO	0778.127264	

COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort07@gmail.com- marwen.Neifar@i2e.com.tn

XII.2.3 PV de la consultation publique




Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Localité : TIEBISSOU - PREFECTURE Date : 16/08/2023

PRESENTATION DU PROJET

La gestion au quotidien des déchets est un défi pour les autorités en charge de la salubrité.

- Le projet de construction du Centre d'enfouissement technique de Mbonadio: une réponse durable de l'état de Côte d'Ivoire à la problématique de salubrité dans la banlieue de Yako, Bovadi, Tiebissou, Toumodi.
- le projet est en phase de construction imminente. Il s'agit de la réalisation de l'EIES, la prise en compte des attentes, des craintes, des préoccupations et recommandations des autorités administratives techniques et de population.
- Objectifs: Réduire les effets négatifs et accroître les effets positifs perçus.
- Les Sites: Mbonadio (100ha) et Bomi Rambo (Mbal).

PREOCCUPATION SOULEVEES

- Mais le sous effet de Toumodi soulève la préoccupation de l'inclusion des villages voisins aux sites du projet dans le processus des consultations. Pour le Maire de Tiebissou, le site de Bomi Rambo devrait être soumis à une enquête approfondie puisqu'elle est au centre d'une dispute de propriété entre les villages de KOBZI, BOMI RAMBO et BONDE YAKRO. Le Rep. du D.R. de l'agriculture aborde dans le même sens et précise que le site serait soumis à un projet de lotissement. La proximité entre le site retenu et les habitations pourrait de ce fait être un facteur de nuisances et d'opacification du processus d'acceptation du site.
- Pour le chef du cantonnement des Eaux et forêts de Tiebissou, il existe des textes institutionnels en lien avec le déboisement (de 100 ha) que le Maître d'ouvrage doit prendre en compte. Un décret existe en la matière, précisant la superficie à reboiser en fonction de la superficie déboisée.

COORDINATION DE L'ETUDE - groupesfort07@gmail.com - marwen.Neifar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

I2E

EFFORT

I2E

Il apparaît par ailleurs de la préservation des sites inscrits par la pose de zones de sensibilité. Le représentant du D.R. de l'hydraulique formule la protection des installations existantes dans l'emprise du projet (route de Dikévi). Il recommande également l'entretien d'un devisement des terres dans le lac de Kouki en raison de son caractère stratégique. Enfin le Rapp du D.R. de la construction insiste sur le développement de aptames, cabanes, fermes.

RECOMMANDATIONS

- Mme le préfet recommande que le village de Mbouedio soit retenu pour le projet de construction des latrines publiques en milieu rural.
- Mme la S.G. recommande aux populations de mettre leurs doléances sur écrit et de les soumettre à leur sous-préfet.
- Les populations de Mbouedio recommandent le début rapide des travaux de construction afin de bénéficier des avantages que ces travaux leur offrent (tr, développement...)
- Mme la S.G. et Mme le sous-préfet recommandent un passage des équipes du projet auprès des populations des différents villages pour capter les recommandations et lever tout les équivoques autour de la réalisation du projet en général et de l'acquisition des sites en particulier.

AVIS SUR LE PROJET

Les populations et les diverses techniques, dans leur ensemble, sont favorables au projet. Elles insistent par ailleurs sur la prise en compte des préoccupations et recommandations formulées allant dans le sens de la satisfaction de toutes les parties prenantes et de la facilitation de la mise en œuvre du projet.

Nom et prénom du signataire



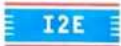


MEL Marcelle
Secrétaire Général de Préfecture

COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort07@gmail.com - marwen.Nelfar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

XII.3 PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Toumodi

XII.3.1 Liste de présence des administrations





Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

CONSULTATION PUBLIQUE

LIEU : TOUMODI PREFECTURE DATE : 18/08/2023

LISTE DE PRESENCE DES ADMINISTRATIONS

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURES ET FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
01	Mme Ines Itaboua épo YONA FOU	Secrétaire Général 2 Prefecture	Contact : 0707721934 Mail :	
02	Mme DJANALA Thérèse	4ème Adj aux Naïve	Contact : 0757720867 Mail : <u>tdjanala@gmail.com</u>	
03	<u>KEUTKAN KEIBA NOEL</u>	Groupe EFORT chef de projet	Contact : 0707211783 Mail : <u>groupejeto7@gmail.com</u>	
04	N'Guessan Jean Fidèle F.	Chf de Cabinet P. Tiré	Contact : 0707855851 Mail : <u>jeffnguessan17@gmail.com</u>	
			Contact : Mail :	

COORDINATION DE L'ETUDE – groupefort07@gmail.com- marwen.Nelfar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

XII.3.2 Liste de présence de la population





Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

CONSULTATION PUBLIQUE

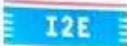
Localité : YOMMARI - Prefecture Date : 18/08/2023

LISTE DE PRESENCE POPULATION

N°	NOM ET PRENOMS	PROFESSION	CONTACTS	SIGNATURE
01	Ines YOMATOUA Epe YOMATOU	SG2 Prefecture Tdi	07 07 72 19 34	
02	VANIE CHARLES	Spécialiste De chers PARR - Rep de Service	07 57 33 55 84	
03	KEITA IBRAHIMA	ANAGES	01 01 24 64 68	
04	TRAORE DRISSA	SR ANAGES YAKRO	01 41 83 21 44	
05	KONENEMIN AUGUSTIN	SREGE/MCU	07 47 82 50 03	
06	NANIAN N'GORAN KOLIADIO	CHEF du VILLAGE BENDRESSOU	05-05-67-26-51	
07	KOUATIE KOUASSI PASCAL	PROPRIETAIRE TERRIEN	07-08-39-05-70	
08	YAO KOFFI ARNAUD	Président des JEUNES	07-49-00-27-27	
09	COULIBALY TAINAN	Rep Service (MEMINAKES) Production/DO-7B	07 49 52 27 18	
10	Amoa Ane Jean Pierre	Cantonement Eaux et Forêts	07 49 33 09 49	
11	KRA ANJE NERE	Communication ANAGES Yako	01 60 83 06 82 07 77 04 69 87	

COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort07@gmail.com - marwen.Nelfar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

XII.3.3 PV de la consultation publique

		
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre		
PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE		
Localité : <u>Toumodi</u>		Date : <u>18/08/2023</u>
PRESENTATION DU PROJET		
Projet de construction du CVET de Toumodi. - A Toumodi, construction d'un site de transfert d'ordures à Bencheson.		
PREOCCUPATION SOULEVEES		
- Le DR. de la construction souleve la preoccupation de l'envol des ordures, observée au cours du transfert des déchets d'Dordjan vers Kossoum. - Le ~~DR~~ représentant du DR. de l'hydraulique demande à rentrer en possession des coordonnées précises du site (extrait topographique).		
COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort07@gmail.com- marwen.Neifar@i2e.com.tn +225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23		

I2E

EFORT

I2E

RECOMMANDATIONS

- Mme la S.G. demande l'accélération du processus des études, pour une mise en œuvre du projet. La localité en aurait grandement besoin. Le S.R. de l'agriculture et le D.R. de l'hydraulique se disent disposés à recevoir les consultants pour les séances de travail.

AVIS SUR LE PROJET

=> Le projet est favorablement accueilli. Mme la S.G. rassure que les directeurs techniques sont à la disposition de l'équipe du projet pour en assurer la réussite.

Nom et prénom du signataire

P. Le Préfet de Région et P.D.
Le Secrétaire Général



D.J. Inès MATOUA
Euse YOMATOU
Grade 1

COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort67@gmail.com - marwen.Neifar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

XII.4 PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Bouaké

XII.4.1 Liste de présence des administrations

I2E		EFORT		I2E	
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre					
CONSULTATION PUBLIQUE					
LIEU : <u>Préfecture de Bouaké</u>			DATE : <u>14/08/2023</u>		
LISTE DE PRESENCE DES ADMINISTRATIONS					
N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURES ET FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE	
01	VALIE B. JF	PREFECTURE	Contact : 07 08 65 36 35 Mail :		
02	OUREGA ASSAMBA G.	sous-préfecture	Contact : 07 48 08 71 53 Mail :		
03	Badjene BANIABA KONE	SPH prefecture	Contact : 05 05 69 74 56 Mail : badjene@gmail.com		
04	KEUHEAN KEIBA HOEL	Groupe EFORI/ chef de mission	Contact : 07 04 21 17 83 Mail : groupefort07@gmail.com		
			Contact : Mail :		
COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort07@gmail.com - marwen.Neifar@i2e.com.tn +225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23					

XII.4.2 Liste de présence de la population



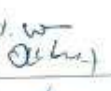
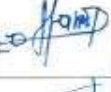


Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

CONSULTATION PUBLIQUE

Localité : PREFECTURE BOUAKE Date : 14/08/2023

LISTE DE PRESENCE POPULATION

N°	NOM ET PRENOMS	PROFESSION	CONTACTS	SIGNATURE
01	Colonel Agnimou Kouadio	Forêt	05 04 96 12 29 k.agnimou@yahoo.com	
02	KOLIANE KOFFI BEVY	Enseignant	07 07 29 21 96 koman.deny@gmail.com	
03	AKPE Kanga Guy	SAS	07 07 54 02 85 guyakpe22@gmail.com	
04	Ganhoulé Bi Inio	Administrateur Civil	07 07 35 44 44 irienestial@gmail.com	
05	MAMADOU KONE	Enseignant	07 47 81 54 30	
06	KOUASSI KOUASSI J. RIVERRE	DR MANAGED	01 41 52 80 62	
07	BEHOU ASSANOI Guste	DR Agriculture	07 07 81 73 23	
08	OUATTARA Mamadou	Chef service Technique Djebonoua	07.49.03.51.60	
09	TINH FRANCOIS	Agent MINHAS	07 48 39 44 25	
10	SAMAKE ABOUBACAR SIDIK	Chef Service Augmentation de la production BOUAKE	07 07 97 71 53	
11	Sylla Mamadou	chef de service Salubrité MINHAS	07 07 96 70 02	

COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort01@gmail.com- marwen.Neifar@i2e.com.tn
 +225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

I2E		EFORT		I2E	
N°	NOM ET PRENOMS	PROFESSION	CONTACTS	SIGNATURE	
1	N'guessan K. Rameau	chef de service à la DR Construction GBEKE	07 08 64 13 51		
2	Kouate Ibrahima	ICLLI-BHL agent des constructions	0209947208		
3	Famady Stephane Junior	Agent Minibus	07 49 38 58 30		
4	Oao Salifou	Agent ANAGRED	07 77 27 87 12		
5	KOBE Michaël	Faillière ONG environnementale GBEKE	07 07 52 42 10		
6	KONÉ LASSINA ZOË	Faillière ONG environnementale GBEKE	07 09 43 93 00		
7	Brou Kouadio Fulgence	Officier des droits de l'H.	07 49 32 41 86		
8	KARIDIOULA GNIGUE AWA	stagiaire du CHAT GBEKE	07 47 29 49 53		
9	OUATTARA MAMADOU	Mairie Djebonoua chef service Technique	07 49 03 51 60		
10	COULIBALY KROGNON AIME	Secrétaire CN/JCI	07-08115384		
11	KONÉ KARNON	membre CN/JCI	07 09 34 57 18		
12	ABASS Alou Théodore	chef de division Préfecture	07 27 48 24		
13	KOUAKOU YAO Jean-Luc	stagiaire à la préfecture BKE	07 09 19 29 45		
14	N'gouan Konan Fanta	Préfecture chef de division	07 48 78 61 22		

COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort97@gmail.com - marwen.Neifar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

N°	NOM ET PRENOMS	PROFESSION	CONTACTS	SIGNATURE
	Nanan Koffi Yao	chef de village	0505694675	
	Nanan Yobouet Kouadio Séverin	chef de village	0748628035	
	YAO Kouadio MAXIME	président des Jeunes de Kolongonouan	0764887762	
	YAO Loukou HORTENSE	Présidente des femmes	0757318750	
	Kouassi Koffi Claude	Président du Comité de Gestion	07-07-30-72-09	
	YAO Aya Suzanne	Membre du bureau des femmes	07-58-6006-80	
	YAO KOFFI Jules	2e Vice-Président de la Mutuelle	07 0328 51 40	
	ALLOU Adjoua Hélice	Présidente de la Mutuelle	07 0750 19 33	
	Kouame Konan JONES	Représentant Famille Ballou Eya Konan	0143567800	
	Kouame Adjoua Delfine	Habitante Kolongonouan	0747201109	
	Konan Kouassi	N/G du CVGR Kolongonouan	08-09-19-6465	
	Konan Kouakou	chef des cadres de la diaspora ci de Kolongonouan	0747257264	
	ARIAMATOU BALLO	Présidente des Femmes de la société civile	07 0971 57-24	
	KOUAKOU KOUASSI Claude	SG de la jeunesse Kolongonouan	07 07 72 43 94	

COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort07@gmail.com- marwen.Neifar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

XII.4.3 PV de la consultation publique

I2E	EFORT	I2E	
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre			
PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE			
Localité : <u>BOWAKE</u>		Date : <u>14/08/2023</u>	
PRESENTATION DU PROJET			
- le défi de la gestion des ordures en brousse en Côte D'Ivoire - la formalisation de la gestion des ordures. - le centre de transfert de Bowake à Kolonkondou. Site identifié. Etape actuelle : l'EIES. - Il s'agit de voir l'impact positif et négatif du projet. - Il s'agit de rendre le projet conforme à la réglementation ivoirienne. - L'état initial du site a été réalisé. - Bruit - qualité de l'eau, Faune flore, échanges avec la population. - Il s'agit de capter : les préoccupations, les préoccupations et recommandations des populations et des administrations.			
PREOCCUPATION SOULEVEES			
Les cadres et membres des mutuelles existant, ne pas être suffisamment associés, en matière de consultation. Le chef du village d'Osseblonou est inquiet quant aux éventuelles nuisances que le projet pourrait avoir sur le village. Les représentants et membres de la mutuelle de développement de Kolonkondou interpellent le chef à plus d'inclusion, dans le processus d'implantation du projet. Le chef d'une famille protestante tenues par le site demande de nuancer les propriétaires du site dans le processus de purge coutumière. Pour cela, une plainte a été portée à la justice du nom de la famille. Celle-ci craint la confusion que pourrait créer l'enregistrement de la propriété du site au nom d'une seule personne (le chef du village).			
COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort07@gmail.com- marwen.Neifar@i2e.com.tn +225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23			

I2E	GROUPEFORT	I2E
Le demandeur à ce que la superficie revenant à chaque famille soit, clairement définie avant la purge. ⇒ "Le chef du village n'est pas le chef de nos terres".		
RECOMMANDATIONS - Le S.G. de préfecture appelle la population à une concertation familiale pour le règlement des incompréhensions. - Mais le Sous préfet invite les populations à s'approprier les canaux officiels de communication pour s'informer de l'évolution du projet. L'administration diffuse des informations à travers ces canaux (Radio C1, Enat. Matin...). - Le S.G. accorde un point d'honneur à la consultation future des élus et de l'ensemble de la communauté (résidents de Kolanfouara et des villages voisins).		
AVIS SUR LE PROJET ⇒ La population des lieux ensemble accordent un avis favorable au projet. ⇒ Le S.G. et les sous préfets exhortent les populations à s'investir pour la réussite du projet qui, au delà de son impact sur le développement du village, a un impact sur toute la région du Gbêké.		
 Nom et prénom du signataire <i>[Signature]</i> VANIE B. Trazié Jean-François GRADE I		
COORDINATION DE L'ETUDE - groupefort07@gmail.com- marwen.Neifar@i2e.com.tn +225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23		

XIII. ANNEXE 13 : FICHES DETAILLEES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MITIGATION

XIII.1 Centre de transfert de BENDRESSOU de la commune de TOUMODI

XIII.1.1 Phase d'aménagement et de construction

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Les impacts directs										
Milieu physique										
Site du projet et villages environnants	Installation du chantier	Air	Dégradation de la qualité de l'air par les matières particulaires en suspension (MPS)	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières ; Les camions de transport des matériaux de construction doivent être couverts ; Limiter la vitesse des véhicules pour réduire l'envol de poussières	Réduire la propagation des matières particulaires (MPS) dans l'air	Arrosage de la plateforme des travaux Bâchage des camions de transport de matériaux Limitation de vitesse	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	300 000	Inclus dans le marché de l' entreprise des travaux
	Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Gestion des déchets de chantier Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD		Dégradation de la qualité de l'air par les émissions (CO2, NOx, SOx) des engins	Assurer régulièrement la maintenance des engins pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement Sensibilisation des chauffeurs quant aux vitesses de circulation	Réduire l'émission de gaz (CO2, NOx, SOx) dans l'air	Faire la maintenance régulière des engins Sensibiliser les chauffeurs sur la vitesse			350 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet	Circulation d'engins et véhicules de chantier	Sol	Compactage de sol	Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Eviter le compactage des sols	Création des pistes d'accès pour la circulation des engins			300 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
	Approvisionnement du chantier En matériaux		Fragilisation et érosion des sols	Enherber et/ou planter sur les terrains mis à nu le plutôt possible Planifier les travaux durant les périodes de faibles précipitations	Eviter la fragilisation et l'érosion du sol	Enherbement des aires mise à nue Planification des travaux durant les périodes de faibles précipitations			500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Ville de Toumodi Région du Bélier Bassin Versant du Bandama		Ressource en eau	Contamination du sol par le déversement accidentel des hydrocarbures et la laitance du béton	Eviter de déverser la laitance de béton sur le sol Entretien, réparation et vidange des véhicules doivent se faire dans un lieu approprié (garages, station de service, etc.) Interdire le lavage des engins et véhicules sur le chantier	Eviter la contamination du sol	Réalisation des entretiens des engins dans des garages et stations-services	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	200 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Déchargement d'eaux de ruissellement contenant des sédiments et des matières polluantes dans la rivière à proximité	Réaliser les ouvrages d'épuration des eaux de ruissellement du site avant rejet	Eviter la contamination de la rivière à proximité du site	Construction de bassins de rétention			1 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Empiètement sur le drainage superficiel des eaux de pluie par le stockage des matériaux de construction	Aménager un espace pour le stockage des matériaux de construction	Eviter l'empiètement sur le drainage des eaux de pluie	Construction d'une plateforme de stockage des matériaux			500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Contamination des eaux des aquifères d'altérites captées par les puits villageois à proximité du site	Prévoir une surface étanche, bétonnée avec un mur de rétention pour les opérations de ravitaillement des véhicules et la machinerie lourde Les réservoirs des engins chargés des travaux doivent être entretenus et inspectés régulièrement	Eviter la contamination des eaux souterraines du site	Construction d'une plateforme bétonnée avec système de rétention pour les opérations de ravitaillement			400 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu biologique										
Site du projet	Libération de l'emprise Circulation d'engins et véhicules de chantier Présence des ouvriers	Faune	Destruction ou fragmentation des habitats ce qui entraine des difficultés de migration et de déplacement vers les zones d'alimentation, de reproduction et d'hibernation pour certaines espèces	Éviter toute destruction inutile de la végétation et des arbres qui présentent des habitats pour la faune existante Limiter le défrichage à l'emprise de site	Eviter la perte et la fragmentation de l'habitat faunique afin d'éviter toute perturbation de la faune locale	Sensibilisation des machinistes de se limiter au site des travaux Limitation du défrichage à l'emprise de site	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	250 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Disparition de quelques espèces d'amphibiens et de reptiles sensibles à la pollution du sol et d'eau par les déversements accidentels des polluants	Elaborer des plans de réponse rapide en cas d'accidents pour contenir tout déversement avant d'atteindre les habitats naturels	Préserver la diversité faunistique locale	Sensibilisation de la population et des ouvriers			250 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet	Libération de l'emprise	Flore	Perte de la diversité végétale et modification des faciès et de la structure de la végétation ligneuse et herbacée	Définir clairement les limites de la zone à défricher pour éviter les défrichements excessifs Collaborer avec le département des eaux et forêts pour l'aide au reboisement du site Remplacer la végétation détruite en reboisant autant que possible le sol nu de la zone du projet en gardant l'emprise bien dégagée.	Préservation de la flore Restaurer la végétation détruite	Délimitation et interdiction d'accès aux zones d'arbres d'intérêt Réalisation du reboisement			3 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Milieu humain										
Site du projet Villages environnants Ville de Toumodi	Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Sécurité et trafic routier	Exposition des populations aux accidents de la circulation	Mettre en place des dispositifs de sécurité et de signalisation routière nécessaire Installer des panneaux de limitation de vitesse des engins de construction (30 km/h) Formation des chauffeurs à la conduite défensive et aux enjeux de la cohabitation avec les différents usagers de la route.	Réduire le risque d'accident de circulation	Installation des panneaux de signalisation Sensibilisation des conducteurs au code de la route	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			Perturbation de la circulation	Etablir une bonne organisation du chantier et mettre en place un plan de circulation	Réduire la perturbation de la circulation	Recrutement des agents de régularisation de la circulation			1 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Perturbation de la circulation sur la route A4 Perturbation de la mobilité des habitants du campement Yassiakro et augmentation des accidents	Installation des panneaux de signalisation et de ralentisseurs pour sécuriser la circulation des habitants du campement L'aménagement, si possible, d'une route alternative pour accéder au campement	Assurer la sécurité des habitants du campement yassiakro Réduire la perturbation de leur mobilité	Mise en place de la signalisation nécessaire Aménagement d'une nouvelle route menant au campement			1 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
		Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules transportant les matériaux de construction et autres équipements	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu			200 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Villages environnants Ville de Toumodi	Installation du chantier Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Activités socio-économiques	Perturbation des moyens de subsistance et des revenus des usagers et des propriétaires terriens et de cultures	Mettre en place un mécanisme de compensation équitable et transparent. Élaborer un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)	Atténuer les pertes financières	Mettre en place un mécanisme de compensation équitable et transparent. Élaborer un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)			Inclus dans le budget du PAR	PARU

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Villages environnants Ville de Toumodi	Installation du chantier Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Situation socio-économique des récupérateurs informels	Dégradation de la situation économique des récupérateurs suite à l'arrêt de leur activité et la disparition de leurs revenus	Intégrer les récupérateurs dans le nouveau système de gestion des déchets Assurer des formations permettant au récupérateur de développer des compétences en techniques de tri et de valorisation des déchets Elaborer un plan social pour la reconversion des récupérateurs informels	Atténuer les pertes financières	Assurer des formations d'intégration des anciens récupérateurs Mise en place d'un plan social pour la reconversion des récupérateurs			Inclus dans le budget du PAR	PARU
Site du projet	Installation du chantier Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Santé et sécurité au travail	Atteinte à la santé des ouvriers et exposition aux accidents de chantier	Mettre à la disposition des travailleurs et veiller au port obligatoire des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés (casques, chaussures de sécurité, gants, harnais de sécurité, casques anti-bruit) Sensibiliser les travailleurs au respect des règles de sécurité par l'affichage des pictogrammes, des inductions et des formations. Procéder au balisage de la zone de projet et interdire l'accès à toute personne autre que le personnel de chantier	Réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles	Fourniture des équipements (EPI) aux travailleurs Sensibilisation des travailleurs au respect des règles de sécurité			2 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Toumodi	Installation du chantier Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Recrutement de la main d'œuvre Gestion des déchets de chantier	Santé publique	Contraction de diverses maladies (méningite, allergies, ophtalmologiques problèmes respiratoires, etc.) liées à l'exposition aux poussières et aux gaz d'échappement	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières Veiller à ce que les campagnes de vaccination contre la méningite en période sèche soient faites par INHP Mise en œuvre d'un plan de réduction ou suppression des émissions atmosphériques	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition à la poussière	Arrosage de la plateforme des travaux Organisation des campagnes de vaccination			1 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux		L'arrivée de nouvelles personnes à la recherche de travail dans la ville de Toumodi pourraient favoriser la propagation des IST, du VIH/SIDA et du COVID 19	Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur la contamination des IST/VIH/Sida et COVID 19 Organiser le dépistage volontaire des travailleurs et des riverains	Eviter la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.) liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons Limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner les riverains ; L'entrepreneur doit munir les moteurs à combustion interne des engins de terrassement (buteurs, niveleuses, excavatrices, génératrices, compresseurs à air, grues, etc.) de silencieux ; Respect des horaires de travail Eloignement des sources sonores des habitations dans la mesure du possible	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit			1 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets de chantier et la défécation en plein air des ouvriers	Mise en place d'un Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets (PGED) ; Sensibiliser la main d'œuvre (les travailleurs de chantier) sur la gestion des déchets ; Négocier les contrats de récupération de certains déchets solides avec les opérateurs agréés	Eviter la contraction des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Enlèvement des déchets par un opérateur agréé Exécution du plan de gestion des déchets du site			1 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Création d'un climat de méfiance ou de tension au sein des communautés locales en raison de la présence de vigiles	S'assurer que les agents de sécurité soient formés au respect des droits humains	Eviter les conflits avec la population locale	Former les vigiles au respect des droits humains			1 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet	Installation du chantier Libération de l'emprise Gestion des déchets de chantier	Paysage	Modification de la qualité paysagère	Limiter au strict minimum les aires d'entreposage des véhicules, engins, matériaux et matériels de chantier Enlever les tas de matériaux non utilisés et des déchets banals au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Réduire la dégradation de la qualité paysagère	Limitation des aires d'entreposage Enlèvement régulier des déchets	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Toumodi	Présence de la main d'œuvre	Violence contre les groupes vulnérables	Violences basées sur le genre, violence sexuelle comme le viol, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Etablir des partenariats avec les ONG en charge des questions de genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique Mettre en place un dispositif pour la réception des survivantes Inclure les comportements interdits liés au genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique ainsi que les sanctions dans les conditions particulières du contrat. Établir et promouvoir une Code de Conduite pour les travailleurs L'induction/formation des travailleurs devrait inclure une formation sur l'harcèlement sexuel/VBG	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique Établissement d'une Code de Conduite pour les travailleurs	Contrat de sensibilisation avec les ONGs spécialisées ; Mise en place d'un dispositif pour la réception des victimes			2 000 000	PARU
Site du projet Villages environnants Ville de Toumodi	Recrutement de la main d'œuvre	Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les ouvriers des entreprises des travaux	Rendre transparente la procédure de recrutement et privilégier la main d'œuvre locale pour les tâches qui correspondent aux profils disponibles chez les riverains Sensibiliser le personnel de chantier sur le respect des us et coutumes des populations locales Informer et impliquer les autorités traditionnelles dans l'ensemble du processus Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes	Eviter les conflits entre la population locale et les travailleurs	Sensibilisation des travailleurs sur le respect des coutumes des populations locales Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes			2 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Villages environnants Ville de Toumodi	Recrutement de la main d'œuvre	Sécurité liée à l' emploi de personnel de sécurité	L'emploi de personnel de sécurité comporte des impacts majeurs d'embauche non vérifiée exposant le chantier à des intrusions non détectées et des vols de matériaux stratégiques. L'absence de règles de conduite codifiées combinée à une formation inadaptée génère des incidents HSE graves : accidents par mauvaise anticipation, conflits interpersonnels violents et plaintes des travailleurs	Vérification systématique des antécédents judiciaires et références professionnels des 3 derniers employeurs avant contrat. Exigez attestation formations obligatoires et certificats médicaux d'aptitude physique datés < 6 mois. Code de conduite écrit remis à chaque agent dès le démarrage. Formation initiale de 3 jours avant prise poste.	Réduire les intrusions, vols de matériaux et actes de malveillance Diminuer les incidents HSE graves Assurer l'aptitude médicale et la capacité physique des agents pour les tâches de surveillance et de réaction aux incidents, via certificats médicaux récents.	Recrutement et vérifications préalables Contrôle médical et formations obligatoires Remise du code à chaque agent à l'embauche Formation initiale			500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet	Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres	Patrimoine culturel	Empiètement du patrimoine archéologique	En cas de découverte fortuite des vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique, l'Entrepreneur doit : - (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; - (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler ; - (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.	Eviter d'endommager les vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique	Mise en place d'un plan de gestion de découverte fortuite des vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique			2 000 000 Prévision	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

XIII.1.2 Phase d'exploitation et d'entretien

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu physique										
Centre de transfert Villages riverains Ville de Toumodi	Fonctionnement du centre de transfert ; Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Approvisionnement en eau et en énergie ;	Air	Emission de la poussière et envols des déchets et éléments légers	Les camions de collecte et transfert des déchets seront systématiquement bâchés. Mettre en place de filets autour de la zone de déversement gravitaire des déchets pour piéger les envols des déchets notamment les déchets plastiques. Sensibiliser les chauffeurs sur l'envol des déchets	Eviter l'émission de poussière et d'envol de déchets	Bâchage des camions transportant des déchets La mise en place de filets autour de la zone de déversement gravitaire des déchets Sensibilisation des chauffeurs	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	400 000	Entreprise d'exploitation
			Mauvaises odeurs issues de la fermentation des déchets collectés	Utilisez les systèmes de désodorisation par adsorption pour réduire les émissions d'odeurs ; Plantation d'arbres à fleurs odorantes autour du site	Réduire l'expansion de la mauvaise odeur	Utilisation des systèmes de désodorisation Plantation d'arbres à fleurs odorantes			1 000 000	Entreprise d'exploitation
			Emission de CH4 et le NO2 associées à la décomposition des déchets organiques et de CO2 issue des activités de transport des déchets	Procéder à la surveillance de la qualité de l'air par des analyses périodiques ; Remplacer les véhicules de transport des déchets par des modèles plus économes en carburant, voire électriques ou à hydrogène	Réduire l'émission de gaz dans l'air	Surveillance de la qualité de l'air Utilisation des véhicules économes en carburant			1 000 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert et ses environs	Fonctionnement du centre de transfert ; Approvisionnement en eau et en énergie ; Gestion des déchets et des effluents du centre ;	Sol	Détérioration de la qualité des sols par des déversements inopinés d'eaux usées, lixiviats et d'hydrocarbures	Rendre étanche les aires de stationnement des véhicules et imperméabiliser les zones de stockage des produits et de déchargement des déchets Aménager des fosses septiques pour recueillir les lixiviats résultant des déversements gravitaires de déchets, ainsi que des bacs de récupération pour les fuites éventuelles d'hydrocarbures	Eviter la contamination du sol	Imperméabilisation des zones de stockage des produits et déchargement de déchets Aménagement des fosses septiques pour les lixiviats et des bacs de récupération pour les fuites d'hydrocarbures.	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 500 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d’ impact	Composante du milieu affectée	Nature de l’ impact	Mesures d’ atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de transfert Ville de Toumodi Bassin versant du Bandama	Gestion des eaux pluviales.	Ressource en eau	Contamination des eaux souterraine par des déversements accidentels d'huiles et de carburants.	Rendre étanche les aires de stationnement des véhicules et imperméabiliser les zones de stockage des produits et de déchargement des déchets ; Faire des contrôles réguliers des canalisations d’eaux usées et réseaux d’évacuation des eaux pluviales Aménager des fosses septiques pour recueillir les lixiviats résultant des déversements gravitaires de déchets, ainsi que des bacs de récupération pour les fuites éventuelles d'hydrocarbures	Eviter la contamination des eaux souterraines	Imperméabilisation des zones de stockage des produits et déchargement de déchets			1 500 000	Entreprise d’exploitation
			Contamination des eaux de surface par les eaux de ruissellement du centre	Les eaux pluviales doivent être bien gérer et bien drainer grâce à un réseau de drainage autour du site du CT pour éviter leur contamination Aménager des fosses septiques pour recueillir les lixiviats résultant des déversements gravitaires de déchets, ainsi que des bacs de récupération pour les fuites éventuelles d'hydrocarbures	Eviter la contamination des eaux de surface	Installation d’un réseau de drainage des eaux pluviales			4 000 000	Entreprise d’exploitation
Milieu biologique										
Centre de transfert et ses environs	Fonctionnement du centre de transfert Présence des déchets	Faune	Perturbation de l'écosystème local par des espèces encombrantes tels que les rats, les mouettes, etc.	Réaliser des campagnes de dératisation et d'éradication des espèces encombrantes en coordination avec le département des eaux et forêts Éviter l'utilisation des produits chimiques	Empêcher l’apparition des espèces encombrantes	Réalisation des campagnes de dératisation d’éradication des espèces encombrantes Évitement de l'usage de produits chimiques.	Durant la phase d’ exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 000 000	Entreprise d’exploitation
			Migration forcée de la faune vers de nouvelles zones	Interdire la chasse, le prélèvement, la collecte et la capture des espèces fauniques ; Utiliser des panneaux, rubans de signalisation ou clôtures légères pour marquer les limites des zones fréquentées par la faune.	Réduire le taux de migration de la faune	Utiliser des panneaux, rubans de signalisation ou clôtures légères pour marquer les limites des zones fréquentées par la faune.			300 000	Entreprise d’exploitation

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de transfert et ses environs	Fonctionnement du centre de transfert	Flore	Perturbation de l'équilibre de l'écosystème local par la Propagation d'espèces non indigènes	Procéder à l'éradication des espèces non indigènes en coordination avec le département des eaux et forêts	Empêcher l'apparition des espèces non indigènes	Réalisation des campagnes d'éradication des espèces non indigènes			1 000 000	Entreprise d'exploitation
Milieu humain										
Centre de transfert et ses environs Ville de Toumodi	Transfert des déchets Fonctionnement du centre de transfert	Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées par les gros porteurs	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules de transport des déchets	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	-	Entreprise d'exploitation
			Salissure de la chaussée des voies par l'envol des déchets lors du transport	Sensibiliser les chauffeurs à lutter contre l'envol des déchets en bâchant systématiquement les déchets.	Eviter la salissure des voies empruntées	Sensibilisation des chauffeurs au bâchage des camions de déchets			300 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert et ses environs Ville de Toumodi	Fonctionnement du centre de transfert Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Maintenance des installations du centre de transfert ; Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales	Santé publique	Exposition aux gaz d'échappement et nuisance olfactive et contraction de diverses maladies (allergies, respiratoires, stress, etc.)	Faciliter l'accès aux moyens de prévention et organiser des campagnes de consultations médicales annuelles des populations riveraines, particulièrement pour les personnes faisant partie du campement de Yassiakro très proche du site	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux odeurs	Organisation des campagnes de consultation médicales			1 000 000	Entreprise d'exploitation
			Exposition aux nuisances sonores et aux contractions de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.)	Éteindre les moteurs des véhicules à l'arrêt Utiliser des véhicules de bonne qualité et émettant peu de bruits Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons Limiter les horaires de fonctionnement du centre de transfert aux heures non sensibles Installer des écrans végétaux ou des barrières acoustiques pour réduire les bruits et améliorer l'aspect visuel, particulièrement pour les riverains du campement Yassiakro, très proche du site de Bendressou	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit Installation d'écrans végétaux ou de barrières acoustiques				Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de transfert et ses environs Ville de Toumodi			L'arrivée de nouvelles personnes à la recherche de travail dans la ville de Toumodi pourraient favoriser la propagation des IST, du VIH/SIDA et du COVID 19	Sensibiliser les populations riveraines, particulièrement celle du campement Yassiakro, et le personnel du chantier sur la prévention des IST/VIH/SIDA et COVID 19 Fournir des équipements de protection individuelle aux habitants du campement comme les moustiquaires et les répulsifs Organiser le dépistage volontaire des travailleurs et des riverains Prévoir des interventions rapides en cas de foyers d'infection ou de contamination	Eviter la propagation des IST- VIH/SIDA et COVID 19	Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA Organisation de campagne de vaccination COVID 19	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	3 000 000	Entreprise d'exploitation
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, méningite, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets du centre	Campagne de désinsectisation et de dératisation Distribuer des moustiquaires imprégnées aux populations riveraines Prévoir des interventions rapides en cas de foyers d'infection ou de contamination	Eviter la propagation des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Réalisation des campagnes de désinsectisation et de dératisation Distribution de moustiquaires imprégnées			1 500 000	Entreprise d'exploitation
		Sécurité et trafic routier	Congestion routière sur la route nationale A4 reliant Toumodi à Dimbokro et problème d'accès à la carrière avoisinante, l'usine et les villages environnants La menace des accidents sera également bien important pour les habitants du campement de Yassiakro, qui empruntent une voie passante par le site	Veiller à la limitation des vitesses à 30 km/h ; Sensibiliser les chauffeurs sur le respect du code de la route ; Mettre des panneaux de signalisation routière adéquats ; L'aménagement, si possible, d'une route alternative pour accéder au campement de Yassiakro en contournant le CT. Formation des chauffeurs.	Eviter la congestion routière	Recrutement des agents de régularisation de la circulation Sensibilisation des chauffeurs sur le respect du code de la route			1 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de transfert	Fonctionnement du centre de transfert Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Approvisionnement en eau et en énergie ; Entretien du centre de transfert ; Maintenance des installations du centre de transfert	Santé et sécurité au travail	Infection liée à la manipulation des déchets ménagers capable de contenir des agents pathogènes, notamment des bactéries, des virus et des parasites.	Utiliser de gants jetables ; Laver les mains à l'eau chaude et au savon après avoir manipulé des déchets ; Éviter de toucher le visage en particulier les yeux, le nez et la bouche, pendant la manipulation des déchets Sensibiliser les travailleurs aux risques associés à une mauvaise manipulation des déchets et sur les mesures de préventions, telles que l'apprentissage du lavage des mains efficace et la manière correcte d'enlever les gants, par exemple	Empêcher l'infection des travailleurs par des agents pathogènes, etc.	Fourniture des gants jetables aux employés Mise à disposition de l'eau chaude et du savon Réalisation des campagnes de Sensibilisation des travailleurs aux risques associés à une mauvaise manipulation des déchets et sur les mesures de préventions			1 000 000	Entreprise d'exploitation
			Maladies respiratoires et des problèmes oculaires lié à l'exposition à la poussière et aux particules des déchets	Fournir aux travailleurs exposés des masques de protection respiratoire, des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection pour les yeux ; Veiller au port des EPI en tout temps dans les zones exposées ; Effectuer des examens pulmonaires et oculaires réguliers pour surveiller la santé respiratoire des travailleurs exposés ; Faire la surveillance périodique de la qualité de l'air dans l'environnement de travail	Eviter la contraction des maladies respiratoire et des problèmes oculaires	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail Réalisations des examens médicaux périodiques Surveillance de la qualité de l'air	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 500 000	Entreprise d'exploitation
			Lésions auditives chez les travailleurs exposés au bruit	Fournir aux travailleurs exposés au bruit des protections auditives appropriées, comme des bouchons d'oreilles ou des casques antibruit ; Veiller au port des EPI en tout temps dans les zones bruyantes ; Effectuer des examens auditifs réguliers pour surveiller la santé auditive des travailleurs exposés au bruit ; Faire des mesures périodiques des niveaux de bruit dans l'environnement de travail	Eviter problèmes auditifs chez les travailleurs	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail Réalisations des examens médicaux périodiques Surveillance du niveau sonore				Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			Blessures, notamment des coupures, des piqûres et des contusions, en manipulant des déchets tranchants ou en utilisant des équipements de levage	Fournir aux travailleurs les équipements de protection individuelle (EPI) ; Suivre les procédures de collecte et d'élimination des déchets tranchants	Eviter problèmes de coupures, blessures, etc. des travailleurs	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail				Entreprise d'exploitation
			L'arrivée de nouvelles personnes à la recherche de travail (ouvriers, vigiles) pourraient favoriser la propagation des IST, du VIH/SIDA	Organiser des sessions d'information pour tous les travailleurs et le personnel local sur les IST et le VIH/SIDA, les modes de transmission et les mesures de prévention.	Eviter l'atteinte de VIH/SIDA	Des sessions de formations			1 000 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert Villages environnants Ville de Toumodi	Fonctionnement du centre de transfert Présence des travailleurs	Violence contre les groupes vulnérables	Violences basées sur le genre, violence sexuelle comme le viol, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Réaliser des séances de sensibilisation contre les risques et conséquences des VBG, y compris l'EAS/HS et d'éducatons envers la communauté, et notamment les groupes plus vulnérables à ces risques, ainsi qu'auprès du personnel des centres ; Identifier les centres de soutien médical, juridique et psychologique disponibles dans la communauté, et y référer les survivantes des VBG, y compris celles d'EAS/HS ; Exiger l'arrêt des travaux en cas d'un constat de violence sur les personnes vulnérables et les autres membres de la communauté et informer immédiatement le projet. Appliquer des sanctions contre les auteurs de VBG	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Réalisation des sensibilisations sur VBG, y compris l'EAS/HS et d'éducatons envers la communauté, et notamment les groupes plus vulnérables			2 000 000	Entreprise d'exploitation
		Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les employés du centre de transfert	Recruter en priorité la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés Établir un mécanisme de gestion des plaintes accessible à la population locale ; Collaborer avec des représentants locaux, des groupes communautaires et des ONG pour établir des relations positives ; Traiter les plaintes de manière transparente et résolvez-les de manière équitable et rapide	Eviter les conflits entre les travailleurs et la population locale	Recrutement d'une main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes Collaboration avec des représentants locaux, des groupes communautaires et des ONG pour établir des relations positives	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de transfert Villages environnants Ville de Toumodi	Fonctionnement du centre de transfert Présence des travailleurs	Sécurité liée à l' emploi de personnel de sécurité	Les contrôles d'accès fréquents augmentent les abus surtout si la formation est déficiente en gestion conflits déchetteries et droits usagers/communautés.	Élaborer un code de conduite spécifique aux contrôles d'accès en déchetterie Formaliser une procédure écrite de contrôle d'accès Formation à la gestion non violente des conflits	Prévenir les abus et garantir le respect des usagers Uniformiser les pratiques de contrôle Réduire les incidents lors des contrôles d'accès	Rédaction du document de procédure Formation à la gestion non violente des conflits	Avant le démarrage de l' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 200 000	Entreprise d'exploitation
	Fonctionnement du centre de transfert Présence des travailleurs	Menace d' inondation	Gestion inappropriée des déchets Aggravement de la pollution environnementale par dispersion des déchets Des dégâts matériels et mise en danger de la sécurité des employés	Identifier et faire la cartographie des zones inondables ; Etablir des scénarios d'inondation et des plans d'intervention en urgence pour garantir une réponse rapide ; Elever les installations critiques comme les zones de stockage temporel des déchets ; Mettre en place des digues de protection ou créer des zones tampons autour du centre	Réduire la menace d'inondation	Cartographier les zones inondables Mettre en place un plan d'intervention d'urgence Mettre en place des digues et des zones tampons autour du CT	Durant l' exploitation du CT	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 000 000	Entreprise d'exploitation

XIII.1.3 Phase de fermeture et de réhabilitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu physique										
Site du projet et villages environnants	Démolition des infrastructures	Air	Dégradation de la qualité de l'air par les matières particulaires en suspension (MPS)	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières ; Les camions de transport des matériaux de démantèlement doivent être couverts ; Limiter la vitesse des véhicules pour réduire l'envol de poussières	Réduire l'expansion des matières particulaires (MPS) dans l'air	Arrosage de la plateforme des travaux Bâchage des camions de transport de matériaux Limitation de vitesse	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	400 000	Entreprise du Travaux
			Dégradation de la qualité de l'air par les émissions (CO2, NOx, SOx) des engins	Assurer régulièrement la maintenance des engins pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement Sensibilisation des chauffeurs quant aux vitesses de circulation	Réduire la propagation de gaz (CO2, NOx, SOx) dans l'air	Faire la maintenance régulière des engins Sensibiliser les chauffeurs sur la vitesse			200 000	Entreprise du Travaux
Site du projet	Extraction des fondations des bâtiments	Sol	Compactage de sol	Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Eviter le compactage des sols	Création des pistes d'accès pour la circulation des engins			1 000 000	Entreprise du Travaux
	Démantèlement du CT		Fragilisation et érosion des sols	Enherber et/ou planter sur les terrains mis à nu le plutôt possible	Eviter la fragilisation et l'érosion du sol	Enherbement des aires mise à nue			500 000	Entreprise du Travaux
	Réhabilitation du site		Contamination du sol par le déversement accidentel des hydrocarbures et de lixiviats	Eviter de déverser la laitance de béton sur le sol Entretien, réparation et vidange des véhicules doivent se faire dans un lieu approprié (garages, station de service, etc.) Interdire le lavage des engins et véhicules sur le chantier, pour éviter entre autres, un déversement éventuel du lixiviat	Eviter la contamination du sol	Réalisation des entretiens des engins dans des garages et stations-services	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	500 000	Entreprise du Travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Ville de Toumodi Région du Bélier Bassin Versant du Bandama		Ressource en eau	Déchargement d'eaux de ruissellement contenant des sédiments et des matières polluantes dans la rivière à proximité	Assurer un bon drainage des eaux de surface autour du site de CT pour éviter la contamination de la rivière à proximité du site	Eviter la contamination de la rivière à proximité du site	La mise en place d'un réseau de drainage des eaux de surface			1 000 000	Entreprise du Travaux
			Empiètement sur le drainage superficiel des eaux de pluie par le stockage des déblais de démolition	Aménager un espace pour le stockage des matériaux de démantèlement	Eviter l'empiètement sur le drainage des eaux de pluie	Construction d'une plateforme de stockage des matériaux de démantèlement			1 000 000	Entreprise du Travaux
			Contamination des eaux des aquifères d'altérites captées par les puits villageois à proximité du site	Prévoir une surface étanche, bétonnée avec un mur de rétention pour les opérations de ravitaillement des véhicules et la machinerie lourde Les réservoirs des engins chargés des travaux doivent être entretenus et inspectés régulièrement	Eviter la contamination des eaux souterraines du site	Construction d'une plateforme bétonnée avec système de rétention pour les opérations de ravitaillement			300 000	Entreprise du Travaux
Milieu Socio-économique										
Site du projet Villages environnants Ville de Toumodi	Circulation d'engins et de véhicules chantier Fermeture du centre	Sécurité et trafic routier	Exposition des populations aux accidents de la circulation	Élaborer un plan de sécurité routière Mettre en place des dispositifs de sécurité et de signalisation routière nécessaire Installer des panneaux de limitation de vitesse des engins de construction (30 km/h)	Réduire le risque d'accident de circulation	Élaboration d'un plan de sécurité routière Installation des panneaux de signalisation Sensibilisation des conducteurs au code de la route	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 000 000	Entreprise du Travaux
			Perturber la circulation	Etablir une bonne organisation du chantier et mettre en place un plan de circulation	Réduire la perturbation de la circulation	Recrutement des agents de régularisation de la circulation			500 000	Entreprise du Travaux
		Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules transportant les matériaux de démantèlement	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu			-	Entreprise du Travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Villages environnants Ville de Toumodi	Démolition des infrastructures Extraction des fondations des bâtiments	Activités économiques locales	Pertes des activités commerciales liées à la fermeture du centre	Proposer des services de conseil ou d'accompagnement pour aider les entreprises à réorienter leurs activités vers d'autres marchés ou produits	Réduire l'impact économique	Accompagnement pour aider les entreprises à réorienter leurs activités vers d'autres marchés ou produits			1 500 000	PARU
Site du projet	Démantèlement du CT Réhabilitation du site Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Santé et sécurité au travail	Atteinte à la santé des ouvriers et exposition aux accidents de chantier	Mettre à la disposition des travailleurs et veiller au port obligatoire des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés (casques, chaussures de sécurité, gants, harnais de sécurité, casques anti-bruit) Sensibiliser les travailleurs au respect des règles de sécurité par l'affichage des pictogrammes Procéder au balisage de la zone de projet et interdire l'accès à toute personne autre que le personnel de chantier	Réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles	Fourniture des équipements (EPI) aux travailleurs Sensibilisation des travailleurs au respect des règles de sécurité	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 000 000	Entreprise du Travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Toumodi	Démolition des infrastructures Extraction des fondations des bâtiments Démantèlement du CT Réhabilitation du site Circulation	Santé publique	Contraction de diverses maladies (méningite, allergies, ophtalmologiques problèmes respiratoires, etc.) liées à l'exposition aux poussières et aux gaz d'échappement	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières Veiller à ce que les campagnes de vaccination contre la méningite en période sèche soient faites par INHP Mise en œuvre d'un plan de réduction ou suppression des émissions atmosphériques	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition à la poussière	Arrosage de la plateforme des travaux Organisation des campagnes de vaccination			800 000	Entreprise du Travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			Dégradation de la situation sanitaire liée à la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur la contamination des IST/VIH/Sida Organiser le dépistage volontaire des travailleurs et des riverains Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur les dangers de la contamination de la Covid-19 Sensibiliser la population à se faire vacciner contre la COVID 19	Eviter la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA Organisation de campagne de vaccination COVID 19			1 500 000	Entreprise du Travaux
			Contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.) liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons Limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner les riverains ; L'entrepreneur doit munir les moteurs à combustion interne des engins de terrassement (buteurs, niveleuses, excavatrices, génératrices, compresseurs à air, grues, etc.) de silencieux ; Respect des horaires de travail Eloignement des sources sonores des habitations dans la mesure du possible	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	300 000	Entreprise du Travaux
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets de chantier et la défécation en plein air des ouvriers	Mise en place d'un Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets (PGED) ; Sensibiliser la main d'œuvre (les travailleurs de chantier) sur la gestion des déchets ; Négocier les contrats de récupération de certains déchets solides avec les opérateurs agréés	Eviter la contraction des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Enlèvement des déchets par un opérateur agréé Exécution du plan de gestion des déchets du site			Inclus dans le Marché	Entreprise du Travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Villages environnants Ville de Toumodi	Démantèlement du CT Réhabilitation du site	Emplois	Perte d'emplois, en particulier pour les anciens récupérateurs qui ont occupé des postes dans le CT de Bendressou	Offrir des programmes de formation ou de reconversion pour aider les travailleurs de ces entreprises à acquérir de nouvelles compétences et à trouver d'autres opportunités d'emploi. Offrir des attestations de travaux aux anciens récupérateurs qui ont occupé des postes dans le CT pour leur faciliter l'obtention d'autres opportunités de travail	Trouver d'autres opportunités d'emplois	Formation et reconversion des employés			1 000 000	Entreprise du Travaux
Site du projet	Démantèlement du CT Réhabilitation du site	Paysage	Modification de la qualité paysagère	Limiter au strict minimum les aires d'entreposage des véhicules, engins, matériaux et matériels de chantier Enlever les tas de matériaux non utilisés et des déchets banals au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Réduire la dégradation de la qualité paysagère	Limitation des aires d'entreposage Enlèvement régulier des déchets			1 000 000	Entreprise du Travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Toumodi	Présence de la main d'œuvre	Violence contre les groupes vulnérables	Abus et violences sexuelles basées sur le genre (VBG) notamment sur les groupes vulnérables	Etablir des partenariats avec les ONG en charge des questions de genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique Mettre en place un dispositif pour la réception des survivantes Inclure les comportements interdits liés au genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique ainsi que les sanctions dans les conditions particulières du contrat.	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Contrat de sensibilisation avec les ONGs spécialisées ; Mise en place d'un dispositif pour la réception des victimes			1 500 000	PARU

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Villages environnants Ville de Toumodi	Recrutement de la main d'œuvre	Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les ouvriers des entreprises des travaux	Rendre transparente la procédure de recrutement et privilégier la main d'œuvre locale pour les tâches qui correspondent aux profils disponibles chez les riverains Sensibiliser le personnel de chantier sur le respect des us et coutumes des populations locales Informé et impliquer les autorités traditionnelles dans l'ensemble du processus Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes	Eviter les conflits entre la population locale et les travailleurs	Sensibilisation des travailleurs sur le respect des us et coutumes des populations locales Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 000 000	Entreprise du Travaux

XIII.2 Centre de transfert de SEMAN de la commune de YAMOUSSOUKRO

XIII.2.1 Phase d'aménagement et de construction

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
Milieu physique										
Site du projet et villages environnants	Installation du chantier	Air	Dégradation de la qualité de l'air par les matières particulaires en suspension (MPS)	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières ; Les camions de transport des matériaux de construction doivent être couverts ; Limiter la vitesse des véhicules pour réduire l'envol de poussières	Réduire la propagation des matières particulaires (MPS) dans l'air	Arrosage de la plateforme des travaux Bâchage des camions de transport de matériaux Limitation de vitesse	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	400 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
	Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Gestion des déchets de chantier Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et de véhicules de chantier		Dégradation de la qualité de l'air par les émissions (CO2, NOx, SOx) des engins	Assurer régulièrement la maintenance des engins pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement Sensibilisation des chauffeurs quant aux vitesses de circulation	Réduire l'émission de gaz (CO2, NOx, SOx) dans l'air	Faire la maintenance régulière des engins Sensibiliser les chauffeurs sur la vitesse			350 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet	Approvisionnement du chantier	Sol	Compactage de sol	Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Eviter le compactage des sols	Création des pistes d'accès pour la circulation des engins			300 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
	En matériaux		Fragilisation et érosion des sols	Enherber et/ou planter sur les terrains mis à nu le plutôt possible Planifier les travaux durant les périodes de faibles précipitations	Eviter la fragilisation et l'érosion du sol	Enherbement des aires mise à nue Planification des travaux durant les périodes de faibles précipitations			500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
			Contamination du sol par le déversement accidentel des hydrocarbures et la laitance du béton	Eviter de déverser la laitance de béton sur le sol Entretien, réparation et vidange des véhicules doivent se faire dans un lieu approprié (garages, station de service, etc.) Interdire le lavage des engins et véhicules sur le chantier	Eviter la contamination du sol	Réalisation des entretiens des engins dans des garages et stations-services	Durant la phase de construction		200 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet Ville de Yamoussoukro Région du Bélié Bassin Versant du Bandama		Ressource en eau	Déchargement d'eaux de ruissellement contenant des sédiments et des matières polluantes dans les eaux souterraines	Réaliser les ouvrages d'épuration des eaux de ruissellement du site avant rejet	Eviter la contamination de ces eaux	Construction de bassins de rétention		Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Empiètement sur le drainage superficiel des eaux de pluie par le stockage des matériaux de construction	Aménager un espace pour le stockage des matériaux de construction	Eviter l'empiètement sur le drainage des eaux de pluie	Construction d'une plateforme de stockage des matériaux			500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet et villages environnants	Abattage des arbres pour dégager le site	Microclimat	Destruction des arbres entraînant la réduction de l'ombre et l'augmentation de la température influençant ainsi la qualité des sols et le confort thermique de la population locale.	Eviter toute destruction inutile du couvert végétal qui aide à maintenir l'équilibre du microclimat. Implantation d'autres arbres sur les surfaces qui ne seront pas imperméabiliser suite à la construction du CT.	Ne pas contribuer à augmenter les facteurs du changement climatique	Reboisement des surfaces non construites du site	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	100 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Milieu biologique										
Site du projet	Libération de l'emprise Circulation d'engins et de véhicules chantier	Faune	Disparition des termites à cause des modifications du sol et la destruction de leurs habitats. Déséquilibre écologique suite à la disparition des termites	Limiter l'imperméabilisation du site pour maintenir des conditions favorables pour les termites du sol	Eviter la disparition des espèces de termites locales	Préserver autant que possible les habitats naturels Reboisement et restauration des habitats	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	250 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
	Présence des ouvriers		Migration forcée de la faune vers de nouvelles zones suite à la perte de quelques habitats et à cause des bruits et des vibrations liés aux travaux	Éviter toute destruction inutile de la végétation et des arbres qui présentent des habitats pour la faune existante	Réduire la migration de la faune	Conserver les arbres et bandes boisées existants afin de créer une zone tampon pour réduire la propagation des bruits			250 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet	Libération de l'emprise	Flore	Perte de la diversité végétale et modification des faciès et de la structure de la végétation ligneuse et herbacée	Pied d'Iroko identifié sur site, sera balisé et signalisé clairement. Remplacer la végétation détruite en reboisant au niveau de la zone d'emprise du projet Collaborer avec le département des eaux et forêts pour l'implémentation de l'action de reboisement de la zone d'emprise du projet	Préservation de la flore Restaurer la végétation détruite	Délimitation et interdiction d'accès aux zones d'arbres d'intérêt Réalisation du reboisement			3 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Milieu Socio-économique										
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Circulation d'engins et de véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Sécurité et trafic routier	Exposition des populations aux accidents de la circulation à cause des mouvements des engins de transport des matériaux de construction	Mettre en place des dispositifs de sécurité et de signalisation routière nécessaire Installer des panneaux de limitation de vitesse des engins de construction (30 km/h) Formation des chauffeurs à la conduite défensive et aux enjeux de la cohabitation avec les différents usagers de la route.	Réduire le risque d'accident de circulation	Installation des panneaux de signalisation Sensibilisation des conducteurs au code de la route	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Perturbation la circulation et créer un encombrement temporaire du trafic sur l'autoroute A3, particulièrement aux points d'entrée et de sortie vers le chantier lors de la construction de la voie d'accès au CT	Etablir une bonne organisation du chantier et mettre en place un plan de circulation	Réduire la perturbation de la circulation	Recrutement des agents de régularisation de la circulation			1 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
		Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées et des éventuels dégâts au niveau du pipeline du voisinage	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules transportant les matériaux de construction et autres équipements Obtenir les plans des différents emplacements des infrastructures existantes en concertant avec les concessionnaires ; Réparer au fur et à mesure tout dégât engendré lors des travaux	Ralentir la durée de dégradation des routes Absence de dégâts	Vérification des poids des charges à l'essieu ; Obtenir à l'avance Obtenir les plans des différents emplacements des infrastructures existantes			200 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du CT et ses environs	Construction de la voie d'accès au CT	Acquisition des terres	La construction de la voie pourrait nécessiter l'acquisition de terres avoisinantes, ce qui pourrait entraîner des expropriations ou nécessiter des compensations	Assurer que les acquisitions de terres suivent un cadre légal et équitable, avec des compensations adaptées à la valeur des terrains et aux pertes d'exploitation.	Eviter les conflits et les tensions sociales	Organiser une réunion d'information avec les personnes touchées par l'acquisition des terres			Budget du PAR	PARU
Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Installation du chantier Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Abattage du couvert végétal Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Activités économiques locales	Perturbation potentielle des moyens de subsistance des usagers et des propriétaires terriens, notamment ceux dépendant des cultures vivrières situées le long du tracé. La construction de la voie d'accès au CT pourrait également affecter certains services écosystémiques, , contribuant ainsi à une dégradation temporaire du bien-être socio-économique des populations riveraines.	Mesures de compensation économique pour les personnes touchées et possibilités d'emploi dans le projet lui-même Elaborer un plan de restauration des moyens de d'existence (PRME) Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes	Atténuer les pertes financières	Indemnisation des impactés Mise en place d'un PRME			Budget du PAR	PARU
			Perte immédiate d'herbage pour les bœufs et donc ceci va influencer négativement l'élevage local et peut pousser certains éleveurs à migrer		Atténuer les pertes financières des éleveurs de bœufs	Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes			Budget du PAR	PARU
			Suppression de la jachère entraîne une diminution de la régénération naturelle du sol, affectant ainsi l'agriculture environnante		Garder une bonne qualité des sols et ne pas perturber les activités agricoles locales				Budget du PAR	PARU

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
Site du projet		Santé et sécurité au travail	Atteinte à la santé des ouvriers et exposition aux accidents de chantier	Mettre à la disposition des travailleurs et veiller au port obligatoire des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés (casques, chaussures de sécurité, gants, harnais de sécurité, casques anti-bruit) Sensibiliser les travailleurs au respect des règles de sécurité par l'affichage des pictogrammes, des inductions et des formations continues. Procéder au balisage de la zone de projet et interdire l'accès à toute personne autre que le personnel de chantier	Réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles	Fourniture des équipements (EPI) aux travailleurs Sensibilisation des travailleurs au respect des règles de sécurité			2 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Installation du chantier Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Recrutement de la main d'œuvre Gestion des déchets de chantier Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et	Santé publique	Contraction de diverses maladies (méningite, allergies, ophtalmologiques problèmes respiratoires, etc.) liées à l'exposition aux poussières et aux gaz d'échappement	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières Veiller à ce que les campagnes de vaccination contre la méningite en période sèche soient faites par INHP Mise en œuvre d'un plan de réduction ou suppression des émissions atmosphériques	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition à la poussière	Arrosage de la plateforme des travaux Organisation des campagnes de vaccination			1 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Dégradation de la situation sanitaire liée à la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur la contamination des IST/VIH/Sida Organiser le dépistage volontaire des travailleurs et des riverains Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur les dangers de la contamination de la Covid-19 Sensibiliser la population à se faire vacciner contre la COVID 19	Eviter la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA Organisation de campagne de vaccination COVID 19			2 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
	véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux		Contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.) liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons Limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner les riverains ; L'entrepreneur doit munir les moteurs à combustion interne des engins de terrassement (buteurs, niveleuses, excavatrices, génératrices, compresseurs à air, grues, etc.) de silencieux ; Respect des horaires de travail Eloignement des sources sonores des habitations dans la mesure du possible	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets de chantier et la défécation en plein air des ouvriers	Mise en place d'un Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets (PGED) ; Sensibiliser la main d'œuvre (les travailleurs de chantier) sur la gestion des déchets ; Négocier les contrats de récupération de certains déchets solides avec les opérateurs agréés	Eviter la contraction des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Enlèvement des déchets par un opérateur agréé Exécution du plan de gestion des déchets du site			1 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Recrutement de la main d'œuvre	Sécurité liée à l'emploi de personnel de sécurité	L'emploi de personnel de sécurité comporte des impacts majeurs d'embauche non vérifiée exposant le chantier à des intrusions non détectées et des vols de matériaux stratégiques. L'absence de règles de conduite codifiées combinée à une formation inadaptée génère des incidents HSE graves : accidents par mauvaise anticipation, conflits interpersonnels violents et plaintes des travailleurs	Vérification systématique des antécédents judiciaires et références professionnels des 3 derniers employeurs avant contrat. Exigez attestation formations obligatoires et certificats médicaux d'aptitude physique datés < 6 mois. Code de conduite écrit remis à chaque agent dès le démarrage. Formation initiale de 3 jours avant prise poste.	Réduire les intrusions, vols de matériaux et actes de malveillance Diminuer les incidents HSE graves Assurer l'aptitude médicale et la capacité physique des agents pour les tâches de surveillance et de réaction aux incidents, via certificats médicaux récents.	Recrutement et vérifications préalables Contrôle médical et formations obligatoires Remise du code à chaque agent à l'embauche Formation initiale			500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
Site du projet	Installation du chantier Libération de l'emprise Gestion des déchets de chantier	Paysage	Modification de la qualité paysagère	Limitier au strict minimum les aires d'entreposage des véhicules, engins, matériaux et matériels de chantier Enlever les tas de matériaux non utilisés et des déchets banals au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Réduire la dégradation de la qualité paysagère	Limitation des aires d'entreposage Enlèvement régulier des déchets	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 200 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Présence de la main d'œuvre	Violence contre les groupes vulnérables	Violences basées sur le genre, violence sexuelle comme le viol, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Etablir des partenariats avec les ONG en charge des questions de genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique Mettre en place un dispositif pour la réception des survivantes Inclure les comportements interdits liés au genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique ainsi que les sanctions dans les conditions particulières du contrat. Établir et promouvoir une Code de Conduite pour les travailleurs L'induction/formation des travailleurs devrait inclure une formation sur le harcèlement sexuel/VBG	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique Établissement d'une Code de Conduite pour les travailleurs	Contrat de sensibilisation avec les ONGs spécialisées ; Mise en place d'un dispositif pour la réception des victimes			3 000 000	PARU
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Recrutement de la main d'œuvre	Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les ouvriers des entreprises des travaux	Rendre transparente la procédure de recrutement et privilégier la main d'œuvre locale pour les tâches qui correspondent aux profils disponibles chez les riverains Sensibiliser le personnel de chantier sur le respect des us et coutumes des populations locales Informier et impliquer les autorités traditionnelles dans l'ensemble du processus Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes	Eviter les conflits entre la population locale et les travailleurs	Sensibilisation des travailleurs sur le respect des us et coutumes des populations locales Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes			2 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
Site du projet	Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres	Patrimoine culturel	Empiètement du patrimoine archéologique	En cas de découverte fortuite des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique, l'Entrepreneur doit : - (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; - (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler ; - (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.	Eviter d'endommager les vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique	Mise en place d'un plan de gestion de découverte fortuite des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique			2 000 000 Prévision	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

XIII.2.2 Phase d’exploitation et d’entretien

Zone concernée	Activités/source d’impact	Composante du milieu affectée	Nature de l’impact	Mesures d’atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu physique										
Centre de transfert Villages riverains Ville de Yamoussoukro	Fonctionnement du centre de transfert ; Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Approvisionnement en eau et en énergie ;	Air	Emission de la poussière et envois des déchets et éléments légers	Les camions de collecte et transfert des déchets seront systématiquement bâchés. Sensibiliser les chauffeurs sur l’envol des déchets Mettre en place de filets autour de la zone de déversement gravitaire des déchets pour piéger les envois des déchets notamment les déchets plastiques. Optimiser les routes choisi/le parcours pour minimiser le trajet	Eviter l’émission de poussière et d’envol de déchets	Bâchage des camions transportant des déchets Sensibilisation des chauffeurs Mise en place de filets autour de la zone de déversement gravitaire des déchets	Durant la phase d’ exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	400 000	Entreprise d’exploitation
			Mauvaises odeurs issues de la fermentation des déchets collectés	Utilisez les systèmes de désodorisation par adsorption pour réduire les émissions d’odeurs ; Plantation d’arbres à fleurs odorantes autour du site	Réduire l’expansion de la mauvaise odeur	Utilisation des systèmes de désodorisation Plantation d’arbres à fleurs odorantes			1 000 000	Entreprise d’exploitation
			Emission de CH4 et le NO2 associées à la décomposition des déchets organiques et de CO2 issue des activités de transport des déchets	Procéder à la surveillance de la qualité de l’air par des analyses périodiques ; Remplacer les véhicules de transport des déchets par des modèles plus économes en carburant, voire électriques ou à hydrogène ; Optimiser les routes choisi/le parcours pour minimiser le trajet	Réduire l’émission de gaz dans l’air	Surveillance de la qualité de l’air Utilisation des véhicules économes en carburant			1 000 000	Entreprise d’exploitation
Centre de transfert et ses environs	Fonctionnement du centre de transfert ;	Sol	Compactage de sol	Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Eviter le compactage des sols	Prédiction des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Durant la phase d’ exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 500 000	Entreprise d’exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Approvisionnement en eau et en énergie ; Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales.		Contamination des sols par des déversements inopinés d'eaux usées des lixiviats et d'hydrocarbures	Rendre étanche les aires de stationnement des véhicules et imperméabiliser les zones de stockage des produits et de déchargement des déchets Aménager des fosses septiques pour recueillir les lixiviats résultant des déversements gravitaires de déchets, ainsi que des bacs de récupération pour les fuites éventuelles d'hydrocarbures	Eviter la contamination du sol	Imperméabilisation des zones de stockage des produits et déchargement de déchets Aménagement des fosses septiques pour les lixiviats et des bacs de récupération pour les fuites d'hydrocarbures.				Entreprise d'exploitation
Centre de transfert Ville de Yamoussoukro Bassin versant du Bandama		Ressource en eau	Contamination des eaux souterraines par le déversement accidentel d'huiles usagées, de lixiviats et de carburants. Les eaux des puits villageois et de la marre qui se trouvent à proximité du site peuvent être contaminées par l'envol des déchets	Rendre étanche les aires de stationnement des véhicules et imperméabiliser les zones de stockage des produits et de déchargement des déchets ; Aménager des fosses septiques pour recueillir les lixiviats résultant des déversements gravitaires de déchets, ainsi que des bacs de récupération pour les fuites éventuelles d'hydrocarbures Faire des contrôles réguliers des canalisations d'eaux usées et réseaux d'évacuation des eaux pluviales Installer un piézomètre pour surveiller la qualité des eaux souterraines Entreposer les déchets dans des conteneurs fermés ou sous des bâches résistantes pour éviter leur dispersion par le vent. Organiser une surveillance quotidienne et un nettoyage régulier des abords du site pour collecter les déchets envolés. Acheminer les déchets vers le CVET dans les délais appropriés. Installer un piézomètre pour surveiller la qualité des eaux souterraines	Eviter la contamination des eaux souterraines et de surface	Imperméabilisation des zones de stockage des produits et déchargement de déchets Surveiller et nettoyer régulièrement les abords du site Acheminer les déchets dans des conteneurs couverts			1 500 000	Entreprise d'exploitation
Milieu biologique										

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de transfert et ses environs	Fonctionnement du centre de transfert Présence des déchets	Faune	Perturbation de l'écosystème local par des espèces encombrantes tels que les rats, les mouettes, etc.	Réaliser des campagnes de dératisation et d'éradication des espèces encombrantes en coordination avec le département des eaux et forêts Éviter l'utilisation des produits chimiques	Empêcher l'apparition des espèces encombrantes	Réalisation des campagnes de dératisation d'éradication des espèces encombrantes Évitement de l'usage de produits chimiques	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 000 000	Entreprise d'exploitation
			Migration forcée de la faune vers de nouvelles zones	Interdire la chasse, le prélèvement, la collecte et la capture des espèces fauniques ; Utiliser des panneaux, rubans de signalisation ou clôtures légères pour marquer les limites des zones fréquentées par la faune.	Réduire le taux de migration de la faune	Utiliser des panneaux, rubans de signalisation ou clôtures légères pour marquer les limites des zones fréquentées par la faune.			400 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert et ses environs	Mise en service de la voie d'accès au CT	Faune	Accroissement des collisions entre les engins de transfert de déchets et la faune locale sur la voie d'accès au CT	Créer des ponts de passage aux animaux.	Réduire les risques de collision entre les engins et la faune locale	Création des ponts au niveau de la voie d'accès au CT			200 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert et ses environs	Fonctionnement du centre de transfert	Flore	Perturbation de l'équilibre de l'écosystème local par les activités liées à l'exploitation du CT. Destruction de la végétation en cas d'incendie due à la présence des produits inflammables parmi les déchets collectés. Perturbation de l'équilibre de l'écosystème local par la Propagation d'espèces non indigènes.	Installer des systèmes de détection précoce des incendies (comme des détecteurs de fumée et des capteurs de température) dans le CT. Mettre en place des systèmes d'extinction d'incendie automatiques ou manuels dans le CT	Protéger l'écosystème local contre les risques d'incendie	Installer un système de détection et de protection contre l'incendie			1 500 000	Entreprise d'exploitation
Milieu Socio-économique										
Centre de transfert et ses environs	Transfert des déchets Fonctionnement du centre de transfert	Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées par les gros porteurs et dommage du pipeline du voisinage.	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules de transport des déchets	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-	-	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Ville de Yamoussoukro			Salissure de la chaussée des voies par l'envol des déchets lors du transport	Sensibiliser les chauffeurs à lutter contre l'envol des déchets en bâchant systématiquement les déchets.	Eviter la salissure des voies empruntées	Sensibilisation des chauffeurs au bâchage des camions de déchets			400 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert et ses environs Ville de Yamoussoukro	Fonctionnement du centre de transfert Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Maintenance des installations du centre de transfert ; Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales	Santé publique	Exposition aux gaz d'échappement et nuisance olfactive et de contraction de diverses maladies (allergies, respiratoires, stress, etc.)	Faciliter l'accès aux moyens de prévention et organiser des campagnes de consultations médicales annuelles des populations riveraines	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux odeurs	Organisation des campagnes de consultation médicales			1 000 000	Entreprise d'exploitation
			Exposition aux nuisances sonores et contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.)	Éteindre les moteurs des véhicules à l'arrêt Utiliser des véhicules de bonne qualité et émettant peu de bruits Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit			-	Entreprise d'exploitation
			Dégradation de la situation sanitaire liée à la propagation des IST-VIH/SIDA, COVID 19	Sensibiliser les populations riveraines et le personnel du chantier sur la prévention des IST-VIH/SIDA et COVID 19 Elaborer un plan de gestion COVID 19	Eviter la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	3 000 000	Entreprise d'exploitation
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, méningite, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets du centre et à la percolation des lixiviats	Campagne de désinsectisation et de dératisation Surveiller la qualité des eaux souterraines à travers un piézomètre Nettoyer les abords du site des déchets Distribuer des moustiquaires imprégnées aux populations riveraines	Eviter la propagation des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Réalisation des campagnes de désinsectisation et de dératisation Distribution de moustiquaires imprégnées Mise en place d'un piézomètre Nettoyage des abords du site			2 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de transfert et ses environs Ville de Yamoussoukro		Sécurité et trafic routier	Congestion routière et problème d'accès aux 3 fermes et aux villages avoisinants	Mettre en place un plan de gestion de la circulation Veiller à la limitation des vitesses à 30 km/h ; Sensibiliser les chauffeurs sur le respect du code de la route Mettre des panneaux de signalisation routière adéquats Formation des chauffeurs à la conduite défensive et aux enjeux de la cohabitation avec les différents usagers de la route	Eviter la congestion routière	Recrutement des agents de régularisation de la circulation Sensibilisation des chauffeurs sur le respect du code de la route			1 000 000	Entreprise d'exploitation
	Fonctionnement du centre de transfert Présence des travailleurs	Sécurité liée à l'emploi de personnel de sécurité	Les contrôles d'accès fréquents augmentent les abus surtout si la formation est déficiente en gestion conflits déchetteries et droits usagers/communautés.	Élaborer un code de conduite spécifique aux contrôles d'accès en déchetterie Formaliser une procédure écrite de contrôle d'accès Formation à la gestion non violente des conflits	Prévenir les abus et garantir le respect des usagers Uniformiser les pratiques de contrôle Réduire les incidents lors des contrôles d'accès	Rédaction du document de procédure Formation à la gestion non violente des conflits			1 200 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert	Fonctionnement du centre de transfert Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Approvisionnement en eau et en énergie ;	Santé et sécurité au travail	Infection liée à la manipulation des déchets ménagers capable de contenir des agents pathogènes, notamment des bactéries, des virus et des parasites.	Utiliser de gants jetables ; Laver les mains à l'eau chaude et au savon après avoir manipulé des déchets ; Éviter de toucher le visage en particulier les yeux, le nez et la bouche, pendant la manipulation des déchets Sensibiliser les travailleurs aux risques associés à une mauvaise manipulation des déchets et sur les mesures de préventions, telles que l'apprentissage du lavage des mains efficace et la manière correcte d'enlever les gants, par exemple	Empêcher l'infection des travailleurs par des agents pathogènes, etc.	Fourniture des gants jetables aux employés Mise à disposition de l'eau chaude et du savon Sensibilisation des travailleurs aux risques associés à une mauvaise manipulation des déchets et sur les mesures de préventions,			1 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Entretien du centre de transfert ; Maintenance des installations du centre de transfert		Maladies respiratoires et des problèmes oculaires liés à l'exposition à la poussière et aux particules des déchets	Fournir aux travailleurs exposés des masques de protection respiratoire, des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection pour les yeux ; Veiller au port des EPI en tout temps dans les zones exposées ; Effectuer des examens pulmonaires et oculaires réguliers pour surveiller la santé respiratoire des travailleurs exposés ; Faire la surveillance périodique de la qualité de l'air dans l'environnement de travail	Eviter la contraction des maladies respiratoire et des problèmes oculaires	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail Réalisations des examens médicaux périodiques Surveillance de la qualité de l'air	Durant la phase d'exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 500 000	Entreprise d'exploitation
			Lésions auditives chez les travailleurs exposés au bruit	Fournir aux travailleurs exposés au bruit des protections auditives appropriées, comme des bouchons d'oreilles ou des casques antibruit ; Veiller au port des EPI en tout temps dans les zones bruyantes ; Effectuer des examens auditifs réguliers pour surveiller la santé auditive des travailleurs exposés au bruit ; Faire des mesures périodiques des niveaux de bruit dans l'environnement de travail	Eviter problèmes auditifs chez les travailleurs	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail Réalisations des examens médicaux périodiques Surveillance du niveau sonore				Entreprise d'exploitation
			Blessures, notamment des coupures, des piqûres et des contusions, en manipulant des déchets tranchants ou en utilisant des équipements de levage	Fournir aux travailleurs les équipements de protection individuelle (EPI) ; Suivre les procédures de collecte et d'élimination des déchets tranchants	Eviter problèmes de coupures, blessures, etc. des travailleurs	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail				Entreprise d'exploitation
Centre de transfert et ses environs Ville de Yamoussoukro	Fonctionnement du centre de transfert Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales	Paysage	Intrusions visuelles dans le paysage causées par la mauvaise organisation des installations du centre de transfert de déchets, avec leurs structures, leurs camions et leurs tas de déchets	Concevoir des installations de gestion des déchets de manière à les intégrer harmonieusement dans le paysage environnant ; Limiter la hauteur des structures associées aux installations du centre pour minimiser leur impact visuel ; Utiliser des revêtements ou des couleurs qui se fondent dans l'environnement ou qui sont esthétiquement agréables Planter un double rangé d'arbres à risque réduit d'incendie le long de la clôture de l'ensemble du site	Améliorer la qualité paysagère	Plantation d'un double rangé d'arbres à risque réduit d'incendie le long de la clôture de l'ensemble du site	Durant la phase d'exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 200 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de transfert Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Fonctionnement du centre de transfert Présence des travailleurs	Violence contre les groupes vulnérables	Violences basées sur le genre, violence sexuelle comme le viol, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Réaliser des séances de sensibilisation contre les risques et conséquences des VBG, y compris l'EAS/HS et d'éducatons envers la communauté, et notamment les groupes plus vulnérables à ces risques, ainsi qu'auprès du personnel de chantier ; Identifier les centres de soutien médical, juridique et psychologique disponibles dans la communauté, et y référer les survivantes des VBG, y compris celles d'EAS/HS ; Exiger l'arrêt des travaux en cas d'un constat de violence sur les personnes vulnérables et les autres membres de la communauté et informer immédiatement le projet. Appliquer des sanctions contre les auteurs de VBG	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Réalisation des sensibilisations sur VBG, y compris l'EAS/HS et d'éducatons envers la communauté, et notamment les groupes plus vulnérables			2 000 000	Entreprise d'exploitation
		Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les employés du centre de transfert	Recruter en priorité la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés Établir un mécanisme de gestion des plaintes accessible à la population locale ; Collaborer avec des représentants locaux, des groupes communautaires et des ONG pour établir des relations positives ; Traiter les plaintes de manière transparente et résolvez-les de manière équitable et rapide	Eviter les conflits entre les travailleurs et la population locale	Recrutement d'une main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes Collaboration avec des représentants locaux, des groupes communautaires et des ONG pour établir des relations positives	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 500 000	Entreprise d'exploitation

XIII.2.3 Phase de fermeture et de réhabilitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu physique										
Site du projet et villages environnants	Démolition des infrastructures	Air	Dégradation de la qualité de l'air par les matières particulaires en suspension (MPS)	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières ; Les camions de transport des matériaux de démantèlement doivent être couverts ; Limiter la vitesse des véhicules pour réduire l'envol de poussières	Réduire l'expansion des matières particulaires (MPS) dans l'air	Arrosage de la plateforme des travaux Bâchage des camions de transport de matériaux Limitation de vitesse	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	400 000	Entreprise des travaux
			Dégradation de la qualité de l'air par les émissions (CO2, NOx, SOx) des engins	Assurer régulièrement la maintenance des engins pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement Sensibilisation des chauffeurs quant aux vitesses de circulation	Réduire la propagation de gaz (CO2, NOx, SOx) dans l'air	Faire la maintenance régulière des engins Sensibiliser les chauffeurs sur la vitesse			200 000	Entreprise des travaux
Site du projet	Extraction des fondations des bâtiments Démantèlement du CT Réhabilitation du site	Sol	Compactage de sol	Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Eviter le compactage des sols	Création des pistes d'accès pour la circulation des engins		Entreprise des travaux	1 000 000	Entreprise des travaux
			Fragilisation et érosion des sols	Enherber et/ou planter sur les terrains mis à nu le plutôt possible	Eviter la fragilisation et l'érosion du sol	Enherbement des aires mise à nue	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation		500 000	Entreprise des travaux
			Contamination du sol par le déversement accidentel des hydrocarbures et des lixiviats	Eviter de déverser la laitance de béton sur le sol Entretien, réparation et vidange des véhicules doivent se faire dans un lieu approprié (garages, station de service, etc.) Interdire le lavage des engins et véhicules sur le chantier Drainer les eaux pluviales Contrôler les fuites superficielles des lixiviats Contrôler les infiltrations des lixiviats	Eviter la contamination du sol	Réalisation des entretiens des engins dans des garages et stations-services		Entreprise des travaux	500 000	Entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Ville de Yamoussoukro Région du Béliér Bassin Versant du Bandama		Ressource en eau	Déchargement d'eaux de ruissellement contenant des sédiments et des matières polluantes dans les eaux souterraines	Assurer un bon drainage des eaux de surface autour du site de CT pour éviter la contamination de eaux souterraines	Eviter la contamination de ces eaux	La mise en place d'un réseau de drainage des eaux de surface		Entreprise des travaux	1 000 000	Entreprise des travaux
			Empiètement sur le drainage superficiel des eaux de pluie par le stockage des déblais de démolition	Aménager un espace pour le stockage des matériaux de démantèlement	Eviter l'empiètement sur le drainage des eaux de pluie	Construction d'une plateforme de stockage des matériaux de démantèlement		Entreprise des travaux	500 000	Entreprise des travaux
Milieu Socio-économique										
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Circulation d'engins et de véhicules chantier du Fermeture centre	Sécurité et trafic routier	Exposition des populations aux accidents de la circulation	Élaborer un plan de sécurité routière Mettre en place des dispositifs de sécurité et de signalisation routière nécessaire Installer des panneaux de limitation de vitesse des engins de construction (30 km/h)	Réduire le risque d'accident de circulation	Élaboration d'un plan de sécurité routière Installation des panneaux de signalisation Sensibilisation des conducteurs au code de la route	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	1 000 000	Entreprise des travaux
			Perturbation de la circulation	Etablir une bonne organisation du chantier et mettre en place un plan de circulation	Réduire la perturbation de la circulation	Recrutement des agents de régularisation de la circulation			500 000	Entreprise des travaux
		Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées et dégâts au niveau du pipeline du voisinage	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules transportant les matériaux de démantèlement	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu			-	Entreprise des travaux
Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Démolition des infrastructures	Activités économiques locales	Pertes des activités commerciales liées à la fermeture du centre	Proposer des services de conseil ou d'accompagnement pour aider les entreprises à réorienter leurs activités vers d'autres marchés ou produits	Réduire l'impact économique	Accompagnement pour aider les entreprises à réorienter leurs activités vers d'autres marchés ou produits				

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet	Extraction des fondations des bâtiments Démantèlement du CT Réhabilitation du site ; Circulation d'engins et véhicules de chantier	Santé et sécurité au travail	Atteinte à la santé des ouvriers et exposition aux accidents de chantier	Mettre à la disposition des travailleurs et veiller au port obligatoire des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés (casques, chaussures de sécurité, gants, harnais de sécurité, casques anti-bruit) Sensibiliser les travailleurs au respect des règles de sécurité par l'affichage des pictogrammes Procéder au balisage de la zone de projet et interdire l'accès à toute personne autre que le personnel de chantier	Réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles	Fourniture des équipements (EPI) aux travailleurs Sensibilisation des travailleurs au respect des règles de sécurité	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	2 500 000	Entreprise des travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Démolition des infrastructures Extraction des fondations des bâtiments Démantèlement du CT Réhabilitation du site Circulation	Santé publique	Contraction de diverses maladies (méningite, allergies, ophtalmologiques problèmes respiratoires, etc.) liées à l'exposition aux poussières et aux gaz d'échappement	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières Veiller à ce que les campagnes de vaccination contre la méningite en période sèche soient faites par INHP Mise en œuvre d'un plan de réduction ou suppression des émissions atmosphériques	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition à la poussière	Arrosage de la plateforme des travaux Organisation des campagnes de vaccination			1 000 000	Entreprise des travaux
			Dégradation de la situation sanitaire liée à la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur la contamination des IST/VIH/Sida Organiser le dépistage volontaire des travailleurs et des riverains Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur les dangers de la contamination de la Covid-19 Sensibiliser la population à se faire vacciner contre la COVID 19	Eviter la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA Organisation de campagne de vaccination COVID 19			2 000 000	Entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			Contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.) liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons Limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner les riverains ; L'entrepreneur doit munir les moteurs à combustion interne des engins de terrassement (buteurs, niveleuses, excavatrices, génératrices, compresseurs à air, grues, etc.) de silencieux ; Respect des horaires de travail ; Eloignement des sources sonores des habitations dans la mesure du possible	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	300 000	Entreprise des travaux
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets de chantier et la défécation en plein air des ouvriers	Mise en place d'un Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets (PGED) ; Sensibiliser la main d'œuvre (les travailleurs de chantier) sur la gestion des déchets ; Négocier les contrats de récupération de certains déchets solides avec les opérateurs agréés	Eviter la contraction des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Enlèvement des déchets par un opérateur agréé Exécution du plan de gestion des déchets du site			Inclus dans le Marché	Entreprise des travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Démantèlement du CT Réhabilitation du site	Emplois	Perte d'emplois	Offrir des programmes de formation ou de reconversion pour aider les travailleurs de ces entreprises à acquérir de nouvelles compétences et à trouver d'autres opportunités d'emploi.	Trouver d'autres opportunités d'emplois	Formation et reconversion des employés			1 000 000	Entreprise des travaux
Site du projet	Démantèlement du CT Réhabilitation du site	Paysage	Modification de la qualité paysagère	Limiter au strict minimum les aires d'entreposage des véhicules, engins, matériaux et matériels de chantier Enlever les tas de matériaux non utilisés et des déchets banals au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Réduire la dégradation de la qualité paysagère	Limitation des aires d'entreposage Enlèvement régulier des déchets			1 000 000	Entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Présence de la main d'œuvre	Violence contre les groupes vulnérables	Abus et violences sexuelles basées sur le genre (VBG) notamment sur les groupes vulnérables	Etablir des partenariats avec les ONG en charge des questions de genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique Mettre en place un dispositif pour la réception des survivantes Inclure les comportements interdits liés au genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique ainsi que les sanctions dans les conditions particulières du contrat.	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Contrat de sensibilisation avec les ONGs spécialisées ; Mise en place d'un dispositif pour la réception des victimes			2 500 000	PARU
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Recrutement de la main d'œuvre	Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les ouvriers des entreprises des travaux	Rendre transparente la procédure de recrutement et privilégier la main d'œuvre locale pour les tâches qui correspondent aux profils disponibles chez les riverains Sensibiliser le personnel de chantier sur le respect des us et coutumes des populations locales Informé et impliquer les autorités traditionnelles dans l'ensemble du processus Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes	Eviter les conflits entre la population locale et les travailleurs	Sensibilisation des travailleurs sur le respect des us et coutumes des populations locales Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	1 000 000	Entreprise des travaux

XIII.3 Centre de transfert d’AKPESSEKRO de la commune de YAMOUSSOUKRO

XIII.3.1 Phase d’aménagement et de construction

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
Milieu physique										
Site du projet et villages environnants	Installation du chantier Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Gestion des déchets de chantier	Air	Dégradation de la qualité de l'air par les matières particulaires en suspension (MPS)	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières ; Les camions de transport des matériaux de construction doivent être couverts ; Limiter la vitesse des véhicules pour réduire l'envol de poussières	Réduire la propagation des matières particulaires (MPS) dans l'air	Arrosage de la plateforme des travaux Bâchage des camions de transport de matériaux Limitation de vitesse	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	500 000	Entreprise des travaux
			Dégradation de la qualité de l'air par les émissions (CO2, NOx, SOx) des engins	Assurer régulièrement la maintenance des engins pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement Sensibilisation des chauffeurs quant aux vitesses de circulation	Réduire l'émission de gaz (CO2, NOx, SOx) dans l'air	Faire la maintenance régulière des engins Sensibiliser les chauffeurs sur la vitesse			350 000	Entreprise des travaux
Site du projet	Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier En matériaux	Sol	Compactage de sol	Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Eviter le compactage des sols	Création des pistes d'accès pour la circulation des engins			300 000	Entreprise des travaux
			Fragilisation et érosion des sols	Enherber et/ou planter sur les terrains mis à nu le plutôt possible Planifier les travaux durant les périodes de faibles précipitations	Eviter la fragilisation et l'érosion du sol	Enherbement des aires mise à nue Planification des travaux durant les périodes de faibles précipitations	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	500 000	Entreprise des travaux
			Contamination du sol par le déversement accidentel des hydrocarbures et la laitance du béton	Eviter de déverser la laitance de béton sur le sol Entretien, réparation et vidange des véhicules doivent se faire dans un lieu approprié (garages, station de service, etc.) Interdire le lavage des engins et véhicules sur le chantier	Eviter la contamination du sol	Réalisation des entretiens des engins dans des garages et stations-services			300 000	Entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
Site du projet Ville de Yamoussoukro Région du Béliér Bassin Versant du Bandama		Ressource en eau	Déchargement d'eaux de ruissellement contenant des sédiments et des matières polluantes dans les eaux souterraines	Réaliser les ouvrages d'épuration des eaux de ruissellement du site avant rejet	Eviter la contamination de ces eaux	Construction de bassins de rétention			1 000 000	Entreprise des travaux
			Empiètement sur le drainage superficiel des eaux de pluie par le stockage des matériaux de construction	Aménager un espace pour le stockage des matériaux de construction	Eviter l'empiètement sur le drainage des eaux de pluie	Construction d'une plateforme de stockage des matériaux			500 000	Entreprise des travaux
			Contamination des eaux des aquifères d'altérites captées par les puits villageois à proximité du site	Prévoir une surface étanche, bétonnée avec un mur de rétention pour les opérations de ravitaillement des véhicules et la machinerie lourde Les réservoirs des engins chargés des travaux doivent être entretenus et inspectés régulièrement	Eviter la contamination des eaux souterraines du site	Construction d'une plateforme bétonnée avec système de rétention pour les opérations de ravitaillement			500 000	Entreprise des travaux
Milieu biologique										
Site du projet	Libération de l'emprise Circulation d'engins et véhicules de chantier Présence des ouvriers	Faune	Perte de l'habitat faunique tel que les arbres	Éviter toute destruction inutile de la végétation et des arbres qui présentent des habitats pour la faune existante Limiter le défrichage à l'emprise de site	Eviter la perte de l'habitat faunique	Sensibilisation des machinistes de se limiter au site des travaux Limitation du défrichage à l'emprise de site	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	-	Entreprise des travaux
			Migration forcée de la faune vers de nouvelles zones	Sensibiliser les populations riveraines et les employés sur la lutte anti-braconnage	Réduire la migration de la faune	Sensibilisation de la population			250 000	Entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
Site du projet	Libération de l'emprise	Flore	Perte de la diversité végétale et modification des faciès et de la structure de la végétation ligneuse et herbacée Aggraver la situation des cultures de maïs qui existent au niveau du site déjà négativement influencées par les lixiviats provenant des amas de déchets sur le site exploité comme décharge anarchique.	Définir clairement les limites de la zone à défricher pour éviter les défrichements excessifs. Remplacer la végétation détruite en reboisant autant que possible le sol nu de l'emprise du projet.	Préservation de la flore Restaurer la végétation détruite	Délimitation et interdiction d'accès aux zones d'arbres d'intérêt Réalisation du reboisement			1 000 000	Entreprise des travaux
Milieu humain										
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Sécurité et trafic routier	Exposition des populations aux accidenst de la circulation ; Perturbation de l'accès aux infrastructures éducatives et sanitaires avoisinantes	Mettre en place des dispositifs de sécurité et de signalisation routière nécessaire Installer des panneaux de limitation de vitesse des engins de construction (30 km/h) Formation des chauffeurs à la conduite défensive et aux enjeux de la cohabitation avec les différents usagers de la route	Réduire le risque d'accident de circulation	Installation des panneaux de signalisation Sensibilisation des conducteurs au code de la route	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 000 000	Entreprise des travaux
			Perturbation la circulation	Etablir une bonne organisation du chantier et mettre en place un plan de circulation	Réduire la perturbation de la circulation	Recrutement des agents de régularisation de la circulation			1 500 000	Entreprise des travaux
		Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules transportant les matériaux de construction et autres équipements	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu			400 000	Entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
		Activités socio-économiques locales	Perturbation des moyens de subsistance et des revenus des fouilleurs et des récupérateurs de la décharge de Akpéssékro	Mettre en place un mécanisme de compensation équitable et transparent. Élaborer un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)	Atténuer les pertes financières	Mise en place d'un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)			Inclus dans le budget du PAR	Entreprise des travaux
Site du projet		Santé et sécurité au travail	Atteinte à la santé des ouvriers et exposition aux accidents de chantier	Mettre à la disposition des travailleurs et veiller au port obligatoire des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés (casques, chaussures de sécurité, gants, harnais de sécurité, casques anti-bruit) Sensibiliser les travailleurs au respect des règles de sécurité par l'affichage des pictogrammes des inductions et des formations continues. Procéder au balisage de la zone de projet et interdire l'accès à toute personne autre que le personnel de chantier	Réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles	Fourniture des équipements (EPI) aux travailleurs Sensibilisation des travailleurs au respect des règles de sécurité			2 000 000	Entreprise des travaux
Site du projet Villages environnants de Ville Yamoussoukro	Installation du chantier Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Recrutement de la main d'œuvre	Santé publique	Contraction de diverses maladies (méningite, allergies, ophtalmologiques problèmes respiratoires, etc.) liées à l'exposition aux poussières et aux gaz d'échappement	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières Veiller à ce que les campagnes de vaccination contre la méningite en période sèche soient faites par INHP Mise en œuvre d'un plan de réduction ou suppression des émissions atmosphériques	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition à la poussière	Arrosage de la plateforme des travaux Organisation des campagnes de vaccination			2 500 000	Entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
	Gestion des déchets de chantier Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux		Dégradation de la situation sanitaire liée à la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur la contamination des IST/VIH/Sida Organiser le dépistage volontaire des travailleurs et des riverains Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur les dangers de la contamination de la Covid-19 Sensibiliser la population à se faire vacciner contre la COVID 19	Eviter la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA Organisation de campagne de vaccination COVID 19			3 000 000	Entreprise des travaux
			Contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.) liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons Limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner les riverains ; L'entrepreneur doit munir les moteurs à combustion interne des engins de terrassement (buteurs, niveleuses, excavatrices, génératrices, compresseurs à air, grues, etc.) de silencieux ; Respect des horaires de travail Eloignement des sources sonores des habitations dans la mesure du possible	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 000 000	Entreprise des travaux
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets de chantier et la défécation en plein air des ouvriers	Mise en place d'un Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets (PGED) ; Sensibiliser la main d'œuvre (les travailleurs de chantier) sur la gestion des déchets ; Négocier les contrats de récupération de certains déchets solides avec les opérateurs agréés	Eviter la contraction des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Enlèvement des déchets par un opérateur agréé Exécution du plan de gestion des déchets du site			1 500 000	Entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Recrutement de la main d'œuvre	Sécurité liée à l'emploi de personnel de sécurité	L'emploi de personnel de sécurité comporte des impacts majeurs d'embauche non vérifiée exposant le chantier à des intrusions non détectées et des vols de matériaux stratégiques. L'absence de règles de conduite codifiées combinée à une formation inadaptée génère des incidents HSE graves : accidents par mauvaise anticipation, conflits interpersonnels violents et plaintes des travailleurs	Vérification systématique des antécédents judiciaires et références professionnels des 3 derniers employeurs avant contrat. Exigez attestation formations obligatoires et certificats médicaux d'aptitude physique datés < 6 mois. Code de conduite écrit remis à chaque agent dès le démarrage. Formation initiale de 3 jours avant prise poste.	Réduire les intrusions, vols de matériaux et actes de malveillance Diminuer les incidents HSE graves Assurer l'aptitude médicale et la capacité physique des agents pour les tâches de surveillance et de réaction aux incidents, via certificats médicaux récents.	Recrutement et vérifications préalables Contrôle médical et formations obligatoires Remise du code à chaque agent à l'embauche Formation initiale			500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet	Installation du chantier Libération de l'emprise Gestion des déchets de chantier	Paysage	Modification de la qualité paysagère	Limiter au strict minimum les aires d'entreposage des véhicules, engins, matériaux et matériels de chantier Enlever les tas de matériaux non utilisés et des déchets banals au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Réduire la dégradation de la qualité paysagère	Limitation des aires d'entreposage Enlèvement régulier des déchets	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 500 000	Entreprise des travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Présence de la main d'œuvre	Violence contre les groupes vulnérables	Violences basées sur le genre, violence sexuelle comme le viol, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Etablir des partenariats avec les ONG en charge des questions de genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique Mettre en place un dispositif pour la réception des survivantes Inclure les comportements interdits liés au genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique ainsi que les sanctions dans les conditions particulières du contrat. Établir et promouvoir une Code de Conduite pour les travailleurs L'induction/formation des travailleurs devrait inclure une formation sur le harcèlement sexuel/VBG	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique Établissement d'une Code de Conduite pour les travailleurs	Contrat de sensibilisation avec les ONGs spécialisées ; Mise en place d'un dispositif pour la réception des victimes			3 000 000	PARU

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre FCFA	Source de financement
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Recrutement de la main d'œuvre	Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les ouvriers des entreprises des travaux	Rendre transparente la procédure de recrutement et privilégier la main d'œuvre locale pour les tâches qui correspondent aux profils disponibles chez les riverains Sensibiliser le personnel de chantier sur le respect des us et coutumes des populations locales Informier et impliquer les autorités traditionnelles dans l'ensemble du processus Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes	Eviter les conflits entre la population locale et les travailleurs	Sensibilisation des travailleurs sur le respect des us et coutumes des populations locales Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes			2 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet	Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres	Patrimoine culturel	Empiètement du patrimoine archéologique	En cas de découverte fortuite des vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique, l'Entrepreneur doit : - (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; - (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler ; - (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.	Eviter d'endommager les vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique	Mise en place d'un plan de gestion de découverte fortuite des vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique			2 000 000 Prévision	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

XIII.3.2 Phase d'exploitation et d'entretien

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu physique										
Centre de transfert Villages riverains Ville de Yamoussoukro	Fonctionnement du centre de transfert ; Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Approvisionnement en eau et en énergie ;	Air	Emission de la poussière et envols des déchets et éléments légers	Les camions de collecte et transfert des déchets seront systématiquement bâchés. Sensibiliser les chauffeurs sur l'envol des déchets Mettre en place de filets autour de la zone de déversement gravitaire des déchets pour piéger les envols des déchets notamment les déchets plastiques.	Eviter l'émission de poussière et d'envol de déchets	Bâchage des camions transportant des déchets Sensibilisation des chauffeurs La mise en place de filets autour de la zone de déversement gravitaire des déchets	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	500 000	Entreprise d'exploitation
			Mauvaises odeurs issues de la fermentation des déchets collectés	Utilisez les systèmes de désodorisation par adsorption pour réduire les émissions d'odeurs ; Plantation d'arbres à fleurs odorantes autour du site	Réduire l'expansion de la mauvaise odeur	Utilisation des systèmes de désodorisation Plantation d'arbres à fleurs odorantes			1 500 000	Entreprise d'exploitation
			Emission de CH4 et le NO2 associées à la décomposition des déchets organiques et de CO2 issue des activités de transport des déchets	Procéder à la surveillance de la qualité de l'air par des analyses périodiques ; Remplacez les véhicules de transport des déchets par des modèles plus économes en carburant, voire électriques ou à hydrogène	Réduire l'émission de gaz dans l'air	Surveillance de la qualité de l'air Utilisation des véhicules économes en carburant			2 000 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert et ses environs	Fonctionnement du centre de transfert ;	Sol	Compactage de sol	Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Eviter le compactage des sols	Prédiction des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché		Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Approvisionnement en eau et en énergie ; Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales.		Détérioration de la qualité des sols par des déversements inopinés d'eaux usées, des lixiviats, des huiles usagées et d'hydrocarbures	Rendre étanche les aires de stationnement des véhicules et imperméabiliser les zones de stockage des produits et de déchargement des déchets Aménager des fosses septiques pour recueillir les lixiviats résultant des déversements gravitaires de déchets, ainsi que des bacs de récupération pour les fuites éventuelles d'hydrocarbures	Eviter la contamination du sol	Imperméabilisation des zones de stockage des produits et déchargement de déchets Aménagement des fosses septiques pour les lixiviats et des bacs de récupération pour les fuites d'hydrocarbures.			1 500 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert Ville de Yamoussoukro Bassin versant du Bandama	Fonctionnement du centre de transfert ; Approvisionnement en eau et en énergie ; Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales.	Ressources en eau	Contamination des eaux souterraines par le déversement accidentel d'huiles usagées des lixiviats et de carburant	Rendre étanche les aires de stationnement des véhicules et imperméabiliser les zones de stockage des produits et de déchargement des déchets ; Faire des contrôles réguliers des canalisations d'eaux usées et réseaux d'évacuation des eaux pluviales Aménager des fosses septiques pour recueillir les lixiviats résultant des déversements gravitaires de déchets, ainsi que des bacs de récupération pour les fuites éventuelles d'hydrocarbures	Eviter la contamination des eaux souterraines	Imperméabilisation des zones de stockage des produits et déchargement de déchets			1 500 000	Entreprise d'exploitation Entreprise d'exploitation
Milieu biologique										
Centre de transfert et ses environs	Fonctionnement du centre de transfert Présence des déchets	Faune	Perturbation de l'écosystème local par des espèces encombrantes tels que les rats, les mouettes, etc.	Réaliser des campagnes de dératisation et d'éradication des espèces encombrantes en coordination avec le département des eaux et forêts Éviter l'utilisation des produits chimiques	Empêcher l'apparition des espèces encombrantes	Réalisation des campagnes de dératisation des espèces encombrantes Évitement de l'usage de produits chimiques	Durant la phase d'exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			Migration forcée de la faune vers de nouvelles zones	Interdire la chasse, le prélèvement, la collecte et la capture des espèces fauniques ; Utiliser des panneaux, rubans de signalisation ou clôtures légères pour marquer les limites des zones fréquentées par la faune.	Réduire le taux de migration de la faune	Utiliser des panneaux, rubans de signalisation ou clôtures légères pour marquer les limites des zones fréquentées par la faune.			500 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert et ses environs	Fonctionnement du centre de transfert	Flore	Perturbation de l'équilibre de l'écosystème local par la Propagation d'espèces non indigènes	Procéder à l'éradication des espèces non indigènes en coordination avec les eaux et forêts	Empêcher l'apparition des espèces non indigènes	Réalisation des campagnes d'éradication des espèces non indigènes			500 000	Entreprise d'exploitation
Milieu humain										
Centre de transfert et ses environs Ville de Yamoussoukro	Transfert des déchets	Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées par les gros porteurs	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules de transport des déchets	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	-	Entreprise d'exploitation
	Fonctionnement du centre de transfert		Salissure de la chaussée des voies par l'envol des déchets lors du transport	Sensibiliser les chauffeurs à lutter contre l'envol des déchets en bâchant systématiquement les déchets.	Eviter la salissure des voies empruntées	Sensibilisation des chauffeurs au bâchage des camions de déchets			400 000	Entreprise d'exploitation
		Activités socioéconomiques locales	Perturbation des moyens de subsistance et des revenus des fouilleurs et des récupérateurs de la décharge de Akpéssékro	Mettre en place un Plan de Restauration des moyens d'Existence (PRME)	Compensation des cibles	Mettre en place un Plan de Restauration des moyens d'Existence (PRME)			Inclus dans le budget du PAR	Entreprise des travaux
Centre de transfert et ses environs Ville de Yamoussoukro	Fonctionnement du centre de transfert Réception des déchets ; Transfert des déchets ;	Santé publique	Exposition aux gaz d'échappement et nuisance olfactive et contraction de diverses maladies (allergies, respiratoires, stress, etc.)	Faciliter l'accès aux moyens de prévention et organiser des campagnes de consultations médicales annuelles des populations riveraines Mettre en place une haie brise-vent dans la direction dominante du vent afin de limiter la dispersion des gaz.	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux odeurs	Organisation des campagnes de consultation médicales			2 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Maintenance des installations du centre de transfert ; Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales		Exposition aux nuisances sonores et contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.)	Éteindre les moteurs des véhicules à l'arrêt Utiliser des véhicules de bonne qualité et émettant peu de bruits Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit			-	Entreprise d'exploitation
			Dégradation de la situation sanitaire liée à la propagation des IST-VIH/SIDA, COVID 19	Sensibiliser les populations riveraines et le personnel du chantier sur la prévention des IST-VIH/SIDA et COVID 19 Elaborer un plan de gestion COVID 19 Organiser le dépistage volontaire des travailleurs et des riverains Sensibiliser la population à se faire vacciner contre la COVID 19	Eviter la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA Organisation de campagne de vaccination COVID 19	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	4 000 000	Entreprise d'exploitation
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, méningite, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets du centre	Campagne de désinsectisation et de dératisation Distribuer des moustiquaires imprégnées aux populations riveraines	Eviter la propagation des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Réalisation des campagnes de désinsectisation et de dératisation Distribution de moustiquaires imprégnées			3 000 000	Entreprise d'exploitation
		Sécurité et trafic routier	Congestion routière et problème d'accès aux infrastructures éducatives et sanitaires du voisinage	Veiller à la limitation des vitesses à 30 km/h ; Sensibiliser les chauffeurs sur le respect du code de la route Mettre des panneaux de signalisation routière adéquats Mettre en place un plan de gestion routière Formation des chauffeurs à la conduite défensive et aux enjeux de la cohabitation avec les différents usagers de la route	Eviter la congestion routière	Recrutement des agents de régularisation de la circulation Sensibilisation des chauffeurs sur le respect du code de la route			1 500 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Fonctionnement du centre de transfert Présence des travailleurs	Sécurité liée à l'emploi de personnel de sécurité	Les contrôles d'accès fréquents augmentent les abus surtout si la formation est déficiente en gestion conflits déchetteries et droits usagers/communautés.	Élaborer un code de conduite spécifique aux contrôles d'accès en déchetterie Formaliser une procédure écrite de contrôle d'accès Formation à la gestion non violente des conflits	Prévenir les abus et garantir le respect des usagers Uniformiser les pratiques de contrôle Réduire les incidents lors des contrôles d'accès	Rédaction du document de procédure Formation à la gestion non violente des conflits			1 200 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert	Fonctionnement du centre de transfert Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Approvisionnement en eau et en énergie ; Entretien du centre de transfert ; Maintenance des installations du centre de transfert	Santé et sécurité au travail	Infection liée à la manipulation des déchets ménagers capable de contenir des agents pathogènes, notamment des bactéries, des virus et des parasites.	Utiliser de gants jetables ; Laver les mains à l'eau chaude et au savon après avoir manipulé des déchets ; Éviter de toucher le visage en particulier les yeux, le nez et la bouche, pendant la manipulation des déchets	Empêcher l'infection des travailleurs par des agents pathogènes, etc.	Fourniture des gants jetables aux employés Mise à disposition de l'eau chaude et du savon			1 000 000	Entreprise d'exploitation
			Maladies respiratoires et des problèmes oculaires liés à l'exposition à la poussière et aux particules des déchets	Fournir aux travailleurs exposés des masques de protection respiratoire, des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection pour les yeux ; Veiller au port des EPI en tout temps dans les zones exposées ; Effectuer des examens pulmonaires et oculaires réguliers pour surveiller la santé respiratoire des travailleurs exposés ; Faire la surveillance périodique de la qualité de l'air dans l'environnement de travail Sensibiliser les travailleurs aux risques associés à une mauvaise manipulation des déchets et sur les mesures de préventions, telles que l'apprentissage du lavage des mains efficace et la manière correcte d'enlever les gants, par exemple	Eviter la contraction des maladies respiratoires et des problèmes oculaires	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail Réalisations des examens médicaux périodiques Surveillance de la qualité de l'air	Durant la phase d'exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	3 500 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			Lésions auditives chez les travailleurs exposés au bruit	Fournir aux travailleurs exposés au bruit des protections auditives appropriées, comme des bouchons d'oreilles ou des casques antibruit ; Veiller au port des EPI en tout temps dans les zones bruyantes ; Effectuer des examens auditifs réguliers pour surveiller la santé auditive des travailleurs exposés au bruit ; Faire des mesures périodiques des niveaux de bruit dans l'environnement de travail	Eviter problèmes auditifs chez les travailleurs	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail Réalisations des examens médicaux périodiques Surveillance du niveau sonore				Entreprise d'exploitation
			Blessures, notamment des coupures, des piqûres et des contusions, en manipulant des déchets tranchants ou en utilisant des équipements de levage	Fournir aux travailleurs les équipements de protection individuelle (EPI) ; Suivre les procédures de collecte et d'élimination des déchets tranchants	Eviter problèmes de coupures, blessures, etc. des travailleurs	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail				Entreprise d'exploitation
Centre de transfert et ses environs Ville de Yamoussoukro	Fonctionnement du centre de transfert Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales	Paysage	Intrusions visuelles dans le paysage causées par la mauvaise organisation des installations du centre de transfert de déchets, avec leurs structures, leurs camions et leurs tas de déchets	Concevoir des installations de gestion des déchets de manière à les intégrer harmonieusement dans le paysage environnant ; Limiter la hauteur des structures associées aux installations du centre pour minimiser leur impact visuel ; Utiliser des revêtements ou des couleurs qui se fondent dans l'environnement ou qui sont esthétiquement agréables Planter un double rangé d'arbres à risque réduit d'incendie le long de la clôture de l'ensemble du site	Améliorer la qualité paysagère	Plantation d'un double rangé d'arbres à risque réduit d'incendie le long de la clôture de l'ensemble du site	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de transfert Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Fonctionnement du centre de transfert Présence des travailleurs	Violence contre les groupes vulnérables	Violences basées sur le genre, violence sexuelle comme le viol, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Réaliser des séances de sensibilisation contre les risques et conséquences des VBG, y compris l'EAS/HS et d'éducatons envers la communauté, et notamment les groupes plus vulnérables à ces risques, ainsi qu'auprès du personnel de chantier ; Identifier les centres de soutien médical, juridique et psychologique disponibles dans la communauté, et y référer les survivantes des VBG, y compris celles d'EAS/HS ; Exiger l'arrêt des travaux en cas d'un constat de violence sur les personnes vulnérables et les autres membres de la communauté et informer immédiatement le projet. Appliquer des sanctions contre les auteurs de VBG	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Réalisation des sensibilisations sur VBG, y compris l'EAS/HS et d'éducatons envers la communauté, et notamment les groupes plus vulnérables			3 000 000	Entreprise d'exploitation
		Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les employés du centre de transfert	Recruter en priorité la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés Établir un mécanisme de gestion des plaintes accessible à la population locale ; Collaborer avec des représentants locaux, des groupes communautaires et des ONG pour établir des relations positives ; Traiter les plaintes de manière transparente et résoudre-les de manière équitable et rapide	Eviter les conflits entre les travailleurs et la population locale	Recrutement d'une main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes Collaboration avec des représentants locaux, des groupes communautaires et des ONG pour établir des relations positives	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 500 000	Entreprise d'exploitation

XIII.3.3 Phase de fermeture et de réhabilitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu physique										
Site du projet et villages environnants	Démolition des infrastructures	Air	Dégradation de la qualité de l'air par les matières particulaires en suspension (MPS)	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières ; Les camions de transport des matériaux de démantèlement doivent être couverts ; Limiter la vitesse des véhicules pour réduire l'envol de poussières	Réduire l'expansion des matières particulaires (MPS) dans l'air	Arrosage de la plateforme des travaux Bâchage des camions de transport de matériaux Limitation de vitesse	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	400 000	Entreprise des travaux
			Dégradation de la qualité de l'air par les émissions (CO2, NOx, SOx) des engins	Assurer régulièrement la maintenance des engins pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement Sensibilisation des chauffeurs quant aux vitesses de circulation	Réduire la propagation de gaz (CO2, NOx, SOx) dans l'air	Faire la maintenance régulière des engins Sensibiliser les chauffeurs sur la vitesse			200 000	Entreprise des travaux
Site du projet	Extraction des fondations des bâtiments Démantèlement du CT Réhabilitation du site	Sol	Compactage de sol	Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Eviter le compactage des sols	Création des pistes d'accès pour la circulation des engins			1 000 000	Entreprise des travaux
			Fragilisation et érosion des sols	Enherber et/ou planter sur les terrains mis à nu le plutôt possible	Eviter la fragilisation et l'érosion du sol	Enherbement des aires mise à nue	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	500 000	Entreprise des travaux
			Contamination du sol par le déversement accidentel des hydrocarbures	Eviter de déverser la laitance de béton sur le sol Entretien, réparation et vidange des véhicules doivent se faire dans un lieu approprié (garages, station de service, etc.) Interdire le lavage des engins et véhicules sur le chantier	Eviter la contamination du sol	Réalisation des entretiens des engins dans des garages et stations-services			500 000	Entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement		
	Site du projet Ville de Yamoussoukro Région du Bélier Bassin Versant du Bandama		Disparition de la contamination du sol par les déversements accidentels des hydrocarbures et des lixiviats.	Mettre en place un programme de surveillance continue pour évaluer l'efficacité des mesures de prévention et d'assainissement	Prévenir la survenue de la pollution du sol	Surveillance continue pour évaluer l'efficacité des mesures de prévention et d'assainissement			1 000 000	Entreprise des travaux		
		Ressource en eau	Déchargement d'eaux de ruissellement contenant des sédiments et des matières polluantes dans les eaux souterraines	Assurer un bon drainage des eaux de surface autour du site de CT pour éviter la contamination des eaux souterraines	Eviter la contamination de ces eaux	Construction de bassins de rétention La mise en place d'un réseau de drainage des eaux de surface					-	Entreprise des travaux
			Empiètement sur le drainage superficiel des eaux de pluie par le stockage des déblais de démolition	Aménager un espace pour le stockage des matériaux de démantèlement	Eviter l’empiètement sur le drainage des eaux de pluie	Construction d’une plateforme de stockage des matériaux de démantèlement						
			Contamination des eaux des aquifères d’altérites captées par les puits villageois à proximité du site	Prévoir une surface étanche, bétonnée avec un mur de rétention pour les opérations de ravitaillement des véhicules et la machinerie lourde Les réservoirs des engins chargés des travaux doivent être entretenus et inspectés régulièrement	Eviter la contamination des eaux souterraines du site	Construction d’une plateforme bétonnée avec système de rétention pour les opérations de ravitaillement	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	500 000	Entreprise des travaux		
Milieu Socio-économique												
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Circulation d'engins et de véhicules chantier Fermeture du centre	Sécurité et trafic routier	Exposition des populations aux accidents de la circulation	Élaborer un plan de sécurité routière Mettre en place des dispositifs de sécurité et de signalisation routière nécessaire Installer des panneaux de limitation de vitesse des engins de construction (30 km/h)	Réduire le risque d'accident de circulation	Élaboration d'un plan de sécurité routière Installation des panneaux de signalisation Sensibilisation des conducteurs au code de la route	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	1 000 000	Entreprise des travaux		
				Perturber la circulation		Etablir une bonne organisation du chantier et mettre en place un plan de circulation			Réduire la perturbation de la circulation	Recrutement des agents de régularisation de la circulation	1 000 000	Entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
		Infrastructure	Accélération de la dégradation des routes empruntées	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules transportant les matériaux de démantèlement	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu			-	Entreprise des travaux
Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Démolition des infrastructures Extraction des fondations des bâtiments	Activités économiques locales	Pertes des activités commerciales liées à la fermeture du centre	Proposer des services de conseil ou d'accompagnement pour aider les entreprises à réorienter leurs activités vers d'autres marchés ou produits	Réduire l'impact économique	Accompagnement pour aider les entreprises à réorienter leurs activités vers d'autres marchés ou produits			1 500 000	PARU
Site du projet	Démantèlement du CT Réhabilitation du site Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Santé et sécurité au travail	Atteinte à la santé des ouvriers et exposition aux accidents de chantier	Mettre à la disposition des travailleurs et veiller au port obligatoire des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés (casques, chaussures de sécurité, gants, harnais de sécurité, casques anti-bruit) Sensibiliser les travailleurs au respect des règles de sécurité par l'affichage des pictogrammes Procéder au balisage de la zone de projet et interdire l'accès à toute personne autre que le personnel de chantier	Réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles	Fourniture des équipements (EPI) aux travailleurs Sensibilisation des travailleurs au respect des règles de sécurité	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	2 500 000	Entreprise des travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Démolition des infrastructures Extraction des fondations des bâtiments Démantèlement du CT	Santé publique	Contraction de diverses maladies (méningite, allergies, ophtalmologiques problèmes respiratoires, etc.) liées à l'exposition aux poussières et aux gaz d'échappement	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières Veiller à ce que les campagnes de vaccination contre la méningite en période sèche soient faites par INHP Mise en œuvre d'un plan de réduction ou suppression des émissions atmosphériques	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition à la poussière	Arrosage de la plateforme des travaux Organisation des campagnes de vaccination			1 000 000	Entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Réhabilitation du site Circulation		Dégradation de la situation sanitaire liée à la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur la contamination des IST/VIH/Sida Organiser le dépistage volontaire des travailleurs et des riverains Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur les dangers de la contamination de la Covid-19 Sensibiliser la population à se faire vacciner contre la COVID 19	Eviter la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA Organisation de campagne de vaccination COVID 19			2 000 000	Entreprise des travaux
			Contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.) liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons Limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner les riverains ; L'entrepreneur doit munir les moteurs à combustion interne des engins de terrassement (buteurs, niveleuses, excavatrices, génératrices, compresseurs à air, grues, etc.) de silencieux ; Respect des horaires de travail Eloignement des sources sonores des habitations dans la mesure du possible	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	-	Entreprise des travaux
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets de chantier et la défécation en plein air des ouvriers	Mise en place d'un Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets (PGED) ; Sensibiliser la main d'œuvre (les travailleurs de chantier) sur la gestion des déchets ; Négocier les contrats de récupération de certains déchets solides avec les opérateurs agréés	Eviter la contraction des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Enlèvement des déchets par un opérateur agréé Exécution du plan de gestion des déchets du site			Inclus dans le Marché	Entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Démantèlement du CT Réhabilitation du site	Emplois	Perte d'emplois	Offrir des programmes de formation ou de reconversion pour aider les travailleurs de ces entreprises à acquérir de nouvelles compétences et à trouver d'autres opportunités d'emploi.	Trouver d'autres opportunités d'emplois	Formation et reconversion des employés			1 000 000	Entreprise des travaux
Site du projet	Démantèlement du CT Réhabilitation du site	Paysage	Modification de la qualité paysagère	Limitier au strict minimum les aires d'entreposage des véhicules, engins, matériaux et matériels de chantier Enlever les tas de matériaux non utilisés et des déchets banals au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Réduire la dégradation de la qualité paysagère	Limitation des aires d'entreposage Enlèvement régulier des déchets			1 000 000	Entreprise des travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Présence de la main d'œuvre	Violence contre les groupes vulnérables	Abus et violences sexuelles basées sur le genre (VBG) notamment sur les groupes vulnérables	Etablir des partenariats avec les ONG en charge des questions de genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique Mettre en place un dispositif pour la réception des survivantes Inclure les comportements interdits liés au genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique ainsi que les sanctions dans les conditions particulières du contrat.	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Contrat de sensibilisation avec les ONGs spécialisées ; Mise en place d'un dispositif pour la réception des victimes			2 500 000	PARU
Site du projet Villages environnants Ville de Yamoussoukro	Recrutement de la main d'œuvre	Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les ouvriers des entreprises des travaux	Rendre transparente la procédure de recrutement et privilégier la main d'œuvre locale pour les tâches qui correspondent aux profils disponibles chez les riverains Sensibiliser le personnel de chantier sur le respect des us et coutumes des populations locales Informier et impliquer les autorités traditionnelles dans l'ensemble du processus Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes	Eviter les conflits entre la population locale et les travailleurs	Sensibilisation des travailleurs sur le respect des us et coutumes des populations locales Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	1 000 000	Entreprise des travaux

XIII.4 Centre de transfert de KOLONGONOUA de la commune de BOUAKE

XIII.4.1 Phase d'aménagement et de construction

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu physique										
Site du projet et villages environnants	Installation du chantier	Air	Dégradation de la qualité de l'air par les matières particulaires en suspension (MPS)	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières ; Les camions de transport des matériaux de construction doivent être couverts ; Limiter la vitesse des véhicules pour réduire l'envol de poussières	Réduire la propagation des matières particulaires (MPS) dans l'air	Arrosage de la plateforme des travaux Bâchage des camions de transport de matériaux Limitation de vitesse	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	600 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
	Libération de l'emprise		Dégradation de la qualité de l'air par les émissions (CO2, NOx, SOx) des engins	Assurer régulièrement la maintenance des engins pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement Sensibilisation des chauffeurs quant aux vitesses de circulation	Réduire l'émission de gaz (CO2, NOx, SOx) dans l'air	Faire la maintenance régulière des engins Sensibiliser les chauffeurs sur la vitesse			400 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet	Excavation et gros œuvres	Sol	Compactage de sol	Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Eviter le compactage des sol	Création des pistes d'accès pour la circulation des engins			300 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
	Gestion des déchets de chantier		Fragilisation et érosion des sols	Enherber et/ou planter sur les terrains mis à nu le plutôt possible Planifier les travaux durant les périodes de faibles précipitations	Eviter la fragilisation et l'érosion du sol	Enherbement des aires mise à nue	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
	Approvisionnement en eau et énergie		Contamination du sol par le déversement accidentel des hydrocarbures et la laitance du béton	Eviter de déverser la laitance de béton sur le sol Entretien, réparation et vidange des véhicules doivent se faire dans un lieu approprié (garages, station de service, etc.) Interdire le lavage des engins et véhicules sur le chantier	Eviter la contamination du sol	Réalisation des entretiens des engins dans des garages et stations-services			200 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Ville de Bouaké Région du Gbêkè Bassin Versant du Bandama		Ressource en eau	Les activités de terrassement, de fouille et de mise en œuvre des fondations peuvent générer des eaux de ruissellement chargées en particules fines, hydrocarbures, huiles de chantier ou résidus de ciment. Ces eaux, si elles ne sont pas convenablement canalisées, peuvent d’être déversées dans la rivière longeant la partie sud du site, entraînant une dégradation de la qualité de l’eau du bassin versant du fleuve Bandama.	Réaliser les ouvrages d’épuration des eaux de ruissellement du site avant rejet	Eviter la contamination de la rivière à proximité du site	Construction de bassins de rétention			1 000 000	Inclus dans le marché de l’entreprise des travaux
			Le dépôt non maîtrisé de matériaux de construction (graviers, sable, déblais) sur le site peut obstruer les voies naturelles d’écoulement des eaux de pluie. Cet empiètement sur le drainage superficiel peut engendrer la stagnation des eaux, l’érosion localisée des sols et le lessivage de matières polluantes vers le milieu aquatique.	Aménager un espace pour le stockage des matériaux de construction	Eviter l’empiètement sur des eaux de pluie	Construction d’une plateforme de stockage des matériaux			500 000	Inclus dans le marché de l’entreprise des travaux
			Les travaux de construction et le stockage de carburants, d’huiles et de produits chimiques peuvent entraîner des infiltrations accidentelles dans le sol. Celles-ci représentent un impact de contamination des aquifères d’altérites et de fractures présents sous le site, et par conséquent des puits villageois qui captent ces nappes. Cette pollution potentielle pourrait altérer la qualité de l’eau destinée à l’usage domestique et agricole.	Prévoir une surface étanche, bétonnée avec un mur de rétention pour les opérations de ravitaillement des véhicules et la machinerie lourde Les réservoirs des engins chargés des travaux doivent être entretenus et inspectés régulièrement	Eviter la contamination des eaux souterraines du site	Construction d’une plateforme bétonnée avec système de rétention pour les opérations de ravitaillement			400 000	Inclus dans le marché de l’entreprise des travaux
			Milieu biologique							

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet	Libération de l'emprise Circulation d'engins et véhicules de chantier Présence des ouvriers	Faune	Perte de l'habitat faunique tels que les arbres	Éviter toute destruction inutile de la végétation et des arbres qui présentent des habitats pour la faune existante Limiter le défrichage à l'emprise de site	Eviter la perte de l'habitat faunique	Sensibilisation des machinistes de se limiter au site des travaux Limitation du défrichage à l'emprise de site	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Migration forcée de la faune vers de nouvelles zones	Sensibiliser les populations riveraines et les employés sur la lutte anti-braconnage	Réduire la migration de la faune	Sensibilisation de la population			250 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet	Libération de l'emprise	Flore	Perte de la diversité végétale et modification des faciès et de la structure de la végétation ligneuse et herbacée	Délimiter précisément l'emprise chantier pour éviter les zones de végétation significative Planifier le défrichage progressif et sélectif, en dehors des périodes sensibles. Installer des barrières physiques (clôtures) pour prévenir l'accès du chantier aux zones végétalisées environnantes et limiter la fragmentation des habitats. Mettre en œuvre un plan de réhabilitation végétale post-chantier Collaborer avec les eaux et forêts pour l'aide au reboisement du site.	Préservation de la flore Restaurer la végétation détruite	Délimitation et interdiction d'accès aux zones d'arbres d'intérêt Réalisation du reboisement Installer des barrières physiques			5 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Milieu socioéconomique										
Site du projet Villages environnants Ville de Bouaké	Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Sécurité et trafic routier	Exposition des populations aux accidents de la circulation	Mettre en place des dispositifs de sécurité et de signalisation routière nécessaire Installer des panneaux de limitation de vitesse des engins de construction (30 km/h) Formation des chauffeurs à la conduite défensive et aux enjeux de la cohabitation avec les différents usagers de la route	Réduire le risque d'accident de circulation	Installation des panneaux de signalisation Sensibilisation des conducteurs au code de la route	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Perturbation de la circulation	Etablir une bonne organisation du chantier et mettre en place un plan de circulation	Réduire la perturbation de la circulation	Recrutement des agents de régularisation de la circulation			1 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			Perturbation du quotidien de la population locale suite à la Fermeture des voies d'accès et la déviation des parcours	Clôturer et sécuriser le site de manière adéquate pour empêcher l'accès non autorisé et réduire les risques pour la communauté locale. Informer régulièrement les résidents locaux sur les travaux en cours, les risques potentiels, et les mesures prises pour garantir leur sécurité.	Absence de plaintes de la part des résidents et absence d'accidents	Assurer la sécurisation de la zone des travaux Organiser des réunions régulières d'information avec les résidents Installer des panneaux d'affichage informatifs			500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
		Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules transportant les matériaux de construction et autres équipements	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu			300 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Villages environnants Ville de Bouaké	Installation du chantier Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Activités économiques locales	Perturbation des moyens de subsistance des usagers et des propriétaires des terrains de cultures	Mesures de compensation économique pour les personnes touchées et possibilités d'emploi dans le projet lui-même Mettre en place un Mécanisme de gestion des plaintes	Atténuer les pertes financières	Indemnisation des impactés Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes			Budget du PAR	PARU
			Le cours d'eau, situé à la frontière Sud de la parcelle de Kolongonoua, à environ 100 m, est utilisé par les agriculteurs pour l'irrigation de leurs cultures pérennes, vivrières et maraichères ainsi que par les bergers pour abreuver leurs bétails. Bien que le cours d'eau se trouve à l'extérieur de la parcelle de Kolongonoua, les travaux de construction peuvent néanmoins avoir un impact sur l'accessibilité et la qualité de l'eau.	Identifier et démarquer des chemins d'accès sécurisés pour les agriculteurs et les bergers afin qu'ils puissent continuer à utiliser le cours d'eau sans être gênés par les travaux. Informer les communautés locales en amont des travaux.	Eviter la perturbation du quotidien des agriculteurs et des bergers	Identifier et démarquer des chemins d'accès sécurisés pour les agriculteurs et les bergers Informer les communautés locales en amont des travaux			500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Villages environnants au site	Démantèlement du hangar, Installation du chantier Démarrage des travaux	Abri pour les exploitants agricoles	La suppression du hangar sur le site de Kolongonoua entraînera une perte significative pour les exploitants agricoles, les privant d'un refuge indispensable en cas de conditions climatiques défavorables et d'un espace de convivialité.	Aménager un abri alternatif sur une parcelle voisine, à proximité de leurs activités agricoles, afin de garantir la continuité de son usage. Cet abri devra offrir des conditions similaires en termes de protection contre les intempéries et d'espace de repos, permettant ainsi aux exploitants de poursuivre leurs activités dans des conditions optimales. Son emplacement devra être choisi en concertation avec les exploitants afin d'assurer son accessibilité et son adéquation avec leurs besoins.	Remplacer le hangar existant	Déplacer le hangar sur une parcelle voisine			Budget du PAR	PARU
Site du projet	Installation du chantier Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Recrutement de la main d'œuvre Gestion des déchets de chantier	Santé et sécurité au travail	Atteinte à la santé des ouvriers et exposition aux accidents de chantier	Mettre à la disposition des travailleurs et veiller au port obligatoire des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés (casques, chaussures de sécurité, gants, harnais de sécurité, casques anti-bruit). Intégrer ces obligations dans un plan de gestion de santé / sécurité Sensibiliser les travailleurs au respect des règles de sécurité en affichant des pictogrammes, en organisant des sessions d'induction et en fournissant des formations continues. Procéder au balisage de la zone de projet et interdire l'accès à toute personne autre que le personnel de chantier	Réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles	Fourniture des équipements (EPI) aux travailleurs Sensibilisation des travailleurs au respect des règles de sécurité			3 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet Villages environnants Ville de Bouaké	Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Santé publique	Contraction de diverses maladies (méningite, allergies, ophtalmologiques problèmes respiratoires, etc.) liées à l'exposition aux poussières et aux gaz d'échappement L'arrivée du personnel étranger pour la construction du CT de Kolongonoua peut favoriser la propagation de maladies comme la tuberculose, les infections respiratoires, les maladies sexuellement transmissibles et autres.	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières Veiller à ce que les campagnes de vaccination contre la méningite en période sèche soient faites par INHP Mise en œuvre d'un plan de réduction ou suppression des émissions atmosphériques Dépistage médical obligatoire des travailleurs avant leur arrivée sur le site Campagnes de sensibilisation régulières sur les maladies transmissibles et les bonnes pratiques d'hygiène	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition à la poussière Eviter la propagation des maladies transmissibles	Arrosage de la plateforme des travaux Organisation des campagnes de vaccination Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA			2 000 000 5 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			La Côte d'Ivoire étant une zone endémique, l'arrivée de personnel étranger non immunisés ou mal protégés peut accentuer la transmission du paludisme, de la fièvre jaune par les moustiques et du choléra par l'eau et les aliments contaminés.	Vaccination recommandée, Formation des travailleurs aux risques et aux moyens de prévention du paludisme, de la fièvre jaune et du choléra. Suivi médical régulier pour détecter et traiter précocement les cas de paludisme, de fièvre jaune et de choléra.	Atténuer le risque d'atteinte du paludisme, de la fièvre jaune et du choléra	Sensibilisation du personnel étranger		Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	5 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			La présence de vigile au niveau du site de CT de Kolongonoua durant la phase de construction peut être perçue comme une menace ou une restriction d'accès aux ressources (ex. terres, voies de passage), entraînant des tensions avec les communautés riveraines. Si les vigiles sont armés, les incidents violents augmentent, notamment en cas de malentendus ou de contestations locales concernant l'accès au site.	Privilégier l'embauche de vigiles non armés pour réduire les risques d'incidents violents, sachant que la zone du projet n'est pas considérée une zone à risque (zone rouge). Former le personnel de sécurité aux droits humains, à la gestion pacifique des conflits et au respect des populations locales.	Absence d'incidents ou de conflits avec la population locale	Embaucher des vigiles non armés, Former et sensibiliser le personnel de sécurité		Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	3 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
			Contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.) liées à l'exposition aux nuisances sonores	Limiter les travaux bruyants aux heures de travail réglementaires (7h-18h) et éviter les nuisances sonores la nuit Coordonner les activités génératrices de bruit pour éviter l'accumulation simultanée de plusieurs sources sonores. Informer les riverains à l'avance du calendrier des travaux et des périodes de forte nuisance sonore ; Entretien régulièrement les engins pour limiter le bruit et les vibrations excessifs. Privilégier les machines conformes aux normes acoustiques et équipées de silencieux. Surveillance régulière des niveaux de bruit et de vibrations avec des appareils de mesure. Mise en place d'un suivi des plaintes et d'actions correctives rapides en cas de dépassement des seuils de bruit et de vibrations acceptables	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Limiter les travaux bruyants aux heures de travail réglementaires Coordonner les activités génératrices de bruit Informer les riverains à l'avance du calendrier des travaux Surveiller régulièrement les niveaux de bruit Mettre en place un suivi des plaintes et d'actions correctives rapides en cas de dépassement des seuils de bruit	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets de chantier et la défécation en plein air des ouvriers	Mise en place d' un Plan de Gestion et d' Elimination des Déchets (PGED) ; Sensibiliser la main d' œuvre (les travailleurs de chantier) sur la gestion des déchets ; Négocier les contrats de récupération de certains déchets solides avec les opérateurs agréé	Eviter la contraction des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Enlèvement des déchets par un opérateur agréé Exécution du plan de gestion des déchets du site			2 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site du projet	Recrutement de la main d'œuvre	Sécurité liée à l' emploi de personnel de sécurité	L'emploi de personnel de sécurité comporte des impacts majeurs d'embauche non vérifiée exposant le chantier à des intrusions non détectées et des vols de matériaux stratégiques. L'absence de règles de conduite codifiées combinée à une formation inadaptée génère des incidents HSE graves : accidents par mauvaise anticipation, conflits interpersonnels violents et plaintes des travailleurs	Vérification systématique des antécédents judiciaires et références professionnels des 3 derniers employeurs avant contrat. Exigez attestation formations obligatoires et certificats médicaux d'aptitude physique datés < 6 mois. Code de conduite écrit remis à chaque agent dès le démarrage. Formation initiale de 3 jours avant prise poste.	Réduire les intrusions, vols de matériaux et actes de malveillance Diminuer les incidents HSE graves Assurer l'aptitude médicale et la capacité physique des agents pour les tâches de surveillance et de réaction aux incidents, via certificats médicaux récents.	Recrutement et vérifications préalables Contrôle médical et formations obligatoires Remise du code à chaque agent à l'embauche Formation initiale			500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
	Installation du chantier Libération de l'emprise Gestion des déchets de chantier	Paysage	Modification de la qualité paysagère	Limiter au strict minimum les aires d'entreposage des véhicules, engins, matériaux et matériels de chantier Enlever les tas de matériaux non utilisés et des déchets banals au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Réduire la dégradation de la qualité paysagère	Limitation des aires d'entreposage Enlèvement régulier des déchets	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Villages environnants Ville de Bouaké	Présence de la main d'œuvre	Violence contre les groupes vulnérables	Violences basées sur le genre, violence sexuelle comme le viol, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Etablir des partenariats avec les ONG en charge des questions de genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes permettant de recevoir des plaintes et des survivantes concernant les violences basées sur le genre (VBG), avec des options telles que la soumission anonyme des plaintes et la possibilité pour les plaignants de choisir la personne à qui ils adressent leur plainte. Inclure les comportements interdits liés au genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique ainsi que les sanctions dans les conditions particulières du contrat. Établir et promouvoir un Code de Conduite pour les travailleurs Assurer des formations spécifiques sur le harcèlement sexuel/VBG	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Contrat de sensibilisation avec les ONGs spécialisées ; Mise en place d'un dispositif pour la réception des victimes			6 000 000	PARU
Site du projet Villages environnants Ville de Bouaké	Recrutement de la main d'œuvre	Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les ouvriers des entreprises des travaux	Rendre transparente la procédure de recrutement et privilégier la main d'œuvre locale pour les tâches qui correspondent aux profils disponibles chez les riverains Sensibiliser le personnel de chantier sur le respect des us et coutumes des populations locales Informez et impliquer les autorités traditionnelles dans l'ensemble du processus Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes	Eviter les conflits entre la population locale et les travailleurs	Sensibilisation des travailleurs sur le respect des us et coutumes des populations locales Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes			5 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet	Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres	Patrimoine culturel	Empiètement du patrimoine archéologique	En cas de découverte fortuite des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique, l'Entrepreneur doit : - (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; - (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler ; - (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.	Eviter d'endommager les vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique	Mise en place d'un plan de gestion de découverte fortuite des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique			3 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

XIII.4.2 Phase d'exploitation et d'entretien

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu physique										
Centre de transfert Villages riverains Ville de Bouaké	Fonctionnement du centre de transfert ; Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Approvisionnement en eau et en énergie ;	Air	Emission de la poussière et envols des déchets et éléments légers	Les camions de collecte et transfert des déchets seront systématiquement bâchés. Sensibiliser les chauffeurs sur l'envol des déchets Mettre en place de filets autour de la zone de déversement gravitaire des déchets pour piéger les envols des déchets notamment les déchets plastiques	Eviter l'émission de poussière et d'envol de déchets	Bâchage des camions transportant des déchets Sensibilisation des chauffeurs La mise en place de filets autour de la zone de déversement gravitaire des déchets	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	500 000	Entreprise d'exploitation
			Mauvaises odeurs issues de la fermentation des déchets collectés	Utilisez les systèmes de désodorisation par adsorption pour réduire les émissions d'odeurs ; Plantation d'arbres à fleurs odorantes autour du site	Réduire l'expansion de la mauvaise odeur	Utilisation des systèmes de désodorisation Plantation d'arbres à fleurs odorantes			2 000 000	Entreprise d'exploitation
			Emission de CH4 et le NO2 associées à la décomposition des déchets organiques et de CO2 issue des activités de transport des déchets	Procéder à la surveillance de la qualité de l'air par des analyses périodiques ; Remplacer les véhicules de transport des déchets par des modèles plus économes en carburant, voire électriques ou à hydrogène Optimiser les routes choisi/le parcours pour minimiser le trajet	Réduire l'émission de gaz dans l'air	Surveillance de la qualité de l'air Utilisation des véhicules économes en carburant Optimisation des routes choisi pour minimiser le trajet			2 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de transfert et ses environs	Fonctionnement du centre de transfert ;	Sol	Détérioration de la qualité des sols par des déversements inopinés d'eaux usées, lixiviats et d'hydrocarbures	Rendre étanche les aires de stationnement des véhicules et imperméabiliser les zones de stockage des produits et de déchargement des déchets Aménager des fosses septiques pour recueillir les lixiviats résultant des déversements gravitaires de déchets, ainsi que des bacs de récupération pour les fuites éventuelles d'hydrocarbures	Eviter la contamination du sol	Imperméabilisation des zones de stockage des produits et déchargement de déchets Aménagement des fosses septiques pour les lixiviats et des bacs de récupération pour les fuites d'hydrocarbures.	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	4 000 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert Ville de Bouaké Bassin versant du Bandama	Approvisionnement en eau et en énergie ; Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales.	Ressource en eau	Contamination des eaux souterraine par le déversement accidentel d'huiles usagées, de lixiviat et d'hydrocarbures	Rendre étanche les aires de stationnement des véhicules et imperméabiliser les zones de stockage des produits et de déchargement des déchets ; Faire des contrôles réguliers des canalisations d'eaux usées et réseaux d'évacuation des eaux pluviales	Eviter la contamination des eaux souterraines	Imperméabilisation des zones de stockage des produits et déchargement de déchets			1 000 000	Entreprise d'exploitation
			Contamination des eaux de surface par les eaux de ruissellement du centre	Les eaux pluviales doivent être bien gérer et bien drainer grâce à un réseau de drainage autour du site du CT pour éviter leur contamination Aménager des fosses septiques pour recueillir les lixiviats résultant des déversements gravitaires de déchets, ainsi que des bacs de récupération pour les fuites éventuelles d'hydrocarbures	Eviter la contamination des eaux de surface	Installation d'un réseau de drainage des eaux pluviales Aménagement des fosses septiques pour les lixiviats et des bacs de récupération pour les fuites d'hydrocarbures.			8 000 000	Entreprise d'exploitation
Milieu biologique										

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de transfert et ses environs	Fonctionnement du centre de transfert Présence des déchets	Faune	Perturbation de l'écosystème local par des espèces encombrantes tels que les rats, les mouettes, etc.	Réaliser des campagnes de dératisation et d'éradication des espèces encombrantes en coordination avec le département des eaux et forêts Éviter l'utilisation des produits chimiques	Empêcher l'apparition des espèces encombrantes	Réalisation des campagnes de dératisation et d'éradication des espèces encombrantes Évitement de l'usage de produits chimiques.	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 000 000	Entreprise d'exploitation
			Migration forcée de la faune vers de nouvelles zones	Interdire la chasse, le prélèvement, la collecte et la capture des espèces fauniques ; Créer des zones tampons entre les zones humaines et les habitats fauniques.	Réduire le taux de migration de la faune	Création des zones tampons entre les zones humaines et les habitats fauniques			500 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert et ses environs	Fonctionnement du centre de transfert	Flore	Perturbation de l'équilibre de l'écosystème local par la Propagation d'espèces non indigènes	Procéder à l'éradication des espèces non indigènes en coordination avec les eaux et forêts	Empêcher l'apparition des espèces indigènes	Réalisation des campagnes d'éradication des espèces indigènes			2 000 000	Entreprise d'exploitation
Milieu socioéconomique										
Centre de transfert et ses environs Ville de Bouaké	Transfert des déchets Fonctionnement du centre de transfert	Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées par les gros porteurs	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules de transport des déchets	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	-	Entreprise d'exploitation
			Salissure de la chaussée des voies par l'envol des déchets lors du transport	Sensibiliser les chauffeurs à lutter contre l'envol des déchets en bâchant systématiquement les déchets.	Eviter la salissure des voies empruntées	Sensibilisation des chauffeurs au bâchage des camions de déchets			500 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert et ses environs Ville de Bouaké	Fonctionnement du centre de transfert Réception des déchets ;	Santé publique	Exposition aux gaz d'échappement et nuisance olfactive et aux contractions de diverses maladies (allergies, respiratoires, stress, etc.)	Faciliter l'accès aux moyens de prévention et organiser des campagnes de consultations médicales annuelles des populations riveraines	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux odeurs	Organisation des campagnes de consultation médicales			1 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Transfert des déchets ; Maintenance des installations du centre de transfert ; Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales		Exposition aux nuisances sonores et de contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.)	Éteindre les moteurs des véhicules à l'arrêt Utiliser des véhicules de bonne qualité et émettant peu de bruits Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit			-	Entreprise d'exploitation
			L'arrivée du personnel étranger pour l'exploitation du CT de Kolongonoua peut favoriser la propagation de maladies comme la tuberculose, les infections respiratoires, les maladies sexuellement transmissibles et autres.	Dépistage médical obligatoire des travailleurs avant leur arrivée sur le site Campagnes de sensibilisation régulières sur les maladies transmissibles et les bonnes pratiques d'hygiène	Eviter la propagation des maladies transmissibles	Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA			6 000 000	Entreprise d'exploitation
			La Côte d'Ivoire étant une zone endémique, l'arrivée de personnel étranger non immunisés ou mal protégés peut accentuer la transmission du paludisme, de la fièvre jaune par les moustiques et du choléra par l'eau et les aliments contaminés.	Vaccination recommandée, Formation des travailleurs aux risques et aux moyens de prévention du paludisme, de la fièvre jaune et du choléra. Suivi médical régulier pour détecter et traiter précocement les cas de paludisme, de fièvre jaune et de choléra.	Atténuer le risque d'atteinte du paludisme, de la fièvre jaune et du choléra	Sensibilisation du personnel étranger			6 000 000	Entreprise d'exploitation
			La présence de vigile au niveau du site de CT de Kolongonoua durant la phase d'exploitation peut être perçue comme une menace ou une restriction d'accès aux ressources (ex. terres, voies de passage), entraînant des tensions avec les communautés riveraines. Si les vigiles sont armés, les incidents violents augmentent, notamment en cas de malentendus ou de contestations locales concernant l'accès au site.	Privilégier l'embauche de vigiles non armés pour réduire les risques d'incidents violents, sachant que la zone du projet n'est pas considérée une zone à risque (zone rouge). Former le personnel de sécurité aux droits humains, à la gestion pacifique des conflits et au respect des populations locales.	Absence d'incidents ou de conflits avec la population locale	Embaucher des vigiles non armés, Former et sensibiliser le personnel de sécurité			10 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, Méningite, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets du centre	Campagne de désinsectisation et de dératisation Distribuer des moustiquaires imprégnées aux population riveraines	Eviter la propagation des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Réalisation des campagnes de désinsectisation et de dératisation Distribution de moustiquaires imprégnées			3 000 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert et ses environs Ville de Bouaké		Sécurité et trafic routier	Congestion routière sur la voie de Béoumi et problème d'accès à la carrière avoisinante, l'usine et les villages environnants	Veiller à la limitation des vitesses à 30 km/h ; Sensibiliser les chauffeurs sur le respect du code de la route Mettre des panneaux de signalisation routière adéquats Formation des chauffeurs à la conduite défensive et aux enjeux de la cohabitation avec les différents usagers de la route	Eviter la congestion routière	Recrutement des agents de régularisation de la circulation Sensibilisation des chauffeurs sur le respect du code de la route			2 000 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert	Fonctionnement du centre de transfert Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Approvisionnement en eau et en énergie ; Entretien du centre de transfert ;	Santé et sécurité au travail	Infection liée à la manipulation des déchets ménagers capable de contenir des agents pathogènes, notamment des bactéries, des virus et des parasites.	Utiliser de gants jetables ; Laver les mains à l'eau chaude et au savon après avoir manipulé des déchets ; Éviter de toucher le visage en particulier les yeux, le nez et la bouche, pendant la manipulation des déchets Sensibiliser les travailleurs aux risques associés à une mauvaise manipulation des déchets et sur les mesures de préventions, telles que l'apprentissage du lavage des mains efficace et la manière correcte d'enlever les gants, par exemple	Empêcher l'infection des travailleurs par des agents pathogènes, etc.	Fourniture des gants jetables aux employés Mise à disposition de l'eau chaude et du savon Sensibilisation des travailleurs aux risques associés à une mauvaise manipulation des déchets et sur les mesures de préventions,			700 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Maintenance des installations du centre de transfert		Maladies respiratoires et des problèmes oculaires lié à l'exposition à la poussière et aux particules des déchets	Fournir aux travailleurs exposés des masques de protection respiratoire, des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection pour les yeux ; Veiller au port des EPI en tout temps dans les zones exposées ; Effectuer des examens pulmonaires et oculaires réguliers pour surveiller la santé respiratoire des travailleurs exposés ; Faire la surveillance périodique de la qualité de l'air dans l'environnement de travail	Eviter la contraction des maladies respiratoire et des problèmes oculaires	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail Réalisations des examens médicaux périodiques Surveillance de la qualité de l'air	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	4 500 000	Entreprise d'exploitation
			Lésions auditives chez les travailleurs exposés au bruit	Fournir aux travailleurs exposés au bruit des protections auditives appropriées, comme des bouchons d'oreilles ou des casques antibruit ; Veiller au port des EPI en tout temps dans les zones bruyantes ; Effectuer des examens auditifs réguliers pour surveiller la santé auditive des travailleurs exposés au bruit ; Faire des mesures périodiques des niveaux de bruit dans l'environnement de travail	Eviter problèmes auditifs chez les travailleurs	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail Réalisations des examens médicaux périodiques Surveillance du niveau sonore				Entreprise d'exploitation
			Blessures, notamment des coupures, des piqûres et des contusions, en manipulant des déchets tranchants ou en utilisant des équipements de levage	Fournir aux travailleurs les équipements de protection individuelle (EPI) ; Suivre les procédures de collecte et d'élimination des déchets tranchants	Eviter problèmes de coupures, blessures, etc. des travailleurs	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail				Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de transfert et ses environs Ville de Bouaké	Fonctionnement du centre de transfert Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales	Paysage	Intrusions visuelles dans le paysage causées par la mauvaise organisation des installations du centre de transfert de déchets, avec leurs structures, leurs camions et leurs tas de déchets	Concevoir des installations de gestion des déchets de manière à les intégrer harmonieusement dans le paysage environnant ; Limiter la hauteur des structures associées aux installations du centre pour minimiser leur impact visuel ; Utiliser des revêtements ou des couleurs qui se fondent dans l'environnement ou qui sont esthétiquement agréables Planter un double rangé d'arbres à risque réduit d'incendie le long de la clôture de l'ensemble du site.	Améliorer la qualité paysagère	Limitation de la hauteur des structures des installations Construction d'installation intégrée dans le paysage environnant Plantation d'un double rangé d'arbres à risque réduit d'incendie le long de la clôture de l'ensemble du site	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	500 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert Villages environnants Ville de Bouaké	Fonctionnement du centre de transfert Présence des travailleurs	Violence contre les groupes vulnérables	Violences basées sur le genre, violence sexuelle comme le viol, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Réaliser des séances de sensibilisation contre les risques et conséquences des VBG, y compris l'EAS/HS et d'éducatons envers la communauté, et notamment les groupes plus vulnérables à ces risques, ainsi qu'auprès du personnel de chantier ; Identifier les centres de soutien médical, juridique et psychologique disponibles dans la communauté, et y référer les survivantes des VBG, y compris celles d'EAS/HS ; Appliquer des sanctions contre les auteurs de VBG	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Réalisation des sensibilisations sur VBG, y compris l'EAS/HS et d'éducatons envers la communauté, et notamment les groupes plus vulnérables			4 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
		Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les employés du centre de transfert	Recruter en priorité la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés Établir un mécanisme de gestion des plaintes accessible à la population locale ; Collaborer avec des représentants locaux, des groupes communautaires et des ONG pour établir des relations positives ; Traiter les plaintes de manière transparente et résoudre-les de manière équitable et rapide	Eviter les conflits entre les travailleurs et la population locale	Recrutement d'une main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes Collaboration avec des représentants locaux, des groupes communautaires et des ONG pour établir des relations positives	Durant la phase d'exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 500 000	Entreprise d'exploitation
Centre de transfert Villages environnants Ville de Bouaké	Fonctionnement du centre de transfert Présence des travailleurs	Sécurité liée à l'emploi de personnel de sécurité	Les contrôles d'accès fréquents augmentent les abus surtout si la formation est déficiente en gestion conflits déchetteries et droits usagers/communautés.	Élaborer un code de conduite spécifique aux contrôles d'accès en déchetterie Formaliser une procédure écrite de contrôle d'accès Formation à la gestion non violente des conflits	Prévenir les abus et garantir le respect des usagers Uniformiser les pratiques de contrôle Réduire les incidents lors des contrôles d'accès	Rédaction du document de procédure Formation à la gestion non violente des conflits	Avant le démarrage de l'exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	1 200 000	Entreprise d'exploitation
	Fonctionnement du centre de transfert Présence des travailleurs	Menace d'inondation	Gestion inappropriée des déchets Aggravement de la pollution environnementale par dispersion des déchets Des dégâts matériels et mise en danger de la sécurité des employés	Identifier et faire la cartographie des zones inondables ; Etablir des scénarios d'inondation et des plans d'intervention en urgence pour garantir une réponse rapide ; Elever les installations critiques comme les zones de stockage temporel des déchets ; Mettre en place des digues de protection ou créer des zones tampons autour du centre	Réduire le risque d'inondation	Cartographier les zones inondables Mettre en place un plan d'intervention d'urgence Mettre en place des digues et des zones tampons autour du CT	Durant l'exploitation du CT	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 000 000	Entreprise d'exploitation

XIII.4.3 Phase de fermeture et de réhabilitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu physique										
Site du projet et villages environnants		Air	Dégradation de la qualité de l'air par les matières particulaires en suspension (MPS)	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières ; Les camions de transport des matériaux de démantèlement doivent être couverts ; Limiter la vitesse des véhicules pour réduire l'envol de poussières	Réduire l'expansion des matières particulaires (MPS) dans l'air	Arrosage de la plateforme des travaux Bâchage des camions de transport de matériaux Limitation de vitesse	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	600 000	Entreprise d'exploitation
			Dégradation de la qualité de l'air par les émissions (CO2, NOx, SOx) des engins	Assurer régulièrement la maintenance des engins pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement Sensibilisation des chauffeurs quant aux vitesses de circulation	Réduire la propagation de gaz (CO2, NOx, SOx) dans l'air	Faire la maintenance régulière des engins Sensibiliser les chauffeurs sur la vitesse			400 000	Entreprise d'exploitation
Site du projet	Démolition des infrastructures	Sol	Compactage de sol	Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Eviter le compactage des sol	Création des pistes d'accès pour la circulation des engins			1 000 000	Entreprise d'exploitation
	Extraction des fondations des bâtiments		Fragilisation et érosion des sols	Enherber et/ou planter sur les terrains mis à nu le plutôt possible Planifier les travaux durant les périodes de faibles précipitations	Eviter la fragilisation et l'érosion du sol	Enherbement des aires mise à nue	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	500 000	Entreprise d'exploitation
	Démantèlement du CT Réhabilitation du site		Contamination du sol par le déversement accidentel des hydrocarbures et de lixiviats	Eviter de déverser la laitance de béton sur le sol Entretien, réparation et vidange des véhicules doivent se faire dans un lieu approprié (garages, station de service, etc.) Interdire le lavage des engins et véhicules sur le chantier Drainer les eaux pluviales Contrôler les fuites superficielles des lixiviats Contrôler les infiltrations des lixiviats	Eviter la contamination du sol	Réalisation des entretiens des engins dans des garages et stations-services Drainage des eaux pluviales Contrôle des fuites superficielles des lixiviats et de leurs infiltrations			1 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Ville de Bouaké Région du Gbêkè Bassin Versant du Bandama		Ressource en eau	Déchargement d'eaux de ruissellement contenant des sédiments et des matières polluantes dans la rivière à proximité	Assurer un bon drainage des eaux de surface autour du site de CT pour éviter leur contamination	Eviter la contamination de la rivière à proximité du site	La mise en place d'un réseau de drainage des eaux de surface			3 000 000	Entreprise d'exploitation
			Empiètement sur le drainage superficiel des eaux de pluie par le stockage des déblais de démolition	Aménager un espace pour le stockage des matériaux de démantèlement	Eviter l'empiètement sur le drainage des eaux de pluie	Construction d'une plateforme de stockage des matériaux de démantèlement			2 000 000	Entreprise d'exploitation
			Contamination des eaux des aquifères d'altérites captées par les puits villageois à proximité du site	Prévoir une surface étanche, bétonnée avec un mur de rétention pour les opérations de ravitaillement des véhicules et la machinerie lourde Les réservoirs des engins chargés des travaux doivent être entretenus et inspectés régulièrement	Eviter la contamination des eaux souterraines du site	Construction d'une plateforme bétonnée avec système de rétention pour les opérations de ravitaillement	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	500 000	Entreprise d'exploitation
Milieu socioéconomique										
Site du projet Villages environnants Ville de Bouaké	Circulation d'engins véhicules chantier et de Fermeture du centre	Sécurité et trafic routier	Exposition des populations aux accidents de la circulation	Élaborer un plan de sécurité routière Mettre en place des dispositifs de sécurité et de signalisation routière nécessaire Installer des panneaux de limitation de vitesse des engins de construction (30 km/h)	Réduire le risque d'accident de circulation	Élaboration d' un plan de sécurité routière Installation des panneaux de signalisation Sensibilisation des conducteurs au code de la route	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	1 000 000	Entreprise d'exploitation
			Perturber la circulation	Etablir une bonne organisation du chantier et mettre en place un plan de circulation	Réduire la perturbation de la circulation	Recrutement des agents de régularisation de la circulation			500 000	Entreprise d'exploitation
		Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules transportant les matériaux de démantèlement	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu			-	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Villages environnants Ville de Bouaké	Démolition des infrastructures Extraction des fondations des bâtiments	Activités économiques locales	Pertes des activités commerciales liées à la fermeture du centre	Proposer des services de conseil ou d'accompagnement pour aider les entreprises à réorienter leurs activités vers d'autres marchés ou produits	Réduire l'impact économique	Accompagnement pour aider les entreprises à réorienter leurs activités vers d'autres marchés ou produits			3 000 000	PARU
Site du projet	Démantèlement du CT Réhabilitation du site Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Santé et sécurité au travail	Atteinte à la santé des ouvriers et exposition aux accidents de chantier	Mettre à la disposition des travailleurs et veiller au port obligatoire des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés (casques, chaussures de sécurité, gants, harnais de sécurité, casques anti-bruit) Sensibiliser les travailleurs au respect des règles de sécurité par l'affichage des pictogrammes Procéder au balisage de la zone de projet et interdire l'accès à toute personne autre que le personnel de chantier	Réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles	Fourniture des équipements (EPI) aux travailleurs Sensibilisation des travailleurs au respect des règles de sécurité	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	2 500 000	Entreprise d'exploitation
Site du projet Villages environnants Ville de Bouaké	Démolition des infrastructures Extraction des fondations des bâtiments Démantèlement du CT Réhabilitation du site Circulation	Santé publique	Contraction de diverses maladies (méningite, allergies, ophtalmologiques problèmes respiratoires, etc.) liées à l'exposition aux poussières et aux gaz d'échappement	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières Veiller à ce que les campagnes de vaccination contre la méningite en période sèche soient faites par INHP Mise en œuvre d'un plan de réduction ou suppression des émissions atmosphériques	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition à la poussière	Arrosage de la plateforme des travaux Organisation des campagnes de vaccination			1 000 000	Entreprise d'exploitation
			Dégradation de la situation sanitaire liée aux propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur la contamination des IST/VIH/Sida Organiser le dépistage volontaire des travailleurs et des riverains Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur les dangers de la contamination de la Covid-19 Sensibiliser la population à se faire vacciner contre la COVID 19	Eviter la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA Organisation de campagne de vaccination COVID 19			2 500 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			Contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.) liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons Limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner les riverains ; L'entrepreneur doit munir les moteurs à combustion interne des engins de terrassement (buteurs, niveleuses, excavatrices, génératrices, compresseurs à air, grues, etc.) de silencieux ; Respect des horaires de travail Eloignement des sources sonores des habitations dans la mesure du possible	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	500 000	Entreprise d'exploitation
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets de chantier et la défécation en plein air des ouvriers	Mise en place d'un Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets (PGED) ; Sensibiliser la main d'œuvre (les travailleurs de chantier) sur la gestion des déchets ; Négocier les contrats de récupération de certains déchets solides avec les opérateurs agréés	Eviter la contraction des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Enlèvement des déchets par un opérateur agréé Exécution du plan de gestion des déchets du site			Inclus dans le Marché	Entreprise d'exploitation
Site du projet Villages environnants Ville de Bouaké	Démantèlement du CT Réhabilitation du site	Emplois	Perte d'emplois	Offrir des programmes de formation ou de reconversion pour aider les travailleurs de ces entreprises à acquérir de nouvelles compétences et à trouver d'autres opportunités d'emploi.	Trouver d'autres opportunités d'emplois	Formation et reconversion des employés			2 000 000	Entreprise d'exploitation
Site du projet	Démantèlement du CT Réhabilitation du site	Paysage	Modification de la qualité paysagère	Limiter au strict minimum les aires d'entreposage des véhicules, engins, matériaux et matériels de chantier Enlever les tas de matériaux non utilisés et des déchets banals au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Réduire la dégradation de la qualité paysagère	Limitation des aires d'entreposage Enlèvement régulier des déchets			1 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Villages environnants Ville de Bouaké	Présence de la main d'œuvre	Violence contre les groupes vulnérables	Abus et violences sexuelles basées sur le genre (VBG) notamment sur les groupes vulnérables	Etablir des partenariats avec les ONG en charge des questions de genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique Mettre en place un dispositif pour la réception des survivantes Inclure les comportements interdits liés au genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique ainsi que les sanctions dans les conditions particulières du contrat.	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Contrat de sensibilisation avec les ONGs spécialisées ; Mise en place d'un dispositif pour la réception des victimes			3 000 000	PARU
Site du projet Villages environnants Ville de Bouaké	Recrutement de la main d'œuvre	Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les ouvriers des entreprises des travaux	Rendre transparente la procédure de recrutement et privilégier la main d'œuvre locale pour les tâches qui correspondent aux profils disponibles chez les riverains Sensibiliser le personnel de chantier sur le respect des us et coutumes des populations locales Informer et impliquer les autorités traditionnelles dans l'ensemble du processus Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes	Eviter les conflits entre la population locale et les travailleurs	Sensibilisation des travailleurs sur le respect des us et coutumes des populations locales Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	1 000 000	Entreprise d'exploitation

XIII.5 Les points de groupage dans les villages situés sur le corridor TOUMODI- BOUAKE

Zone concernée	Activités/Source de l' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' Impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu physique									
Site des postes de groupage et environs	Circulation des véhicules de transport des déchets ; Stockage des déchets	Air	Emissions atmosphériques et odeurs	Limiter au maximum le séjour des ordures dans les postes de groupage ; Utiliser des véhicules neufs ou « bas carbone » pour les opérations de collecte et de transfert des déchets ;	Diminuer les émissions atmosphériques et les odeurs	Durant la phase exploitation	Le promoteur	100000 FCFA	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site des postes de groupage et environs		Sol	Contamination des sols	S'assurer que les conteneurs de collecte sont étanches et correctement entretenus pour éviter les fuites de liquides. Mettre en place des protocoles de nettoyage réguliers pour prévenir la pollution du sol par des déchets abandonnés.	Eviter la contamination du sol et des eaux		Le promoteur	100000 FCFA	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site des postes de groupage et environs	Stockage des déchets	Eaux souterraines et superficielles	Les déversements accidentels de liquides provenant des déchets ou de produits de nettoyage utilisés pour entretenir les conteneurs Accumulations d'eau pluviale	Utiliser des conteneurs de collecte étanches et bien entretenus pour éviter les fuites de liquides contaminants. -Positionner les conteneurs de manière à faciliter le drainage des eaux pluviales et à éviter les accumulations d'eau. - Mettre en œuvre des protocoles de nettoyage et de gestion des déchets pour éviter les déversements accidentels. - Surveiller régulièrement la qualité de l'eau souterraine et des eaux de surface pour détecter toute contamination éventuelle et prendre des mesures correctives si nécessaire.			Le promoteur	100000 FCFA	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site des postes de groupage et environs	Stockage des déchets	Paysage	Dégradation de la beauté du paysage	- Choisir des emplacements stratégiques pour les conteneurs, en tenant compte de leur impact visuel sur l'environnement environnant. - Mettre en œuvre des protocoles de nettoyage et d'entretien réguliers pour	Eviter la dégradation de la beauté du paysage	Durant la phase exploitation du projet	Le promoteur	100000 FCFA	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/ Source de l' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' Impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
				garantir que les conteneurs restent propres et bien entretenus. - Sensibiliser la communauté à l'importance de la gestion des déchets et de la propreté de l'environnement local.					
Site des postes de groupage	Stockage des déchets	Faune et flore	Le bruit causé par la collecte des déchets et la présence humaine peuvent effrayer ou perturber les animaux. Les déchets ménagers peuvent aussi contenir des produits chimiques, des médicaments non utilisés, des piles usagées, des produits de nettoyage nocifs qui peuvent présenter une menace pour la faune.	Surveiller régulièrement l'impact sur la faune et la flore locales et prendre des mesures correctives si des problèmes sont détectés.	Conservation de la biodiversité	Durant la phase exploitation du projet	Le promoteur	100000 FCFA	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux
Site des postes de groupage et environs	Stockage des déchets	Milieu socio-économique	Nuisances olfactives	Mettre en place des protocoles de nettoyage et d'entretien réguliers : Mettre en place des mesures de gestion appropriées en veillant à la manipulation correcte des déchets dangereux et à la prévention des déversements. --Suivi et évaluation : Établir un système de suivi continu pour évaluer l'efficacité du projet et recueillir les commentaires de la communauté.	Éviter les odeurs et les déchets dispersés autour des conteneurs de collecte.	Durant la phase exploitation du projet		100000 FCFA	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

XIII.6 Centre de valorisation et d'enfouissement technique de MBOUEDIO de la commune de TIEBISSOU

XIII.6.1 Phase d'aménagement et de construction

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
Milieu physique										
Site du projet et villages environnants	Installation du chantier de libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Gestion des déchets de chantier Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et de véhicules de chantier	Air	Dégradation de la qualité de l'air par les matières particulaires en suspension (MPS)	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières ; Les camions de transport des matériaux de construction doivent être couverts ; Limiter la vitesse des véhicules pour réduire l'envol de poussières	Réduire la propagation des matières particulaires (MPS) dans l'air	Arrosage de la plateforme des travaux Bâchage des camions de transport de matériaux Limitation de vitesse	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	3 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
			Dégradation de la qualité de l'air par les émissions (CO2, NOx, SOx) des engins	Assurer régulièrement la maintenance des engins pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement Sensibilisation des chauffeurs quant aux vitesses de circulation	Réduire l'émission de gaz (CO2, NOx, SOx) dans l'air	Faire la maintenance régulière des engins Sensibiliser les chauffeurs sur la vitesse				Inclus dans le marché de l'entreprise
		Sol	Compactage de sol	Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Eviter le compactage du sol	Création des pistes d'accès pour la circulation des engins			10 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
			Fragilisation et érosion des sols	Enherber et/ou planter sur les terrains mis à nu le plutôt possible Planifier les travaux durant les périodes de faibles précipitations	Eviter la fragilisation et l'érosion du sol	Enherbement des aires mise à nue				Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
			Contamination du sol par le déversement accidentel des hydrocarbures et la laitance du béton	Eviter de déverser la laitance de béton sur le sol Entretien, réparation et vidange des véhicules doivent se faire dans un lieu approprié (garages, station de service, etc.) Interdire le lavage des engins et véhicules sur le chantier	Eviter la contamination du sol	Réalisation des entretiens des engins dans des garages et stations-services	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants		Inclus dans le marché de l'entreprise
			L'abattage de l'espèce Pterocarpus erinaceus Poir, classée comme menacée par l'UICN, pourrait accentuer l'érosion des sols et contribuer à la dégradation de la couverture végétale. Son système racinaire joue un rôle essentiel dans la stabilisation du sol, limitant ainsi le ruissellement et la perte de nutriments. Sa disparition pourrait donc accélérer la désertification, d'appauvrir les sols et de fragiliser l'ensemble de l'écosystème environnant.	Re-végétation de la zone perturbée.	Réduire l'érosion du sol	Re-végétation de la zone perturbée			3 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
Site du projet Ville de Tiébissou Région du Béliér Bassin Versant du Bandama		Ressource en eau (cours d' eau, puits communautaire, puits creusé par les agriculteurs)	Les travaux liés à la construction du CVET (fouille, pose de fondations et des réseaux hydrauliques, etc.) peuvent occasionner une contamination des eaux des aquifères des altérites et de fractures, superposés avec le site. En se référant à l'état initial du site, l'épaisseur des altérites est généralement comprise entre 1,90 et 63,10 m, avec une moyenne de 16,52 m. Le puits villageois qui capte cet aquifère a été recensé dans la zone du projet à environ 400 m de la frontière de la parcelle du CVET. Des fuites accidentelles d'hydrocarbures, des huiles et des produits chimiques stockés durant la phase de construction, ainsi que ceux utilisés sur site, peuvent s'infiltrer entraînant une pollution des eaux souterraines.	Prévoir une surface étanche, bétonnée avec un mur de rétention pour les opérations de ravitaillement des véhicules et la machinerie lourde Les réservoirs des engins chargés des travaux doivent être entretenus et inspectés régulièrement	Eviter la contamination des eaux souterraines du site	Construction d'une plateforme bétonnée avec système de rétention pour les opérations de ravitaillement			7 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
			Empiètement sur le drainage superficiel des eaux de pluie par le stockage des matériaux de construction	Aménager un espace pour le stockage des matériaux de construction	Eviter l'empiètement sur le drainage des eaux de pluie	Construction d'une plateforme de stockage des matériaux				Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
			Le site de Mbouèdio est traversé par deux cours d'eau, donc une menace de contamination de ces eaux surfaciques est présent. Les travaux de terrassement, de défrichage et d'aménagement peuvent entraîner des déversements accidentels de produits chimiques, d'hydrocarbures, d'huiles, de ciment ou de boues de chantier dans les cours d'eau à travers les eaux de ruissellement. Ces substances peuvent altérer la qualité de l'eau, affectant ainsi les écosystèmes aquatiques et les sources d'eau locales.	Réaliser les ouvrages d'épuration des eaux de ruissellement du site avant rejet	Eviter la contamination de la rivière à proximité du site	Construction de bassins de rétention				Inclus dans le marché de l'entreprise
Milieu biologique										
Site du projet	Libération de l'emprise Circulation d'engins et de véhicules de chantier Présence des ouvriers	Faune	Perte de l'habitat faunique tel que les arbres	Éviter toute destruction inutile de la végétation et des arbres qui présentent des habitats pour la faune existante Limiter le défrichage à l'emprise de site	Eviter la perte de l'habitat faunique	Sensibilisation des machinistes de se limiter au site des travaux Limitation du défrichage à l'emprise de site	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	20 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
			Migration forcée de la faune vers de nouvelles zones	Sensibiliser les populations riveraines et les employés sur la lutte anti-braconnage	Réduire la migration de la faune	Sensibilisation de la population				Inclus dans le marché de l'entreprise
A proximité du site de projet (à environ 3 Km)	La construction de la voie d'accès au site du CVET		La construction de la voie d'accès au site du CVET pourrait perturber les espèces animales locales, forçant leur déplacement vers d'autres zones plus sécurisées.	Éviter toute destruction inutile de la végétation et des arbres qui présentent des habitats pour la faune existante	Eviter la perte de l'habitat faunique	Sensibilisation des machinistes de se limiter au site des travaux Limitation du défrichage à l'emprise de site				

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
	Abattage de l'espèce Pterocarpus erinaceus Poir, classé comme espèce menacée par l'UICN		Dans le cas où l'arbre Pterocarpus erinaceus Poir, classé comme espèce menacée par l'UICN, venait à être détruit, ceci pourrait entraîner la diminution d'espèces dépendantes de lui, notamment certains insectes, oiseaux et mammifères.	Les deux pieds d'arbres d'intérêt seront balisés et signalisés clairement Eviter autant que possible l'abattage de l'arbre. Planter des arbres de la même espèce dans une zone protégée à proximité du site. Assurer la diversification des essences pour recréer un habitat propice aux espèces affectées.	Eviter la perte de l'habitat faunique	Limitation du défrichage à l'emprise de site Planter des arbres de la même espèce dans une zone protégée à proximité du site				Inclus dans le marché de l'entreprise
Site du projet	Libération de l'emprise	Flore	Il a été distingué l'existence de jachères, de cultures vivrières (comme le l'igname) et de cultures pérennes (comme l'anacarde). Ces habitats modifiés peuvent être impactés par les travaux de défrichage de la parcelle sur laquelle sera implantée le CVET. Une savane guinéenne, reconnue comme habitat naturel, a été identifiée au sein du site du CVET. Cet écosystème pourrait être affecté par les travaux de défrichage nécessaires à la préparation des emprises destinées à la construction.	Identifier et cartographier les zones de jachères, de cultures vivrières et de cultures pérennes afin de minimiser l'impact. Restreindre le défrichage aux seules zones indispensables à la construction et aux infrastructures associées - Maintenir une bande de servitude écologique de part et d'autre du cours d'eau, strictement interdite au défrichage, stockage de matériaux, circulation d'engins lourds et dépôt de déchets. - Délimiter des zones de réserve abritant la galerie forestière et	Préservation de la flore Restaurer la végétation détruite	Délimitation et interdiction d'accès aux zones d'arbres d'intérêt Réalisation du reboisement				Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
			Un cours d'eau bordé par une galerie forestière, considéré comme habitat naturel à préserver, a été identifié sur le site du CVET. Les travaux de défrichage nécessaires à la libération des emprises et à la circulation des engins de chantier pourraient avoir un impact sur cet écosystème, malgré l'absence d'espèces classées en danger ou menacées selon l'UICN	espèces indicatrices, protégées par clôtures physiques et signalétiques permanentes. – Limiter le défrichage à l'emprise minimale nécessaire – Élaborer un plan de restauration végétale avec espèces autochtones de la galerie forestière – Remplacer la végétation détruite en reboisant au niveau de la zone du projet – Collaborer avec les eaux et forêts pour l'aide au reboisement du site Intégrer ces mesures dans un BAP validé par expertise indépendante, avec indicateurs NP6 (végétation, espèces clés) et budget dédié.						
A proximité du site de projet (à environ 3 Km)	La construction de la voie d'accès au site du CVET		Les travaux de mise en place de la voie d'accès au site pourraient entraîner le défrichage et la destruction de la végétation sur l'emprise prévue pour la route. Cette destruction pourrait conduire à la perte d'habitats pour certaines espèces végétales	Éviter toute destruction inutile de la végétation	Réduire au maximum le défrichage de la végétation	Limitation du défrichage à l'emprise de site				

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
Site du projet	Abattage de l'espèce Pterocarpus erinaceus Poir, classé comme espèce menacée par l'UICN		Dans le cas où l'arbre Pterocarpus erinaceus Poir, classé comme espèce menacée par l'UICN, venait à être détruit, ceci pourrait avoir des conséquences significatives sur l'équilibre écologique. En tant qu'élément clé de son écosystème, sa disparition pourrait perturber la structure et la dynamique du milieu naturel, affectant ainsi la biodiversité locale. La destruction de cet arbre pourrait également compromettre la stabilité de son habitat critique, entraînant une perte de ressources pour les espèces végétales qui en dépendent	Prioriser la préservation des pieds existants lorsque possible. Si l'abattage est inévitable, collecter et préserver les graines pour des programmes de reboisement ou de pépiniiculture	Réduire au maximum l'abattage de l'espèce menacée	Prioriser la préservation des pieds existants Collecter et préserver les graines pour des programmes de reboisement ou de pépiniiculture			20 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
Milieu socioéconomique										
Site du projet Villages environnants de Ville de Tiébissou	Expropriation des terres pour la construction du CVET	Les terres agricoles	Pour les agriculteurs, la perte de terres signifie une baisse de la production agricole, notamment pour les cultures vivrières comme le manioc, l'igname, ... et les légumes (cultures maraichères). D'où, une réduction de leurs revenus.	Mettre en place un mécanisme de compensation équitable pour les propriétaires terriens et les agriculteurs affectés. Identifier et proposer des terres de substitution pour ceux qui souhaitent poursuivre leurs activités agricoles. Soutenir la modernisation de l'agriculture locale afin d'augmenter la productivité sur des superficies plus réduites.	Réduire et éviter les pertes de revenus des agriculteurs	Proposer des terres de substitution Soutenir la modernisation de l'agriculture locale	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	Budget du PAR	Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
			Les bergers qui utilisent les points d'eau situés sur le site du projet pour abreuver leur bétail seront directement affectés par la construction du CVET. En raison de l'interdiction d'accès au site du CVET, les bergers devront trouver de nouvelles sources d'eau plus éloignées, ce qui allongera les trajets quotidiens pour abreuver leur bétail.	- Créer des points d'eau alternatifs (puits pastoraux, citernes, forages) à proximité des zones d'élevage. - Mettre en place des corridors de passage permettant aux bergers d'accéder aux sources d'eau sans interférer avec le projet, si possible.	Assurer un accès continu à l'eau pour le bétail	Créer des points d'eau alternatifs Mettre en place des corridors de passage				
			Les agriculteurs qui utilisent le puits creusé par eux-mêmes sur le site de Mbouèdio seront directement affectés par la construction du CVET. L'interdiction d'accès au site les privera de cette source d'eau essentielle pour l'irrigation de leurs cultures et pour leurs besoins domestiques et leur obligera de chercher d'autres sources plus éloignées.	Construire de nouveaux puits pour remplacer le puits perdu, avec un accès garanti aux agriculteurs.	Assurer un accès continu à l'eau pour les agriculteurs	Construire de nouveaux puits pour remplacer le puits perdu				
	Circulation d'engins et de véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Sécurité et trafic routier	Exposition des populations aux dangers d'accident de la circulation	Mettre en place des dispositifs de sécurité et de signalisation routière nécessaire Installer des panneaux de limitation de vitesse des engins de construction (30 km/h) formation des chauffeurs à la conduite défensive et aux enjeux de la cohabitation avec les différents usagers de la route	Réduire le danger d'accident de circulation	Installation des panneaux de signalisation Sensibilisation des conducteurs au code de la route		Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	3 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
			Perturbation la circulation	Etablir une bonne organisation du chantier et mettre en place un plan de circulation	Réduire la perturbation de la circulation	Recrutement des agents de régularisation de la circulation				Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
			Perturbation du quotidien de la population locale suite à la Fermeture des voies d'accès et la déviation des parcours	Clôturer et sécuriser le site de manière adéquate pour empêcher l'accès non autorisé et réduire les dangers pour la communauté locale. Informier régulièrement les résidents locaux sur les travaux en cours, les risques potentiels, et les mesures prises pour garantir leur sécurité.	Absence de plaintes de la part des résidents et absence d'accidents	Assurer la sécurisation de la zone des travaux Organiser des réunions régulières d'information avec les résidents Installer des panneaux d'affichage informatifs				
		Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées ; Des dégâts au niveau de l'autoroute du Nord dernièrement mise en exploitation	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules transportant les matériaux de construction et autres équipements	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu				Inclus dans le marché de l'entreprise
		Mise en place de la voie d' accès	Perturbations temporaires des activités agricoles	- Informer régulièrement les agriculteurs et exploitants locaux sur les calendriers des travaux, les zones concernées et la durée des perturbations prévues. - Aménager des passages provisoires pour permettre l'accès aux terres agricoles pendant les travaux.	Réduire la perturbation du quotidien des communautés environnantes	Organiser une réunion d'information avec les résidents Installer des panneaux d'affichage informatifs	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	20 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
			Acquisition de terres et probabilité de tensions sociales	Assurer que les acquisitions de terres suivent un cadre légal et équitable, avec des compensations adaptées à la valeur des terrains et aux pertes d'exploitation.	Eviter les conflits et les tensions sociales	Organiser une réunion d'information avec les personnes touchées par l'acquisition des terres			Budget du PAR	

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténua tion proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
			La circulation intense des engins de chantier se rendant sur le site pour l'aménagement de la voie d'accès pourrait provoquer un encombrement temporaire du trafic sur l'autoroute du Nord, particulièrement aux points d'entrée et de sortie vers le chantier	Établir des itinéraires spécifiques pour les engins de chantier afin d'éviter les heures de pointe sur l'autoroute du Nord.	Eviter l'encombrement sur l'autoroute du Nord	Aménager des passages provisoires Installer des panneaux d'affichage informatifs			20 000 000	
Villages environnants de Ville de Tiébissou	Installation du chantier Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres	Activités économiques locales	Perturbation des moyens de subsistance des usagers et des propriétaires terriens et de cultures	Mesures de compensation économique pour les personnes touchées et possibilités d'emploi dans le projet lui-même Mettre en place un Mécanisme de gestion des plaintes	Atténuer les pertes financières	Indemnisation des impactés Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	Budget du PAR	PARU
Site du projet	Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et de véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux	Santé et sécurité au travail	Atteinte à la santé des ouvriers et exposition aux accidents de chantier	Mettre à la disposition des travailleurs et veiller au port obligatoire des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés (casques, chaussures de sécurité, gants, harnais de sécurité, casques anti-bruit) Sensibiliser les travailleurs au respect des règles de sécurité par l'affichage des pictogrammes, des inductions et des formations. Procéder au balisage de la zone de projet et interdire l'accès à toute personne autre que le personnel de chantier	Réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles	Fourniture des équipements (EPI) aux travailleurs Sensibilisation des travailleurs au respect des règles de sécurité	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	10 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
Site du projet Villages environnants de Ville de Tiébissou	Installation du chantier Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres Recrutement de la main d'œuvre	Santé publique	Contraction de diverses maladies (méningite, allergies, ophtalmologiques problèmes respiratoires, etc.) liées à l'exposition aux poussières et aux gaz d'échappement	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières Veiller à ce que les campagnes de vaccination contre la méningite en période sèche soient faites par INHP Mise en œuvre d'un plan de réduction ou suppression des émissions atmosphériques	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition à la poussière	Arrosage de la plateforme des travaux Organisation des campagnes de vaccination	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants		Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
	Gestion des déchets de chantier Approvisionnement en eau et énergie Travaux de VRD Circulation d'engins et véhicules de chantier Approvisionnement du chantier en matériaux		L'arrivée de travailleurs extérieurs pour la construction du CVET peut favoriser la propagation de maladies comme la tuberculose, les infections respiratoires, les maladies sexuellement transmissibles et autres.	Imposer un bilan de santé obligatoire pour tous les travailleurs avant leur embauche (dépistage de la tuberculose, VIH/SIDA, hépatite B, etc.). Assurer une mise à jour des vaccinations recommandées	Eviter la propagation des maladies	Sensibilisation des ouvriers				Inclus dans le marché de l'entreprise
			La Côte d'Ivoire étant une zone endémique, l'arrivée de travailleurs non immunisés ou mal protégés peut accentuer la transmission du paludisme, de la fièvre jaune et du choléra.	Imposer un bilan de santé obligatoire pour tous les travailleurs avant leur embauche (dépistage de la tuberculose, VIH/SIDA, hépatite B, etc.). Assurer une mise à jour des vaccinations recommandées	Eviter la propagation des maladies	Sensibilisation des ouvriers				Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
			Contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.) liées à l'exposition aux nuisances sonores	Limiter les travaux bruyants aux heures de travail réglementaires (7h-18h) et éviter les nuisances sonores la nuit Coordonner les activités génératrices de bruit pour éviter l'accumulation simultanée de plusieurs sources sonores. Informer les riverains à l'avance du calendrier des travaux et des périodes de forte nuisance sonore ; Entretien régulièrement les engins pour limiter le bruit et les vibrations excessifs. Privilégier les machines conformes aux normes acoustiques et équipées de silencieux. Surveillance régulière des niveaux de bruit et de vibrations avec des appareils de mesure. Mise en place d'un suivi des plaintes et d'actions correctives rapides en cas de dépassement des seuils de bruit et de vibrations acceptables	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Limiter les travaux bruyants aux heures de travail réglementaires Coordonner les activités génératrices de bruit Informer les riverains à l'avance du calendrier des travaux Surveiller régulièrement les niveaux de bruit Mettre en place un suivi des plaintes et d'actions correctives rapides en cas de dépassement des seuils de bruit				Inclus dans le marché de l'entreprise
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets de chantier et la défécation en plein air des ouvriers	Mise en place d'un Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets (PGED) ; Sensibiliser la main d'œuvre (les travailleurs de chantier) sur la gestion des déchets ; Négocier les contrats de récupération de certains déchets solides avec les opérateurs agréés	Eviter la contraction des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Enlèvement des déchets par un opérateur agréé Exécution du plan de gestion des déchets du site				Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
			La présence de vigile au niveau du site de CVET durant la phase de construction peut être perçue comme une menace ou une restriction d'accès aux ressources (ex. terres, voies de passage), entraînant des tensions avec les communautés riveraines. Si les vigiles sont armés, la probabilité d'incidents violents augmente, notamment en cas de malentendus ou de contestations locales concernant l'accès au site.	Privilégier le recrutement de vigiles issus des communautés locales pour éviter une perception négative de leur présence. Former les vigiles à des pratiques sécuritaires non violentes, y compris la gestion pacifique des tensions et la médiation. Privilégier le recours à des vigiles non armés afin de réduire la probabilité d'incidents violents, d'autant plus que la zone des travaux ne présente pas de menace sécuritaire élevée.	Eviter les conflits avec les communautés locales	Recruter des vigiles issus des communautés locales Former les vigiles à des pratiques sécuritaires non violentes Recourir aux vigiles non armés	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	3 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
Site du projet	Recrutement de la main d'œuvre	Sécurité liée à l' emploi de personnel de sécurité	L'emploi de personnel de sécurité comporte des dangers majeurs d'embauche non vérifiée exposant le chantier à des intrusions non détectées et des vols de matériaux stratégiques. L'absence de règles de conduite codifiées combinée à une formation inadaptée génère des incidents HSE graves : accidents par mauvaise anticipation, conflits interpersonnels violents et plaintes des travailleurs	Vérification systématique des antécédents judiciaires et références professionnels des 3 derniers employeurs avant contrat. Exigez attestation formations obligatoires et certificats médicaux d'aptitude physique datés < 6 mois. Code de conduite écrit remis à chaque agent dès le démarrage. Formation initiale de 3 jours avant prise poste.	Réduire les intrusions, vols de matériaux et actes de malveillance Diminuer les incidents HSE graves Assurer l'aptitude médicale et la capacité physique des agents pour les tâches de surveillance et de réaction aux incidents, via certificats médicaux récents.	Recrutement et vérifications préalables Contrôle médical et formations obligatoires Remise du code à chaque agent à l'embauche Formation initiale			500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise des travaux

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
	Installation du chantier Libération de l'emprise des déchets de chantier	Paysage	Modification de la qualité paysagère	Limiter au strict minimum les aires d'entreposage des véhicules, engins, matériaux et matériels de chantier Enlever les tas de matériaux non utilisés et des déchets banals au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Réduire la dégradation de la qualité paysagère	Limitation des aires d'entreposage Enlèvement régulier des déchets	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
Site du projet Villages environnants de Ville de Tiébissou	Présence de la main d'œuvre	Groupes vulnérables	Violences basées sur le genre, violence sexuelle comme le viol, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Etablir des partenariats avec les ONG en charge des questions de genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique Mettre en place un dispositif pour la réception des survivantes Inclure les comportements interdits liés au genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique ainsi que les sanctions dans les conditions particulières du contrat. Établir et promouvoir une Code de Conduite pour les travailleurs L'induction/formation des travailleurs devrait inclure une formation sur l'harcèlement sexuel/VBG	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique Établissement d'une Code de Conduite pour les travailleurs	Contrat de sensibilisation avec les ONGs spécialisées ; Mise en place d'un dispositif pour la réception des victimes			3 000 000	PARU

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
	Expropriation des terres agricoles		La construction du CVET pourrait avoir des conséquences directes sur leurs moyens de subsistance. L'un des dangers majeurs est l'expropriation ou la réduction des terres agricoles disponibles, ce qui limiterait la superficie cultivable pour le manioc. Une telle situation entraînerait une baisse de la production de manioc, réduisant ainsi la quantité d'attiéké transformée et commercialisée, ainsi qu'une diminution des revenus des productrices, compromettant leur autonomie financière	– Indemnisation équitable des agricultrices en fonction de la superficie perdue et de la perte de production estimée. – Identification et mise à disposition de terres alternatives adaptées à la culture du manioc. – Aide au déplacement et à l'installation des productrices sur de nouvelles terres	Garantir une indemnisation équitable pour la perte des terres agricoles	– Évaluer et compenser les pertes économiques liées à la réduction des terres cultivables et à la baisse de production d'attiéké – Attribuer de nouvelles terres adaptées à la culture du manioc.			Budget du PAR	PARU
Site du projet Villages environnants de Ville de Tiébissou	Recrutement de la main d'œuvre	Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les ouvriers des entreprises des travaux	Rendre transparente la procédure de recrutement et privilégier la main d'œuvre locale pour les tâches qui correspondent aux profils disponibles chez les riverains Sensibiliser le personnel de chantier sur le respect des us et coutumes des populations locales Informé et impliquer les autorités traditionnelles dans l'ensemble du processus Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes	Eviter les conflits entre la population locale et les travailleurs	Sensibilisation des travailleurs sur le respect des us et coutumes des populations locales Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes			2 500 000	Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
Site du projet	Libération de l'emprise et Excavation et gros œuvres	Patrimoine culturel	Dégradation du patrimoine archéologique dans le cas d'une découverte fortuite non déclarée ou signalée	En cas de découverte fortuite des vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique, l'Entrepreneur doit : - (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; - (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler ; - (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.	Eviter d'endommager les vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique	Mise en place d'un plan de gestion de découverte fortuite des vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique			10 000 000 Prévision	Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/sou rce d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en FCFA	Source de financement
Site du projet	Libération de l'emprise Excavation et gros œuvres	Patrimoine culturel	La construction du CVET à proximité des divinités Akrakoffi et Gonimla ainsi que les divinités du village Ayaprikro pourrait avoir plusieurs impacts sur le patrimoine culturel, en particulier sur ces divinités vénérées. La perturbation de ces sites sacrés pourrait altérer les pratiques religieuses et culturelles des communautés locales qui vénèrent ces divinités, La construction du CVET pourrait perturber les rituels et les cérémonies traditionnelles qui se déroulent à ces endroits, La délocalisation ou la perturbation des divinités pourrait entraîner une perte d'identité culturelle pour la communauté locale, car ces divinités font partie intégrante de leur histoire et de leurs croyances.	Préparation d'un protocole d'urgence strict : le chef de chantier signalera immédiatement la découverte au superviseur environnemental et social de l'UCP-PARU, qui convoquera un archéologue agréé sous 48 heures maximum pour évaluation scientifique (typologie, importance nationale/régionale, mesures conservatoires). Selon la classification, des mesures provisoires seront mises en place : emballage neutre des objets, protection géotextile des structures, exclusion-zone palissadée avec surveillance 24/7. Mettre en place un plan de gestion validé par l'UCP-PARU Formation préalable des équipes chantier (reconnaissance vestiges), affichage bilingue stratégique et hotline 24/7 pour signalements immédiats. NES 8 : Patrimoine culturel	Préserver l'intégrité des sites sacrés et pratiques rituelles traditionnelles des communautés Akan/Baoulé. Maintenir l'identité culturelle et cohésion sociale liée aux divinités tutélaires. Assurer la conformité aux droits coutumiers	Cartographie précise sites sacrés (rayon 500m) Plan de Gestion Sites Sacrés	Durant la phase de construction	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 000 000 Prévision	Inclus dans le marché de l'entreprise

XIII.6.2 Phase d’exploitation et d’entretien

Zone concernée	Activités/source d’ impact	Composante du milieu affectée	Nature de l’ impact	Mesures d’ atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu physique										
Centre de valorisation et d’enfouissement technique Villages riverains Ville de Tiébissou	Fonctionnement du Centre de valorisation et d’enfouissement technique ; Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Approvisionnement en eau et en énergie ;	Air	Emission de la poussière et envols des déchets et éléments légers	Les camions de collecte et transfert des déchets seront systématiquement bâchés. Sensibiliser les chauffeurs sur l’envol des déchets Installer un système des filets mobiles autour de la plateforme d’enfouissement pour maîtriser les envols Optimiser les routes choisi/le parcours pour minimiser le trajet	Eviter l’émission de poussière et d’envol de déchets	Bâchage des camions transportant des déchets Sensibilisation des chauffeurs Installation d'un système des filets mobiles autour de la plateforme d'enfouissement pour maîtriser les envols	Durant la phase d’ exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	15 000 000	Entreprise d’exploitation
			Mauvaises odeurs issues de la fermentation des déchets collectés	Utilisez les systèmes de désodorisation par adsorption pour réduire les émissions d'odeurs ; Implantation d’arbres à fleurs odorantes autour du site Couverture quotidienne des déchets (10 à 30 cm de remblais de couverture) et limitation de la zone d’enfouissement non couverte des déchets à un maximum de 1000 m² Améliorer l'humidité du compost en réduisant la fréquence d'arrosage du compost	Réduire l’expansion de la mauvaise odeur	Utilisation des systèmes de désodorisation Plantation d’arbres à fleurs odorantes Couverture quotidienne des déchets et limitation de la zone d'enfouissement non couverte des déchets Réduction de la fréquence d'arrosage du compost				Entreprise d’exploitation
			Emission de CH4 et le NO2 associées à la décomposition des déchets organiques et de CO2 issue des activités de transport des déchets	Procéder à la surveillance de la qualité de l’air par des analyses périodiques ; Installer de puits de dégazage (d’extraction du biogaz) et une torchère après 15 à 18 mois du démarrage de l’exploitation (réduire l’impact du méthane (CH4))	Réduire l’émission de gaz dans l’air	Surveillance de la qualité de l’air Installation des puits de dégazage				Entreprise d’exploitation

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			Emissions générées par les groupes électrogènes	Installer des filtres dans les systèmes d'échappement pour capturer et réduire les particules fines. Effectuer un entretien régulier pour assurer le bon fonctionnement du moteur et du système de contrôle des émissions Assurer le nettoyage et le remplacement des filtres à air et des pièces usées pour maintenir l'efficacité.	Réduire les émissions et la pollution atmosphérique	Sélectionner les types de filtres les plus appropriés en fonction des caractéristiques des moteurs et des conditions d'exploitation Acheter les filtres certifiés selon les normes environnementales Programmer des inspections périodiques pour vérifier l'état général des moteurs et des systèmes de contrôle des émissions				
Centre de valorisation et d'enfouissement technique et ses environs	Fonctionnement du Centre de valorisation et d'enfouissement technique ; Approvisionnement en eau et en énergie ; Gestion des déchets et des	Sol	Détérioration de la qualité des sols par des déversements inopinés d'eaux usées, lixiviats et d'hydrocarbures	Rendre étanche les aires de stationnement des véhicules et imperméabiliser les zones de stockage des produits et de déchargement des déchets Installer des piézomètres autour du site du CVET au démarrage de l'exploitation	Eviter la contamination du sol	Imperméabilisation des zones de stockage des produits et déchargement de déchets Installation de piézomètres autour du site du CVET au démarrage de l'exploitation	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	35 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de valorisation et d'enfouissement technique Ville de Tiébissou Bassin versant du Bandama	effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales.	Ressource en eau (cours d' eau, puits communautaire, puits creusé par les agriculteurs, eaux souterraines)	Contamination des eaux souterraine par percolation des lixiviats, eaux usées et hydrocarbures qui peuvent s'infiltrer à travers le sol.	Rendre étanche les aires de stationnement des véhicules et imperméabiliser les zones de stockage des produits et de déchargement des déchets ; Installer un réseau de drainage et de captage des lixiviats sous les casiers de stockage ; Assurer le contrôle régulier des canalisations d'eaux usées et réseaux d'évacuation des eaux pluviales et de drainage des lixiviats ; Mettre en place des piézomètres de contrôle autour du site pour surveiller la qualité des eaux souterraines ; Réaliser des analyses régulières des nappes phréatiques afin de détecter toute contamination éventuelle. Mettre en place une géomembrane HDPE de 2,5 mm avec une perméabilité <10 ⁻¹³	Eviter la contamination des eaux souterraines	Imperméabilisation des zones de stockage des produits et déchargement de déchets, Installer un réseau de drainage et de captage des lixiviats sous les casiers, Assurer le contrôle régulier des canalisations d'eaux usées et réseaux d'évacuation des eaux pluviales et de drainage des lixiviats, Mettre en place des piézomètres de contrôle, Réaliser des analyses régulières des nappes phréatiques.				Entreprise d'exploitation
			Contamination des eaux de surface par les eaux de ruissellement du centre	Les eaux pluviales doivent être bien gérer et bien drainer grâce à un réseau de drainage autour du site du CVET et du casier d'enfouissement pour éviter leur contamination	Eviter la contamination des eaux de surface	Mise en place d'un système de drainage périphérique pour le site du CVET.				Entreprise d'exploitation
			Milieu biologique							
Centre de valorisation et d'enfouissement technique et ses environs	Fonctionnement du Centre de valorisation et d'enfouissement technique	Faune	Perturbation de l'écosystème local par des espèces encombrantes tels que les rats, les mouettes, etc.	Réaliser des campagnes de dératisation et d'éradication des espèces encombrantes en coordination avec le département des eaux et forêts Éviter l'utilisation des produits chimiques	Empêcher l'apparition des espèces encombrantes	Réalisation des campagnes de dératisation des espèces encombrantes	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et	2 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/ source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Présence des déchets		Migration forcée de la faune vers de nouvelles zones	Interdire la chasse, le prélèvement, la collecte et la capture des espèces fauniques ; Ajuster le tracé de la clôture pour préserver la continuité écologique le long du cours d'eau.	Réduire le taux de migration de la faune	Création des zones tampons entre les zones humaines et les habitats fauniques			1 000 000	Entreprise d'exploitation
A proximité du site du CVET (à environ 3 Km)	Mise ne service de la voie d'accès		La mise en service de la voie d'accès menant vers le CVET pourrait perturber les espèces animales locales. En effet, le trafic routier des engins pourrait accroître les dangers de collision avec des espèces terrestres ou mobiles, principalement les reptiles présents dans la zone	Créer des ponts de passage aux animaux.	Réduire les risques de collisions avec les animaux	Créer des ponts de passage aux animaux à travers la route d'accès.			2 000 000	Entreprise d'exploitation
Centre de valorisation et d'enfouissement technique et ses environs	Fonctionnement du Centre de valorisation et d'enfouissement technique	Flore	Perturbation de l'équilibre de l'écosystème local par la Propagation d'espèces non indigènes	Procéder à l'éradication des espèces non indigènes en coordination avec les eaux et forêts Un programme de désherbage sélectif est mis en œuvre deux fois par an sur les emprises La re-végétation par an avec des espèces pionnières locales Plan de Gestion des EEE	Empêcher l'apparition des espèces non indigènes	Réalisation des campagnes d'éradication des espèces non indigènes Re-végétation par an avec des espèces pionnières locales Programme de désherbage sélectif Plan de Gestion des EEE			3 000 000	Entreprise d'exploitation
Milieu socioéconomique										
Centre de valorisation et d'enfouissement technique et ses environs Ville de Tiébissou	Transfert des déchets	Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées par les gros porteurs	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules de transport des déchets	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	-	Entreprise d'exploitation
	Fonctionnement du Centre de valorisation et d'enfouissement technique		Salissure de la chaussée des voies par l'envol des déchets lors du transport	Sensibiliser les chauffeurs à lutter contre l'envol des déchets en bâchant systématiquement les déchets.	Eviter la salissure des voies empruntées	Sensibilisation des chauffeurs au bâchage des camions de déchets				Entreprise d'exploitation
			Incidence positive sur la capacité locale en infrastructures de qualité de gestion des déchets	Entretien régulièrement le Centre de valorisation et d'enfouissement technique pour une longue durée de vie.	Eviter la dégradation accélérée de l'infrastructure mise en place	Entretien régulier du Centre de valorisation et d'enfouissement technique				Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de valorisation et d'enfouissement technique et ses environs Ville de Tiébissou	Fonctionnement du Centre de valorisation et d'enfouissement technique Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Maintenance des installations du Centre de valorisation et d'enfouissement technique ; Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales	Santé publique	Exposition aux gaz d'échappement et nuisance olfactive et menaces de contraction de diverses maladies (allergies, respiratoires, stress, etc.)	Faciliter l'accès aux moyens de prévention et organiser des campagnes de consultations médicales annuelles des populations riveraines	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux odeurs	Organisation des campagnes de consultation médicales			3 000 000	Entreprise d'exploitation
			Exposition aux nuisances sonores et dangers de contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.)	Éteindre les moteurs des véhicules à l'arrêt Utiliser des véhicules de bonne qualité et émettant peu de bruits Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons Réaliser une cartographie du bruit durant l'exploitation du CVET pour mieux gérer les postes de travail bruyants	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit				Entreprise d'exploitation
			L'arrivée du personnel extérieur pour l'exploitation du CVET peut favoriser la propagation de maladies comme la tuberculose, les infections respiratoires, les maladies sexuellement transmissibles et autres.	Imposer un bilan de santé obligatoire pour tous les travailleurs avant leur embauche. Assurer une mise à jour des vaccinations recommandées.	Eviter la propagation des maladies.	Sensibilisation des ouvriers et de la population	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	3 000 000	Entreprise d'exploitation
			La Côte d'Ivoire étant une zone endémique, l'arrivée de personnel non immunisés ou mal protégés peut accentuer la transmission du paludisme, de la fièvre jaune par les moustiques et du choléra par l'eau et les aliments contaminés.	Organiser des séances de sensibilisation sur les comportements à risque et l'importance du dépistage.						Entreprise d'exploitation
			La mauvaise gestion des déchets du centre peut être source de propagation de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, etc.) chez la population riveraine. Aussi, il y aura un danger de prolifération de petits rongeurs (rats, souris) et autres bestioles nuisibles qui peuvent transmettre des maladies comme la leptospirose, la salmonellose, la tularémie, la méningite, ...	Campagne de désinsectisation et de dératisation Distribuer des moustiquaires imprégnées aux populations riveraines. Assurer une mise à jour des vaccinations recommandées.	Eviter la propagation des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Réalisation des campagnes de désinsectisation et de dératisation Distribution de moustiquaires imprégnées				

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de valorisation et d'enfouissement technique et ses environs Ville de Tiébissou		Sécurité et trafic routier	Congestion routière sur la voie de Béoumi et problème d'accès à la carrière avoisinante, l'usine et les villages environnants	Veiller à la limitation des vitesses à 30 km/h ; Sensibiliser les chauffeurs sur le respect du code de la route Mettre des panneaux de signalisation routière adéquats Optimiser la gestion des flux entrants des engins sur toute la journée Envisager des accords avec les entreprises de collecte à propos les horaires de travail formation des chauffeurs à la conduite défensive et aux enjeux de la cohabitation avec les différents usagers de la route	Eviter la congestion routière	Recrutement des agents de régularisation de la circulation Sensibilisation des chauffeurs sur le respect du code de la route			2 500 000	Entreprise d'exploitation
	Fonctionnement du centre de transfert Présence des travailleurs	Sécurité liée à l' emploi de personnel de sécurité	Les contrôles d'accès fréquents augmentent les abus surtout si la formation est déficiente en gestion conflits déchetteries et droits usagers/communautés.	Élaborer un code de conduite spécifique aux contrôles d'accès en déchetterie Formaliser une procédure écrite de contrôle d'accès Formation à la gestion non violente des conflits	Prévenir les abus et garantir le respect des usagers Uniformiser les pratiques de contrôle Réduire les incidents lors des contrôles d'accès	Rédaction du document de procédure Formation à la gestion non violente des conflits			1 200 000	Entreprise d'exploitation
Centre de valorisation et d'enfouissement technique	Fonctionnement du Centre de valorisation et d'enfouissement technique Réception des déchets ; Transfert des déchets ; Approvisionnement en eau et en énergie ;	Santé et sécurité au travail	Infection liée à la manipulation des déchets ménagers capable de contenir des agents pathogènes, notamment des bactéries, des virus et des parasites.	Utiliser de gants jetables ; Laver les mains à l'eau chaude et au savon après avoir manipulé des déchets ; Éviter de toucher le visage en particulier les yeux, le nez et la bouche, pendant la manipulation des déchets Sensibiliser les travailleurs aux risques associés à une mauvaise manipulation des déchets et sur les mesures de préventions, telles que l'apprentissage du lavage des mains efficace et la manière correcte d'enlever les gants, par exemple	Empêcher l'infection des travailleurs par des agents pathogènes, etc.	Fourniture des gants jetables aux employés Mise à disposition de l'eau chaude et du savon Sensibilisation des travailleurs aux risques associés à une mauvaise manipulation des déchets et sur les mesures de préventions			2 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Entretien du Centre de valorisation et d'enfouissement technique ; Maintenance des installations du Centre de valorisation et d'enfouissement technique		Maladies respiratoires et des problèmes oculaires lié à l'exposition à la poussière et aux particules des déchets	Fournir aux travailleurs exposés des masques de protection respiratoire, des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection pour les yeux ; Veiller au port des EPI en tout temps dans les zones exposées ; Effectuer des examens pulmonaires et oculaires réguliers pour surveiller la santé respiratoire des travailleurs exposés ; Faire la surveillance périodique de la qualité de l'air dans l'environnement de travail	Eviter la contraction des maladies respiratoire et des problèmes oculaires	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail Réalisations des examens médicaux périodiques Surveillance de la qualité de l'air	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	7 000 000	Entreprise d'exploitation
			Lésions auditives chez les travailleurs exposés au bruit, des troubles de vue dus à l'activité du tri des déchets	Fournir aux travailleurs exposés au bruit des protections auditives appropriées, comme des bouchons d'oreilles ou des casques antibruit ; Veiller au port des EPI en tout temps dans les zones bruyantes ; Effectuer des examens auditifs réguliers pour surveiller la santé auditive des travailleurs exposés au bruit ; Faire des mesures périodiques des niveaux de bruit dans l'environnement de travail Implanter des luminaires bien adaptés dans les cabines de tri pour instaurer un niveau d'éclairage adéquat Eviter tout revêtement métallique susceptible de générer des reflets gênants	Eviter problèmes auditifs et les troubles de vues chez les travailleurs	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail Réalisations des examens médicaux périodiques Surveillance du niveau sonore Implanter des systèmes d'éclairage adéquats				Entreprise d'exploitation
			Des blessures, notamment des coupures, des piqûres et des contusions, en manipulant des déchets tranchants ou en utilisant des équipements de levage	Fournir aux travailleurs les équipements de protection individuelle (EPI) ; Suivre les procédures de collecte et d'élimination des déchets tranchants	Eviter problèmes de coupures, blessures, etc. des travailleurs	Fournitures des équipements (EPI) en fonction des postes de travail				Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de valorisation et d'enfouissement technique et ses environs Ville de Tiébissou	Fonctionnement du Centre de valorisation et d'enfouissement technique Gestion des déchets et des effluents du centre ; Gestion des eaux pluviales	Paysage	Intrusions visuelles dans le paysage causées par la mauvaise organisation des installations du Centre de valorisation et d'enfouissement technique de déchets, avec leurs structures, leurs camions et leurs tas de déchets ; Envois des déchets lors des opérations de déchargement et de tri	Concevoir des installations de gestion des déchets de manière à les intégrer harmonieusement dans le paysage environnant ; Limiter la hauteur des structures associées aux installations du centre pour minimiser leur impact visuel ; Utiliser des revêtements ou des couleurs qui se fondent dans l'environnement ou qui sont esthétiquement agréables Confiner les aires de manipulation des déchets ; Mettre en place une équipe de ramassage des déchets d'envois et utiliser des véhicules conformes pour le transport pour éviter cette pollution mécanique Planter un double rangé d'arbres à risque réduit d'incendie le long de la clôture de l'ensemble du site.	Améliorer la qualité paysagère	Limitation de la hauteur des structures des installations Construction d'installation intégrée dans le paysage environnant Plantation d'un double rangé d'arbres à risque réduit d'incendie le long de la clôture de l'ensemble du site	Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	6 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Centre de valorisation et d'enfouissement technique Villages environnants Ville de Tiébissou	Fonctionnement du Centre de valorisation et d'enfouissement technique Présence des travailleurs	Violence contre les groupes vulnérables	Violences basées sur le genre, violence sexuelle comme le viol, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Réaliser des séances de sensibilisation contre les risques et conséquences des VBG, y compris l'EAS/HS et d'éducatons envers la communauté, et notamment les groupes plus vulnérables à ces risques, ainsi qu'auprès du personnel de chantier ; Prendre en compte la problématique des VBG lors de l'élaboration des clauses contractuelles ; Identifier les centres de soutien médical, juridique et psychologique disponibles dans la communauté, et y référer les survivantes des VBG, y compris celles d'EAS/HS ; Exiger l'arrêt des travaux en cas d'un constat de violence sur les personnes vulnérables et les autres membres de la communauté et informer immédiatement le projet ; Assurer une large diffusion des offres d'emplois afin d'assurer une égalité de chance à tous les demandeurs. Appliquer des sanctions contre les auteurs de VBG	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Réalisation des sensibilisations sur VBG, y compris l'EAS/HS et d'éducatons envers la communauté, et notamment les groupes plus vulnérables			2 500 000	Entreprise d'exploitation
		Cohésion sociale		Recruter en priorité la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés Établir un mécanisme de gestion des plaintes accessible à la population locale ; Collaborer avec des représentants locaux, des groupes communautaires et des ONG pour établir des relations positives ; Traiter les plaintes de manière transparente et résoudre-les de manière équitable et rapide			Durant la phase d' exploitation	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	2 000 000	Entreprise d'exploitation

Zone concernée	Activités/source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
CVET de Mbouédio	Fonctionnement du Centre de valorisation et d'enfouissement technique Présence des travailleurs	Menace d' inondation	Une gestion inappropriée des déchets Aggravement de la pollution environnementale par dispersion des déchets Des dégâts matériels et mise en danger de la sécurité des employés Infiltration des lixiviats mélangés avec les eaux des inondations aux nappes phréatiques Un coût élevé pour la remise en état du CVET après des fortes inondations	Identifier et faire la cartographie des zones inondables ; Etablir des scénarios d'inondation et des plans d'intervention en urgence pour garantir une réponse rapide et installer des systèmes de surveillance et de prévisions des inondations ; Elever les installations critiques comme les zones de stockage temporel des déchets ; Mettre en place un plan de nettoyage et de réhabilitation rapide en cas de dégâts après des inondations Mettre en place des digues de protection ou créer des zones tampons autour du centre	Réduire le risque d'inondation	Cartographier les zones inondables Installer des systèmes de surveillance et de prévisions des inondations Mettre en place un plan d'intervention d'urgence Mettre en place des digues et des zones tampons autour du CT	Durant l' exploitation du CVET	Entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants	4 500 000	Entreprise d'exploitation

XIII.6.3 Phase de fermeture et de réhabilitation

Zone concernée	Activités /source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Milieu physique										
Site du projet et villages environnants	Démolition des infrastructures Extraction des fondations des bâtiments Démantèlement du CVET Réhabilitation du site	Air	Dégradation de la qualité de l'air par les matières particulaires en suspension (MPS)	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières ;	Réduire l'expansion des matières particulaires (MPS) dans l'air	Arrosage de la plateforme des travaux	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	5 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
				Assurer une couverture de la surface de la décharge avec une géomembrane de 1 à 1,5 mm et géotextile de drainage, une couche de terre végétale et une plantation avec des espèces qui s'adaptent au climat de la région		Une couverture de la surface de la décharge avec une géomembrane et géotextile de drainage, une couche de terre végétale et une plantation avec des espèces qui s'adaptent au climat de la région				
				Contrôler le dégazage (extraction du biogaz) du site et le torchage et ou la valorisation du biogaz		Contrôle du dégazage (extraction du biogaz) du site et le torchage et ou la valorisation du biogaz				
				Contrôler le niveau des lixiviats dans la masse des déchets pour éviter une inhibition de la formation du biogaz		Contrôle du niveau des lixiviats dans la masse des déchets				
Les camions de transport des matériaux de démantèlement doivent être couverts ;		Bâchage des camions de transport des déchets								
Limiter la vitesse des véhicules pour réduire l'envol de poussières										
	Dégradation de la qualité de l'air par les émissions (CO2, NOx, SOx) des engins	Assurer régulièrement la maintenance des engins pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement	Réduire la propagation de gaz (CO2, NOx, SOx) dans l'air	Faire la maintenance régulière des engins	2 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise				
	Sensibilisation des chauffeurs quant aux vitesses de circulation		Sensibiliser les chauffeurs sur la vitesse							
Site du projet	Sol	Compactage de sol	Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier	Eviter le compactage des sols			Création des pistes d'accès pour la circulation des engins	3 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise	
		Fragilisation et érosion des sols	Enherber et/ou planter sur les terrains mis à nu le plutôt possible	Eviter la fragilisation et l'érosion du sol			Enherbement des aires mise à nue			

Zone concernée	Activités/ source d’ impact	Composante du milieu affectée	Nature de l’ impact	Mesures d’ atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement							
			Contamination du sol par le déversement accidentel des hydrocarbures et de lixiviats	Eviter de déverser la laitance de béton sur le sol Entretien, réparation et vidange des véhicules doivent se faire dans un lieu approprié (garages, station de service, etc.) Interdire le lavage des engins et véhicules sur le chantier Drainer les eaux pluviales Contrôler les fuites superficielles des lixiviats Contrôler les infiltrations des lixiviats	Eviter la contamination du sol	Réalisation des entretiens des engins dans des garages et stations-services Drainage des eaux pluviales Contrôle des fuites superficielles des lixiviats et leurs les infiltrations			10 000 000	Inclus dans le marché de l’entreprise							
Site du projet		Ressource en eau (cours d’ eau, puits communautaire, puits creusé par les agriculteurs)	Déchargement d'eaux de ruissellement contenant des sédiments et des matières polluantes dans la rivière à proximité	Assurer un bon drainage des eaux de surface autour du site d’enfouissement pour éviter leur contamination	Eviter la contamination de la rivière à proximité du site	La mise en place d'un réseau de drainage des eaux de surface					20 000 000	Inclus dans le marché de l’entreprise					
Ville de Tiébissou			Empiètement sur le drainage superficiel des eaux de pluie par le stockage des déblais de démolition	Aménager un espace pour le stockage des matériaux de démantèlement	Eviter l’empiètement sur le drainage des eaux de pluie	Construction d’une plateforme de stockage des matériaux de démantèlement											
Région du Bélier			Contamination des eaux des aquifères d’altérites captées par les puits villageois à proximité du site	Prévoir une surface étanche, bétonnée avec un mur de rétention pour les opérations de ravitaillement des véhicules et la machinerie lourde Les réservoirs des engins chargés des travaux doivent être entretenus et inspectés régulièrement	Eviter la contamination des eaux souterraines du site	Construction d’une plateforme bétonnée avec système de rétention pour les opérations de ravitaillement									Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	
Bassin Versant du Bandama																	
Milieu socioéconomique																	

Zone concernée	Activités/ source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet Villages environnants Ville de Tiébissou	Circulation d'engins et de véhicules de chantier Fermeture du centre	Sécurité et trafic routier	Exposition des populations aux dangers d'accident de la circulation	Élaborer un plan de sécurité routière Mettre en place des dispositifs de sécurité et de signalisation routière nécessaire Installer des panneaux de limitation de vitesse des engins de construction (30 km/h)	Réduire le risque d'accident de circulation	Élaboration d'un plan de sécurité routière Installation des panneaux de signalisation Sensibilisation des conducteurs au code de la route	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	4 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
			Perturber la circulation	Établir une bonne organisation du chantier et mettre en place un plan de circulation	Réduire la perturbation de la circulation	Recrutement des agents de régularisation de la circulation			-	Inclus dans le marché de l'entreprise
		Infrastructures	Accélération de la dégradation des routes empruntées	Respecter le poids des charges à l'essieu des véhicules transportant les matériaux de démantèlement	Ralentir la durée de dégradation des routes	Vérification des poids des charges à l'essieu			-	Inclus dans le marché de l'entreprise
Villages environnants Ville de Tiébissou	Démolition des infrastructures Extraction des fondations des bâtiments	Activités économiques locales	Pertes des activités commerciales liées à la fermeture du centre	Proposer des services de conseil ou d'accompagnement pour aider les entreprises à réorienter leurs activités vers d'autres marchés ou produits	Réduire l'impact économique	Accompagnement pour aider les entreprises à réorienter leurs activités vers d'autres marchés ou produits			-	PARU
Site du projet	Démantèlement du CVET Réhabilitation du site Circulation d'engins et véhicules de chantier	Santé et sécurité au travail	Atteinte à la santé des ouvriers et exposition aux accidents de chantier	Mettre à la disposition des travailleurs et veiller au port obligatoire des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés (casques, chaussures de sécurité, gants, harnais de sécurité, casques anti-bruit) Sensibiliser les travailleurs au respect des règles de sécurité par l'affichage des pictogrammes Procéder au balisage de la zone de projet et interdire l'accès à toute personne autre que le personnel de chantier	Réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles	Fourniture des équipements (EPI) aux travailleurs Sensibilisation des travailleurs au respect des règles de sécurité	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	4 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
Site du projet Villages environnants Ville de Tiébissou	Démolition des infrastructures Extraction des fondations des bâtiments Démantèlement du CVET	Santé publique	Contraction de diverses maladies (méningite, allergies, ophtalmologiques problèmes respiratoires, etc.) liées à l'exposition aux poussières et aux gaz d'échappement	Arroser le chantier en période sèche pour réduire la mise en suspension des poussières Veiller à ce que les campagnes de vaccination contre la méningite en période sèche soient faites par INHP Mise en œuvre d'un plan de réduction ou suppression des émissions atmosphériques	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition à la poussière	Arrosage de la plateforme des travaux Organisation des campagnes de vaccination			15 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/ source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Réhabilitation du site Circulation		Dégradation de la situation sanitaire liée aux dangers de propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur la contamination des IST/VIH/Sida Organiser le dépistage volontaire des travailleurs et des riverains Sensibiliser et informer les ouvriers et les populations riveraines sur les dangers de la contamination de la Covid-19 Sensibiliser la population à se faire vacciner contre la COVID 19	Eviter la propagation des IST-VIH/SIDA et COVID 19	Sensibilisation des ouvriers et de la population Organisation de dépistage volontaire VIH/SIDA Organisation de campagne de vaccination COVID 19				Inclus dans le marché de l'entreprise
			Contraction de diverses maladies (stress, affections ORL, etc.) liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibiliser les conducteurs sur le respect des instructions relatives à l'utilisation des klaxons Limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner les riverains ; L'entrepreneur doit munir les moteurs à combustion interne des engins de terrassement (buteurs, niveleuses, excavatrices, génératrices, compresseurs à air, grues, etc.) de silencieux ; Respect des horaires de travail Eloignement des sources sonores des habitations dans la mesure du possible	Eviter la contraction des maladies liées à l'exposition aux nuisances sonores	Sensibilisation des conducteurs sur l'usage des klaxons Utilisation des engins émettant moins de bruit	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux		Inclus dans le marché de l'entreprise
			Apparition de certaines maladies (choléra, fièvre typhoïde, paludisme, etc.) liée à la mauvaise gestion des déchets de chantier et la défécation en plein air des ouvriers	Mise en place d'un Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets (PGED) ; Sensibiliser la main d'œuvre (les travailleurs de chantier) sur la gestion des déchets ; Négocier les contrats de récupération de certains déchets solides avec les opérateurs agréés	Eviter la contraction des maladies liées à la mauvaise gestion des déchets	Enlèvement des déchets par un opérateur agréé Exécution du plan de gestion des déchets du site				Inclus dans le marché de l'entreprise
Site du projet Villages environnants Ville de Tiébissou	Démantèlement du CVET Réhabilitation du site	Emplois	Perte d'emplois	Offrir des programmes de formation ou de reconversion pour aider les travailleurs de ces entreprises à acquérir de nouvelles compétences et à trouver d'autres opportunités d'emploi.	Trouver d'autres opportunités d'emplois	Formation et reconversion des employés			-	Inclus dans le marché de l'entreprise

Zone concernée	Activités/ source d' impact	Composante du milieu affectée	Nature de l' impact	Mesures d' atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site du projet	Démantèlement du CVET Réhabilitation du site	Paysage	Modification de la qualité paysagère	Limitier au strict minimum les aires d'entreposage des véhicules, engins, matériaux et matériels de chantier Enlever les tas de matériaux non utilisés et des déchets banals au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Réduire la dégradation de la qualité paysagère	Limitation des aires d'entreposage Enlèvement régulier des déchets			3 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise
Site du projet Villages environnants Ville de Tiébissou	Présence de la main d'œuvre	Violence contre les groupes vulnérables	Abus et violences sexuelles basées sur le genre (VBG) notamment sur les groupes vulnérables	Etablir des partenariats avec les ONG en charge des questions de genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique Mettre en place un dispositif pour la réception des survivantes Inclure les comportements interdits liés au genre, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, et de violence psychologique ainsi que les sanctions dans les conditions particulières du contrat.	Eviter les VBG, violence sexuelle, d'harcèlement sexuel, de violence verbale et de violence psychologique	Contrat de sensibilisation avec les ONGs spécialisées ; Mise en place d'un dispositif pour la réception des victimes			5 000 000	PARU
Site du projet Villages environnants Ville de Tiébissou	Recrutement de la main d'œuvre	Cohésion sociale	Conflits entre la population locale et les ouvriers des entreprises des travaux	Rendre transparente la procédure de recrutement et privilégier la main d'œuvre locale pour les tâches qui correspondent aux profils disponibles chez les riverains Sensibiliser le personnel de chantier sur le respect des us et coutumes des populations locales Informier et impliquer les autorités traditionnelles dans l'ensemble du processus Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes	Eviter les conflits entre la population locale et les travailleurs	Sensibilisation des travailleurs sur le respect des us et coutumes des populations locales Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes	Durant la phase de démantèlement et réhabilitation	Entreprise des travaux	3 000 000	Inclus dans le marché de l'entreprise

XIV. ANNEXE 14 : CARTOGRAPHIE DU CADRE PHYSIQUE DE LA ZONE DU PROJET

XIV.1.1 Bassins versant de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est drainée par un ensemble de cours d'eau subdivisé en onze principaux bassins versants. Les eaux de surface se composent de cours d'eau, de retenues réparties sur l'ensemble du territoire ainsi que des lagunes situées dans la zone côtière. Le réseau hydrographique de la Côte d'Ivoire se compose principalement :

- Quatre bassins majeurs qui sont, d'Ouest en Est, le Cavally, le Sassandra, le Bandama et la Comoé ;
- Des petits cours d'eau côtiers dont les plus significatifs sont le Tabou, le San-Pédro, le Niouniourou, le Boubo, l'Agnéby, la Mé, la Bia et le Tanoé ;
- Des affluents du Niger, notamment le Gbanhala, (Kouroukélé), le Baoulé, le Dégou, le Kankélaba et la Bagoué ;
- Quelques affluents de la Volta Noire dont une partie du cours principal constituent la frontière Nord-Est entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, à savoir le Koulda, le Gbanlou, le Gougoulo et le Kohodio.

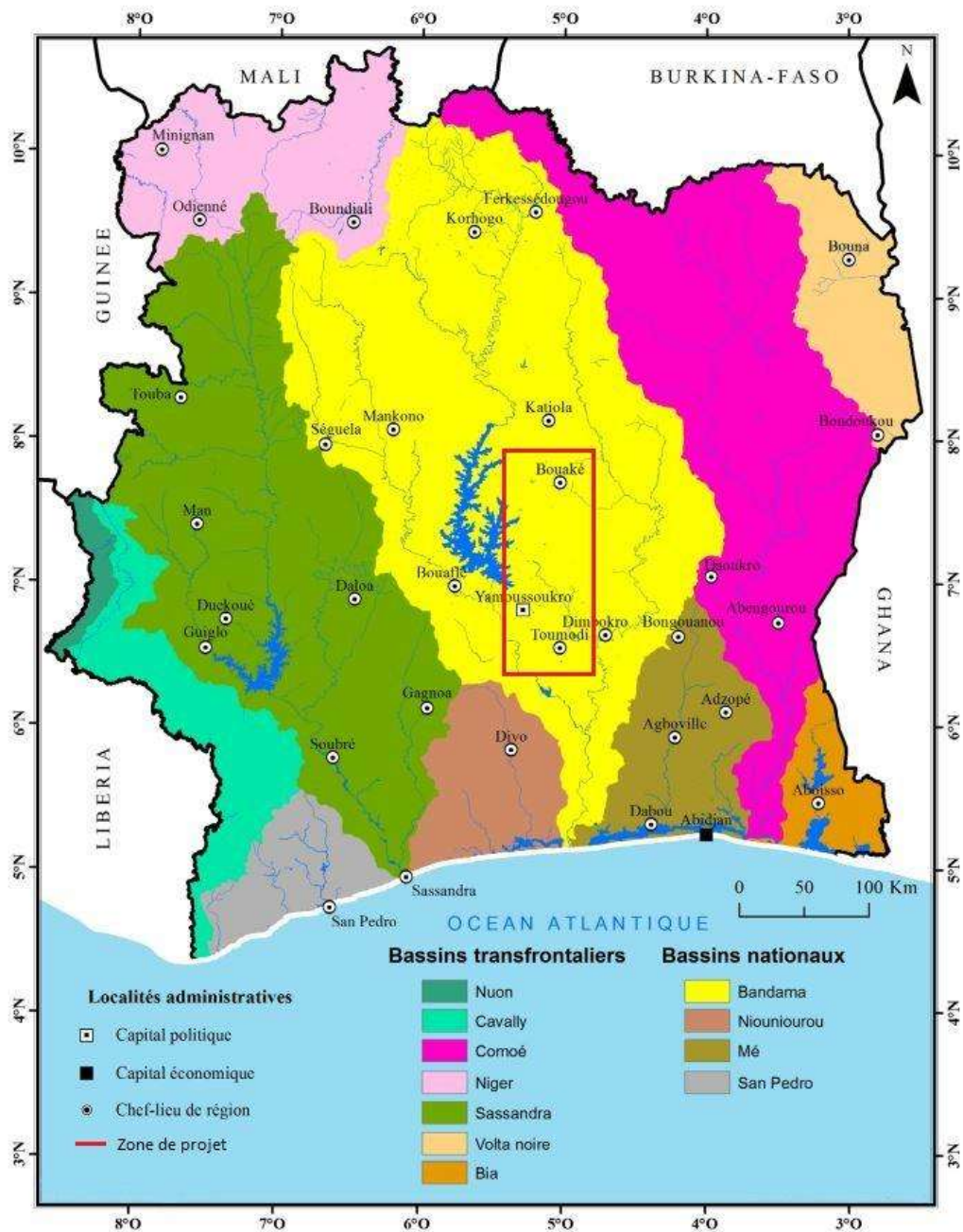


Figure XIII.6-1 : Carte des principaux bassins versant de la Côte d'Ivoire

XIV.1.2 Pédologie de la Côte d'Ivoire

Des différents types de sols sont rencontrés en Côte d'Ivoire, toutefois, ceux qui couvrent la majorité du territoire ivoirien sont les sols ferrallitiques qui sont présents à l'Est, l'Ouest et le Sud du pays, dans les forestières et pré-forestières, ainsi les savanes soudanaises et sub-soudanaises et les aires septentrionales.

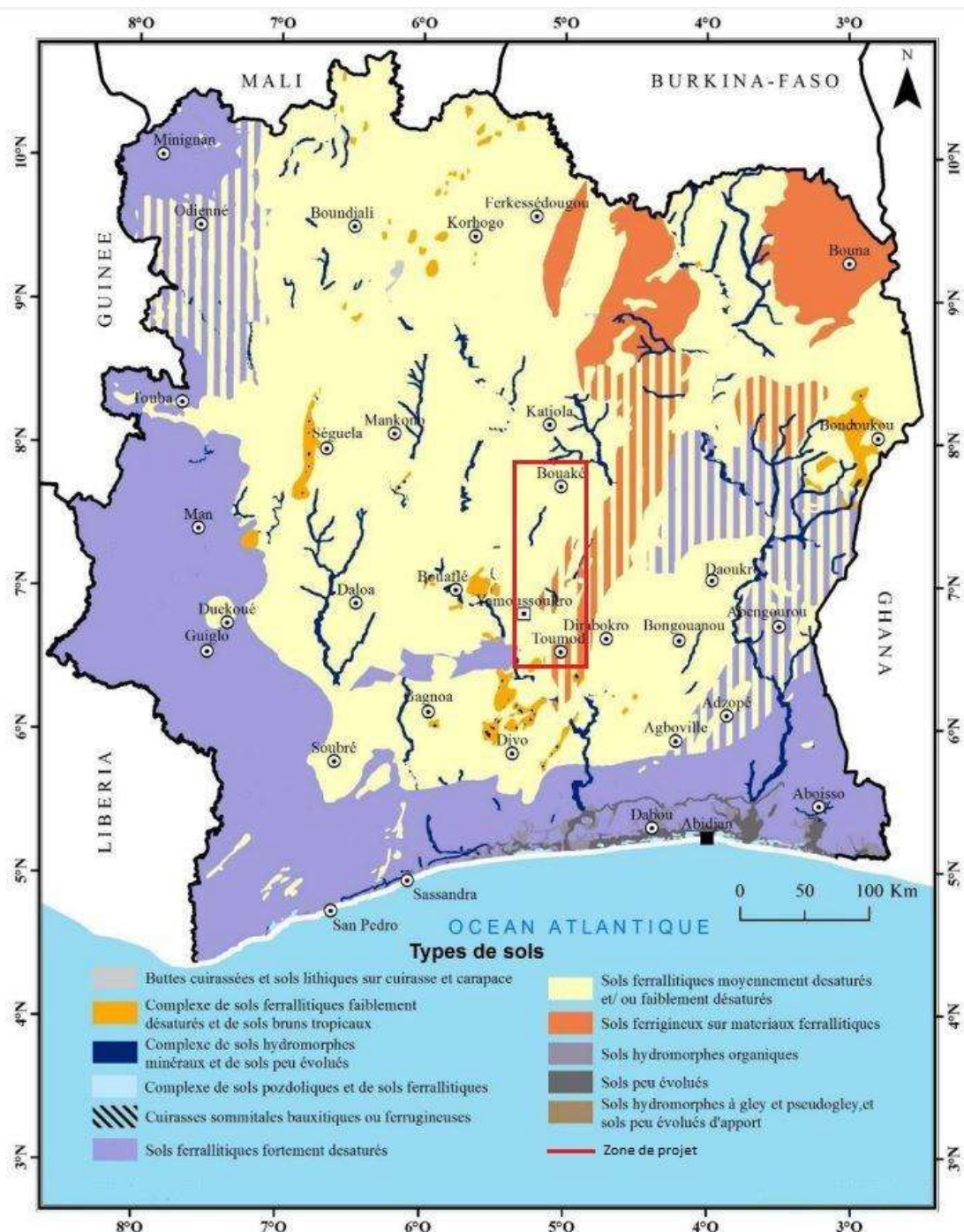


Figure XIII.6-2 : Carte pédologique de la Côte d'Ivoire

XIV.1.3 Relief et géomorphologie de la Côte

La Côte d'Ivoire est située sur d'anciennes roches de socle du Précambrien et, comme les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, son relief topographique est monotone, ne présentant que peu de contraste. L'altitude augmente légèrement du Sud-Est au Nord-Ouest.

Les autres caractéristiques topographiques sont la zone littorale qui représente un plateau continental, les lagunes et les barres de sable situées dans la partie sud du pays le long du Golfe de Guinée, et qui est soutenue par des dépôts sédimentaires superficiels du Mésozoïque et du Cénozoïque.

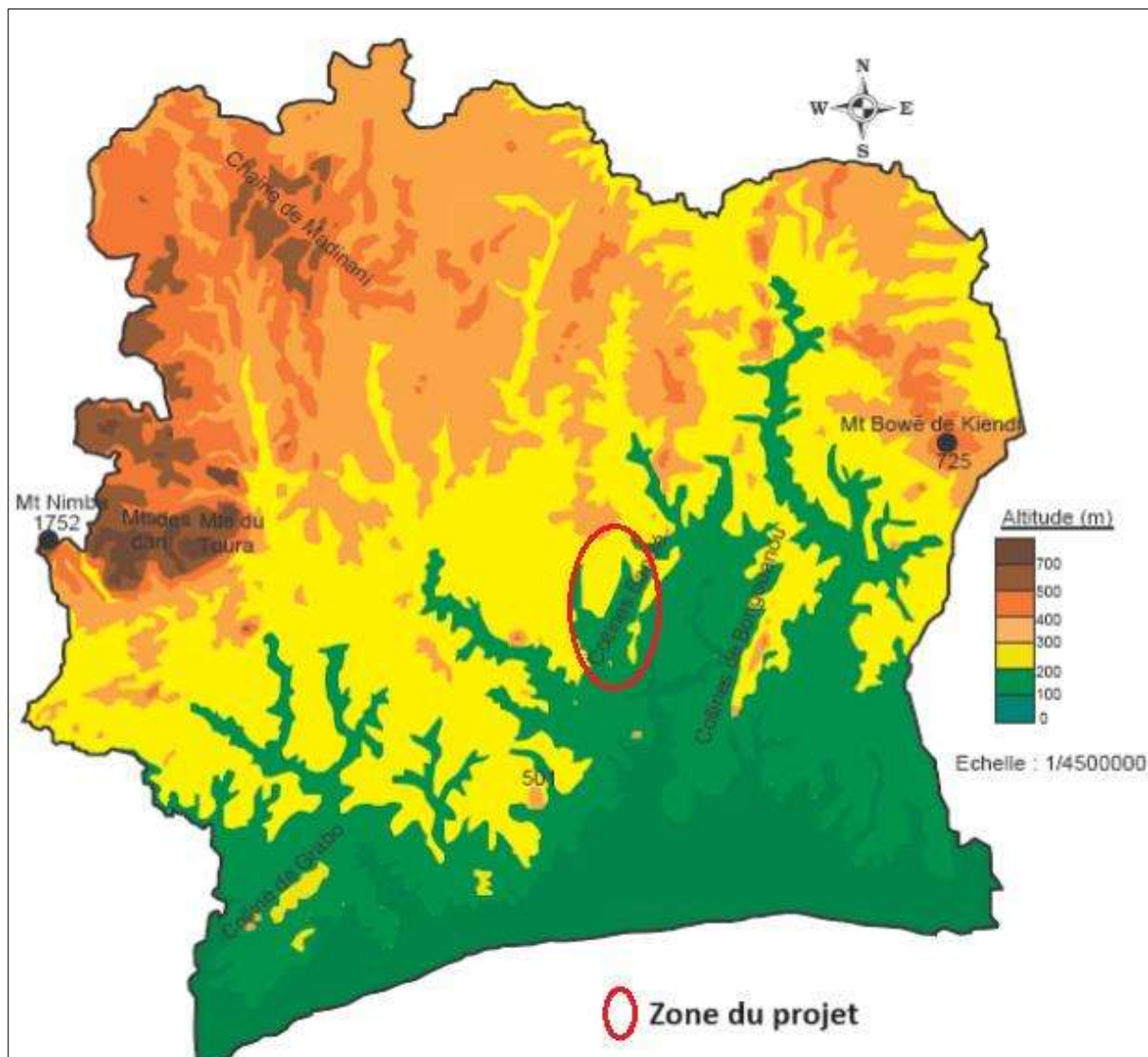


Figure XIII.6-3 : Carte représentative du relief de la Côte d'Ivoire

XIV.1.4 Ressources géologiques de la Côte d'Ivoire

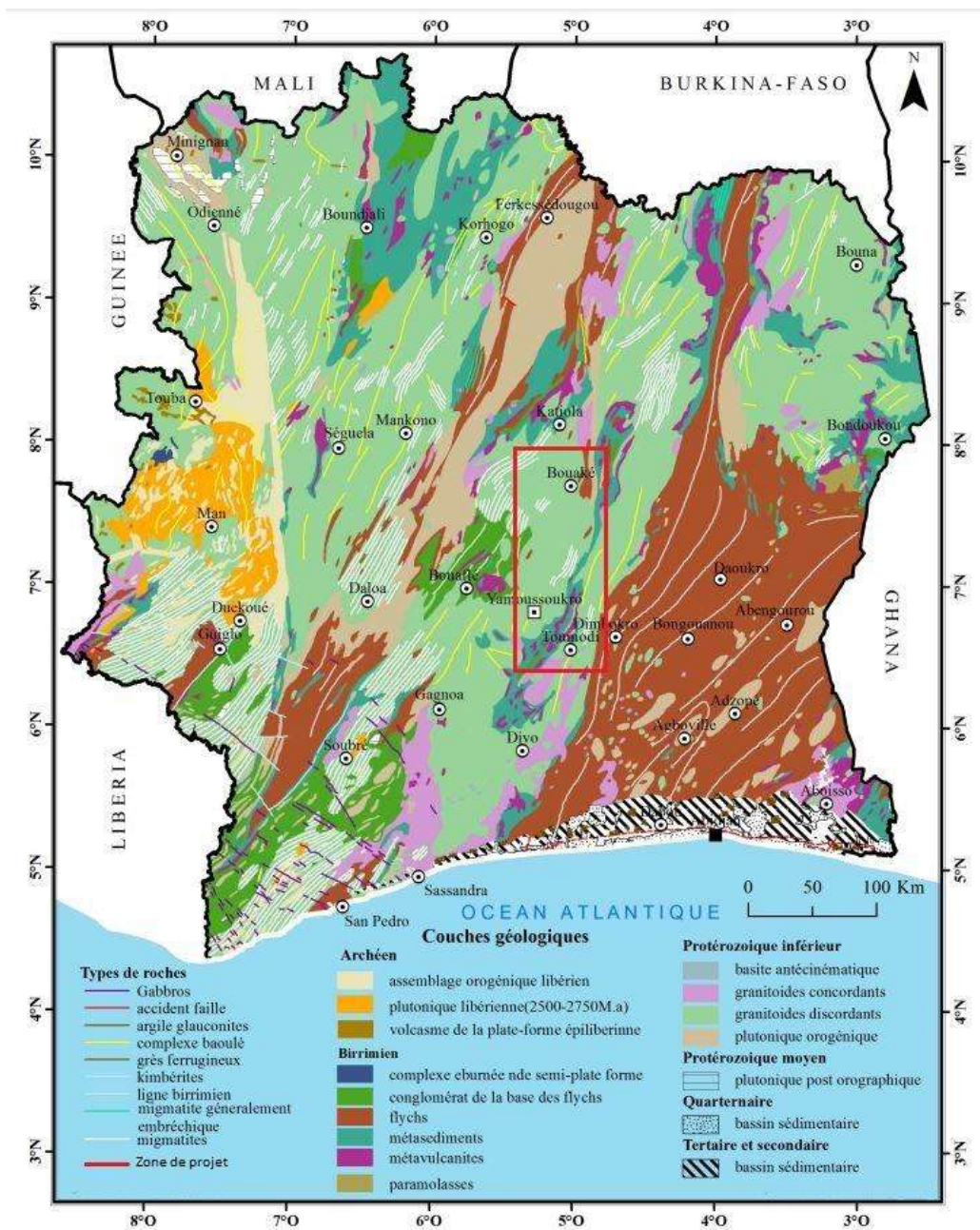


Figure XIII.6-4 : Carte géologique de la Côte d'Ivoire

XIV.1.5 Reliques forestières de la Côte d'Ivoire

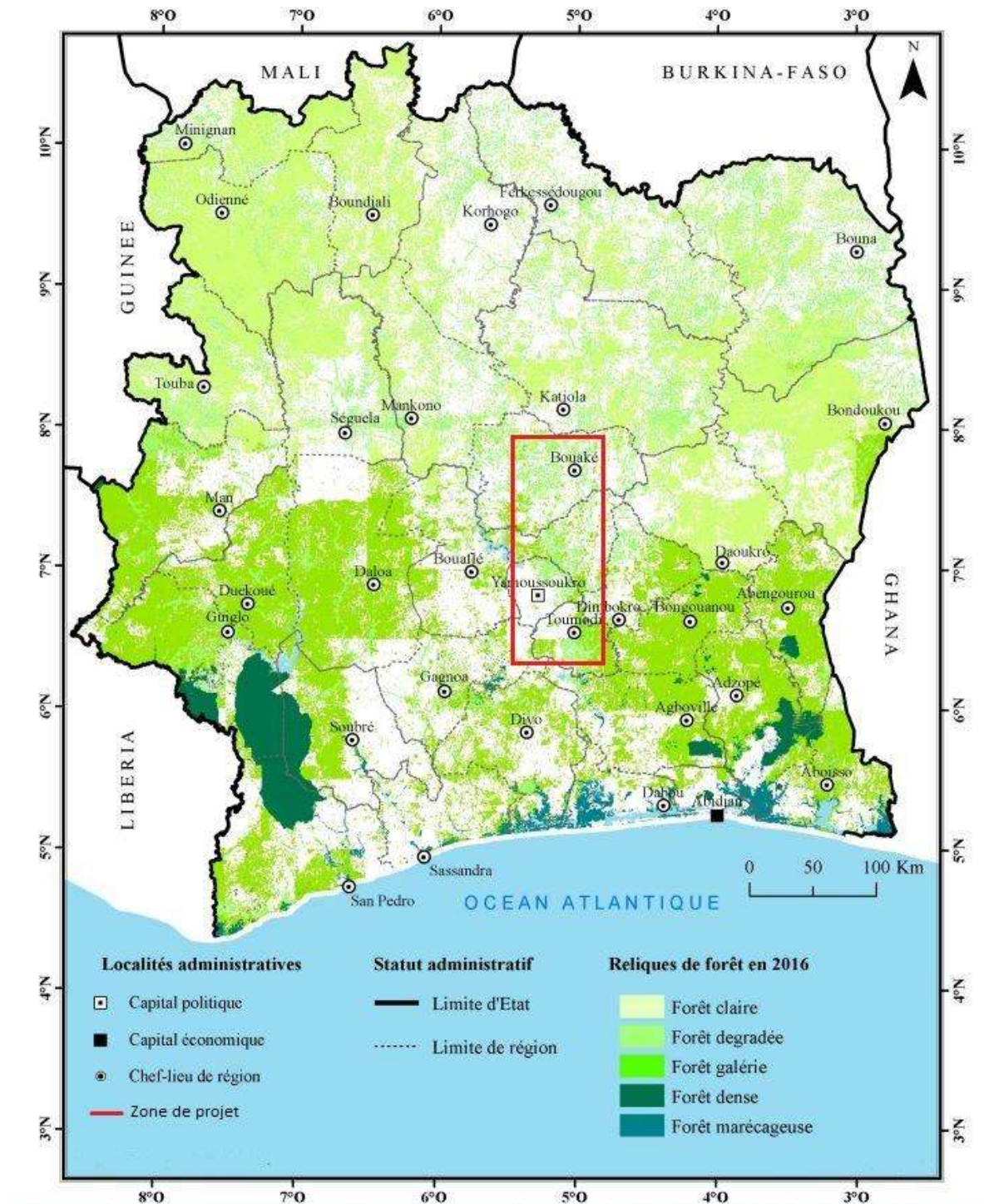


Figure XIII.6-5 : Carte des reliques forestières

XV. ANNEXE 15 : LISTE DES PERSONNES OU ORGANISATIONS QUI ONT PREPARE OU CONTRIBUE A L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le tableau ci-dessous présente la liste des experts qui forme une équipe multidisciplinaire et qui ont contribué à l'élaboration de la présente étude d'impacts environnemental et social.

Noms et prénoms	Qualification	Poste de travail dans l'étude
Experts clés		
M. Sami ABID	Environnementaliste international	Chef de mission, coordination de l'étude
M. Zied HMIDI	Génie Civil	Etude du Génie civil
Pr AHOUSSEI Kouassi Ernest	Hydrogéologie	Caractérisation de l'état initial de la qualité des eaux du site du projet
M. Slim FERCHICHI	Gestion des déchets solides ménagers et assimilés	Description du mode gestion des centres de transfert
M. BOUAKI KOUADIO BAYA	Socio-économie	Etude socioéconomique et enquête sociologique
M. Mohamed HEDI	Assainissement	Etude de l'assainissement
Dr DALI Lokou Brice	HSE et sécurité	Elaboration d'un plan de gestion des risques
Pr KASSI N'Dja Justin Kevin	Gestion des ressources forestières (faune, flore)	Caractérisation de la flore et la faune du site du projet
Equipe d'appui		
M. TAPE Ladou Gbeli	Environnementaliste	Coordinateur en Interne et communication avec le PARU
M. Marwen NAIFER	Ingénieur environnement/gestion des déchets solides	Coordinateur de projet (I2e CI)

Noms et prénoms	Qualification	Poste de travail dans l'étude
Mme. Wafa MAALEJ	Ingénieure en environnement/gestion des déchets solides	Coordinateur de projet (I2E. SA)
Mme. Zoubeida SGHAIER et M. LIODA Stéphane	Planning et Cost Control	Responsable planification et Cost Control

XVI. ANNEXE 16 : TDRS DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIALE (EIES)

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail



MINISTRE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 – CI

**COMPOSANTE 2 : AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE
GESTION DES DECHETS SOLIDES**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE
CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE**

Mai 2022

SOMMAIRE

Table des matieres	i
Table des figures.....	ii
Liste des tableaux	ii
Liste des abréviations	iii
I. ANNEXE 1 : Plan de gestions de la santé et de la sécurité de la communauté	1749
I.1 Relation du programme de santé et de sécurité de la communauté avec les autres programmes de gestion	1752
I.2 Stratégie générale pour l'atténuation	1753
I.3 CADRE POUR LA GESTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DE LA COMMUNAUTE 1754	
I.3.1 Programme des services de santé	1754
I.3.2 Programme de prévention des maladies	1755
I.3.2.1 Paludisme	1755
I.3.2.2 Maladies sexuellement transmissibles.....	1756
I.3.3 Programme pour la sensibilisation en matière de santé et de sécurité de la communauté	1756
I.3.3.1 Sensibilisation en matière de sécurité routière	1756
I.3.3.2 Gestion des matières dangereuses et sensibilisation à la sécurité	1756
I.3.3.3 Sensibilisation en matière de préparation et d'intervention d'urgence.....	1757
I.3.4 Programme pour un style de vie positif.....	1757
I.3.5 Programme relatif à l'intégrité des sous-traitants.....	1757
I.3.6 Planification pour la préparation et les interventions d'urgence externe	1757
I.3.7 Sécurité avec programme de l'intégrité.....	1758
I.4 SURVEILLANCE ET ENTRETIEN	1760
I.4.1 Exigences en matière de confidentialité	1760
I.4.2 Surveillance de la santé de la communauté.....	1760
I.4.3 Vérification.....	1760
I.5 REVISION ET MISE A JOUR.....	1760
II. ANNEXE 2 : Plan de préparation et d'intervention d'urgence (PIU)	1761
II.1 Composantes d'un plan d'urgence.....	1761
II.2 PLAN D'OPERATION INTERNE	1762
II.2.1 L'organisation de l'alerte.....	1762
II.2.2 Le message d'alerte	1762

II.2.3	Le schéma d'alerte.....	1762
II.2.4	La situation géographique	1763
II.2.5	Le recensement des moyens de lutte.....	1763
II.2.6	L'organisation des secours.....	1764
II.2.7	L'information	1764
II.2.8	L'exercice d'entraînement	1764
III.	ANNEXE 3 : Plan de santé et sécurité au travail (PSST).....	1765
III.1	Emplacement des activités.....	1765
III.2	Personnel prévu.....	1765
III.3	Voies d'accès	1765
III.4	Interférences et services touchés	1765
III.5	SERVICES HYGIENIQUE ET DE BIEN ETRE	1766
III.6	INTERVENTION EN CAS D'URGENCE ET PREMIERS SECOURS.....	1767
III.6.1	Boîtes à pharmacie	1767
III.6.2	Transfert des blessés	1767
III.6.3	Voies de sortie de secours	1767
III.6.4	Extinction des incendies	1768
III.6.5	Premiers secours	1769
III.7	RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LA PHASE DE FONCTIONNEMENT DE LA DECHARGE.....	1774
III.8	Utilisation et circulation des camions et des véhicules.....	1774
III.9	Installations dans les bâtiments et produits	1775
III.10	Bâtiments.....	1777
III.11	Extincteurs et Robinets Incendie Armés (RIA).....	1778
III.12	Malveillance.....	1779
III.13	Manques d'utilités	1779
III.14	Autres.....	1779
III.15	Programme de gestion des risques	1780
IV.	ANNEXE 4 : Plan de gestion des accidents / Incidents (PGAI).....	1782
IV.1	Introduction.....	1782
IV.2	Identification et analyse des risques et accidents	1782
IV.2.1	Identification des risques liés aux activités de la phase d'aménagement et de construction	1782
IV.2.2	Identification des risques et accidents en phase d'exploitation	1783
IV.2.3	Analyse des risques	1784

IV.2.3.1	Risques en phase d'aménagement et de construction	1784
IV.2.3.2	Risques en phases d'exploitation	1784
IV.2.4	Moyens de maitrise des risques et des accidents	1785
IV.2.4.1	Moyens de maitrise des risques et des accidents en phase d'aménagement et de construction.....	1785
IV.2.4.2	Moyens de maitrise des risques et des accidents en phase d'exploitation	1786
IV.2.4.3	Mesures de sécurité pour le personnel.....	1787
IV.2.4.3.1	Dispositions générales	1787
IV.2.4.3.2	Panneaux de signalisation de santé et de sécurité au travail.....	1787
V.	ANNEXE 5 : Plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO)	1791
V.1	Aperçu de l'utilisation du personnel du projet.....	1791
V.1.1	Caractéristiques et types de travailleurs du projet.....	1791
V.1.2	Travailleurs au bénéfice des entreprises contractantes et sous-traitantes...	1791
V.2	Principaux risques liés à la main d'œuvre	1792
V.3	Aperçu de la législation du travail : termes et conditions.....	1793
V.4	Aperçu de la législation du travail : santé et sécurité au travail.....	1794
V.5	Personnel responsable	1795
V.6	Politiques et procédures.....	1796
V.7	Age pour l'emploi	1797
V.8	Cas des travaux forcés.....	1798
V.9	Mécanisme de règlement des litiges.....	1798
V.10	Gestion des contractants et prestataires.....	1801
V.11	Travailleurs communautaires.....	1802
V.11.1	Les modalités de sélection des travailleurs communautaires dans le cadre du projet	1803
V.11.2	Les conditions de renouvellement des travailleurs communautaires.....	1804
V.12	Employés des principaux fournisseurs	1804
VI.	ANNEXE 6 : Plan PARTICULIER de gestion ET D'ELIMINATION des déchets (PpGeD)	1805
VI.1	Gestion des Déchets Solides.....	1805
VI.2	Gestion des Rejets Liquides.....	1808
VI.2.1	Eaux usées sanitaires	1808
VI.2.2	Huiles usagées et graisses.....	1808
VI.3	Gestion de la pollution des sols.....	1810
VI.4	Gestion des Rejets Gazeux	1810

VI.5	Gestion des Produits Chimiques	1810
VI.6	Composantes du plan de gestion des déchets	1812
VI.7	Elaboration et application du plan de gestion des déchets.....	1812
VI.8	Gestion des déchets durant la phase du chantier ?	1812
VII.	ANNEXE 7 : Mécanisme de gestion des découvertes fortuites	1819
VII.1	Introduction	1819
VII.2	Objectifs	1819
VII.3	Champs d'application.....	1819
VII.4	Rôles et responsabilités	1819
VII.5	Procédure de Gestion des découvertes fortuites.....	1820
VII.5.1	Suspension des travaux et délimitation du site	1820
VII.5.2	Protection des découvertes fortuites.....	1820
VII.5.3	Rapports de découverte fortuite.....	1820
VII.5.4	Prises de contact avec les autorités locales	1821
VII.5.5	Gestion du personnel du projet.....	1821
VIII.	ANNEXE 8 : Mécanisme de gestion des plaintes.....	1822
IX.	ANNEXE 9 : mecanisme de prévention et de réponse aux EAS/HS VCE ET VGB....	1826
X.	ANNEXE 10 : Plan de gestion de la sécurité routière	1830
XI.	ANNEXE 11 : PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes	1836
XI.1	PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Yamousoukro	1836
XI.1.1	Liste de présence des administrations.....	1836
XI.1.2	Liste de présence de la population	1837
XI.1.3	PV de la consultation publique	1839
XI.2	PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Tiébissou	1841
XI.2.1	Liste de présence des administrations.....	1841
XI.2.2	Liste de présence de la population	1841
XI.2.3	PV de la consultation publique	1844
XI.3	PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Toumodi	1846
XI.3.1	Liste de présence des administrations.....	1846
XI.3.2	Liste de présence de la population	1847
XI.3.3	PV de la consultation publique	1849

XI.4	PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Bouaké	1851
XI.4.1	Liste de présence des administrations.....	1851
XI.4.2	Liste de présence de la population	1852
XI.4.3	PV de la consultation publique	1857
XII.	Annexe 12 : fiches détaillées de mise en œuvre des mesures de mitigation	1859
XII.1	Centre de transfert de BENDRESSOU de la commune de TOUMODI	1859
XII.1.1	Phase d'aménagement et de construction.....	1859
XII.1.2	Phase d'exploitation et d'entretien	1867
XII.1.3	Phase de fermeture et de réhabilitation	1874
XII.1	Centre de transfert de SEMAN de la commune de YAMOUSSOUKRO.....	1880
XII.1.1	Phase d'aménagement et de construction.....	1880
XII.1.2	Phase d'exploitation et d'entretien	1888
XII.1.3	Phase de fermeture et de réhabilitation	1895
XII.2	Centre de transfert d'AKPESSEKRO de la commune de YAMOUSSOUKRO	1900
XII.2.1	Phase d'aménagement et de construction.....	1900
XII.2.2	Phase d'exploitation et d'entretien	1907
XII.2.3	Phase de fermeture et de réhabilitation	1914
XII.3	Centre de transfert de KOLONGONOUA de la commune de BOUAKE.....	1919
XII.3.1	Phase d'aménagement et de construction.....	1919
XII.3.2	Phase d'exploitation et d'entretien	1928
XII.3.3	Phase de fermeture et de réhabilitation	1936
XII.4	Les points de groupage dans les villages situés sur le corridor TOUMODI- BOUAKE 1941	
XII.5	Centre de valorisation et d'enfouissement technique de MBOUEDIO de la commune de TIEBISSOU	1943
XII.5.1	Phase d'aménagement et de construction.....	1943
XII.5.2	Phase d'exploitation et d'entretien	1960
XII.5.3	Phase de fermeture et de réhabilitation	1970
XIII.	Annexe 13 : Cartographie du cadre physique de la zone du projet	1975
XIII.1.1	Bassins versant de la Côte d'Ivoire.....	1975
XIII.1.2	Pédologie de la Côte d'Ivoire	1977
XIII.1.3	Relief et géomorphologie de la Côte.....	1978
XIII.1.4	Ressources géologiques de la Côte d'Ivoire.....	1979
XIII.1.5	Reliques forestières de la Côte d'Ivoire.....	1980

XIV.	ANNEXE 14 : Liste des personnes ou organisations qui ont préparé ou contribué à l'évaluation environnementale et sociale.....	1981
XV.	ANNEXE 15 : TDRs de l'Etude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES)	1983
XVI.	ANNEXE 16 : Listes des rapports associés.....	2023
XVII.	ANNEXE 17 : Lettres officielles obtenues des ministères et directions techniques .	2086
XVIII.	Annexe 18 : Listes des enquêtes sociales.....	2126
XVIII.1.1	Liste des personnes consultées lors des enquêtes de terrain	2126
XVIII.1.2	Liste des personnes les plus impactées par site.....	2138
XIX.	Annexe 19 : Plan de suivi environnemental des lixiviats - CVET de Mbouédio.. Erreur ! Signet non défini.	
XIX.1.1	Introduction.....	Erreur ! Signet non défini.
XIX.1.2	Évaluation prévisionnelle de la production de lixiviats	Erreur ! Signet non défini.
XIX.1.3	Suivi des composantes du projet.....	Erreur ! Signet non défini.
XIX.1.4	Indicateur de performance	Erreur ! Signet non défini.
XIX.1.5	Fréquence et calendrier de suivi	Erreur ! Signet non défini.
XIX.1.6	Responsabilités	Erreur ! Signet non défini.
XIX.1.7	Dispositifs d'alertes.....	Erreur ! Signet non défini.

SIGLES ET ACRONYMES

AGEROUTE	: Agence de Gestion des Routes
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANDE	: Agence Nationale De l'Environnement
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIAPOL	: Centre Ivoirien Anti-Pollution
CIES	: Constat d'Impact Environnemental et Social
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
INHP	: Institut National d'Hygiène Publique
INSP	: Institut National de Santé Publique
MCLU	: Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MEER	: Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier
MEPS	: Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINASS	: Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité
MINEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MPEER	: Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables
MSHP	: Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
ONEP	: Office National de l'Eau Potable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PARU	: Projet d'Assainissement et de la Résilience Urbaine
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
SIDA	: Syndrome d'Immuno- Déficience Acquis
TdR	: Termes de Référence
VIH	: Virus d'Immunodéficience Humaine

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification de l'étude

La mise en œuvre de la nouvelle politique du gouvernement ivoirien en matière de gestion des déchets solides implique d'aborder de manière globale la problématique de gestion durable des déchets solides dans les localités ivoiriennes d'une part et la nécessité d'exploiter les potentialités du secteur en termes de ressources par la mise en place de filières viables de valorisation d'autre part.

A l'instar du District Autonome d'Abidjan, il convient d'élaborer et d'appliquer des stratégies visant une organisation structurée et efficace des opérations de collecte, de transport, de traitement et de valorisation des déchets solides dans les villes de l'intérieur du pays. Ainsi, pour pallier l'absence d'infrastructures de traitement écologiques des déchets solides dans les localités de l'intérieur du pays, il est envisagé le regroupement des communes autour d'infrastructures appropriées de précollecte, de collecte, de transfert, de traitement, de valorisation et d'élimination des déchets solides en lieu et place des décharges sauvages.

Dans un tel contexte, le Gouvernement ivoirien et la Banque Mondiale ont initié le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine dénommé « PARU » pour (a) améliorer la capacité de gestion des eaux pluviales par la construction/réhabilitation de systèmes de drainage primaires et secondaires ; (b) améliorer le système de gestion et de valorisation des déchets solides dans les communes cibles du PARU. Aussi, le projet vise-t-il à utiliser les technologies numériques et renforcer les capacités institutionnelles des secteurs de l'assainissement et de la gestion des déchets solides en Côte d'Ivoire tout en suscitant un changement des comportements des populations cibles.

Dans le cadre de la composante 2 du PARU, il est prévu des **travaux de construction d'un (01) Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) des déchets solides (CVET) à Mbouèdio dans la Commune de Tiébissou et de quatre (04) centres de transferts (CT) dans les villes de Toumodi, Yamoussoukro et Bouaké (intercommunalité du Centre).**

Du fait de la nature des travaux de construction de ces infrastructures, de leur localisation et en référence au décret N° 96-894 du 08 novembre 1996 relatif aux règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental par la république de Côte d'Ivoire et suite à la sélection environnementale effectuée, il ressort que ce sous-projet est assujetti à l'étude d'impact environnemental et social (EIES).

Les présents Termes de Référence (TdR) sont élaborés pour définir les conditions et les modalités de la réalisation **de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) Mbouèdio dans la Commune de Tiébissou et de quatre (04) Centres de Transfert (CT) à Toumodi, Yamoussoukro et Bouaké.**

1.2. Présentation du PARU

Le PARU a pour objectif de développer et d'améliorer (i) la résilience au risque d'inondation et (ii) les services de gestion des déchets solides dans les quartiers vulnérables du district d'Abidjan et les villes secondaires ciblées. Au niveau national, le projet permettra une meilleure préservation des infrastructures sanitaires et scolaires, une meilleure mobilité urbaine, une bonne intégration sociale des populations vivant dans les quartiers défavorisés, contribuant ainsi à augmenter la productivité de la population, objectif ultime du développement du capital humain. En sus, en améliorant la qualité de la gestion des

déchets, le projet contribuera également à améliorer la santé des populations et la préservation de l'environnement.

Le projet sera mis en œuvre sur une période de six (6) ans et est organisé autour des quatre (04) composantes structurantes suivantes :

- **Composante 1 : Atténuation du risque d'inondation.** Cette composante vise à atténuer les impacts négatifs des inondations récurrentes grâce à une approche multisectorielle combinant des mesures structurelles et non structurelles (par exemple, végétalisation, planification), y compris le drainage urbain et les travaux routiers associés, et des solutions basées sur la nature pour lutter contre l'érosion. Elle comporte quatre (04) sous composantes :
 - **Sous-composante 1.1 : Drainage urbain et travaux routiers associés ;**
 - **Sous-composante 1.2 : Solutions basées sur la nature pour la lutte contre l'érosion et les glissements de terrain et la protection du littoral ;**
 - **Sous-composante 1.3 : Préparation aux situations d'urgence et système d'alerte précoce ;**
 - **Sous-composante 1.4 - planification urbaine résiliente.**
- **Composante 2 : Amélioration du système de collecte et d'élimination des déchets solides.** Cette composante appuie les efforts déployés par le gouvernement pour moderniser le secteur, avec une forte implication du secteur privé à travers la création de partenariats public-privé. Cette deuxième composante comporte trois (03) sous-composantes :
 - **Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités de collecte, de traitement / valorisation et d'élimination des déchets solides dans le district d'Abidjan et de certains groupes intercommunaux de villes secondaires.**
 - **Sous-composante 2.2 : Sensibilisation des communautés et renforcement des capacités des différentes parties prenantes dans la gestion des déchets ;**
 - **Sous-composante 2.3 : Soutien à la réforme du cadre réglementaire et institutionnel et le mécanisme de financement des déchets solides.**
- **Composante 3 : Appui à la gestion de projets.** Les activités de cette composante comprendront : l'assistance technique, l'équipement, la formation et les frais de fonctionnement de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et des agences d'Exécution Spécialisées (AES), y compris l'établissement et la mise en œuvre d'un système complet de suivi et d'évaluation (S&E) comprenant des données géo spatiales, la formation des agences d'exécution en matière de gestion environnementale et sociale, la gestion des plaintes, la passation des marchés et la gestion financière ;
- **Composante 4 : Composante intervention en cas d'urgence (CERC).** L'objectif de cette composante est de prévoir un mécanisme de mobilisation d'un «

fonds de contingence » afin de soutenir l'atténuation, la réponse, le relèvement et la reconstruction en cas d'urgence, notamment en situation de crise dues aux risques d'inondations et de sécheresse au cours de la mise en œuvre du projet.

2. CONTENU ET DESCRIPTION DE LA MISSION DE CONSULTANCE

2.1. Localisation du sous-projet concerné par l'étude

Les sites retenus pour la construction d'un centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et des quatre (04) centres de transfert dans l'intercommunalité du Centre sont les suivants :

- d'une superficie de 100 hectares, le site retenu pour la construction du CVET se trouve dans le village de NBOUEDIO, sur l'axe Tiébissou-Djébonoua à 12 km du centre de Tiébissou et à quatre (04) km dudit village. Le site du futur Centre d'Enfouissement Technique est contigu à la nouvelle autoroute ;
- le site du centre de transfert (CT) de Toumodi, d'une superficie de cinq (05) hectares, situé à 5 km de Toumodi dans le département de Toumodi sur la nationale A4 sur la route de Dimbokro ;
- le site de Seman, d'une superficie de dix (10) hectares, situé dans la commune de Yamoussoukro, contiguë à la nationale A3, distant de 2,200 km du village de Seman et de 9,9 Km de Yamoussoukro ;
- le site de l'actuel décharge de Yamoussoukro, sur une superficie de 3 ha situé dans la ville de Yamoussoukro sur la route d'Oumé à deux (2) kilomètres (m) du bitume ;
- le site de Kolongonoua, d'une superficie de onze(11) hectares, situé sur l'axe Bouaké-Béoumi à 5,5 km de la ville de Bouaké.

La figure suivante donne la localisation des différents sites.

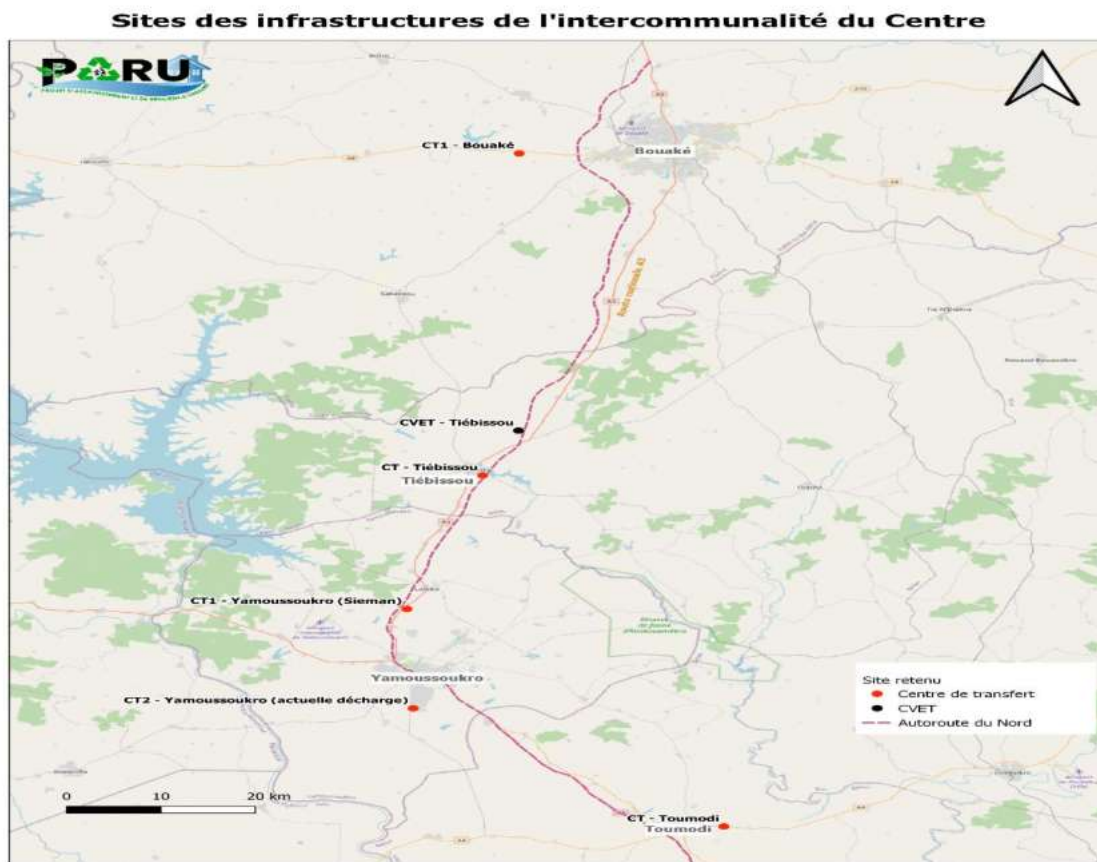


Figure XIII.6-1: Localisation des sites retenus pour l'intercommunalité du Centre

2.2. Consistance des travaux du sous-projet concerné par l'étude

2.2.1. Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET)

Le projet concerne la construction et l'exploitation d'un Centre de valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET). Cette infrastructure est destinée à enfouir l'ensemble des déchets solides ménagers et assimilés collectés dans les villes de Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou, Djébonoua et Bouaké.

Le CVET des déchets ménagers et assimilés comprendra au minimum les aménagements et équipements suivants :

- Une zone de réception composé de :
 - Pont bascule ;
 - Bureau de pesée
 - Atelier mécanique ;
 - Bâtiments administratifs ;
 - Réfectoire ;

- Vestiaires.
- Poste de contrôle muni de ponts bascules,
- Aires de stockage des conteneurs,
- Aires de stationnement des engins d'exploitation,
- Aires de stationnement des véhicules du personnel et des visiteurs,
- Voiries (voies d'accès et voies intérieures) ;
- Bâtiments administratifs et techniques ;
- Système de collecte et de stockage des huiles usagées et des eaux usées
- Réseaux divers (électricité, eau, téléphone, internet, etc.) ;
- Une zone d'exploitation composée de :
 - Casiers pour l'enfouissement des déchets ;
 - Réseaux de drainage du lixiviat ;
 - Station de pompage du lixiviat ;
- Zone du traitement du lixiviat comportant des bassins de stockage et/ou de traitement ;
- Espace vert d'intérêt paysager ;
- Clôture munie de portail et un poste de gardiennage;

2.2.2. Centres de Transfert (CT)

Un centre de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement final des déchets. Il permet de transvaser les déchets dans des conteneurs de grande capacité en vue de leur transfert au centre de traitement final. Son exploitation permet d'optimiser le transport des déchets vers le CVET et de réduire les coûts associés.

L'aménagement du centre consiste en la construction de bâtiments administratifs et techniques pour les besoins de l'exploitation. Le centre de transfert des déchets ménagers et assimilés comprendra au minimum les aménagements et équipements suivants :

- Clôture et portail ;
- Poste de contrôle muni de ponts bascules,
- Quais de déchargement,
- Aires de stockage des conteneurs,
- Aires de stationnement des engins de collecte,
- Aires de stationnement des véhicules du personnel et des visiteurs,
- Voiries (voies d'accès et voies intérieures) ;
- Voies intérieures.
 - Aires (quais) de déchargement et de chargement ;
 - Bâtiments administratifs et techniques ;

- Système de collecte et de stockage de lixiviat, des huiles usagées et des eaux usées ;
- Réseaux divers (électricité, eau, téléphone, internet, etc.);
- Aménagements paysagers ;
- Clôture munie de portail et un poste de gardiennage.

2.3. Objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission relative à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) est d'évaluer les risques et impacts positifs et négatifs du projet d'aménagement du CVET et des quatre (04) centres de transfert (CT) durant :

- I) La phase des travaux de construction du centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et des centres de transfert (CT) des déchets solides dans l'intercommunalité du centre (Toumodi, Yamoussoukro, et Bouaké) ;
- II) La phase d'exploitation du CVET et des centres de transfert et les mesures d'accompagnement pour une meilleure maîtrise des risques pour les employés, les populations riveraines et l'environnement d'une manière générale,
- III) La fermeture et la réhabilitation du site du CVET, et ceci conformément à la réglementation en vigueur en Côte d'Ivoire (Décret n° 96-894 du 08 novembre 1996), et aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiales, notamment (la NES) n°1 relative à « *l'Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux* ».,

De manière spécifique, il s'agira de :

Pour la phase des travaux (préparation/installation et construction) de :

- Décrire et caractériser les principales composantes (naturel et humain) du milieu initial de la zone d'étude ;
- Identifier des améliorations potentielles à entreprendre dans la phase des travaux (préparation/installation et construction) ainsi qu'à la phase d'exploitation/entretien (analyse des variantes et alternatives) pour optimiser les impacts positifs et éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs ;
- Identifier et analyser les risques et impacts environnementaux et sociaux positifs et/ou négatifs des travaux, puis évaluer quantitativement et/ou qualitativement l'importance de ces impacts ;
- Définir les mesures visant à anticiper, éviter, minimiser/réduire, atténuer voire compenser les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs desdits travaux sur l'environnement et en estimer le coût ;
- Définir le mécanisme de surveillance et de suivi socio-environnemental et en évaluer les coûts y afférents ;
- Prendre en compte les mesures prévues par le par, notamment en ce qui concerne l'acquisition des terrains, la régularisation foncière, la réinstallation des populations affectées, si nécessaire et l'indemnisation des populations affectées ;

- Proposer des mesures de prévention contre les maladies, les risques professionnels, les pollutions et les émissions liés à ces travaux dans les zones concernées ;
- Proposer un mécanisme de gestion des plaintes, prenant également en compte les plaintes liées aux incidents vbg, adapté à la réalité du terrain ;
- Proposer un plan de santé, sécurité au travail en tenant compte des directives environnementales, sanitaire et sécuritaire du groupe de la banque mondiale et des bonnes pratiques internationales ;
- Proposer des mesures adéquates et réalistes de gestion de la sécurité ;
- Proposer des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs des travaux ;
- Proposer pour chaque centre de transfert et pour le CVET un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et les autres plans de sous-gestion pertinents qui permettront de prendre en compte les dimensions environnementales et sociales dans la conception, l'exécution et le suivi-évaluation des travaux ;
- Proposer un programme de surveillance de l'environnement durant la phase des travaux d'aménagement du CVET et des centres de transfert ;

Pour la phase d'exploitation/entretien :

- Analyser les impacts éventuels liés à l'exploitation du projet, y compris les impacts liés au système de précollecte, du transport des déchets vers les centres de transfert et vers le CVET et les impacts de circulation et pour les riverains des voies d'accès ;
- Analyser les impacts liés aux opérations de réception et de transfert des déchets au niveau de chaque centre de transfert y compris notamment l'envol des déchets et la pollution de l'environnement riverain, l'émanation des mauvaises odeurs, les eaux usées, les lixiviats ;
- Analyser les impacts des opérations d'enfouissement au niveau du CVET (toute la chaîne depuis la réception, jusqu'à la mise en décharge et couverture et les impacts liés à toutes ces opérations, notamment l'envolement des déchets et la pollution de l'environnement riverain, l'émanation des mauvaises odeurs, les eaux usées, les lixiviats et la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- Proposer des mesures de prévention contre les maladies, les risques professionnels, les pollutions et les émissions liés à ces travaux dans les zones concernées ;
- Proposer un mécanisme de gestion des plaintes, prenant également en compte les plaintes liées aux incidents VBG, adapté à la réalité du terrain ;
- Proposer un plan de santé, sécurité au travail pour les employés des centres de transfert et du CVET, y compris la proposition d'un plan de contrôle sanitaire et de vaccination préalable, en tenant compte des directives environnementales, sanitaire et sécuritaire du groupe de la banque mondiale et des bonnes pratiques internationales ;

- Proposer des mesures adéquates et réalistes de gestion de la sécurité, notamment au niveau du transport/transfert des déchets du centre de transfert vers le cvet et la lutte contre les émanations des gaz et la lutte contre les incendies ;
- Proposer des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir la durabilité environnementale et sociale du sous-projet notamment vis-à-vis des populations riveraines (neutralisation des mauvaises odeurs, de la prolifération des mouches, etc...) ;
- Prendre en compte les opinions, les préoccupations et attentes des parties prenantes notamment des populations affectées pour améliorer le système de gestion de l'exploitation et l'atténuation de ses impacts ;
- Proposer pour chaque centre de transfert et pour le CVET, un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et les autres plans de sous-gestion pertinents qui permettront de prendre en compte les dimensions environnementales et sociales dans l'exploitation, le suivi et évaluation des centres de transfert et du CVET infrastructures rattachées ; proposer un programme de surveillance de l'environnement durant la phase des travaux d'aménagement du CVET ;
- Proposer un plan d'engagement des parties prenantes, précisant les intervenants, leur organisation et la chaîne de décision
- Produire un rapport d'EIES conformément à la réglementation nationale en vigueur et aux exigences de la banque mondiale notamment la nes1 : "*évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux*".

Pour la réhabilitation et la fermeture du site :

- Proposer un plan de fermeture et de réintégration du site après la fin d'exploitation.

Ainsi, l'EIES vise à apporter au ministère de l'hydraulique, de l'assainissement et de la salubrité (MINHAS) et à ses partenaires, les informations suffisantes pour justifier du point de vue environnemental et social, l'acceptation ou la modification, voire le rejet des travaux envisagés, ou la sélection d'une ou de plusieurs alternatives en vue de leur financement et de leur exécution.

L'étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sera réalisée conformément aux Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale déclenchées dans le cadre du PARU à savoir (i) NES1 "Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux", (ii) NES 2 "Emploi et conditions de travail ", (iii) NES 3. "Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la population", (iv) NES 4 "Santé et sécurité des populations ", (v) NES 5 "Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée ", (vi) NES 6 "Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ", (vii) NES 8. "Patrimoine culturel", (viii) NES 10. "Mobilisation des parties prenantes et information" de même qu'aux Directives

environnementales, sanitaires et sécuritaires¹ pour les établissements de gestion des déchets du Groupe de la Banque mondiale².

2.4. Tâches à effectuer par le Consultant

Le Consultant devra exposer clairement la démarche méthodologique et les outils nécessaires pour réaliser les tâches ci-après décrites, en conformité avec les dispositions du CGES, tout en respectant les présents TdR.

2.4.1. Elaboration du résumé exécutif

Il est rappelé au Consultant que le processus d'élaboration de l'EIES sera sanctionné par un rapport de l'étude qui devra comprendre **un résumé exécutif** présentant de manière concise les résultats de l'étude et les actions recommandées.

2.4.2. Présentation et description du sous-projet concerné par l'étude

Le principe d'une évaluation est fondé sur un projet bien défini. Ainsi, sur la base du « *document projet* » et des documents techniques associés (APD, APS), le Consultant décrira de façon détaillée le sous-projet en phase de travaux, d'exploitation et d'entretien de gestion des déchets.

Le Consultant présentera et décrira de façon synthétique le sous-projet et son contexte géographique, écologique, social, économique et temporel en se servant autant que possible de cartes à une échelle appropriée.

La description du sous-projet doit inclure les caractéristiques techniques et fonctionnelle de l'aménagement qui sera réalisé, la description des intrants et extrants, la description de la base vie, les matériaux et ressources matérielles et humaines de chantier et en phase exploitation nécessaires, les installations et services, les activités d'installation, de travaux et d'exploitation, etc., permettant de mieux appréhender les impacts environnementaux et sociaux y relatifs, ainsi que les mesures d'atténuation qui seront proposées.

Pour ce faire, le Consultant présentera de manière détaillée :

- Le contexte géographique, écologique, social et temporel du sous-projet proposé, y compris tous les ouvrages et infrastructures projetés ;
- La localisation de la zone d'étude sur une carte montrant le site du sous-projet, sa zone d'influence et les caractéristiques environnementales et sociales sensibles sur le site et ses environs ;
- L'ensemble du territoire susceptible d'être influencé par le sous-projet afin de cerner tous les milieux impactés directement ou indirectement par le sous-projet ;
- La conception et les caractéristiques du sous-projet en phase de travaux ainsi les alternatives (infrastructures, ouvrages, équipements et aménagements, équipements, matériaux, etc.) Y compris techniques, les technologies ainsi que les moyens humains et matériels à mobiliser pour la réalisation complète des travaux ;

¹ https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/d4260b19-30f2-466d-9c7e-86ac0ece7e89/010_General%2BGuidelines.pdf?MOD=AJPERES&CVID=jkD2Am7&ContentCache=NONE&CACHE=NONE

² https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/7ce0294a-0b4d-4847-9e5b-86596ecf1b56/051_Waste%2BManagement%2BFacilities.pdf?MOD=AJPERES&CVID=jkD20.N&ContentCache=NONE&CACHE=NONE

- Le tracé du sous-projet en précisant les dimensions de l'emprise avec le périmètre d'influence des travaux concernés et les optimisations dudit tracé ;
- Les modalités, conditions et alternatives d'approvisionnement en matériaux, équipements et autres produits.

Au cours de ces différentes phases, les éléments non exhaustifs ci-dessous seront déterminés et caractérisés par le consultant :

- Le calendrier de réalisation selon les différentes phases ;
- La durée des travaux (date et séquence généralement suivie) ;
- La main d'œuvre requise et les horaires quotidiens de travail ;
- Les moyens matériels.

Le consultant donnera un détail sur la nature et l'ampleur des travaux d'aménagement et de construction des différentes infrastructures ainsi que les enjeux environnementaux, sociaux et économiques que ce sous-projet représentera à l'échelle locale et nationale, voire sous-régionale et internationale. Aussi, le consultant devra-t-il :

- Décrire clairement les différents matériaux à utiliser, leurs caractéristiques, leurs origines et leurs usages ;
- Définir les mesures de lutte contre les accidents de travail et de la circulation pendant la phase des travaux ;
- Indiquer les mesures de prévention des IST, du VIH/sida, des hépatites, de la COVID 19, des grossesses non désirées, ainsi que les mesures de prévention et de gestion des cas de VBG/EAS/HS et de VCE ;
- Décrire les mesures de premiers secours ;
- Faire une description claire et détaillée des modalités de gestion des déchets solides, liquides éventuels et donnera leur destination finale ;
- Décrire les sites des zones d'emprunt et indiquer les autorisations nécessaires à obtenir avant leur exploitation.

Toutes les activités susceptibles de provoquer l'émission de contaminants dans l'environnement seront indiquées, décrites et localisées, de même que les moyens et les mécanismes prévus pour diminuer la présence de contaminants dans l'environnement.

Après cette description détaillée qui permettra une meilleure appréhension du sous-projet et de son intégration environnementale et sociale, le Consultant exposera la situation actuelle, en ce qui concerne ce type de sous-projet en Côte d'Ivoire, ainsi que les problèmes ou les besoins qui motivent sa mise en route.

2.4.3. Analyse du contexte institutionnel et juridique du sous-projet

L'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) devra être réalisée conformément aux lois et règlements de la Côte d'Ivoire, au nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, aux Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour les établissements de gestion des déchets du Groupe de la Banque mondiale ainsi qu'aux Conventions internationales en matière d'environnement ratifiées par le pays.

Cette partie de l'étude a pour objectif de présenter le cadre institutionnel et réglementaire qui sous-tend ce sous-projet. Les aspects suivants seront présentés.

Le cadre institutionnel concerne les institutions publiques nationales, privées et autres dont les types d'interventions seront divers, à tous les stades de mise en œuvre du sous-projet en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des PGES. Ces interventions se feront sous forme de contrôle et de vérification de conformité environnementale, d'assistance et d'appui lors de la mise en œuvre des PGES notamment celles des mesures visant à supprimer, réduire, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement.

Au plan institutionnel, toutes les institutions impliquées directement ou indirectement dans le présent projet seront identifiées en précisant leurs rôles respectifs dans le processus de l'EIES (Etude d'Impact Environnement et Social).

Il s'agira ici de procéder à l'identification des organismes (publics et/ou privés) impliqués directement ou indirectement dans le projet, ainsi qu'à la description succincte de leurs activités spécifiques en insistant sur leurs différents rôles dans sa mise en œuvre. Les ONG, les associations, les syndicats et autres acteurs devront être consultés.

Aussi, le Consultant procédera-t-il à l'analyse des capacités du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre ainsi que celles des principales structures concernées par le projet en matière de gestion environnementale et sociale de sorte à faire au besoin, des recommandations pertinentes pour l'amélioration de leur performance environnementale et sociale. Ces recommandations pourraient être intégrées dans la composante appui institutionnel du projet à travers un plan de renforcement de capacité détaillé et chiffré.

Le Consultant procédera à la description du cadre institutionnel à travers un inventaire des différents départements ministériels, du secteur privé, des administrations locales de la zone qui abritera le projet. Les activités spécifiques de ces institutions doivent être également décrites de manière succincte, en insistant sur leur intérêt dans la mise en œuvre du présent projet.

Au plan juridique, le Consultant devra identifier les principaux textes pertinents, décrire et analyser les dispositions de ces textes en rapport direct avec le sous-projet, qui régissent la qualité de l'environnement, la santé, la sécurité, la protection des zones sensibles et des espèces menacées, les habitats naturels et critiques, les aires protégées, tant officielles qu'officieuses, l'utilisation des sols, etc.

Le Consultant devra également se référer aux textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la construction et de l'aménagement d'infrastructures de drainage, de la circulation, des conditions de travail, etc. A ces textes réglementaires, s'ajoutent les conventions internationales et sous régionales signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire et traitant des aspects environnementaux et sociaux relatifs à la construction d'infrastructures de drainage, à la gestion des déchets, etc.

Aussi, le Consultant fera une description des réglementations, normes et standards au regard de la politique de sauvegardes environnementale et sociale des partenaires au développement dont il faut tenir compte dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et pour assurer la qualité du milieu naturel (protection de l'environnement) aussi bien au plan national qu'à l'échelon local et régional, lors de la réalisation de sous-projet dans les communes concernées. Aussi, il est demandé de faire une description des réglementations, normes et standards applicables dont il faut tenir compte aussi bien au plan national qu'à l'échelon local et régional lors de la réalisation des activités de ce sous-projet.

Le Consultant fournira une synthèse de la réglementation ivoirienne relative à la qualité de l'environnement, à la santé et à la sécurité, à la protection des milieux sensibles, de la construction, de l'habitat et du logement, aux mesures de contrôle de l'occupation des sols et aux ouvrages.

Le Consultant devra comparer le cadre environnemental et social de la Côte d'Ivoire (textes législatif et réglementaires nationaux et conventions et accords ratifiés) au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Il veillera à mettre en exergue les convergences et les divergences entre les dispositions nationales et les exigences de la Banque mondiale, dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet. En cas de divergence, les dispositions les plus contraignantes seront retenues par le Consultant pour la détermination des actions visant à réduire les risques et les impacts négatifs des travaux du sous-projet, à savoir l'identification et l'évaluation des exigences environnementales et sociales correctives applicables.

Cette analyse devra permettre de mieux comprendre dans quelle mesure le sous-projet respecte lesdites dispositions et, le cas échéant, de mieux appréhender la portée des mesures d'atténuation que le Consultant proposera pour s'y conformer.

Le Consultant pourra utiliser les matrices indiquées ci-après pour présenter les résultats de son analyse.

Tableau XIII.6-1 : Comparaison de la législation nationale au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale

NES de la Banque mondiale	Législation nationale	Observations	Ecart	Actions supplémentaires à mettre en œuvre
NES 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux				

Tableau XIII.6-2 : Matrice d'analyse du cadre juridique et réglementaire

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Pertinence avec les travaux
Loi constitutionnelle n° 2020-348 du 19 mars 2020 portant constitution de Côte d'Ivoire		

Tableau XIII.6-3 : Matrice d'analyse des conventions signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature / ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du projet
La Convention sur la diversité à Rio de Janeiro du 5 juin 1992			

2.4.4. Etablissement des données environnementales et sociales de références (données de base)

La détermination de l'état initial environnemental et social du sous-projet, c'est-à-dire des conditions qui prévalent en l'absence du sous-projet "contexte de référence" est une étape importante dans le processus de réalisation de l'EIES. Ceci permettra d'évaluer les impacts en comparant le scénario "sans projet" avec les différents scénarii (les alternatives / options ou variantes) de développement que présente le sous-projet.

Le Consultant analysera les conditions existantes (avant-projet) de l'environnement des zones des travaux concernées par le sous-projet en vue de mieux cerner les impacts négatifs et positifs que pourrait entraîner sa réalisation sur le milieu environnant

Dans son approche d'analyse, le Consultant fera recours à la cartographie à une échelle appropriée à partir des images satellites, de manière à géolocaliser les enjeux environnementaux et sociaux, les contraintes et potentialités auxquels le sous-projet devra faire face. Cela permettra une meilleure gestion de ces enjeux, contraintes et potentialités, pendant les phases d'installation de chantier, d'exécution des travaux et d'exploitation.

Aussi, l'analyse du Consultant devra se faire à deux (02) niveaux : (i) au niveau global, c'est-à-dire en considérant la commune où les travaux seront exécutés et (ii) au niveau local, c'est-à-dire les quartiers qui sont les zones d'influence directe des travaux du sous-projet.

Le Consultant présentera et décrira le milieu récepteur et les zones d'influence du sous-projet en ce qui concerne :

- ***Le milieu physique/environnement physique : topographie, couverture terrestre, géologie, hydrogéologie, hydrographie, hydrologie, géomorphologie, climat, météorologie, air, et eau.)***

Sur la base des études et données disponibles, le Consultant identifiera et présentera la méthodologie adoptée pour décrire l'état initial de l'environnement, dans les zones concernées par le sous-projet.

L'étude du milieu physique (air, terre, eau) présentera l'état de référence de la zone du sous-projet avant la construction des ouvrages.

Il s'agira précisément pour le Consultant, de fournir des données récentes notamment sur le climat (pluviométrie, température, humidité et vent), le sol (pédologie, texture, structure, potentiel agricole), l'hydrographie et hydrologie (réseau, nature des cours d'eau et usages, nappe phréatique).

En ce qui concerne la qualité de l'air ainsi que les bruits et autres formes de nuisances sonores, des campagnes de mesures devront être effectuées. Pour ce faire, la méthodologie et les instruments de mesures devront également être décrits et présentés.

- ***L'environnement biologique (flore, faune, espèces sensibles et considérées comme "en danger ou endémiques", les habitats sensibles, l'occupation du sol)***

L'étude du milieu biologique comprendra une étude de la faune et de la flore en général, à travers un inventaire floristique et un inventaire faunique, précisant les espèces intégralement protégées ou espèces rares, d'intérêt de conservation ou d'intérêt économique ainsi que les aires protégées.

Les espèces d'amphibiens, de reptiles, de poissons, d'oiseaux et de mammifères utilisant la zone d'étude pour s'y reproduire ou pour accomplir un cycle de leur vie seront identifiées.

- ***L'environnement humain, économique et socio-culturel, y compris les informations relatives aux éventuels problèmes concernant des personnes vulnérables, notamment les informations se rapportant aux aspects suivants :***

Sur la base des études et données disponibles, le Consultant identifiera et présentera la méthodologie retenue pour décrire le milieu humain, socio-économique et culturel des zones concernées par le sous-projet, et portant en particulier sur les aspects suivants :

- Populations : répartition, composition du tissu social, culture locales, interdits, us et coutumes ; emplois, biens et services ;
- Structures sociales communautaires (mode vie, composition du tissu social, culture locales, interdits: us et coutumes) ;
- Activités socioéconomiques (activités industrielles, commerciales artisanales, agricoles, forestières, minières, etc.) ; éducation et formation ; santé publique (VIH-SIDA et IST, IRA, sécurité routière, etc.) ; patrimoine culturel, etc. ;
- Utilisation des terres (urbanisation, et occupation des sols, nombre de concessions telles que habitats, marchés, magasins, ateliers, plantations, infrastructures sociales, etc.) ;
- Emploi et marché du travail, sources et répartition des revenus, sites et biens culturels/religieux (cimetières, lieux et cours d'eaux sacrés, archéologiques et cultuels (église, mosquée, objet ou site d'adoration), etc. ;
- Les questions foncières relatives aux emprises des sites et leur statut juridique ;
- Données statistiques des maladies et accidents professionnels dans la commune en général et particulièrement dans les quartiers où les travaux seront exécutés.

Le Consultant devra également décrire les services écosystémiques potentiels le cas échéant en les catégorisant suivant la nomenclature prescrite par la Banque mondiale (services d'approvisionnement, de régulation, de soutien, et culturels).

Le Consultant mettra surtout l'accent sur les éléments qui sont susceptibles d'être affectés par le sous-projet pendant les phases d'installation de chantier, d'exécution des travaux et d'exploitation/fonctionnement du CVET et des CT.

Pour compléter la caractérisation du milieu récepteur, le Consultant fera des investigations en vue de fournir les données qu'il analysera, portant sur les éléments suivants :

- Qualité de l'air ambiant dans la zone d'influence directe du sous-projet en mettant en exergue la composition chimique, les poussières, le niveau de pollution , vitesse et sens du vent;
- Qualité des eaux souterraines et de surface de la zone d'influence directe du sous-projet en présentant leur composition physico-chimique ;
- Qualité des sols de la zone d'influence directe du sous-projet en indiquant leur composition tout en relevant les zones présentant une pollution éventuelle ;
- État acoustique, des vibrations et de la chaleur (température moyenne) dans la zone d'influence directe du sous-projet ;
- Paysage, risques d'altération de la qualité du paysage au niveau de la zone du sous-projet résultant de l'aménagement des sites du chantier et des travaux de construction des ouvrages.

Pour établir l'état initial du milieu récepteur et des zones d'influence (état de référence) du sous-projet, le Consultant prendra en compte les activités et autres projets de développement en cours ou futurs dans la zone du sous-projet.

2.4.5. Analyse comparative des variantes de projet

Les travaux consisteront à la construction des infrastructures de gestion de déchets afin de lutter contre les dépotoirs anarchiques, réduire les odeurs nauséabondes, risque de maladies, pollution du sol et des nappes d'eau souterraines et améliorer ainsi la qualité du cadre de vie des populations.

Selon les contraintes, les objectifs et l'étendue des facteurs économiques, techniques et environnementaux, plusieurs variantes ou solutions de rechange aux travaux devraient être étudiées. Les principales caractéristiques de chaque option devraient être présentées, ainsi que les principaux avantages et désavantages qui devraient être discutés et évalués. Les options non retenues devraient être également incluses dans la discussion.

L'analyse des solutions de rechange ou de variantes du sous-projet devra s'opérer à deux (02) niveaux :

- L'analyse des alternatives « **sans projet** » et « **avec projet** », et
- L'analyse des alternatives fondée sur le contenu intrinsèque des travaux et des activités d'exploitations à réaliser dans le cadre du sous-projet. Ce deuxième niveau d'analyse devra permettre au consultant de comparer :
 - Les options techniques ou technologiques qui porteront entre autres sur le cvet et les CT non contrôlés ; les types d'infrastructures (systèmes manuels ou automatique) ; les besoins ou non d'ajout d'autres équipements. S'agissant de la construction du CVET et des CT, le consultant, à l'issue de l'analyse des alternatives, répondra à la question suivante : quelle est la meilleure alternative pour réaliser les travaux de sorte qu'il y ait peu ou pas de risques et impacts ? Cette analyse des options techniques pourra notamment se fonder sur les critères tels que la topographie, la

géologie des sites, la rose du vent, la sensibilité des milieux d'accueil du CVET et des CT, l'occupation du sol, ainsi que les moyens humains et matériels à mobiliser pour la réalisation complète des travaux, l'exploitation du CVET et des CT, etc. L'analyse tiendra également compte des installations, des travaux de construction, de l'exploitation et de la maintenance des équipements, des dispositions organisationnelles et de gestion, des mesures de prévention et des moyens de traitement des impacts, de la technologie, des incidents/accidents, de la conception et de l'exploitation.

- Les méthodes de construction et d'exploitation, (le consultant pourra notamment évoquer les alternatives en termes de planification des travaux, de méthodes de réduction des restrictions d'accès.), de limitation des émissions de gaz, de lutte contre les mouches, de neutralisation des odeurs durant l'exploitation, de recyclage éventuel, etc..

En somme, cette analyse multicritère des options du sous-projet devra permettre au Consultant de retenir et proposer des modifications éventuelles à apporter à la conception du tracé et/ou de retenir la variante la plus optimale sur les plans technique (types d'équipements, technologie proposée par rapport aux techniques éprouvées en la matière), économique (meilleur rapport qualité/coût), environnemental et social (variante avec moins d'impacts : impacts sur la santé et de sécurité des populations, impacts sur les espaces végétales, acquisitions de terres, déplacements physiques et économiques, impacts sur la qualité du milieu de vie dans le site d'accueil)..

2.4.6. Identification, analyse et évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet

L'étude doit décrire la méthodologie utilisée pour évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux. Les méthodes, techniques et critères utilisés doivent être suffisamment explicites et objectifs. Il peut s'agir de tableaux synoptiques, de grilles d'évaluations, de listes de vérification ou de fiches d'impact.

Dans le cadre de l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux, le Consultant devra prendre en compte la caractérisation du milieu récepteur afin de mieux déterminer les risques et impacts potentiels durant la phase d'exécution des travaux et de mise en fonctionnement du CVET et des CT construits. Les impacts socio-économiques devront être correctement pris en charge pour une meilleure acceptabilité du sous-projet et les impacts négatifs réellement imputables aux travaux concernés devront être mis en évidence par le Consultant.

La détermination des mesures de gestion des risques et impacts des travaux et de l'exploitation du CVET et des CT sur l'environnement vise trois (03) principaux objectifs, à savoir :

- Rechercher les meilleures alternatives de mise en œuvre des travaux et de l'exploitation du CVET et des CT;
- Définir un programme d'actions cohérent visant à atténuer, réduire les impacts négatifs les plus significatifs ou à compenser les préjudices subis par les personnes affectées par les travaux et/ou de l'exploitation et/ou bonifier les impacts positifs ;
- Rechercher la rentabilité environnementale et sociale des travaux et l'exploitation pour une gestion durable du CVET et des équipements réalisés.

Une attention particulière sera portée aux mesures concernant la sécurité des postes de travail (gestion des risques et plan d'alerte) conformément aux normes environnementales et sociales

de la Banque mondiale, applicables dans le cadre de la réalisation des travaux et de la phase d'exploitation et d'entretien, notamment la NES n°1 "*Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux*".

2.4.6.1. Identification et analyse des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels

Le Consultant identifiera et analysera les risques et impacts potentiels (environnementaux et sociaux) durant les différentes phases d'exécution du sous-projet : phases de pré-construction, de construction et d'exploitation du CVET et des CT projetés.

Les risques et impacts environnementaux et sociaux sont abordés dans les NES déclenchées dans le cadre du PARU et les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour les établissements de gestion des déchets du Groupe de la Banque mondiale, ainsi que tous les autres risques et impacts environnementaux et sociaux résultant de la nature et du contexte spécifiques du sous-projet.

L'identification des impacts impliquera également la description de leurs nature et caractéristiques (impacts directs ou indirects, négatifs ou positifs, temporaires ou permanents, continus ou intermittents, réversibles ou irréversibles, à court, moyen ou long terme, etc.).

Le Consultant décrira aussi les outils et les méthodes utilisés pour identifier et analyser ces impacts. Le caractère significatif des impacts sera apprécié en tenant compte de la vulnérabilité et de la sensibilité du milieu, des groupes sociaux et populations susceptibles d'être affectés par le sous-projet.

Pour ce faire, le Consultant devra, pour toutes les phases de mise en œuvre des travaux (pré-construction ; construction ; fonctionnement et maintenance des équipements et exploitation du CVET et des CT) identifiés :

- Les sources d'impact (éléments ou activités, découlant de la description du sous-projet, qui auraient un impact sur l'environnement, que ce soit au cours des travaux ou pendant le fonctionnement des ouvrages construits) ;
- Les milieux récepteurs d'impact (ces éléments seront issus de l'analyse des conditions existantes du milieu récepteur : milieu physique, biologique, humain et socioéconomique indiqués ci-dessus) ;
- Les impacts les plus importants, positifs ou négatifs, directs ou indirects, cumulatifs, à court, moyen et long terme. Le consultant déterminera les impacts inévitables ou irréversibles et ceux qui peuvent être atténués et, dans la mesure du possible, décrira ces impacts de façon quantitative. Pour ce faire, il est proposé au consultant d'utiliser la grille d'évaluation de l'importance des impacts de l'annexe ;
- Les impacts cumulatifs : une section sur les impacts cumulatifs devra être développée conformément aux dispositions du cadre environnemental et social (ces) de la banque mondiale;
- Les mesures réalistes et réalisables à prendre pour éviter ou atténuer à des niveaux acceptables, et le cas échéant des mesures compensatoires, les impacts environnementaux et sociaux négatifs, et bonifier les impacts environnementaux et sociaux positifs attribuables au sous-projet. Le Consultant devra évaluer le coût de ces mesures et les avantages quantitatifs et qualitatifs pour le sous-projet et déterminer sur cette base les mesures optimales afin qu'elles puissent être

considérées dans la mise en œuvre des travaux. Le Consultant devra adopter la hiérarchie d'atténuation des impacts telle que proposée par le CES, soit d'anticiper et éviter les impacts et lorsque l'évitement n'est pas possible, de les minimiser. Lorsque des impacts résiduels subsistent, le Consultant devra proposer des mesures pour compenser les risques et les impacts sur l'environnement, les communautés et les travailleurs (permanents, temporaires, journaliers, sous-traitants, etc.).

En ce qui concerne l'identification et l'analyse de risques VBG, le Consultant devra inclure les risques spécifiques concernant les communautés en identifiant :

- Les groupes les plus vulnérables, les endroits où les femmes se sentent moins en sécurité, les différentes formes de VBG et comment la communauté fait face aux violences faites aux femmes ;
- Les potentiels points d'entrée pour le mécanisme de gestion de plaintes du projet, en prenant en compte des mesures visant à assurer l'efficacité, la confidentialité et la sécurité des survivant(e)s.

Il est également demandé au Consultant d'identifier, d'estimer le cas échéant et d'analyser les principaux risques climatiques dans la zone du projet, la production et la gestion des gaz à effet de serre. Il présentera et quantifiera les avantages du projet dans la lutte contre les changements climatiques et les stratégies d'adaptation des populations.

Le Consultant prendra en compte tous les risques et impacts environnementaux et sociaux pertinents du sous-projet.

Le Consultant synthétisera dans la matrice, présentée ci-dessous, tous les impacts significatifs sur chaque composante de l'environnement (milieu physique, milieu biologique, milieu humain et socio-économique).

Tableau XIII.6-4 : Matrice de synthèse des impacts

Phase du projet	Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact

2.4.6.2. Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels

Cette étape porte sur l'évaluation des risques et impacts potentiels du sous-projet, dans le but de déterminer si les risques et impacts potentiels identifiés sont suffisamment significatifs pour justifier l'application des mesures de gestion des impacts, de surveillance et de suivi.

Pour ce faire, le Consultant décrira la méthodologie utilisée pour évaluer les impacts. Les méthodes, les techniques et les critères utilisés, doivent être suffisamment explicites et objectifs. Il présentera aussi un outil de contrôle pour mettre en relation les activités du sous-projet et la présence des équipements avec les composantes du milieu.

En outre, sur la base de ces critères et hypothèses d'appréciation, le Consultant déterminera le niveau d'importance de chaque risque et impact selon qu'il soit élevé, modéré ou faible.

Le Consultant devra donc préciser les actions à mettre en œuvre en vue d'anticiper ou éviter, de réduire (minimiser), d'atténuer ou de neutraliser ou compenser les impacts négatifs identifiés pendant les différentes phases des travaux, la phase d'exploitation et d'entretien.

Il devra en outre fournir une estimation des coûts des mesures proposées et définir les personnes responsables de la mise en œuvre de ces mesures.

Ces mesures doivent être techniquement faisables, économiquement appropriées et socialement acceptables. Le Consultant doit chercher à optimiser ces mesures de sorte que l'efficacité de l'une n'interfère pas sur celle de l'autre et qu'aucune mesure ne cause elle-même d'autres impacts négatifs.

Le Consultant devra déterminer de manière exhaustive les mesures générales destinées à atténuer les impacts négatifs des travaux pendant la phase de pré-construction, de construction, la phase d'exploitation et d'entretien des ouvrages et infrastructures. A titre indicatif, il devra :

- Proposer un mécanisme de concertation avec les autorités et populations locales pour favoriser l'insertion harmonieuse du sous-projet dans l'environnement social et économique ;
- Proposer un système de gestion de la totalité des déchets liquides et solides, produits par les activités sur le site du sous-projet ;
- Préconiser des mesures de formation et de sensibilisation de l'ensemble du personnel sur les comportements à adopter en vue de minimiser les risques et impacts négatifs sur l'environnement ;
- Concevoir et proposer des mesures de sécurité (limitations d'accès, installations de sécurité, entreposage de matières dangereuses, programme de gestion des risques, programme de révision des mesures de sécurité établie au besoin etc.) Et un plan d'urgence pour faire face à tous les risques et dangers lors des travaux ;
- Proposer des horaires appropriés de travail.

Les mesures spécifiques, quant à elles, viseront l'atténuation des impacts sur une composante de l'environnement en particulier. Le consultant devra déterminer de manière exhaustive les mesures d'atténuation des impacts négatifs des travaux sur le milieu naturel. Le consultant devra :

- Préciser les actions et les ouvrages, les correctifs et les ajouts prévus aux différentes phases, pour prévenir, réduire ou éliminer les impacts négatifs du projet ; le cas échéant, l'étude décrira les mesures envisagées pour favoriser ou optimiser les impacts positifs ;
- Présenter les mesures de gestion des impacts résiduels ;
- Elaborer pour chaque mesure proposée, un indicateur de suivi mesurable et objectif ;
- Décrire le mécanisme de surveillance environnementale des mesures proposées et définir les personnes responsables ;
- Déterminer les coûts de chaque mesure proposée et identifier les sources de financement ;
- Proposer une matrice des PGES mettant en relation chaque impact avec l'activité qui le génère, la composante de l'environnement qu'il affecte, la mesure de mitigation proposée, la structure chargée de sa surveillance environnementale et du suivi

environnemental, l'indicateur de suivi et sa source de vérification, le coût de la mesure.

Pour atténuer l'impact potentiel sur les communautés riveraines les femmes en particulier, lié à l'afflux de la main d'œuvre, les violences basées sur le genre, les exploitations et abus sexuels/Harcèlement sexuel, les Violences contre les enfants, les conflits sociaux, la prévention des IST, le Consultant évaluera ces risques et consignera les mesures d'atténuation y relatives.

Le Consultant devra indiquer l'ampleur des incertitudes liées à la détermination des impacts, des mesures à prendre ainsi que de leurs coûts et avantages. Aussi, toutes les mesures préconisées pour la maîtrise des impacts seront également synthétisées par le Consultant dans une matrice, donnant une vue synoptique de la situation décrite pour chaque composante de l'environnement (milieu physique, milieu biologique, milieu humain) comme suit :

Tableau XIII.6-5 : Matrice de Synthèse des mesures préconisées

Phase du projet	Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures de gestion des impacts préconisés et NES concernée

2.4.7. Proposition de mesures de prévention et de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Le Consultant proposera et décrira les mesures environnementales et sociales (bonification des impacts positifs, évitement et réduction des risques et impacts négatifs) que les acteurs du sous-projet s'engageront à mettre en œuvre.

A cet effet, il s'attellera à recommander des mesures techniquement réalisables, économiquement rentables et socialement acceptables pour prévenir tous les événements non désirables (accidents et incidents) ou atténuer à des niveaux acceptables, les effets négatifs desdits événements susceptibles d'entraver le bon déroulement de la mise en œuvre du sous-projet. Il veillera à ce que ces mesures soient compatibles entre elles et ne soient pas la cause de nouveaux risques et impacts négatifs. Il identifiera et évaluera par ailleurs, les impacts résiduels et prévoira le cas échéant, des mesures compensatoires des impacts résiduels significatifs.

2.4.8. Elaboration des mesures et actions clés du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)

Le Consultant élaborera un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) qui récapitulera et détaillera sous forme d'engagement, les principales mesures, actions et calendriers requis pour que le sous-projet réponde aux exigences pour se conformer aux Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque.

2.4.9. Elaboration des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) vise à assurer la réalisation correcte du sous-projet et dans les délais prévus, en respectant les principes de gestion environnementale et sociale. Les objectifs sont entre autres de : (i) s'assurer que les activités

du projet sont entreprises en conformité avec toutes les exigences légales ; (ii) s'assurer que les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet sont bien compris et pris en compte.

L'ensemble des mesures proposées seront traduites dans un PGES pour chaque centre de transfert et pour le CVET qui devra comprendre des mesures d'atténuation, de correction des impacts négatifs, de bonification des impacts positifs, de suivi, de renforcement des capacités, d'information et de communication, ainsi que des arrangements institutionnels, à mettre en œuvre durant l'exécution des travaux et la mise en fonction des ouvrages construits.

Le Consultant devra estimer le coût de l'ensemble des PGES et proposer un calendrier de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, concernant les emplacements des aires d'installation de l'entreprise (base-vie et autres) et des sites d'emprunts, le Consultant devra identifier les sites d'emprunt, les analyser et fera des recommandations sur leur utilisation possible dans le cadre de ce sous-projet (en rapport avec les résultats des études techniques) et sur la manière dont ces questions seront abordées lors de la préparation de l'installation de chantiers. Le Consultant donnera des prescriptions et des standards d'exploitation et de remise en état des lieux de tous les sites d'emprunts utilisés à la fin des travaux.

Partie intégrante de l'EIES, les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) présenteront :

- L'ensemble des mesures de mitigation des risques et impacts négatifs à mettre en œuvre ;
- L'ensemble des mesures de bonification des impacts positifs à mettre en œuvre ;
- Les mesures de surveillance et de suivi environnemental et social ;
- Les mesures de renforcement des capacités institutionnelles à mettre en œuvre durant les phases de préparation, de construction et d'exploitation.

A travers les PGES, le Consultant précisera les indicateurs et les responsables en charge de la mise en œuvre des mesures ci-dessus. De plus, il définira le calendrier d'exécution et indiquera le coût de chaque mesure de mitigation et/ou de bonification, ainsi que les sources de financement des PGES.

En se référant au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, et au Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), le Consultant fournira des données permettant d'apprécier les déplacements physiques et économiques des populations, en collaboration avec les spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'UC-PARU et le Consultant en charge de l'élaboration du PAR.

Les PGES comporteront trois (3) plans distincts qui sont :

- Un plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales (Tableau 6) ;
- Un plan de surveillance de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales (Tableau 7) ;
- Un plan de suivi des performances environnementales et sociales (Tableau 8).

Le plan de suivi sera composé (i) d'un programme de surveillance pour vérifier l'application effective des mesures environnementales et sociales proposées et (ii) d'un programme de suivi de l'évolution des composantes de l'environnement en vue d'évaluer l'efficacité des mesures

environnementales et sociales proposées avec des indicateurs et des méthodes appropriés de leur mesure.

Le plan de suivi devra définir les indicateurs de suivi, la périodicité du suivi, les responsabilités de suivi ainsi que les coûts relatifs aux activités de ce suivi.

En plus, des rapports de surveillance et de suivi environnemental et social devront être planifiés dans la phase de mise en œuvre du projet pour vérifier le niveau d'exécution des mesures d'atténuation et évaluer les effets des travaux sur l'environnement et le milieu humain.

Par ailleurs dans la phase d'exploitation, un plan de suivi environnemental et social documenté, qui prend en charge les indicateurs prioritaires, devra être également élaboré. Les coûts affectés à la mise en œuvre de ces plans devront être estimés et intégrés dans le budget global des PGES.

Tableau 6 : Matrice de synthèse du Plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

[illegible]

Tableau 7 : Matrice de synthèse du Plan de surveillance de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

[illegible]

Tableau 8 : Matrice de synthèse du Plan de suivi des performances environnementales et sociales

[illegible]

2.4.10. Elaboration de plans pertinents de sauvegardes environnementale et sociale

En plus des PGES, le Consultant indiquera les lignes directrices pour l'élaboration des plans pertinents de sauvegardes environnementales suivants :

- Plan de gestion de la santé et de la sécurité de la communauté ;
- Plan de préparation et de réponses aux crises et situations d'urgence ;
- Plan de Sécurité routière ;
- Plan de gestion de la main d'œuvre ;
- Plan d'action de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre ;
- Mécanisme de gestion des plaintes/réclamations ;
- Plan de gestion des déchets ;
- Plan de Santé et Sécurité au Travail (PSST) ;
- Plan de Gestion des Incidents/Accidents (PGIA) ;
- Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) ou Plan de mobilisation des parties prenantes ;
- Clauses environnementales et sociales à insérer dans les Demandes de Propositions (DP) et les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO)

Ces plans seront reversés dans les annexes du rapport d'EIES, ainsi qu'un Plan de rédaction des PGES- Entreprise.

2.4.11. Informations, consultations publiques et participation des parties prenantes

La consultation du public annoncée dans l'étude devra se dérouler durant toute la phase de réalisation de l'EIES. Elle devra permettre d'évaluer et d'apprécier l'acceptabilité sociale du sous-projet par les principaux acteurs, particulièrement les populations riveraines. Ainsi, le Consultant préparera un plan de communication qui sera mis en œuvre tout au long de l'étude, afin de faciliter l'acceptation du projet par les différentes parties prenantes, notamment les populations riveraines. A ce titre, un accent particulier devra être mis sur le volet information et sensibilisation. Les consultations devront être basées sur le principe de l'ICP (Informed Consultation and Participation – Consultation et participation éclairée).

Le Consultant mènera des consultations publiques pour la préparation de l'EIES et rencontrera dans ce sens, toutes les parties prenantes, y compris les acteurs institutionnels dans chaque localité du Projet. Ces consultations prendront également en compte les populations riveraines et bénéficiaires (quartiers et communautés) des sites du sous-projet.

Le Consultant identifiera les autorités administratives et coutumières et groupes intéressés et touchés par les travaux (populations locales, ONG, etc.). Le plan de consultation comprenant les méthodes qui seront utilisées, ainsi que le calendrier de réalisation devront être proposés au démarrage de la mission.

Ainsi, le processus de consultation devra inclure les perspectives des hommes et des femmes dans le cadre de rencontres séparées si les participants le désirent. Les comptes rendus de

réunion doivent inclure les opinions des hommes, des femmes et des jeunes sur les impacts, les mesures d'atténuation et les opportunités.

A cet effet, le Consultant devra démontrer l'étendue des consultations qu'il a menées en vue de recueillir et de prendre en compte l'avis de toutes les parties concernées par le sous-projet. Le Consultant devra annexer au rapport la liste des personnes rencontrées, les comptes rendus et/ou procès-verbaux, les lieux, dates, et les photos de ces consultations.

Le Consultant devra se conformer aux exigences du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, ainsi qu'aux dispositions nationales en matière de consultation publique et participation des communautés impliquées, des organisations régionales et les services étatiques concernés par le sous-projet

Le Consultant devra élaborer et décrire sa méthodologie de consultations publiques et produire les documents y afférents. Il décrira de manière circonstanciée, l'approche méthodologique utilisée pour informer, consulter et échanger avec les principaux acteurs concernés par le sous-projet durant tout le processus de préparation de l'EIES. Il fournira ainsi les preuves de toutes les consultations publiques entreprises (procès-verbaux, listes de présence, photos, etc.), présentera les résultats (points discutés, perception, préoccupations, craintes, suggestions et recommandations des acteurs), et formulera des recommandations portant sur la mobilisation et l'engagement des parties prenantes lors de la mise en œuvre du sous-projet.

Le Consultant devra, présenter également les procédures permettant d'organiser tout au long de la durée du projet, des consultations des parties prenantes affectées (bénéficiaires, Populations Affectées par le Projet (PAP), autorités administratives et coutumières, populations, opérateurs économiques, secteur privé et la société civile).

NB. Le Consultant devra tenir compte de la situation de la COVID-19 en prenant les dispositions nécessaires pour le respect des mesures barrières lors des réunions publiques d'information. Il doit s'inspirer notamment du document sur les consultations et la participation du public, réalisé par l'OMS pendant la préparation des opérations de COVID-19 et qui décrit la manière dont les consultations publiques pourraient être réalisées. A cet effet, une note technique sur les consultations publiques et engagement des parties prenantes dans les opérations soutenues par la Banque mondiale lorsqu'il y a des contraintes à la conduite des réunions publiques sera mise à sa disposition.

Les procès-verbaux ainsi que les listes de présence des personnes consultées doivent être dûment signés. Le Consultant annexera également au rapport les accusés de réception des courriers adressés aux différentes parties prenantes.

2.4.12. Organisation de l'atelier de validation du rapport de l'EIES

Le Consultant devra produire un rapport de démarrage 05 jours après le démarrage de la mission, dans lequel il indiquera les représentants des parties prenantes à convier pour l'atelier de restitution de l'étude.

Le Consultant présentera au regard de l'importance de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du sous-projet, les résultats de son étude lors de l'atelier de validation en vue de la prise en compte des observations et commentaires des parties prenantes au sous-projet organisé par l'ANDE ; il animera cet atelier pendant une (01) journée comprise dans son contrat.

3. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de cette mission d'étude sont entre autres les suivants :

- Un rapport d'EIES conforme à la réglementation nationale en vigueur et aux exigences de la Banque mondiale est produit.
- Des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour chaque infrastructure (CT et CVET), incluant un Programme de renforcement des capacités, permettant de prendre en compte les dimensions environnementales et sociales dans la conception, l'exécution et le suivi-évaluation du sous-projet est élaboré ;
- Les plans pertinents de sauvegarde environnementale et sociale associés à chaque infrastructure sont comme suit :
 - Plan de gestion de la santé et de la sécurité de la communauté ;
 - Plan de préparation et de réponses aux crises et situations d'urgence ;
 - Plan de Sécurité routière ;
 - Plan de gestion de la main d'œuvre ;
 - Plan de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS et VCE ;
 - Mécanisme de gestion des plaintes/réclamations ;
 - Plan de gestion des déchets ;
 - Plan de Santé et Sécurité au Travail (PSST)
 - Plan de Gestion des Incidents/Accidents (PGIA)
 - Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) ou Plan de mobilisation des parties prenantes
- Les clauses environnementales et sociales à insérer dans les Demandes de Propositions (DP) et les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO)

4. ORGANISATION DE LA MISSION

4.1. Obligation du Maître D'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage facilitera l'obtention de tous les documents techniques et administratifs existants et nécessaires à la réalisation de la mission du Consultant. En particulier, le Maître d'Ouvrage remettra à ce dernier l'ensemble des études antérieures disponibles, ainsi que les données les plus récentes disponibles sur la zone des travaux s'il détient ces informations. L'utilisation de ces documents devra rester confidentielle et strictement réservée au cadre de l'étude.

L'Unité de coordination du PARU remettra au Consultant, les documents suivants :

- Le rapport d'étude technique des travaux (APS et APD) ;
- Les plans et pièces graphiques ;
- Le cadre réglementaire national de gestion des déchets et des études d'impacts environnemental et social
- Tout autre document pertinent pour un bon déroulement de la mission.

4.2. Obligation du Consultant

Pendant toute la durée de sa mission, le Consultant collaborera étroitement avec les services suivants :

- L'Unité de Coordination du PARU ;
- Les Ministères techniques pouvant intervenir sur certains aspects de l'étude. Il s'agit notamment du Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité, du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Les structures administratives et collectivités locales : Préfectures, Sous-préfecture, District d'Autonome d'Abidjan et Mairie ;
- Les structures telles que l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD), l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) ;
- Les ONG/OSC intervenant dans la zone couverte par le Projet ;
- Les communautés locales et surtout riveraines des zones des travaux.

Le Consultant devra mobiliser tous les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans les meilleures conditions possibles (bureaux, téléphone et fax, équipements, mobilier de bureau, véhicules y compris fonctionnement et entretien, logements, etc.).

Le Consultant fera un usage confidentiel des informations reçues de l'UC-PARU. Il tiendra un inventaire des documents reçus qu'il se fera fort de restituer à la fin de son contrat.

Le Consultant s'acquittera de sa mission dans les règles de l'art et maintiendra une communication permanente et satisfaisante avec l'UC PARU.

4.2 Durée de la mission

La durée totale de l'étude est de quatre-vingt-cinq (85) jours comprenant la mission de terrain et la rédaction du rapport final de l'EIES.

Le Consultant proposera un planning d'exécution de l'étude, en tenant compte des aspects liés aux périodes de Consultations des différentes parties prenantes (communautés bénéficiaires, personnes affectées, autorités administratives locales et autres parties intéressées) et aux enquêtes socio-économiques.

5. LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

Le principal livrable attendu est le rapport d'EIES, conforme à la réglementation nationale et répondant aux exigences de la Banque mondiale.

Le Consultant soumettra un rapport de démarrage en deux (02) exemplaires physiques (01 original et 01 copie) et une (01) version numérique en format MS WORD, après la notification de l'ordre de service de démarrage. Le rapport de démarrage devra présenter et décrire la méthodologie détaillée et les parties prenantes concernées par l'étude. Ce rapport proposera le plan de rédaction du rapport provisoire. Par ailleurs, le Consultant indiquera dans le rapport de démarrage, les structures concernées par la validation du rapport lors de l'atelier de restitution et de validation.

Outre le rapport de démarrage, le consultant devra fournir les différents rapports selon les formats et les quantités qui suivent :

- Un rapport provisoire 1 d'EIES en trois (03) copies physiques, et (01) version électronique sous format MS Word et PDF sur Clé USB, pour avis au terme de la mission (cf.4.3)
- Un rapport provisoire 2 d'EIES prenant en compte les observations et commentaires sur le rapport provisoire 1 en cinq (05) copies physiques, et vingt-sept (27) versions électroniques sous format MS Word et PDF sur Clé USB, pour la validation à l'ANDE ;
- Un rapport final d'EIES en trois (03) copies physiques, et une (01) version électronique sous format MS Word et PDF sur Clé USB suite à l'Avis de Non-Objection (ANO) de la banque mondiale et de l'examen technique nationale (Validation de l'ANDE).

6. CONTENU ET PRESENTATION DU RAPPORT D'EIES

Pour la rédaction du rapport de l'EIES et de son contenu, le Consultant devra se référer au modèle indicatif ci-après :

- Résumé exécutif en français (présentation concise des résultats importants et des actions recommandées) ;
- Executive summary (English) ;
- Description du projet :
- Cadre politique, juridique et institutionnel ;
- Données environnementales et sociales de références (données de base) ;
- Analyse comparative des variantes de projet ;
- Identification, analyse et évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
- Mesures de prévention et de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet sur l'environnement ;
- Conception du projet ;
- Mesures et actions clés du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ;
- Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des PGES
 - o Arrangements institutionnels
 - o Rôles et responsabilités
- Programme de surveillance environnementale et sociale
 - o Portée de la surveillance environnementale en phase de construction
 - o Portée de la surveillance environnementale en phase d'exploitation
- Formation et renforcement des capacités
 - o Capacité actuelle de l'UGP en matière de gestion environnementale et sociale
 - o Programme de renforcement des capacités environnementales et sociales

- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Consultations publiques et participation des parties prenantes et Système de Gestion de Mécanismes des Plaintes/Réclamations (SGMPR) ;
- Bibliographie (documents écrits, publiés ou non publiés qui ont été utilisés) et Webographie) ;
- Annexes :
 - *Plan de gestions de la santé et de la sécurité de la communauté ;*
 - *Plan de préparation et d'intervention d'urgence ;*
 - *Plan de Sécurité routière ;*
 - *Plan de santé et sécurité au travail (PSST) ;*
 - *Plan de Gestion des Accidents/Incidents (PGIA) ;*
 - *Plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO) ;*
 - *Plan de gestion des déchets (PGD) ;*
 - *Mécanisme de gestion des découvertes fortuites ;*
 - *Mécanisme de gestion des plaintes ;*
 - *Plan de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS et VCE ;*
 - *PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes ;*
 - *Liste des personnes ou organisations qui ont préparé ou contribué à l'évaluation environnementale et sociale (nom, prénoms, structures, localités, tél., email).*
 - *Fiches détaillées de mise en œuvre des mesures ;*
 - *TdR de l'Etude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) ;*
 - *Listes des rapports associés ;*
 - *Lettres officielles obtenues des ministères et directions techniques ;*
 - *Tableaux présentant les données pertinentes.*

7. PROFIL DU CONSULTANT ET COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'étude sera conduite par un cabinet d'études agréé ou groupement de cabinets agréés par l'ANDE ayant déjà effectué des missions d'Evaluation d'Impact Environnemental et Social des projets et programmes et disposant de solides références dans la réalisation d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) de travaux de construction d'infrastructures de génie civil et industrielles en général et en particulier les travaux portant de construction et d'exploitation du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) des déchets urbains et assimilés. Il doit également disposer d'une bonne maîtrise des politiques et procédures applicables en matière de sauvegardes environnementale et sociale des bailleurs de fonds et suivant les standards internationaux.

Les Consultants disposant de l'expérience spécifique et des compétences requises en rapport avec la nature de la mission, seront évalués et comparés selon les critères indiqués dans le point 8 des présents TdR.

Aussi, le Consultant doit avoir conduit des missions d'EIES portant notamment sur les projets d'infrastructures : routes, bâtiments, ouvrages d'assainissement, ouvrages d'art.

Le Consultant devra mobiliser des Experts répondant aux critères de qualifications et de

compétences suivants :

- **Un (01) expert Environnementaliste international, Chef de mission**, de niveau d'études minimum Master en gestion de l'environnement, des ressources naturelles, en biologie, géographie ou géologie, et ayant une expérience professionnelle d'au moins quinze (15) ans dans le domaine de la gestion de l'environnement.

Il devra avoir réalisé ou contribué à la réalisation, en tant que chef de mission, au moins dix (10) missions de réalisation d'Etudes d'Impact Environnemental et Social, et au moins sept (07) missions dans le cadre de projets ou programmes financés par la Banque mondiale. Il devra impérativement avoir mené au moins cinq (05) études d'impact sur l'environnement d'importance comparable et une relative aux installations de traitement des déchets urbains et assimilés ;

Le chef de mission doit avoir une bonne connaissance du contexte administratif, économique, culturel et social de la Côte d'Ivoire ou assister par un Adjoint local. Il sera chargé de superviser et coordonner la conduite de l'étude.

L'équipe du chef de mission sera composée du personnel clé suivant :

- **Un (01) Ingénieur de Génie Civil** disposant d'un diplôme universitaire (Master 2) ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans la mise en œuvre (suivi et contrôle ou supervision des chantiers de génie civil) des chantiers génie civil (bâtiments, routes, ponts, etc.) ; et ayant réalisés au moins deux (2) missions d'études techniques relatives à la conception et au dimensionnement d'infrastructures de traitement et d'élimination des déchets solides ménagers et assimilés.
- **Un (01) Sociologue ou Socio-économiste**, de niveau Master2 dans le domaine de l'environnement ou les sciences sociales ou équivalent, ayant une expérience générale d'au moins cinq (05) ans dans la préparation de documents environnementaux et sociaux (PAR), d'étude d'impact environnementaux et sociaux (EIES) et la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES). Il doit avoir participé à au moins cinq (05) études d'évaluation environnemental et sociale et au moins trois (03) études relatives aux plans d'action de réinstallation (PAR) de projets de développement financés par les PTF en tant qu'expert socio-économiste ;
- **Un (01) Expert en gestion des déchets urbains** de niveau Master2 dans le domaine de l'environnement ou les sciences naturelles ou équivalent, ayant au moins cinq (05) années expériences dans les études de gestion des déchets et de pollutions. Il doit avoir réalisé au moins cinq études (05) Etudes techniques relatives à la conception et au dimensionnement des infrastructures de traitement et d'élimination des déchets solides ménagers et assimilés (centre d'enfouissement technique (CET), décharge contrôlée ou centre de transfert) ;

- **Un (01) Expert en hydrogéologie et hydrologie** de niveau doctorat ou PH D, disposant d'au moins cinq (05) années d'expériences dans l'élaboration d'études hydrologiques et hydrogéologiques de projets de développement. Il doit avoir participé à l'élaboration d'au moins trois (03) projets d'études hydrogéologiques et hydrologiques des projets de développement d'infrastructures en milieu urbain ;
- **Un (01) Ingénieur HSE ou Spécialiste en sécurité**, titulaire d'un diplôme d'Ingénieur ou master en gestion de l'hygiène, la sécurité et l'environnement ou diplôme équivalent et disposant d'au moins huit (08) ans d'expérience dans les domaines de risques ou de gestion de l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Il devra être familier avec les procédures et normes de la Banque mondiale, des autres normes internationales et des réglementations nationales en la matière. Il doit justifier d'au moins huit (08) ans d'expériences avérées dans les études sur la gestion des risques et accidents/incidents dans le cadre des travaux sur des projets d'infrastructures routières ou sur des projets d'aménagement urbain ou d'assainissement. Il doit avoir réalisé ou contribué à la réalisation d'au moins trois (03) Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES), en tant qu'expert HSE ou HQSE ou spécialiste en sécurité sur des projet d'infrastructures routières et/ou projet d'aménagement urbain.
- **Un (01) Spécialiste en assainissement**, titulaire d'un diplôme d'Ingénieur de Génie Civil spécialisé en assainissement et eau ou diplôme équivalent, ayant au moins cinq (05) d'expérience professionnelle dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'assainissement. Il devra avoir réalisé deux (02) études similaires avec de très bonnes connaissances en matière de dimensionnement des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales ;
- **Un (01) Expert en gestion des ressources forestières (faune, flore)** titulaire un diplôme en sciences naturelle ou environnementale spécialisé en flore ou en faune ou diplôme équivalent (Master 2) et ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans évaluation environnementale et sociale de projets et programmes. Il doit avoir réalisé ou contribué à la réalisation d'au moins trois (03) Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) ou constat d'impact environnemental et social (CIES), en tant qu'expert flore ou faune sur des projet d'infrastructures routières et/ou projet d'aménagement urbain.

Le Consultant peut mobiliser, en plus des experts ci-dessus mentionnés, d'autres experts et techniciens ainsi que du personnel administratif (personnel d'appui) ou des enquêteurs dont il aura besoin pour mener à bien cette étude.

8. METHODE ET CRITERES DE SELECTION DU CONSULTANT

Le Consultant sera recruté selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)**, conformément aux règlements de passation de marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissements (FPI) du 1er juillet 2016.

Les Consultants disposant de l'expérience spécifiques et des compétences requises en rapport avec la nature de la mission, seront évalués et comparés. Le Consultant le plus qualifié et expérimenté sera sélectionné. Seul le Consultant retenu sera invité à soumettre une

proposition technique et financière et à négocier le contrat de prestation de service.

9.DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONFLITS D'INTERETS

Le Consultant doit éviter toute possibilité de conflit d'intérêt dans l'exécution de la présente mission. Ainsi, il ne doit pas être engagé pour des missions qui risqueraient de le mettre dans l'impossibilité d'exécuter les tâches, objet des présents TdR.

Le détail de chaque situation de conflit d'intérêt est contenu à l'article 3.17 des directives de la Banque mondiale relative aux règlements de passation de marchés dans le cadre de financement de projets d'investissement, édition juillet 2016.

XVII. ANNEXE 17 : LISTES DES RAPPORTS ASSOCIES

- 1) Rapport de la qualité de l'air des sites ;
- 2) Rapport de la qualité des eaux de surfaces et souterraines des sites.

ETUDE DE LA QUALITE DE L'AIR DES SITES DU PROJET

Août 2023



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	5
1. LOCALISATION DES SITES ET PRESENTATION DES POINTS DE MESURES	6
1.1. Centre de transfert de BENDRESSOU (Toumodi)	6
1.2. Centre de transfert d'AKPESSEKRO (Yamoussoukro)	7
1.3. Centre de transfert de SEMAN DIOULABOUGOU (Yamoussoukro)	8
1.4. Centre de valorisation et d'enfouissement technique de M'BOUEDIO (Tiébissou)	11
1.5. Centre de transfert de KOLONGONOUA (Bouaké)	12
2. METHODOLOGIE APPLIQUEE	13
2.1. Etude des émissions atmosphériques (gaz)	13
2.2. Etude de la qualité de l'air à partir de particules en suspension	14
3. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	14
3.1. Centre de transfert de BENDRESSOU (Toumodi)	16
3.2. Centre de transfert d'AKPESSEKRO (Yamoussoukro)	18
3.3. Centre de transfert de SEMAN DIOULABOUGOU (Yamoussoukro)	20
3.4. Centre de valorisation et d'enfouissement technique de M'BOUEDIO (Tiébissou)	24
3.5. Centre de transfert de KOLONGONOUA (Bouaké)	25

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Position des points de mesures Bendressou</i>	6
<i>Tableau 2 : Position des points de mesures Akpessékro</i>	7
<i>Tableau 3 : Position des points de mesures Seman</i>	9
<i>Tableau 4 : Position des points de mesures M'bouedio</i>	11

Tableau 5 : Position des points de mesures Kolongonoua	12
Tableau 6 : Niveaux de qualité de l'air recommandés de l'OMS (2021)	16
Tableau 7 : Comparaison des valeurs de CO mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS (mg/m3)	17
Tableau 8 : Comparaison des valeurs de CH4 % par rapport aux LIE et LSE	18
Tableau 9 : Comparaison des valeurs de Particules fines mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS mises à jour en 2021(µg /m3)	18
Tableau 10 : Comparaison des valeurs de gaz CO mesurées aux normes ivoiriennes (mg/m3)et aux lignes directrices de l'OMS (mg/m3)	19
Tableau 11 :Comparaison des valeurs de CH4 % par rapport aux LIE et LSE	20
Tableau 12 : Comparaison des valeurs de Particules fines mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS mises à jour en 2021(µg /m3)	21
Tableau 13 : Comparaison des valeurs de CO mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS (mg/m3)	22
Tableau 14 : Comparaison des valeurs de CH4 % par rapport aux LIE et LSE	22
Tableau 15 : Comparaison des valeurs de Particules fines mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS mises à jour en 2021(µg /m3)	23
Tableau 16 : Comparaison des valeurs de gaz mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS (mg/m3) (mg/m3)	25
Tableau 17 : Comparaison des valeurs de CH4 % par rapport aux LIE et LSE	25
Tableau 18 : Comparaison des valeurs de Particules fines mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS mises à jour en (µg/m3)	26
Tableau 19 : Comparaison des valeurs de COmesurées aux normes ivoiriennes (mg/m3) et aux lignes directrices de l'OMS (µg /m³)	26
Tableau 20 : Comparaison des valeurs de CH4 % par rapport aux LIE et LSE	27
Tableau 21 : Comparaison des valeurs de Particules fines mesurées aux normes (µg/m3) ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS mises à jour en 2021(mg/m3)	28
	22
I.1 Relation du programme de santé et de sécurité de la communauté avec les autres programmes de gestion	1752
I.2 Stratégie générale pour l'atténuation.....	1753

I.3	CADRE POUR LA GESTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DE LA COMMUNAUTE	1754
I.4	SURVEILLANCE ET ENTRETIEN.....	1760
I.5	REVISION ET MISE A JOUR.....	1760
II.1	Composantes d'un plan d'urgence.....	1761
II.2	PLAN D'OPERATION INTERNE	1762
III.1	Emplacement des activités	1765
III.2	Personnel prévu	1765
III.3	Voies d'accès	1765
III.4	Interférences et services touchés.....	1765
III.5	SERVICES HYGIENIQUE ET DE BIEN ETRE	1766
III.6	INTERVENTION EN CAS D'URGENCE ET PREMIERS SECOURS	1767
III.7	RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LA PHASE DE FONCTIONNEMENT DE LA DECHARGE	1774
III.8	Utilisation et circulation des camions et des véhicules	1774
III.9	Installations dans les bâtiments et produits.....	1775
III.10	Bâtiments	1777
III.11	Extincteurs et Robinets Incendie Armés (RIA)	1778
III.12	Malveillance	1779
III.13	Manques d'utilités.....	1779
III.14	Autres	1779
III.15	Programme de gestion des risques.....	1780
IV.1	Introduction.....	1782
IV.2	Identification et analyse des risques et accidents	1782
V.1	Aperçu de l'utilisation du personnel du projet.....	1791
V.2	Principaux risques liés à la main d'œuvre.....	1792
V.3	Aperçu de la législation du travail : termes et conditions	1793
V.4	Aperçu de la législation du travail : santé et sécurité au travail	1794
V.5	Personnel responsable	1795
V.6	Politiques et procédures	1796
V.7	Age pour l'emploi	1797
V.8	Cas des travaux forcés	1798
V.9	Mécanisme de règlement des litiges	1798
V.10	Gestion des contractants et prestataires	1801
V.11	Travailleurs communautaires	1802

V.12	Employés des principaux fournisseurs	1804
VI.1	Gestion des Déchets Solides	1805
VI.2	Gestion des Rejets Liquides	1808
VI.3	Gestion de la pollution des sols	1810
VI.4	Gestion des Rejets Gazeux	1810
VI.5	Gestion des Produits Chimiques	1810
VI.6	Composantes du plan de gestion des déchets	1812
VI.7	Elaboration et application du plan de gestion des déchets	1812
VI.8	Gestion des déchets durant la phase du chantier ?	1812
VII.1	Introduction.....	1819
VII.2	Objectifs	1819
VII.3	Champs d'application	1819
VII.4	Rôles et responsabilités.....	1819
VII.5	Procédure de Gestion des découvertes fortuites	1820
XI.1	PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Yamoussoukro	1836
XI.2	PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Tiébissou.....	1841
XI.3	PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Toumodi	1846
XI.4	PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Bouaké	1851
XII.1	Centre de transfert de BENDRESSOU de la commune de TOUMODI	1859
XII.1	Centre de transfert de SEMAN de la commune de YAMOUSSOUKRO	1880
XII.2	Centre de transfert d'AKPESSEKRO de la commune de YAMOUSSOUKRO	1900
XII.3	Centre de transfert de KOLONGONOUA de la commune de BOUAKE	1919
XII.4	Les points de groupage dans les villages situés sur le corridor TOUMODI- BOUAKE	1941
XII.5	Centre de valorisation et d'enfouissement technique de MBOUEDIO de la commune de TIEBISSOU	1943

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site Bendressou et emplacements des points de mesures	7
Figure 2 : Localisation du site Akpessékro et emplacements des points de mesures	8
Figure 3 : Localisation du site Seman et emplacements des points de mesures	9
Figure 4 : Localisation du site M'bouedio et emplacements des points de mesures	12
Figure 5 : Localisation du site Kolongonoua et emplacements des points de mesures	13
Figure 7: Campagne de mesures des rejets atmosphériques et de particules fines	14

1. LOCALISATION DES SITES ET PRESENTATION DES POINTS DE MESURES

1.1. Centre de transfert de BENDRESSOU (Toumodi)

Le projet de construction du Centre de Transfert (CT) est localisé à proximité de la ville de Toumodi sur la route Toumodi-Dimbokro (Figure 1). Ce lieu se trouve à un carrefour important des principaux trajets en Côte d'Ivoire, notamment l'axe primordial reliant Abidjan à Yamoussoukro, soit l'autoroute du Nord (A3), ainsi que l'A4 qui relie cette dernière avec Oumé et Dimbokro.

Pour évaluer la qualité de l'air dans la zone, une campagne de mesure a été entreprise le 10 août 2023. Au total, 03 points de mesure (Tableau 1 et Figure 1) ont été identifiés dans le campement près du site et à proximité, afin de considérer les sources d'émission lors de la conception du Projet. Une fois sur place, les coordonnées géographiques de ces points ont été enregistrées à l'aide d'un GPS de type Garmin 64S.

Tableau 1 : Position des points de mesures Bendressou

Points	Libellés	Coordonnées	
		LONGITUDES	LATITUDES
P1	Elevage de bétail	280945.798	725490.4
P2	Campement	281072.089	725565.67
P3	Décharge	281109.884	725388.432

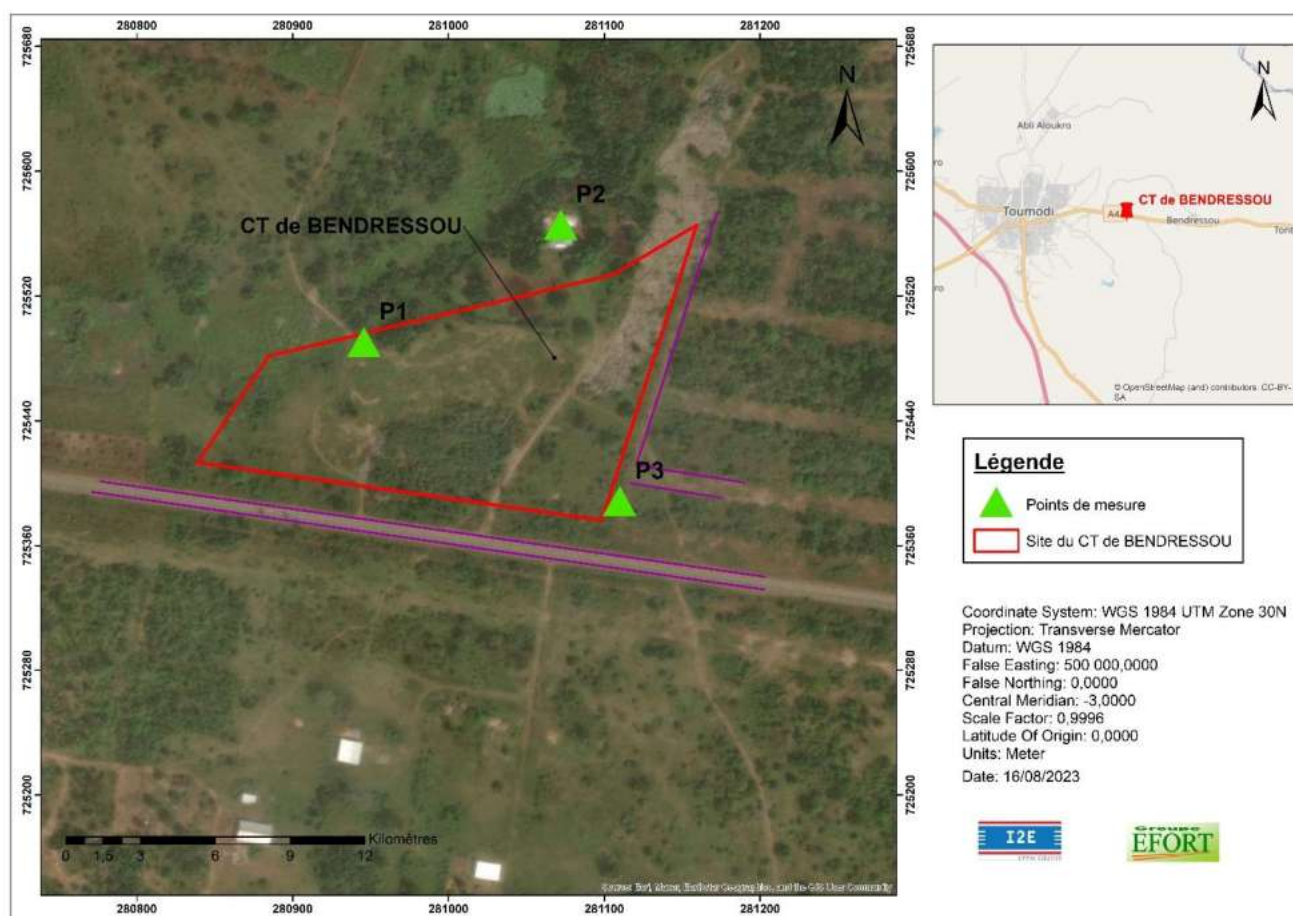


Figure 1 : Localisation du site Bendressou et emplacements des points de mesures

1.2. Centre de transfert d'AKPESSEKRO (Yamoussoukro)

Le site du projet de construction du Centre de Transfert (CT) est situé dans la ville de Yamoussoukro sur la route reliant Yamoussoukro à Oumé (Figure 2). La ville est située dans une zone de terrain plat, couverte de savane boisée et traversée par des cours d'eau tels que la Marahoué et le N'Zi, qui sont deux affluents du Bandama.

Afin d'évaluer la qualité de l'air dans cette zone, une campagne de mesures a été lancée le 10 août. En tout, 04 points de mesure (Tableau 2 et Figure 2) ont été identifiés autour du site, afin de prendre en compte les sources d'émission lors de la conception du Projet.

Tableau 2 : Position des points de mesures Akpessekro

Points	Libellés	Coordonnées	
		LONGITUDES	LATITUDES
P1	Point PUIITS 1	248152.14	747213.847
P2	Unité de compostage	248326.079	747184.047

P3	Décharge	248005.935	747285.226
P4	Habitations	248005.053	747781.643

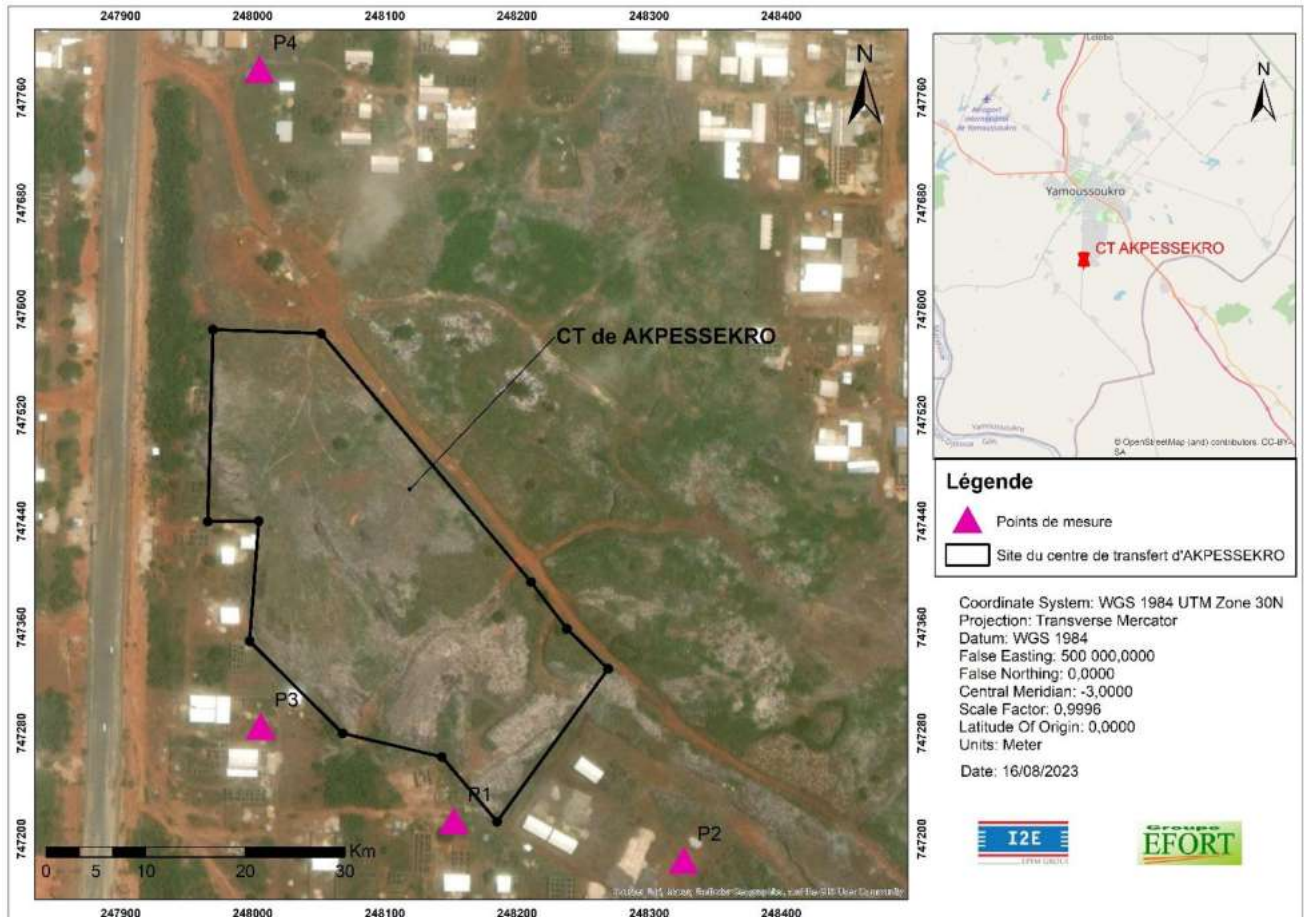


Figure 2 : Localisation du site Akpessekro et emplacements des points de mesures

1.3. Centre de transfert de SEMAN DIOULABOUGOU (Yamoussoukro)

Le site du projet de construction du Centre de Transfert (CT) est situé non loin de la ville de Yamoussoukro sur la route reliant Yamoussoukro à Tiébissou (Figure 3). La ville est située dans une zone de terrain plat, couverte de savane boisée et traversée par des cours d'eau tels que la Marahoué et le N'Zi, qui sont deux affluents du Bandama.

Afin d'évaluer la qualité de l'air dans cette zone, une campagne de mesures a été lancée le 11 août. En tout, 04 points de mesure (Tableau 3 et Figure 3) ont été identifiés dans le village et autour du site, afin de prendre en compte les sources d'émission lors de la conception du Projet.

Tableau 3 : Position des points de mesures Seman

Points	Libellés	Coordonnées	
		LONGITUDES	LATITUDES
P1	Centre du village	246160.334	763546.101
P2	Entrée du village	246141.845	763609.695
P3	Point 1 CT	247361.761	765834.667
P4	Point 2 CT	247024.302	765367.863

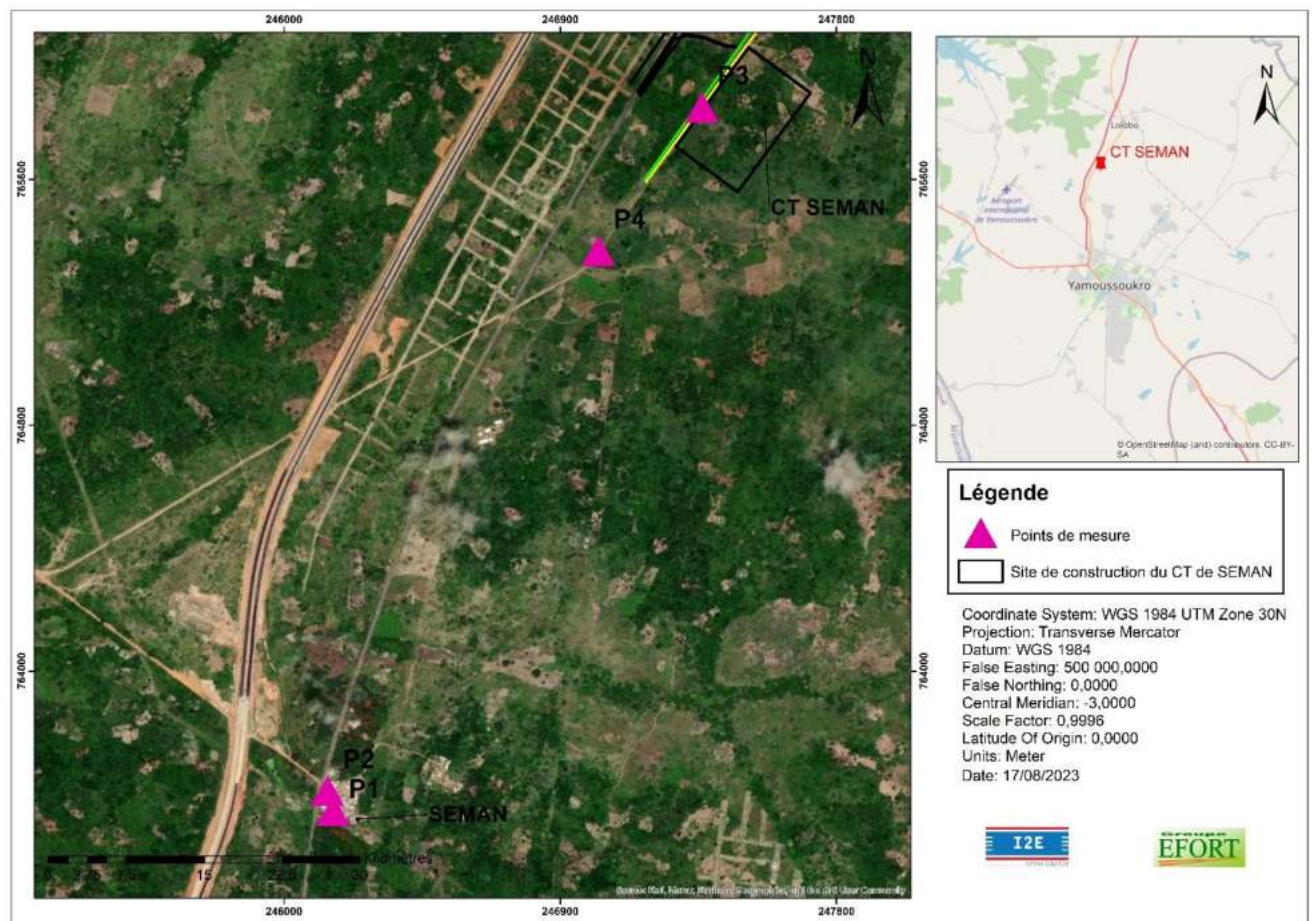


Figure 3 : Localisation du site Seman et emplacements des points de mesures

1.4.

1.5. Centre de valorisation et d'enfouissement technique de M'BOUEDIO (Tiébissou)

Le site du projet de construction du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) se trouve au nord de la ville de Tiébissou à proximité du nouveau tronçon de l'autoroute du nord en attente d'ouverture (Yamoussoukro-Bouaké). En empruntant l'axe Tiébissou-Bouaké de ce nouveau tronçon de l'autoroute du nord, on trouve le site sur la gauche (Figure 5). L'étendue totale du site du CVET de Tiébissou sélectionné est de 55 hectares.

Afin d'évaluer la qualité de l'air dans cette zone, une campagne de mesures a été lancée le 11 août. En tout, seulement 02 points de mesure (Tableau 5 et Figure 5) ont été identifiés autour du site, en raison de la difficulté d'accès.

Tableau 4 : Position des points de mesures M'bouedio

Points	Libellés	Coordonnées	
		LONGITUDES	LATITUDES
P1	Point PUIT	259149.708	798736.742
P2	Affleurement	259519.74	799461.134

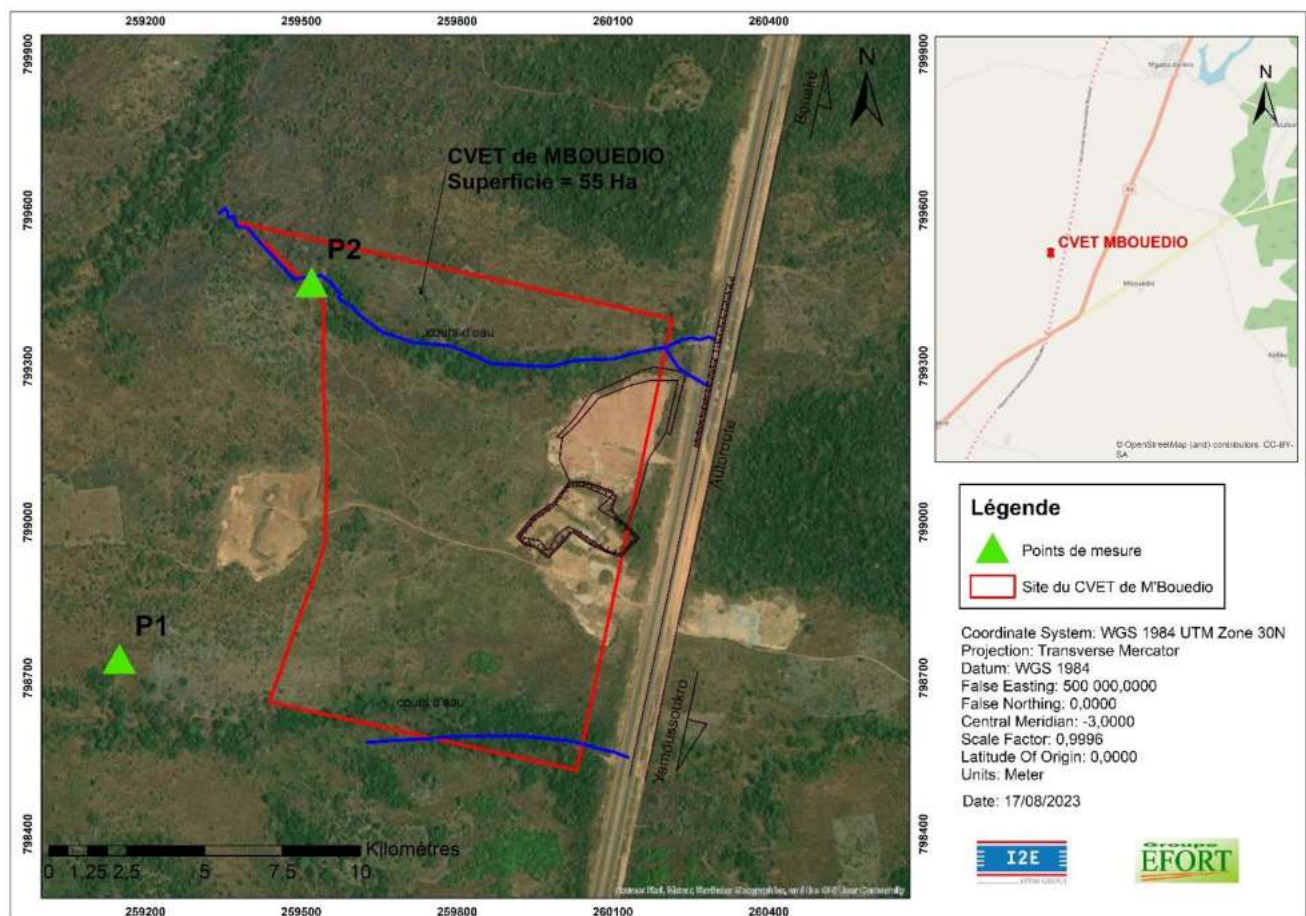


Figure 5 : Localisation du site M'bouedio et emplacements des points de mesures

1.6. Centre de transfert de KOLONGONOUA (Bouaké)

Le site du projet de construction du Centre de Transfert (CT) est situé à proximité de la ville de Bouaké sur l'axe Bouaké-Béoumi (Figure 6). Bouaké est recouverte d'une savane boisée et traversée par la rivière Kan.

Afin d'évaluer la qualité de l'air dans cette zone, une campagne de mesures a été lancée le 12 août. En tout, 04 points de mesure (Tableau 6 et Figure 6) ont été identifiés autour du site, afin de prendre en compte les sources d'émission lors de la conception du Projet.

Tableau 5 : Position des points de mesures Kolongonoua

Points	Libellés	Coordonnées	
		LONGITUDES	LATITUDES
P1	Amont CT	260366.208	850677.296
P2	Affleurement	260490.459	850848.363
P3	Carrière 1	259931.057	850894.462
P4	Carrière 2	259947.619	850592.357
P5	Campement	259984.625	850382.082

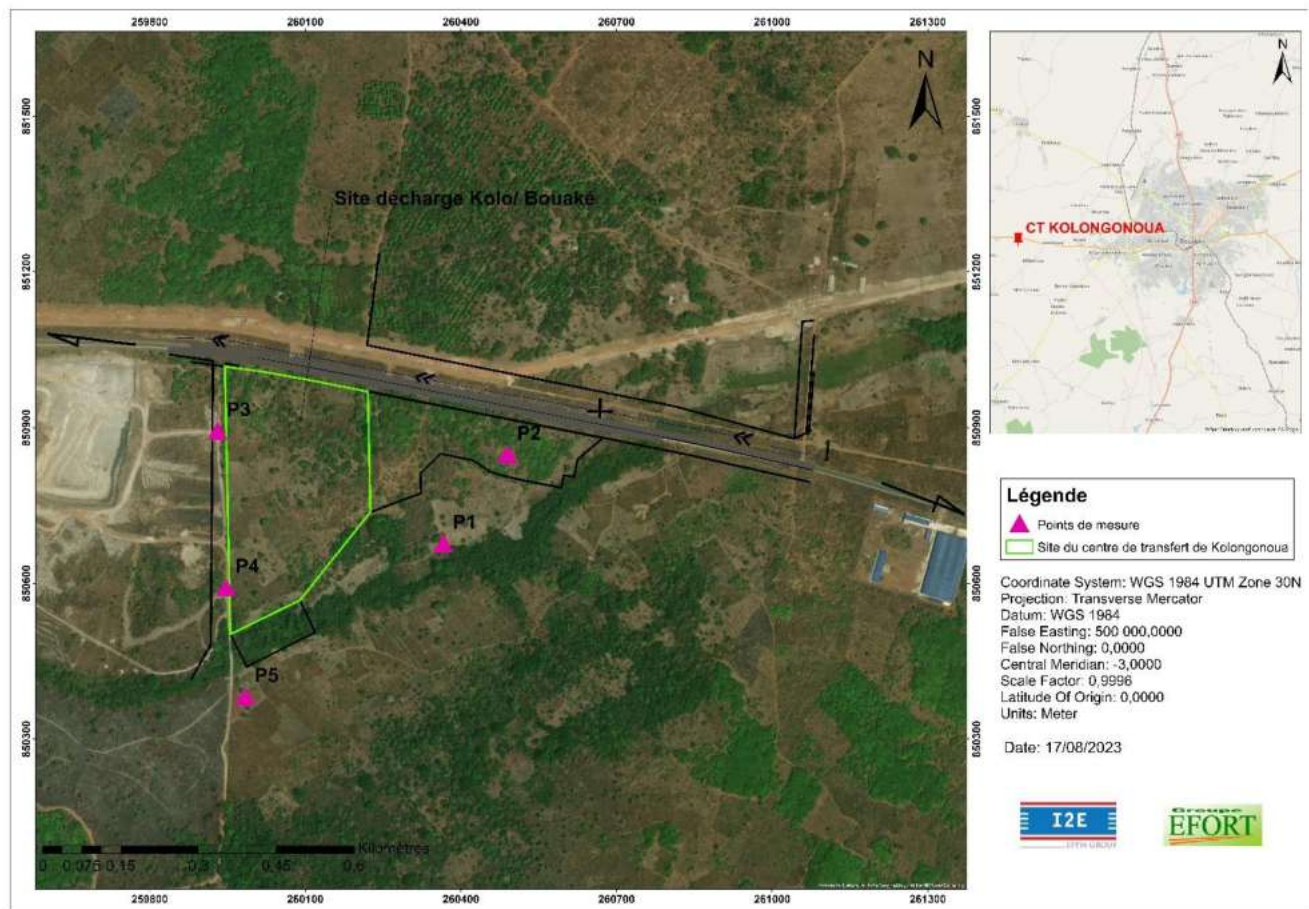


Figure 6 : Localisation du site Kolongonoua et emplacements des points de mesures

2. METHODOLOGIE APPLIQUEE

2.1. Etude des émissions atmosphériques (gaz)

La pollution de l'air correspond à toute modification de l'atmosphère due à l'introduction de substances dangereuses pour la santé humaine, l'environnement et le patrimoine. Celles-ci résultent à la fois de phénomènes naturels et d'activités humaines diverses. Le diagnostic de la qualité de l'air a été réalisé en prenant comme indicateurs l'oxyde d'azote (NO), le dioxyde de soufre (SO₂), le sulfure d'hydrogène (H₂S), l'oxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils (COV), l'ammoniac (NH₃) et le méthane (CH₄). Les mesures de ces indicateurs ont été réalisées par un Multi RAE lite à pompe qui est un moniteur mono gaz compact qui peut être utilisé pour surveiller la Limite Inférieure d'Explosivité (LIE) où l'oxygène peut être configuré pour être utilisé comme un capteur de gaz toxique. Cet appareil peut être utilisé comme un moniteur personnel ou comme un moniteur de zone continue avec des capacités d'enregistrement de données. La mesure prend 02 minutes.

2.2. Etude de la qualité de l'air à partir de particules en suspension

Quant aux particules fines, elles ont été mesurées par un Particle Counter.

Le HT-9600 a pour fonction de mesurer les particules de poussière (PM_{2,5} et PM₁₀), la température et de l'humidité relative. C'est un appareil de haute précision de mesure, à fonctionnement simple et pratique à transporter. Il convient pour l'environnement intérieur de la famille, du bureau, l'intérieur des voitures et l'environnement naturel, etc. Les PM₁₀ sont un mélange de particules en suspension dans l'air, d'un diamètre inférieur à 10 micromètres. Les Particules de poussières (PM₁₀ et PM_{2,5}) sont pertinentes dans l'évaluation de la pollution atmosphérique émise par la construction d'une infrastructure de ce type. Ces particules peuvent atteindre les voies respiratoires supérieures et les poumons. Les PM_{2,5} contiennent des particules d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres. Ces molécules, en plus de pénétrer dans les voies respiratoires supérieures et inférieures, peuvent également pénétrer dans le sang. La mesure prend 50 secondes. Après sa mise en œuvre, le résultat est présenté sous forme numérique et graphique, sur une échelle de qualité de l'air colorée.

3. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats obtenus de ces mesures ont été comparés aux normes de référence de la qualité de l'air du décret N°2017-125 du 22 février 2017 à l'article 4 et aux lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air, qui donnent les valeurs limites maximales des paramètres de qualité de l'air ambiant qui doivent être respectées (sous réserve des dispositions particulières à certaines activités).

Les valeurs limites maximales des paramètres de qualité de l'air ambiant sont établies par polluant comme suit:

1. Dioxyde d'azote NO₂

- a) Objectif de qualité : 40 µg/m³ en moyenne annuelle civile;
- b) seuil d'information et de recommandation : 200 µg/m³ en moyenne horaire ;
- c) seuils d'alerte :
 - 400 µg/m³ en moyenne horaire, dépasse pendant trois heures consécutives ;
 - 200 µg/m³ en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain ;
- d) Valeur limite horaire pour la protection de la santé humaine : 200 µg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de dix-huit fois par année civile ;
- e) valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine: 40 µg/m³ en moyenne annuelle civile.

2. Particules PM₁₀ et PM_{2.5}:

2.1 Particules PM₁₀ :

- a) Objectif de qualité : 20 µg/m³ en moyenne annuelle civile;
- b) seuil d'information et de recommandation: 50 µg/m³ en moyenne journalière ;

c) seuil d'alerte : 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière ;

d) valeurs limites pour la protection de la sante :

- 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de trente-cinq fois par année civile ;

- 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle civile.

2.2. Particules PM_{2,5}:

a) objectif de qualité : 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle civile ;

b) valeur cible : 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle civile ;

c) valeur limite : 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle civile.

3. Dioxyde de soufre :

a) objectif de qualité : 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle civile ;

b) seuil d'information et de recommandation : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire ;

c) seuil d'alerte: 500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire;

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de vingt-quatre fois par année civile ;

- 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de trois fois par année civile.

4. Monoxyde de carbone

- Valeur limite pour la protection de la santé humaine : 10 000 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour le maximum journalier de la moyenne glissante sur huit heures.

- **Les Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air** qui concernent l'environnement, les émissions atmosphériques, la qualité de l'air ambiant, etc. Les valeurs seuils de la qualité de l'air ambiant sont basées sur les lignes directrices de l'OMS (lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air) qui donnent les valeurs toxicologiques de référence pour la protection de la santé humaine.

Tableau 6 : Niveaux de qualité de l'air recommandés de l'OMS (2021)

Polluants	Durée retenue	Niveau recommandé
PM _{2,5} , $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Annuel	5
	24h	15
PM ₁₀ , $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Annuel	5

	24h	45
O ₃ , µg/m ³	Saison de pointe	60
	8h	100
NO ₂ , µg/m ³	Annuel	10
	24h	25
SO ₂ , µg/m ³	24h	40
CO, mg/m ³	24h	4

Les résultats des prises de mesures du site sont présentés selon chaque point de mesures dans les tableaux ci-dessous.

3.1. Centre de transfert de BENDRESSOU (Toumodi)

Tableau 7 : Comparaison des valeurs de CO mesurées aux normes ivoiriennes (mg/m³) et aux lignes directrices de l'OMS

Points	Libellés	Résultat de la mesure	Réglementation ivoirienne		Recommandations de l'OMS	
		CO	CO	Etat de conformité	CO	Etat de conformité
P1	Elevage de bétail	11	10 mg/m ³ sur 8h		4 mg/m ³ sur 24h	
P2	Campement	6				
P3	Décharge	0				

Légende :

	Non Conforme		Conforme

Tableau 8 : Comparaison des valeurs de CH₄ % par rapport aux LIE et LSE

Points	Libellés	LIE (%)	LSE (%)	CH ₄ (%)	Etat de conformité
P1	Elevage de bétail	5	15	8	
P2	Campement			16	
P3	Décharge			25	

Légende :

	Non Conforme		Conforme

Au niveau de l'élevage de bétail, la concentration de monoxyde de carbone (CO) dépasse légèrement la limite réglementaire et dépasse encore les valeurs guides de l'OMS (4 mg/m³).

Cela suggère une possible faible pollution de l'air dû à la circulation des véhicules non loin du point de mesure. Il est important de noter que le monoxyde de carbone est un gaz toxique produit par la combustion incomplète de carburants fossiles, de bois, et d'autres matières organiques. Des niveaux élevés de monoxyde de carbone peuvent être dangereux pour la santé humaine.

En ce qui concerne le méthane, bien que la réglementation en vigueur ne spécifie pas de limite pour ce gaz, une concentration de 25% indique une présence relativement élevée au niveau de la décharge. Cependant, étant donné l'importance du méthane en tant que gaz à effet de serre, il est toujours recommandé de prendre des mesures pour réduire ses émissions dans l'atmosphère.

Tableau 9 : Comparaison des valeurs de Particules fines mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS mises à jour en 2021(mg/m³)

Points	Libellés	Résultat de la mesure		Réglementation ivoirienne (seuils limites)			Recommandations de l'OMS (valeurs guides 2021)		
		PM 2.5	PM 10	PM 2.5	PM 10	Etat de conformité	PM 2.5	PM 10	Etat de conformité
P1	Point amont	12	51	10 µg/m ³ par an	50 µg/m ³ par jour		15 µg /m ³ sur 24h	45 µg /m ³ sur 24h	
P2	Campement	11	58						
P3	Décharge	10	77						

Légende :

	Non Conforme		Conforme

Pour les différents points de mesures des particules en suspension PM 10, les valeurs enregistrées dépassent en même temps les normes ivoirienne et celle de l'OMS.

Nous pouvons expliquer ce dépassement par le fait que ce site est exploité comme une décharge anarchique qui ne dispose pas de mesures de contrôle des émissions des particules dans l'air. Cependant, la présence du vent semble contribuer à la dispersion de ces particules fines.

3.2. Centre de transfert d'AKPESSEKRO (Yamoussoukro)

Tableau 10 : Comparaison des valeurs de CO mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS (mg/m³)

Points	Libellés	Résultat de la mesure	Réglementation ivoirienne		Recommandations de l'OMS	
		CO	CO	Etat de conformité	CO	Etat de conformité
P1	Point PUITs 1	1	10 mg/m ³ sur 8h		4 mg/m ³ sur 24h	
P2	Unité de compostage	6				
P3	Décharge	6				
P4	Habitations	0				

La concentration de monoxyde de carbone (CO) la plus élevée a été enregistrée au niveau des points de mesures prises au voisinage de la décharge et de l'unité de compostage (6 mg/m³). Ceci peut s'expliquer par la mauvaise gestion des déchets au niveau de la décharge. De même, le CO peut être un sous-produit mineur des processus de compostage.

Légende :

	Non Conforme		Conforme

Tableau 11 : Comparaison des valeurs de CH₄ % par rapport aux LIE et LSE

Points	Libellés	LIE (%)	LSE (%)	CH ₄ (%)	Etat de conformité
P1	Point PUITs 1	5	15	33	
P2	Unité de compostage			35	
P3	Décharge			34	
P4	Habitations			28	

Légende :

	Non Conforme		Conforme

En ce qui concerne le méthane (CH₄), même s'il n'y a pas de limite spécifiée dans la réglementation, il est important de surveiller les niveaux de méthane, car il est considéré comme un gaz à effet de serre puissant. Une concentration de 35% en moyenne est relativement élevée en raison de la proximité immédiate des points de mesure de la décharge.

Concernant les autres gaz, peu ou aucun polluant n'est observé. Ceux-ci ont une concentration quasi nulle et respecte donc les spécifications locales en vigueur. Cela suggère une bonne qualité de l'air.

Tableau 12 : Comparaison des valeurs de Particules fines mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS mises à jour en 2021(mg/m³)

Points	Libellés	Résultat de la mesure		Réglementation ivoirienne (seuils limites)			Recommandations de l'OMS (valeurs guides 2021)		
		PM 2.5	PM 10	PM 2.5	PM 10	Etat de conformité	PM 2.5	PM 10	Etat de conformité
P1	Point PUIT 1	8	52	10 µg/m ³ par an	50 µg/m ³ par jour		15 µg /m ³ sur 24h	45 µg /m ³ sur 24h	
P2	Unité de compostage	10	43						
P3	Décharge	9	42						
P4	Habitations	9	51						

Légende :

	Non Conforme			Conforme

Les particules en suspension pour un diamètre aérodynamique de 2,5 µm (PM_{2.5}) et pour un diamètre aérodynamique de 10 µm (PM₁₀) se trouvent en dessous des limites réglementaires. Cela suggère que la concentration de particules fines dans l'air est relativement basse et respecte donc les normes fixées par la réglementation. Il est cependant important de surveiller la concentration de PM₁₀ au niveau de la décharge qui se rapproche légèrement à la limite fixée.

3.3. Centre de transfert de SEMAN DIOULABOUGOU (Yamoussoukro)

Tableau 13 : Comparaison des valeurs de CO mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS (mg/m³)

Points	Libellés	Résultat de la mesure	Réglementation ivoirienne		Recommandations de l'OMS	
		CO	CO	Etat de conformité	CO	Etat de conformité
P1	Centre du village	1	10 mg/m ³ sur 8h		4 mg/m ³ sur 24h	
P2	Entrée du village	6				
P3	Point 1 CT	0				
P4	Point 2 CT	0				

La concentration du CO la plus élevée a été enregistrée au niveau de l'entrée du village de Diouladogo et dépasse légèrement les recommandations de l'OMS alors qu'il reste en dessous de la limite mise par la réglementation ivoirienne. Ceci est du potentiellement au trafic des voitures à des habitants du villages et des utilisateurs de l'autoroute A3 passant par ce village

Légende :

	Non Conforme		Conforme

Tableau 14 : Comparaison des valeurs de CH₄ % par rapport aux LIE et LSE

Points	Libellés	LIE (%)	LSE (%)	CH ₄ (%)	Etat de conformité
P1	Point PUITES 1	5	15	3	
P2	Unité de compostage			5	
P3	Décharge			0	
P4	Habitations			0	
P5	Campement			0	

Légende :

	Non Conforme		Conforme

En ce qui concerne le méthane (CH₄),il est présent à des niveaux relativement faibles dans l'ensemble des points de mesure. . La réglementation actuelle ne spécifie aucune limite pour le méthane, rendant difficile l'évaluation de la préoccupation due à cette concentration.

Pour les autres gaz, peu ou aucun polluant n'est observé. Ceux-ci ont une concentration quasi nulle et respecte donc les spécifications locales en vigueur.

Tableau 15 : Comparaison des valeurs de Particules fines mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS mises à jour en 2021(mg/m³)

Points	Libellés	Résultat de la mesure		Réglementation ivoirienne (seuils limites)			Recommandations de l'OMS (valeurs guides 2021)		
		PM 2.5	PM 10	PM 2.5	PM 10	Etat de conformité	PM 2.5	PM 10	Etat de conformité
P1	Centre du village	30	147	10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ par an	50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ par jour		15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h	45 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h	
P2	Entrée du village	18	123						
P3	Point 1 CT	6	40						
P4	Point 2 CT	7	63						

Légende :

	Non Conforme		Conforme

Les concentrations en PM 2.5 et PM 10 les plus élevées ont été enregistrées au niveau de l'entrée et du centre du village. Cette situation s'explique par le trafic routier, la combustion domestique comme le chauffage au bois ou la cuisson, les activités agricoles, etc. Il est essentiel de surveiller de près ces concentrations en raison de l'impact potentiel de la carrière sur la qualité de l'air environnant.

3.4.

3.5. Centre de valorisation et d'enfouissement technique de M'BOUEDIO (Tiébissou)

Tableau 16 : Comparaison des valeurs de CO mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS (mg/m^3)

Points	Libellés	CO	SO ₂	H ₂ S	NO	COV	NH ₃
P1	Point PUIITS	0	0	0	0	0	0
P2	Affleurement	0	0	0	0	0	0

Les résultats des mesures rapportés dans le tableau ci-dessus sont toute égale à zéro. Aucune des substances polluantes listées (CO, SO₂, H₂S, NO, COV, NH₃) n'a été détectée aux points de mesure spécifiés (P1, P2). Ceci pourrait être dû à un environnement non pollué ou à des concentrations très faibles qui sont en dessous du seuil de détection.

Tableau 17 : Comparaison des valeurs de CH₄ % par rapport aux LIE et LSE

Points	Libellés	LIE (%)	LSE (%)	CH ₄ (%)	Etat de conformité
P1	Point PUITs	5	15	0	
P2	Affleurement			0	

Légende :

	Non Conforme		Conforme

Aucun polluant n'est observé sur l'ensemble des deux seuls points de mesure. Ceux-ci ont une concentration nulle et respecte donc les spécifications locales en vigueur. Cela est dû au fait que ce sont des zones relativement venteuses. L'air est ainsi de bonne qualité concernant les gaz.

Tableau 18 : Comparaison des valeurs de Particules fines mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS mises à jour en 2021($\mu\text{g} / \text{m}^3$)

Points	Libellés	Résultat de la mesure		Réglementation ivoirienne (seuils limites)			Recommandations de l'OMS (valeurs guides 2021)		
		PM 2.5	PM 10	PM 2.5	PM 10	Etat de conformité	PM 2.5	PM 10	Etat de conformité
P1	Point PUITs	5	41	10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ par an	50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ par jour		15 $\mu\text{g} / \text{m}^3$ sur 24h	45 $\mu\text{g} / \text{m}^3$ sur 24h	
P2	Affleurement	4	24						

Légende :

	Non Conforme		Conforme

Les concentrations en PM 10 enregistrées au niveau des points P1 et P2 sont inférieures à la limite réglementaire ivoirienne (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) et la valeur guides de l'OMS (45 $\mu\text{g}/\text{m}^3$). Cette situation pourrait être expliqué par la présence de vent facilitant la dispersion des particules fines dans l'air.

3.6. Centre de transfert de KOLONGONOUA (Bouaké)

Tableau 19 : Comparaison des valeurs de CO mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS (mg/m^3)

Points	Libellés	Résultat de la mesure	Réglementation ivoirienne		Recommandations de l'OMS	
		CO	CO	Etat de conformité	CO	Etat de conformité
P1	Amont CT	4	10 mg/m ³ sur 8h		4 mg/m ³ sur 24h	
P2	Affleurement	8				
P3	Carrière 1	0				
P4	Carrière 2	20				
P5	Campement	0				

Légende :

	Non Conforme		Conforme

La concentration de monoxyde de carbone (CO) la plus élevée, enregistrée au point P4, dépasse la réglementation ivoirienne en vigueur (10 mg/m³) ainsi que les valeurs guides de l'OMS (4 mg/m³). Cette concentration élevée du CO (20 µg/m³) est potentiellement influencée par l'utilisation d'engins lourds dans la carrière voisine au point de mesure. L'engin était facilement perceptible à l'oreille.

Tableau 20 : Comparaison des valeurs de CH₄ % par rapport aux LIE et LSE

Points	Libellés	LIE (%)	LSE (%)	CH ₄ (%)	Etat de conformité
P1	Amont CT	5	15	10	
P2	Affleurement			15	
P3	Carrière 1			0	
P4	Carrière 2			0	
P5	Campement			0	

Légende :

	Non Conforme		Conforme

En ce qui concerne le méthane (CH₄), le point P1 affiche une concentration en dessous de la limite (LIS) de 15%, tandis que le point P2 présente une concentration égale à la LIS. Au niveau des autres points, le taux de CH₄ est nul. Le niveau élevé de méthane enregistré au point P2 pourrait s'expliquer par la direction du vent, qui souffle du sud-sud-ouest au nord-nord-est, entraînant une accumulation de méthane à ce point précis.

Cette accumulation pourrait être générée par la décomposition de la matière organique au niveau des cours d'eau et de la galerie forestière, ainsi que par l'exploitation de la carrière et les activités humaines

Tableau 21 : Comparaison des valeurs de Particules fines mesurées aux normes ivoiriennes et aux lignes directrices de l'OMS mises à jour en 2021($\mu\text{g} / \text{m}^3$)

Points	Libellés	Résultat de la mesure		Réglementation ivoirienne (seuils limites)			Recommandations de l'OMS (valeurs guides 2021)		
		PM 2.5	PM 10	PM 2.5	PM 10	Etat de conformité	PM 2.5	PM 10	Etat de conformité
P1	Amont CT	10	64	10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ par an	50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ par jour		15 $\mu\text{g} / \text{m}^3$ sur 24h	45 $\mu\text{g} / \text{m}^3$ sur 24h	
P2	Affleurement	7	70						
P3	Carrière 1	7	53						
P4	Carrière 2	6	35						
P5	Campement	7	43						

Légende :

	Non Conforme			Conforme

Les mesures des particules en suspension PM 2.5 varient entre 7 et 10 $\mu\text{m}/\text{m}^3$, tandis que les valeurs des PM 10 oscillent entre 35 et 70 $\mu\text{m}/\text{m}^3$. Les particules en suspension de 2,5 μm de diamètre aérodynamique (PM 2.5) restent en dessous des limites réglementaires ivoiriennes ainsi que les valeurs guides de l'OMS. En revanche, les concentrations en PM 10 enregistrées au niveau des points P1 et P2 dépassent la limite réglementaire ivoirienne (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) et la valeur guides de l'OMS (45 $\mu\text{g}/\text{m}^3$). Cette situation pourrait être expliqué par la proximité de la carrière, ce qui contribue à une plus grande émission de particules. Cependant, la présence de vent semble faciliter la dispersion des particules fines dans l'air. Il est essentiel de surveiller de près ces concentrations en raison de l'impact potentiel de la carrière sur la qualité de l'air environnant .

ANNEXES

Planche : Campagne de mesures des rejets atmosphériques et de particules fines







AGREMENT CIAPOL

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  CENTRE IVOIRIEN ANTIPOLLUTION (CIAPOL) LE DIRECTEUR	REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE <i>Union – Discipline – Travail</i> 
Décision n° <u>00701</u> /MINEDD/CIAPOL/DIR/LCE/SJ du <u>30 MARS 2023</u> portant renouvellement de l'agrément technique du Bureau d'Etudes « GROUPE EFORT » pour effectuer les mesures des paramètres de pollution de l'air et de l'eau. Le Directeur du Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), - Vu la Constitution ; - Vu la loi n°88-651 du 07 juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ; - Vu la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ; - Vu la loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau ; - Vu le décret n°91-662 du 9 octobre 1991 portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) dénommé Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ; - Vu le décret n°97-678 du 03 décembre 1997 portant protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution ; - Vu le décret n° 2012-405 du 09 mai 2012 portant nomination de Monsieur Martin Niagne DIBI en qualité de Directeur du Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) ; - Vu le décret n°2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur payeur tel que défini par la loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ; - Vu le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ; - Vu le décret n° 2021-471 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; - Vu le décret n°2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; - Vu le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement ; - Vu le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ; - Vu l'arrêté n°01164 du 04 novembre 2008 portant réglementation des rejets et émissions des Installations Classées pour la protection de l'environnement ; - Vu la décision n° 0147/MINEDD/CIAPOL/LCE/SJ du 26 octobre 2020 portant délivrance d'un agrément technique au Bureau d'Etudes « GROUPE EFORT » pour réaliser les activités de contrôle de la qualité de l'air et de l'eau ;	
CIAPOL 04 BPV 541 ABIDJAN 04 - Tel : 27 20 22 54 44 / 27 20 32 21 77 Plateau, Avenue Noguès, Immeuble Noguès, 2^{ème} Etage, Face Immeuble WOODIN	

- Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée par le Bureau d'Etudes « GROUPE EFORT » en date du 17 février 2023 ;
- Vu le rapport de visite de réévaluation de la capacité technique du Bureau d'Etudes « GROUPE EFORT » à mesurer les paramètres de pollution de l'air et de l'eau, du 20 mars 2023.

DECIDE

Article 1 : Le présent agrément, d'une durée de **deux (02) ans**, est délivré au Bureau d'Etudes « GROUPE EFORT », pour effectuer les mesures des paramètres de pollution de l'air et de l'eau.

Article 2 : Le présent agrément, non cessible et non transmissible, est renouvelable tous les **deux (02) ans**.

Article 3 : Le Sous-directeur du Laboratoire Central de l'Environnement (S/D LCE) et le Directeur Général du Bureau d'Etudes « GROUPE EFORT », sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de la date de signature et abroge toutes dispositions contraires.



Martin Niagne DIBI

Ampliations :

- S/D LCE
- Intéressé
- Archive CIAPOL

ETUDE DE LA QUALITE DE L'EAU DES SITES DU PROJET

Août 2023



2053

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	4
1. LOCALISATION DES SITES ET PRESENTATION DES POINTS DE PRELEVEMENT	5
1.1. Centre de transfert de BENDRESSOU (Toumodi)	5
1.2. Centre de transfert d'AKPESSEKRO (Yamoussoukro)	6
1.3. Centre de transfert de SEMAN DIOULABOUGOU (Yamoussoukro)	7
1.4. Centre de valorisation et d'enfouissement technique de M'BOUEDIO (Tiébissou)	8
1.5. Centre de transfert de KOLONGONOUA (Bouaké)	9
2. METHODOLOGIE APPLIQUEE	10
3. RESULTATS	10
3. INTERPRETATION	16

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Position des points de prélèvement Bendressou</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 2 : Position des points de prélèvement Akpessékro</i>	<i>5</i>
<i>Tableau 3 : Position des points de prélèvement Seman</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 4 : Position des points de prélèvement M'bouedio</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 5 : Position des points de prélèvement Kolongonoua</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 6 : Centre de transfert de BENDRESSOU (Toumodi)</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 7 : Centre de transfert d'AKPESSEKRO (Yamoussoukro)</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 8 : Centre de transfert de SEMAN DIOULABOUGOU (Yamoussoukro)</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 9 : Centre de valorisation et d'enfouissement technique de M'BOUEDIO (Tiébissou)</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 10 : Centre de transfert de KOLONGONOUA (Bouaké)</i>	<i>14</i>

I.1	Relation du programme de santé et de sécurité de la communauté avec les autres programmes de gestion	1752
I.2	Stratégie générale pour l'atténuation.....	1753
I.3	CADRE POUR LA GESTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DE LA COMMUNAUTE	1754
I.4	SURVEILLANCE ET ENTRETIEN.....	1760
I.5	REVISION ET MISE A JOUR.....	1760
II.1	Composantes d'un plan d'urgence.....	1761
II.2	PLAN D'OPERATION INTERNE	1762
III.1	Emplacement des activités	1765
III.2	Personnel prévu	1765
III.3	Voies d'accès	1765
III.4	Interférences et services touchés.....	1765
III.5	SERVICES HYGIENIQUE ET DE BIEN ETRE	1766
III.6	INTERVENTTTON EN CAS D'URGENCE ET PREMIERS SECOURS	1767
III.7	RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LA PHASE DE FONCTIONNEMENT DE LA DECHARGE	1774
III.8	Utilisation et circulation des camions et des véhicules	1774
III.9	Installations dans les bâtiments et produits.....	1775
III.10	Bâtiments	1777
III.11	Extincteurs et Robinets Incendie Armés (RIA)	1778
III.12	Malveillance	1779
III.13	Manques d'utilités.....	1779
III.14	Autres	1779
III.15	Programme de gestion des risques.....	1780
IV.1	Introduction.....	1782
IV.2	Identification et analyse des risques et accidents	1782
V.1	Aperçu de l'utilisation du personnel du projet.....	1791
V.2	Principaux risques liés à la main d'œuvre.....	1792
V.3	Aperçu de la législation du travail : termes et conditions	1793
V.4	Aperçu de la législation du travail : santé et sécurité au travail	1794
V.5	Personnel responsable	1795
V.6	Politiques et procédures	1796
V.7	Age pour l'emploi	1797
V.8	Cas des travaux forcés.....	1798
V.9	Mécanisme de règlement des litiges	1798

V.10	Gestion des contractants et prestataires	1801
V.11	Travailleurs communautaires	1802
V.12	Employés des principaux fournisseurs	1804
VI.1	Gestion des Déchets Solides	1805
VI.2	Gestion des Rejets Liquides	1808
VI.3	Gestion de la pollution des sols	1810
VI.4	Gestion des Rejets Gazeux	1810
VI.5	Gestion des Produits Chimiques	1810
VI.6	Composantes du plan de gestion des déchets	1812
VI.7	Elaboration et application du plan de gestion des déchets	1812
VI.8	Gestion des déchets durant la phase du chantier ?	1812
VII.1	Introduction	1819
VII.2	Objectifs	1819
VII.3	Champs d'application	1819
VII.4	Rôles et responsabilités	1819
VII.5	Procédure de Gestion des découvertes fortuites	1820
XI.1	PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Yamousoukro	1836
XI.2	PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Tiébissou	1841
XI.3	PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Toumodi	1846
XI.4	PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes – Commune de Bouaké	1851
XII.1	Centre de transfert de BENDRESSOU de la commune de TOUMODI	1859
XII.1	Centre de transfert de SEMAN de la commune de YAMOUSSOUKRO	1880
XII.2	Centre de transfert d'AKPESSEKRO de la commune de YAMOUSSOUKRO	1900
XII.3	Centre de transfert de KOLONGONOUA de la commune de BOUAKE	1919
XII.4	Les points de groupage dans les villages situés sur le corridor TOUMODI- BOUAKE	1941
XII.5	Centre de valorisation et d'enfouissement technique de MBOUEDIO de la commune de TIEBISSOU	1943

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site Bendressou et emplacements des points de prélèvement
4

*Figure 2 : Localisation du site Akpessekro et emplacements des points de
prélèvement* 5

Figure 3 : Localisation du site Seman et emplacements des points de prélèvement
6

Figure 4 : Localisation du site M'bouedio et emplacements des points de prélèvement
7

*Figure 5 : Localisation du site Kolongonoua et emplacements des points de
prélèvement* _____ 8

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

1. LOCALISATION DES SITES ET PRESENTATION DES POINTS DE PRELEVEMENT

1.1. Centre de transfert de BENDRESSOU (Toumodi)

Le projet de construction du Centre de Transfert (CT) est localisé à proximité de la ville de Toumodi sur la route Toumodi-Dimbokro (Figure 1). Ce lieu se trouve à un carrefour important des principaux trajets en Côte d'Ivoire, notamment l'axe primordial reliant Abidjan à Yamoussoukro, soit l'autoroute du Nord (A3), ainsi que l'A4 qui relie cette dernière avec Oumé et Dimbokro.

Pour évaluer la qualité de l'eau dans la zone, une campagne de mesure a été entreprise le 10 août 2023. Au total, 02 points de mesure (Tableau 1 et Figure 1) ont été identifiés.

Tableau 1 : Position des points de prélèvement Bendressou

Points	Libellés	Coordonnées	
		LONGITUDES	LATITUDES
P1	Puits BENDRESSOU	281031.77	725562.47
P2	Rivière BENDRESSOU	281026.30	725651.91

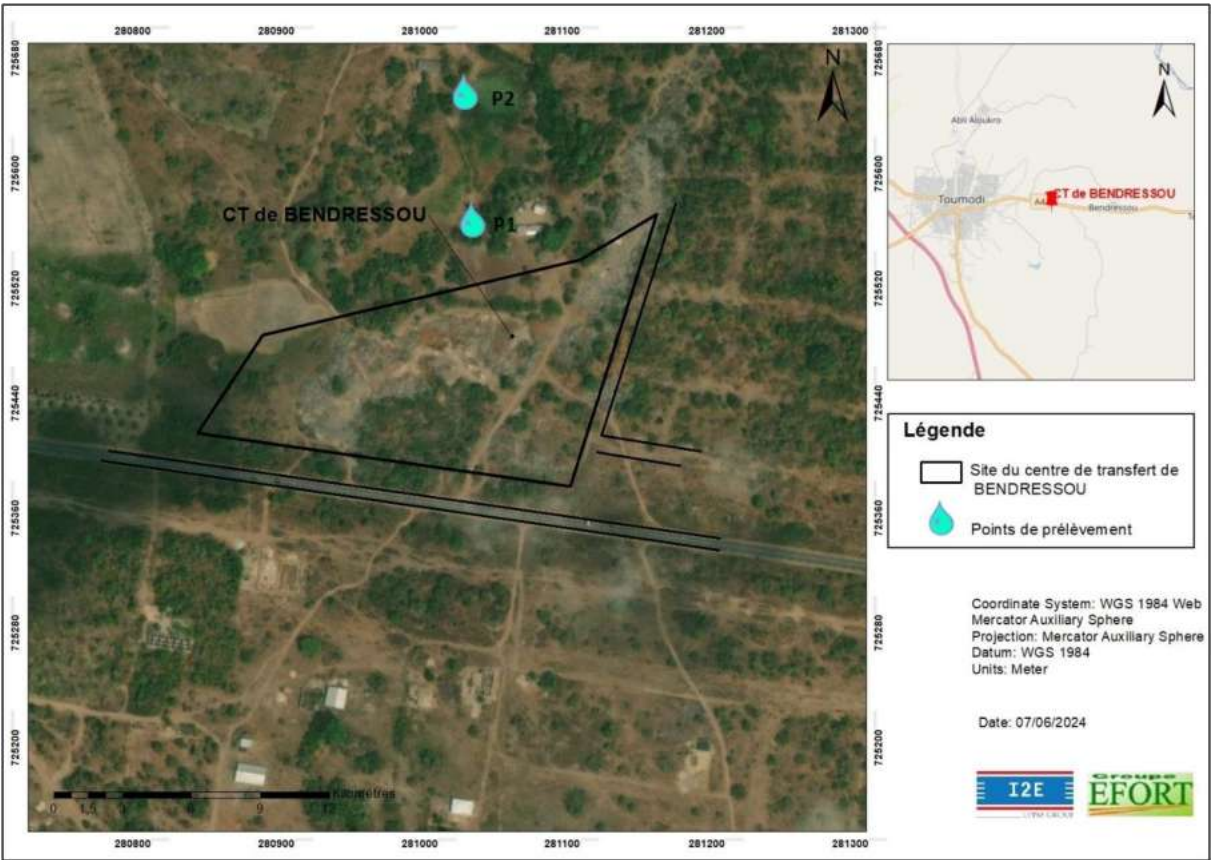


Figure 1 : Localisation du site Bendressou et emplacements des points de prélèvement

1.2. Centre de transfert d'AKPESSEKRO (Yamoussoukro)

Le site du projet de construction du Centre de Transfert (CT) est situé dans la ville de Yamoussoukro sur la route reliant Yamoussoukro à Oumé (Figure 2). La ville est située dans une zone de terrain plat, couverte de savane boisée et traversée par des cours d'eau tels que la Marahoué et le N'Zi, qui sont deux affluents du Bandama.

Pour évaluer la qualité de l'eau dans la zone, une campagne de mesure a été entreprise le 10 août 2023. Au total, 03 points de mesure (Tableau 2 et Figure 2) ont été identifiés près du site.

Tableau 2 : Position des points de prélèvement Akpessekro

Points	Libellés	Coordonnées	
		LONGITUDES	LATITUDES
P1	Puits 1 akpess	248042.7	747209.37
P2	Forage AKPESS	248362.86	747217.71
P3	Puits 2 akpess	248182.79	747142.64

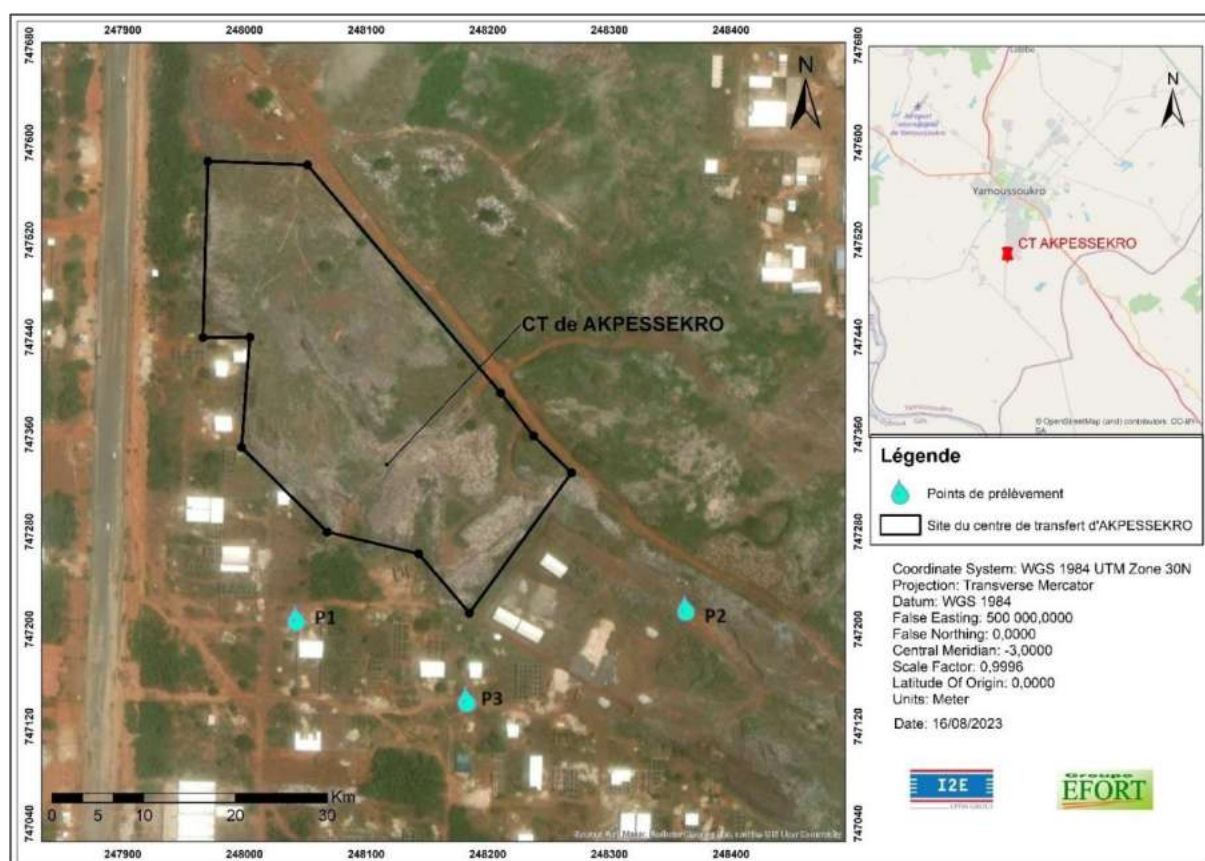


Figure 2 : Localisation du site Akpessekro et emplacements des points de prélèvement

1.3. Centre de transfert de SEMAN DIOULABOUGOU (Yamoussoukro)

Le site du projet de construction du Centre de Transfert (CT) est situé non loin de la ville de Yamoussoukro sur la route reliant Yamoussoukro à Tiébissou (Figure 3). La ville est située dans une zone de terrain plat, couverte de savane boisée et traversée par des cours d'eau tels que la Marahoué et le N'Zi, qui sont deux affluents du Bandama. Pour évaluer la qualité de l'eau dans la zone, une campagne de mesure a été entreprise le 11 août 2023. Au total, 03 points de mesure (Tableau 3 et Figure 3) ont été identifiés près du site.

Tableau 3 : Position des points de prélèvement Seman

Points	Libellés	Coordonnées	
		LONGITUDES	LATITUDES
P1	Puits 1 SEMAN	246166.61	763581.44
P2	Forage SEMAN	246163.39	763551.03
P3	Puits 2 SEMAN	246205.11	763604.92

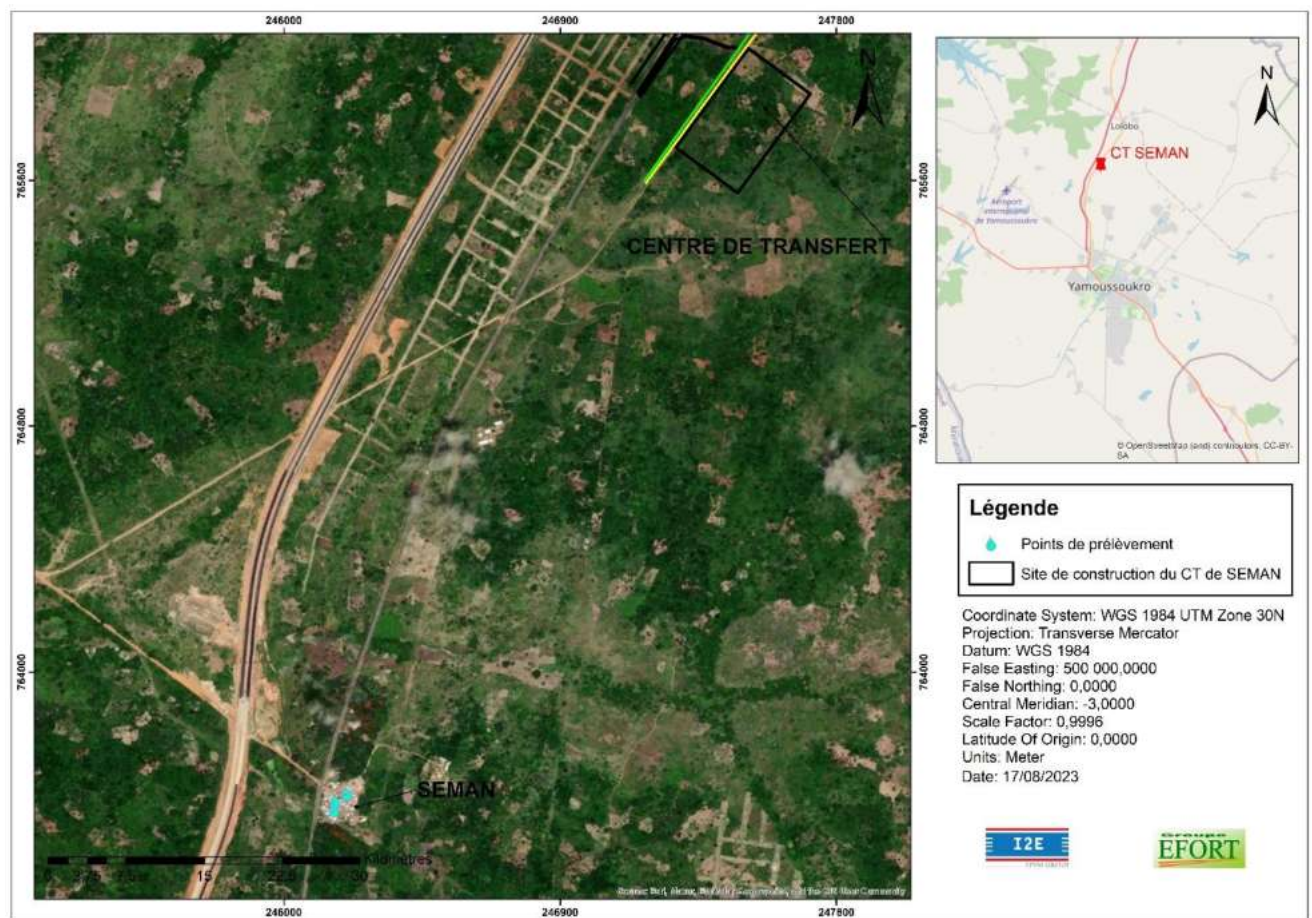


Figure 3 : Localisation du site Seman et emplacements des points de prélèvement

1.4. Centre de valorisation et d'enfouissement technique de M'BOUEDIO (Tiébissou)

Le site du projet de construction du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) se trouve au nord de la ville de Tiébissou à proximité du nouveau tronçon de l'autoroute du nord en attente d'ouverture (Yamoussoukro-Bouaké). En empruntant l'axe Tiébissou-Bouaké de ce nouveau tronçon de l'autoroute du nord, on trouve le site sur la gauche (Figure 4). L'étendue totale du site du CVET de Tiébissou sélectionné est de 55 hectares. Pour évaluer la qualité de l'eau dans la zone, une campagne de mesure a été entreprise le 11 août 2023. Au total, 03 points de mesure (Tableau 4 et Figure 4) ont été identifiés près du site.

Tableau 4 : Position des points de prélèvement M'bouedio

Points	Libellés	Coordonnées	
		LONGITUDES	LATITUDES
P1	Puits CVET	259171.32	798981.05
P2	Aval CVET	259516.73	799466.16
P3	Amont CVET	260322.98	798480.56

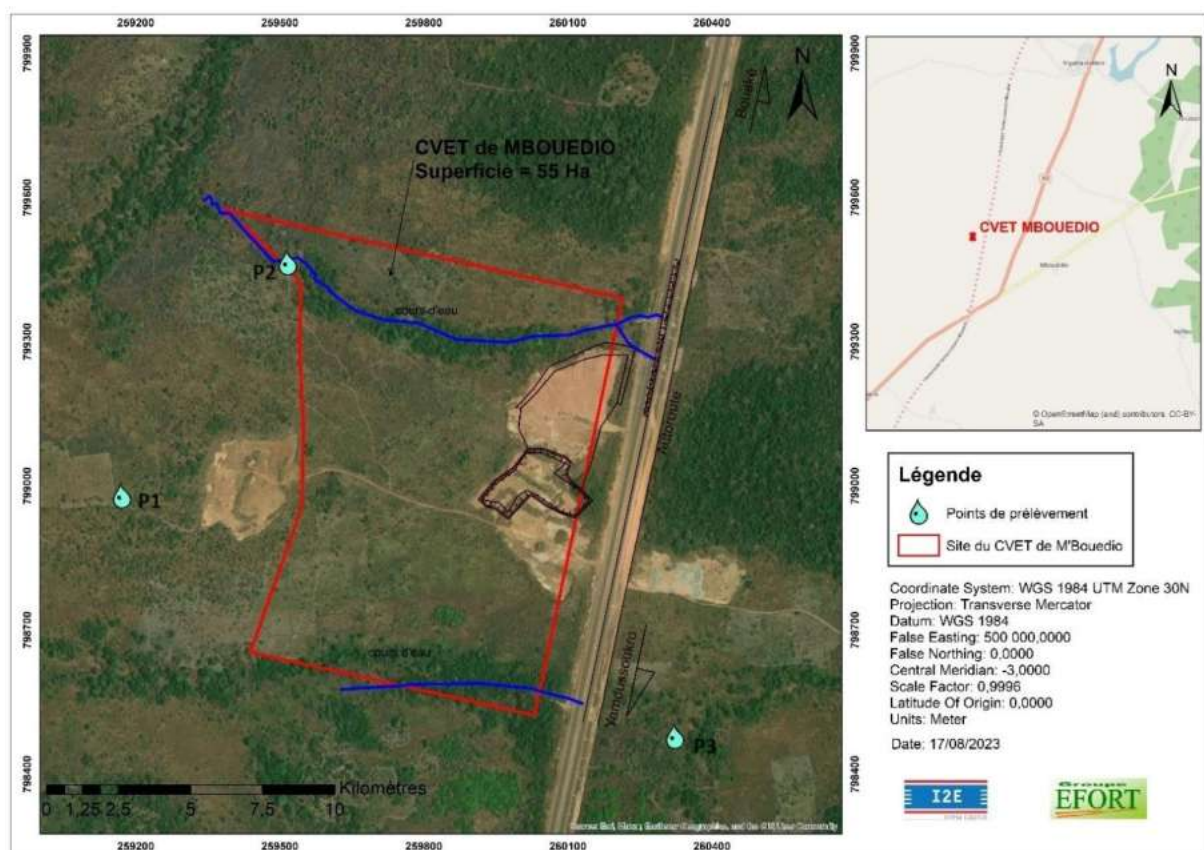


Figure 4 : Localisation du site M'bouedio et emplacements des points de prélèvement

1.5. Centre de transfert de KOLONGONOUA (Bouaké)

Le site du projet de construction du Centre de Transfert (CT) est situé à proximité de la ville de Bouaké sur l'axe Bouaké-Béoumi (Figure 5). Bouaké est recouverte d'une savane boisée et traversée par la rivière Kan.

Pour évaluer la qualité de l'eau dans la zone, une campagne de mesure a été entreprise le 12 août 2023. Au total, 03 points de mesure (Tableau 5 et Figure 5) ont été identifiés près du site.

Tableau 5 : Position des points de prélèvement Kolongonoua

Points	Libellés	Coordonnées	
		LONGITUDES	LATITUDES
P1	Amont CT kolo	260635.65	850813.05
P2	Aval CT kolo	259955.14	850460.03
P3	Puits CT kolo	259980.32	850408.27

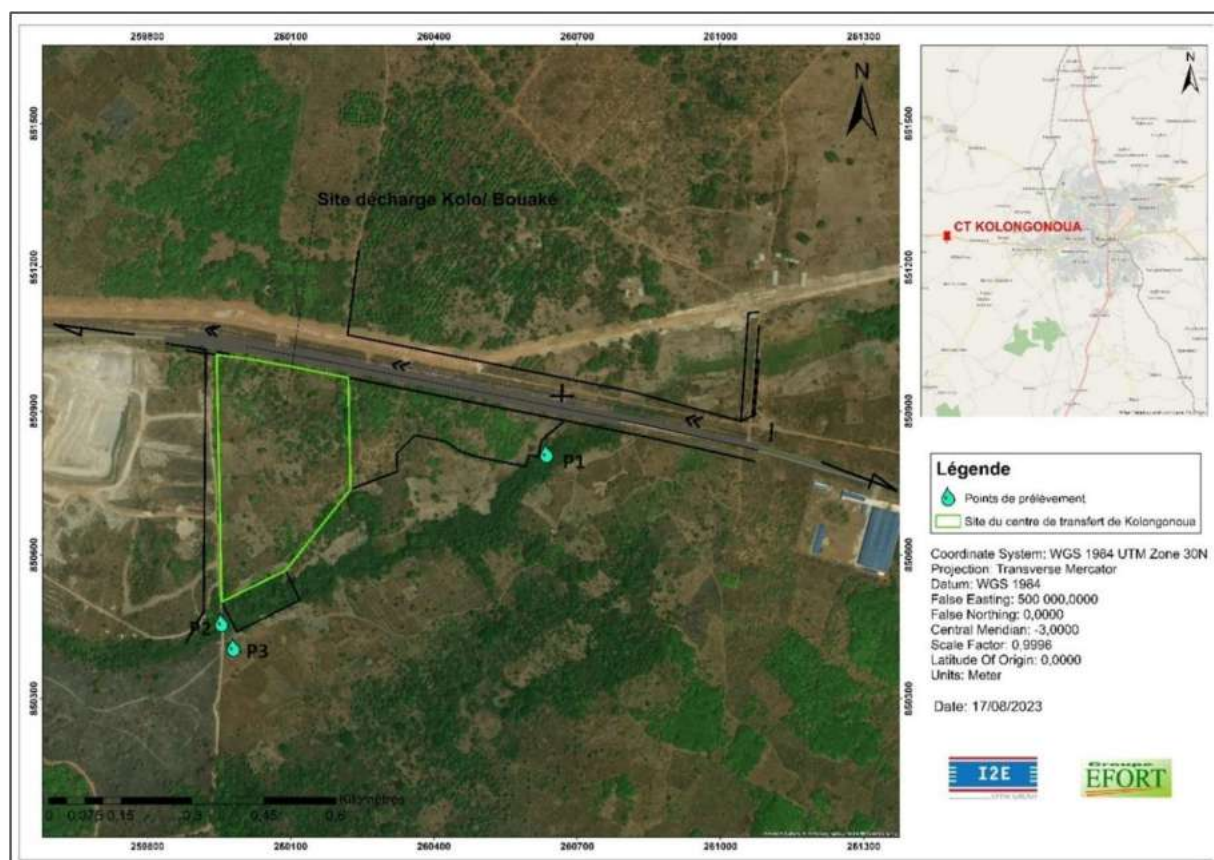


Figure 5 : Localisation du site Kolongonoua et emplacements des points de prélèvement

2. METHODOLOGIE APPLIQUEE

Afin d'évaluer la conformité de l'eau dans les environs des sites de construction, des échantillons d'eau ont été prélevés en vue d'une analyse de la qualité sur place et en laboratoire. Au total, 14 échantillons d'eau ont été prélevés. Les échantillons ont été prélevés, transportés et stockés selon les méthodes décrites par Rodier (2009). Des bouteilles en plastique neuves ont été utilisées pour prélever les échantillons d'eau destinés à l'analyse chimique. Chaque bouteille a été rincée deux fois avec l'eau à échantillonner, puis remplie à ras bord et fermée hermétiquement pour s'assurer qu'aucune bulle d'air n'était piégée à l'intérieur des échantillons. Les bouteilles étiquetées ont ensuite été placées dans une glacière pour être transportées au laboratoire. Les bouteilles ont été étiquetées avec des codes correspondant aux zones d'échantillonnage.

Certains paramètres physico-chimiques de l'eau, tels que la température, le pH et la conductivité, peuvent changer rapidement dans les échantillons prélevés. Ces paramètres ont donc été mesurés sur le terrain à l'aide de la sonde multi paramètre HI 9828. La sonde a été directement insérée dans l'eau à échantillonner et les mesures ont été enregistrées dans l'appareil.

En ce qui concerne l'analyse en laboratoire, les échantillons d'eau provenant des bouteilles ont été analysés à l'aide du PASTEL UV AQUALABO ANALYSE SECOMAM, 2015 au laboratoire EFORTLABO. Cet équipement a permis de mesurer les paramètres suivants : matières en suspension, demande chimique en oxygène (DCO), demande biochimique en oxygène (DBO5), carbone organique total (COT), nitrates (NO3) et détergents. L'analyse des métaux lourds quant à elle a été réalisée par ENVAL LABORATOIRE.

3. RESULTATS

Les résultats d'analyse des échantillons sont donnés dans les tableaux ci-dessous. Ces résultats ont été comparés aux normes de l'Arrêté Interministériel N°0168 MSHP/MINEF du 03 Aout 2020 .

Tableau 6 : Centre de transfert de BENDRESSOU (Toumodi)

Paramètres	Unités	EAUX DU COURS D'EAU(P2)			EAUX DU PUIT(S)(P1)		
		Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité
pH	-	7,96	-		7,94	-	
Température	°C	27,06	25	Non Conforme	27,7	-	
Conductivité	µS/cm	484	-		270	-	
Oxygène dissous	mg/L	7,64	-		1,3	-	
TDS	ppm	242	-		250	-	
MES	mg/L	188	-		103	-	
DCO	mg/L	104	-		53,5	-	
DBO ₅	mg/L	48	-		25,2	-	
COT	mg/L	32,5	10	Non Conforme	17,7	-	
Nitrates	mg/L	<1	50-100	Conforme	24,2	-	
Détergents	mg/L	<1	-		<1	-	
Arsenic	µg/L	<5	100	Conforme	<5	10	Conforme
Cadmium	µg/L	<0,5	5,0	Conforme	<0,5	-	
Calcium	µg/L	13,6	-		102	-	

Paramètres	Unités	EAUX DU COURS D'EAU(P2)			EAUX DU PUIT(S)(P1)		
		Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité
Chrome	µg/L	<5	50	Conforme	<5	50	Conforme
Cuivre	µg/L	<5	-		18,3	2000	Conforme
Fer	µg/L	471	-		<50	200	Conforme
Magnésium	mg/L	8,90	-		40,9	-	
Mercure	µg/L	<0,1	1,0	Conforme	<0,1	1	Conforme
Plomb	µg/L	<5	50	Conforme	<5	-	
Potassium	mg/L	52,6	-		215	-	
Sodium	mg/L	32,0	200	Conforme	110	-	
Zinc	µg/L	<50	5000	Conforme	<50	-	

Tableau 7 : Centre de transfert d'AKPESSEKRO (Yamoussoukro)

Paramètres	Unités	EAUX DU PUIT (P1)			EAUX DU FORAGE(P2)			EAUX DU PUIT (P3)		
		Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité
pH	-	8,07	-		7,55	-		8,02	-	
Température	°C	29,07	-		27,14	-		28,5	-	
Conductivité	µS/cm	281	-		385	-		1159	-	
Oxygène dissous	mg/L	0,67	-		7,7	-		5,55	-	
TDS	ppm	147	-		96	-		150	-	
MES	mg/L	29,2	-		16	-		31,5	-	
DCO	mg/L	15	-		11,9	-		16,4	-	
DBO ₅	mg/L	7	-		4,2	-		7,6	-	
COT	mg/L	4,7	-		3,7	-		5,1	-	
Nitrates	mg/L	2,2	-		18,2	-		<0,5	-	
Détergents	mg/L	<0,5	-		<0,5	-		<0,5	-	
Arsenic	µg/L	<5	10	Conforme	<5	10	Conforme	<5	10	Conforme

Paramètres	Unités	EAUX DU PUIT (P1)			EAUX DU FORAGE(P2)			EAUX DU PUIT (P3)		
		Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité
Cadmium	µg/L	<0,5	-		<0,5	-		<0,5	-	
Calcium	µg/L	12,9	-		3,99	-		10,3	-	
Chrome	µg/L	<5	50	Conforme	<5	50	Conforme	<5	50	Conforme
Cuivre	µg/L	<5	2000	Conforme	7,96	2000	Conforme	<5	2000	Conforme
Fer	µg/L	<50	200	Conforme	<50	200	Conforme	103	200	Conforme
Magnésium	mg/L	0,673	-		1,42	-		0,876	-	
Mercure	µg/L	<0,1	1	Conforme	<0,1	1	Conforme	<0,1	1	Conforme
Plomb	µg/L	<5	-		<5	-		<5	-	
Potassium	mg/L	<0,5	-		2,42	-		<0,5	-	
Sodium	mg/L	5,42	-		9,60	-		1,79	-	
Zinc	µg/L	<50	-		278	-		<50	-	

Tableau 8 : Centre de transfert de SEMAN DIOULABOUGOU (Yamoussoukro)

Paramètres	Unités	EAUX DU PUIT (P1)			EAUX DU FORAGE(P2)			EAUX DU PUIT (P3)		
		Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité
pH	-	7,88	-		7,46	-		9,22	-	
Température	°C	29,94	-		27,85	-		30,02	-	
Conductivité	μS/cm	2232	-		754	-		354	-	
Oxygène dissous	mg/L	7,3	-		4,75	-		0,64	-	
TDS	ppm	1116	-		325	-		177	-	
MES	mg/L	26,2	-		24,6	-		27,1	-	
DCO	mg/L	14,2	-		13,3	-		14,8	-	
DBO ₅	mg/L	6,6	-		6,2	-		6,9	-	
COT	mg/L	4,4	-		4,1	-		4,6	-	
Nitrates	mg/L	33,1	-		25,3	-		33,1	-	
Détergents	mg/L	<1	-		<1	-		<1	-	
Arsenic	μg/L	<5	10	Conforme	<5	10	Conforme	<5	10	Conforme
Cadmium	μg/L	<0,5	-		<0,5	-		<0,5	-	

Paramètres	Unités	EAUX DU PUIT (P1)			EAUX DU FORAGE(P2)			EAUX DU PUIT (P3)		
		Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité
Calcium	µg/L	98,4	-		44,6	-		25,9	-	
Chrome	µg/L	<5	50	Conforme	<5	50	Conforme	<5	50	Conforme
Cuivre	µg/L	7,90	2000	Conforme	<5	2000	Conforme	<5	2000	Conforme
Fer	µg/L	<50	200	Conforme	181	200	Conforme	<50	200	Conforme
Magnésium	mg/L	23,5	-		25,8	-		17,2	-	
Mercure	µg/L	<0,1	1	Conforme	<0,1	1	Conforme	<0,1	1	Conforme
Plomb	µg/L	<5	-		<5	-	Conforme	<5	-	
Potassium	mg/L	96,7	-		21,3	-	Conforme	16,5	-	
Sodium	mg/L	165	-		73,6	-	Conforme	107	-	
Zinc	µg/L	<50	-		67,7	-	Conforme	<50	-	

Tableau 9 : Centre de valorisation et d'enfouissement technique de M'BOUEDIO (Tiébissou)

Paramètres	Unités	EAUX DU PUIT (P1)			AMONT COURS D'EAU (P2)			AVAL COURS D'EAU (P3)		
		Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité
pH	-	8,51	-		7,53	-		8,13	-	
Température	°C	27,18	-		27,18	25	Non Conforme	27,08	25	Non Conforme
Conductivité	µS/cm	626	-		64	-		25	-	
Oxygène dissous	mg/L	9,96	-		9,74	-		8,16	-	
TDS	ppm	311	-		32	-		13	-	
MES	mg/L	22	-		182	-		114	-	
DCO	mg/L	11,8	-		96	-		62,5	-	
DBO ₅	mg/L	3,3	-		45	-		28,8	-	
COT	mg/L	3,7	-		36	10	Non Conforme	19,4	10	Non Conforme
Nitrates	mg/L	<1	-		<1	50-100	Conforme	<1	50-100	Conforme
Détergents	mg/L	<1	-		<1	-		<1	-	
Arsenic	µg/L	<5	10	Conforme	<5	100	Conforme	<5	100	Conforme
Cadmium	µg/L	<0,5	-		<0,5	5,0	Conforme	<0,5	5,0	Conforme
Calcium	µg/L	37,9	-		4,56	-		1,70	-	
Chrome	µg/L	<5	50	Conforme	<5	50	Conforme	<5	50	Conforme
Cuivre	µg/L	<5	2000	Conforme	11,1	-		5,43	-	
Fer	µg/L	<50	200	Conforme	5299	-		2980	-	
Magnésium	mg/L	4,82	-		1,56	-		0,883	-	
Mercur	µg/L	<0,1	1	Conforme	<0,1	1,0	Conforme	<0,1	1,0	Conforme
Plomb	µg/L	<5	-		<5	50	Conforme	<5	50	Conforme
Potassium	mg/L	4,21	-		3,71	-		2,86	-	

Paramètres	Unités	EAUX DU PUIITS (P1)			AMONT COURS D'EAU (P2)			AVAL COURS D'EAU (P3)		
		Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité
Sodium	mg/L	7,67	-		4,65	200	Conforme	0,928	200	Conforme
Zinc	µg/L	<50	-		<50	5000	Conforme	<50	5000	Conforme

Tableau 10 : Centre de transfert de KOLONGONOUA (Bouaké)

Paramètres	Unités	EAUX DU PUIT(S)(P3)			AMONT COURS D'EAU (P1)			AVAL COURS D'EAU (P2)		
		Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité
pH	-	8,95	-		7,58	-		7,90	-	
Température	°C	29,5	-		27,22	25	Non Conforme	27,38	25	Non Conforme
Conductivité	μS/cm	450	-		45	-		42	-	
Oxygène dissous	mg/L	1,06	-		10,91	-		11,69	-	
TDS	ppm	456	-		22	-		21	-	
MES	mg/L	166	-		184	-		198	-	
DCO	mg/L	96	-		99	-		107	-	
DBO ₅	mg/L	44	-		46	-		49,5	-	
COT	mg/L	29,4	-		31	10	Non Conforme	33	10	Non Conforme
Nitrates	mg/L	6	-		<1	50-100	Conforme	<1	50-100	Conforme
Détergents	mg/L	<1	-		<1	-		<1	-	
Arsenic	μg/L	<5	10	Conforme	<5	100	Conforme	<5	100	Conforme
Cadmium	μg/L	<0,5	-		<0,5	5,0	Conforme	<0,5	5,0	Conforme
Calcium	μg/L	12,6	-		2,17	-		2,58	-	
Chrome	μg/L	7,02	50	Conforme	<5	50	Conforme	<5	50	Conforme
Cuivre	μg/L	11,4	2000	Conforme	9,94	-		9,82	-	
Fer	μg/L	4988	200	Non Conforme	2278	-		2437	-	
Magnésium	mg/L	1,73	-		0,650	-		0,728	-	
Mercure	μg/L	<0,1	1	Conforme	<0,1	1,0	Conforme	<0,1	1,0	Conforme

Paramètres	Unités	EAUX DU PUIT(S)(P3)			AMONT COURS D'EAU (P1)			AVAL COURS D'EAU (P2)		
		Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité	Résultats	Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020	Etat de conformité
Plomb	µg/L	<5	-		<5	50	Conforme	<5	50	Conforme
Potassium	mg/L	3,35	-		4,43	-		4,33	-	
Sodium	mg/L	4,26	-		4,45	200	Conforme	4,54	200	Conforme
Zinc	µg/L	<50	-		<50	5000	Conforme	<50	5000	Conforme

3. INTERPRETATION

Dans l'attente des résultats de métaux lourds, il devient clairement évident de relever que seulement deux éléments dépassent les normes réglementaires actuellement en vigueur. Tout d'abord, la température de l'eau dépasse les recommandations fixées à 25°C. De plus, la concentration de carbone organique total (COT) est supérieure à 10 mg/l pour les eaux brutes de surface et à 2 mg/l pour les eaux distribuées. En ce qui concerne les autres paramètres, ils se conforment aux normes établies ou la réglementation ne fixe pas de limite pour ceux-ci.

La température élevée peut avoir différentes causes possibles. Elle peut être due à des activités humaines telles que l'élevage d'animaux ou les pratiques agricoles, ce qui peut conduire à une augmentation de la température de l'eau environnante. Une autre possibilité est l'impact du réchauffement climatique, qui provoque une élévation de la température de l'eau de surface dans de nombreuses régions. Les conséquences d'une température élevée peuvent être multiples. Tout d'abord, cela peut avoir un impact sur la biodiversité et la santé des organismes aquatiques. Certains organismes, tels que les poissons et les invertébrés, ont une tolérance spécifique à la température et peuvent subir un stress thermique ou même mourir si la température dépasse leurs limites. De plus, une température élevée peut entraîner une diminution de la quantité d'oxygène dissous dans l'eau, ce qui nuit à la survie des espèces sensibles.

En ce qui concerne le carbone organique total, sa concentration élevée peut être un signe de la présence de matières organiques en décomposition dans l'eau. Cela peut être causé par des rejets industriels ou agricoles contenant des polluants organiques. Ces substances entraînent une augmentation de la charge en matières organiques dans l'eau, ce qui peut favoriser la prolifération d'algues et d'autres organismes, réduisant ainsi la qualité de l'eau. Un taux élevé de COT peut également contribuer à la diminution de l'oxygène dissous dans l'eau, car les processus de décomposition des matières organiques consomment de l'oxygène. Cela peut entraîner une diminution de la biodiversité, en particulier chez les espèces aquatiques qui dépendent de niveaux d'oxygène adéquats pour leur survie.

Pour les métaux lourds, les résultats d'analyse en laboratoire révèlent une concentration élevée de fer dans les eaux du puits de , Kolongonoua. Cela peut poser des problèmes pour plusieurs raisons. En premier lieu, une eau riche en fer peut avoir un goût et une odeur désagréables, ce qui peut entraîner une réticence des consommateurs à la boire. De plus, le fer peut entraîner l'obstruction des canalisations et des tuyaux d'eau, réduisant ainsi le débit d'eau dans les systèmes de distribution.

La présence de fortes concentrations de fer peut également avoir des conséquences environnementales. Par exemple, un excès de fer dans l'eau peut favoriser la croissance des algues et d'autres organismes, créant ainsi des déséquilibres dans les écosystèmes aquatiques. Pour remédier à cette situation, plusieurs solutions peuvent être envisagées. Des procédés tels que l'ozonation, la filtration par charbon actif ou la chloration peuvent être utilisés pour traiter l'eau contenant des concentrations élevées de fer.

En conclusion, l'analyse de ces eaux révèle des températures et des concentrations de COT supérieures aux normes réglementaires en vigueur. Ces résultats peuvent indiquer une pollution de l'eau causée par des rejets industriels ou agricoles, ainsi que l'impact du réchauffement climatique. Ces valeurs élevées peuvent avoir des conséquences néfastes sur la biodiversité aquatique, notamment en termes d'oxygène dissous, de survie des organismes et de qualité globale de l'eau. Une attention particulière devrait être accordée à la gestion et à la surveillance de ces facteurs afin de préserver la santé des écosystèmes aquatiques.

Le Directeur Technique
Chef du laboratoire



Dr KEUMEAN Noël

AGREMENT CIAPOL

Rapport d'analyse d'eau



P02-06-ERG 01



REFERENTIEL: ISO / CEI 17025 : 2017
NUMERO D'ACCREDITATION: ES18004

RAPPORT D'ESSAI Métaux lourds N° 3381.23

Client demandeur	GROUPE EFORT			
Lieu de prélèvement	GROUPE EFORT			
Coordonnées du client	(+225) 01 01 14 0140 / groupefort07@gmail.com			
Référence(s) commande	7001/23			
Interlocuteur	LIODA			
Nature échantillon(s): EAU SURFACE, EAU SOUTERRAINE, EAU DE SURFACE				
Usage: -				
Prélèvement effectué par: LE CLIENT				
Méthode de prélèvement: AUX SOINS DU CLIENT				
Ecart par rapport à la méthode: -				
Transport effectué par: LE CLIENT				
Lieu analyse: ENVAL LABORATOIRE				
Date et heure de réception: 04/09/2023 11:58				
Quantité: 14				
Observations: RAS				
Code client	Nature	Date de prélèvement	Condition de stockage	Température (°C)
C2 CVET AVAL	EAU SURFACE	-	Refrigéré	5
P2 AKPESS (YAM)	EAU SOUTERRAINE	-	Refrigéré	5
FORAGE AKPESS (YAM)	EAU SOUTERRAINE	-	Refrigéré	5
AVAL C.E CT BEND (TOUM)	EAU DE SURFACE	-	Refrigéré	5
P1 AKPESS (YAM)	EAU SOUTERRAINE	-	Refrigéré	5
PUIT BEND (TOUM)	EAU SOUTERRAINE	-	Refrigéré	5
FOR SEMA DIOUL	EAU SOUTERRAINE	-	Refrigéré	5
CE AMONT KOLO	EAU SURFACE	-	Refrigéré	5
CE AVAL CT KOLO	EAU SURFACE	-	Refrigéré	5
PUIT CT KOLO	EAU SOUTERRAINE	-	Refrigéré	5
PUIT CVET	EAU SOUTERRAINE	-	Refrigéré	5
P1 SEMA DIOUL	EAU SOUTERRAINE	-	Refrigéré	5
C1 CVET AMONT	EAU DE SURFACE	-	Refrigéré	5
P2 SEMA DIOUL	EAU SOUTERRAINE	-	Refrigéré	5

1- Résultats d'analyses

Date début d'analyse : 05/09/2023

Date fin d'analyse : 05/09/2023

Les essais sous-traités sont identifiés par un Ø en exposant (Ø), les paramètres non couverts par l'accréditation sont identifiés par le symbole*. LES RESULTATS CONTENUS DANS CE RAPPORT NE CONCERNENT QUE L'ECHANTILLON SOUMIS A L'ESSAI La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée qu'avec l'accord écrit d'ENVAL LABORATOIRE et doit se faire en intégralité

Page 1/7

Tel: 27 22 50 15 93 - 27 22 52 40 45 Fax: 27 22 50 46 70 E-mail: laboratoire@enval-group.com site: www.enval-labo.com 26 BP 977 AB J26 - Cocody - Arrondissement de Cocody, CÔTE D'IVOIRE



P02-06-ERG 01



REFERENTIEL: ISO / CEI 17025 : 2017
NUMERO D'ACCREDITATION: ES18004

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/MINEF du
				C2 CVET AVAL	CE AMONT KOLO	
Arsenic	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	100
Cadmium	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<0,5	<0,5	5,0
Calcium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	1,70	2,17	-
Chrome	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	50
Cuivre	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	5,43	9,94	-
Fer	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	2980	2278	-
Magnésium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	0,883	0,650	-
Mercure*	05/09/2023	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1	<0,1	1,0
Plomb	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	50
Potassium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	2,86	4,43	-
Sodium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	0,928	4,45	200
Zinc	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<50	<50	5000

*: paramètre non accrédité, -: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/
				CE AVAL	CT KOLO	
Arsenic	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5		100
Cadmium	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<0,5		5,0
Calcium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	2,58		-
Chrome	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5		50
Cuivre	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	9,82		-
Fer	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	2437		-
Magnésium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	0,728		-
Mercure*	05/09/2023	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1		1,0
Plomb	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5		50

Les essais sous-traités sont identifiés par un Ø en exposant (Ø) ; les paramètres non couverts par l'accréditation sont identifiés par le symbole*. LES RESULTATS CONTENUS DANS CE RAPPORT NE CONCERNENT QUE L'ECHANTILLON SOUMIS A L'ESSAI La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée qu'avec l'accord écrit d'ENVAL LABORATOIRE et doit se faire en intégralité

Page 2/7

Tel: 27 22 50 15 93 - 27 22 52 40 45 Fax: 27 22 50 46 70 E-mail: laboratoire@enval-group.com site: www.enval-labo.com 26 BP 977 AB J 26 -Cocody - Angé 9ème tranche, CÔTE D'IVOIRE



P02-06-ERG 01



REFERENTIEL: ISO / CEI 17025 : 2017
NUMERO D'ACCREDITATION: ES18004

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS	DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/
				CE AVAL CT KOLO	
Potassium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	4,33	-
Sodium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	4,54	200
Zinc	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<50	5000

*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du
				AVAL C.E CT BEND (TOUM)	C1 CVET AMONT	
Arsenic	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	100
Cadmium	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<0,5	<0,5	5,0
Calcium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	13,6	4,56	-
Chrome	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	50
Cuivre	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	11,1	-
Fer	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	471	5299	-
Magnésium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	8,90	1,56	-
Mercure*	05/09/2023	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1	<0,1	1,0
Plomb	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	50
Potassium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	52,6	3,71	-
Sodium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	32,0	4,65	200
Zinc	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<50	<50	5000

*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020 Eau
				P2 AKPESS (YAM)	FORAGE AKPESS (YAM)	
Arsenic	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	10
Cadmium	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<0,5	<0,5	-
Calcium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	10,3	3,99	-

Les essais sous-traités sont identifiés par un Ø en exposant (Ø) ; les paramètres non couverts par l'accréditation sont identifiés par le symbole*. LES RESULTATS CONTENUS DANS CE RAPPORT NE CONCERNENT QUE L'ECHANTILLON SOUMIS A L'ESSAI La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée qu'avec l'accord écrit d'ENVAL LABORATOIRE et doit se faire en intégralité

Page 3/7

Tel: 27 22 50 15 93 - 27 22 52 40 46 Fax: 27 22 50 46 70 E-mail: laboratoire@enval-group.com site: www.enval-labo.com 26 BP 977 AB J 26 -Cocody - Angé 8ème tranche, CÔTE D'IVOIRE



P02-06-ERG 01



REFERENTIEL: ISO / CEI 17025 : 2017
NUMERO D'ACCREDITATION: ES18004

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020 Eau
				P2 AKPESS (YAM)	FORAGE AKPESS (YAM)	
Chrome	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	50
Cuivre	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	7,96	2000
Fer	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	103	<50	200
Magnésium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	0,876	1,42	-
Mercure*	05/09/2023	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1	<0,1	1
Plomb	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	-
Potassium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	<0,5	2,42	-
Sodium	05/09/2023	ISO 11885: 2007	mg/L	1,79	9,60	-
Zinc	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<50	278	-

*, paramètre non accrédité, +, Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du
				P1 AKPESS (YAM)	PUIT BEND (TOUM)	
Arsenic	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	10
Cadmium	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<0,5	<0,5	-
Calcium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	12,9	102	-
Chrome	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	50
Cuivre	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	18,3	2000
Fer	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<50	<50	200
Magnésium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	0,673	40,9	-
Mercure*	05/09/2023	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1	<0,1	1
Plomb	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	-
Potassium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	<0,5	215	-
Sodium	05/09/2023	ISO 11885: 2007	mg/L	5,42	110	-

Les essais sous-traités sont identifiés par un Ø en exposant (Ø) ; les paramètres non couverts par l'accréditation sont identifiés par le symbole*. LES RESULTATS CONTENUS DANS CE RAPPORT NE CONCERNENT QUE L'ECHANTILLON SOUMIS A L'ESSAI La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée qu'avec l'accord écrit d'ENVAL LABORATOIRE et doit se faire en intégralité

Page 4/7

Tel: 27 22 50 15 93 - 27 22 52 40 45 Fax: 27 22 50 46 70 E-mail: laboratoire@enval-group.com site: www.enval-labo.com 26 BP 977 AB J 26 -Cocody - Angé 8ème tranche, CÔTE D'IVOIRE



P02-06-ERG 01



REFERENTIEL: ISO / CEI 17025 : 2017
NUMERO D'ACCREDITATION: ES18004

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du
				P1 AKPESS (YAM)	PUIT BEND (TOUM)	
Zinc	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<50	<50	-

+: paramètre non accrédité, -: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du
				FOR SEMA DIOUL	PUIT CT KOLO	
Arsenic	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	10
Cadmium	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<0,5	<0,5	-
Calcium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	44,6	12,6	-
Chrome	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	7,02	50
Cuivre	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	11,4	2000
Fer	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	181	4988	200
Magnésium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	25,8	1,73	-
Mercure*	05/09/2023	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1	<0,1	1
Plomb	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	-
Potassium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	21,3	3,35	-
Sodium	05/09/2023	ISO 11885: 2007	mg/L	73,6	4,26	-
Zinc	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	67,7	<50	-

+: paramètre non accrédité, -: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du
				PUIT CVET	P1 SEMA DIOUL	
Arsenic	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	10
Cadmium	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<0,5	<0,5	-
Calcium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	37,9	98,4	-
Chrome	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	50
Cuivre	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	7,90	2000

Les essais sous-traités sont identifiés par un Ø en exposant (Ø) ; les paramètres non couverts par l'accréditation sont identifiés par le symbole*. LES RESULTATS CONTENUS DANS CE RAPPORT NE CONCERNENT QUE L'ECHANTILLON SOUMIS A L'ESSAI La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée qu'avec l'accord écrit d'ENVAL LABORATOIRE et doit se faire en intégralité

Page 5/7

Tel: 27 22 50 15 93 - 27 22 52 40 45 Fax: 27 22 50 46 70 E-mail: laboratoire@enval-group.com site: www.enval-labo.com 26 BP 977 AB J 26 -Cocody - Angé 8ème tranche, CÔTE D'IVOIRE

2081



P02-06-ERG 01



REFERENTIEL: ISO / CEI 17025 : 2017
NUMERO D'ACCREDITATION: ES18004

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/MINEF du
				PUIT CVET	P1 SEMA DIOUL	
Fer	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<50	<50	200
Magnésium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	4,82	23,5	-
Mercure*	05/09/2023	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1	<0,1	1
Plomb	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	-
Potassium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	4,21	96,7	-
Sodium	05/09/2023	ISO 11885: 2007	mg/L	7,67	165	-
Zinc	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<50	<50	-

+: paramètre non accrédité, -: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS	DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP
				P2 SEMA DIOUL	
Arsenic	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	10
Cadmium	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<0,5	-
Calcium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	25,9	-
Chrome	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<5	50
Cuivre	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	2000
Fer	05/09/2023	ISO 11885:2007	µg/L	<50	200
Magnésium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	17,2	-
Mercure*	05/09/2023	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1	1
Plomb	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	-
Potassium	05/09/2023	ISO 11885:2007	mg/L	16,5	-
Sodium	05/09/2023	ISO 11885: 2007	mg/L	107	-
Zinc	05/09/2023	ISO 11885: 2007	µg/L	<50	-

+: paramètre non accrédité, -: Paramètre analysé sur le terrain

2- Commentaires*

Echantillons conformes

Les essais sous-traités sont identifiés par un Ø en exposant (Ø) ; les paramètres non couverts par l'accréditation sont identifiés par le symbole*. LES RESULTATS CONTENUS DANS CE RAPPORT NE CONCERNENT QUE L'ECHANTILLON SOUMIS A L'ESSAI La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée qu'avec l'accord écrit d'ENVAL LABORATOIRE et doit se faire en intégralité

Page 6/7

Tel: 27 22 50 15 93 - 27 22 52 40 45 Fax: 27 22 50 46 70 E-mail: laboratoire@enval-group.com site: www.enval-labo.com 26 BP 977 AB J 26 -Cocody - Angé Bèrre tranche, CÔTE D'IVOIRE



P02-06-ERG 01



REFERENTIEL: ISO / CEI 17025 - 2017
NUMERO D'ACCREDITATION: ES18004

Je soussigné, déclare que le travail décrit dans ce rapport a été exécuté sous ma supervision, et que le rapport est le reflet précis et fidèle des résultats obtenus sur les échantillons.

Abidjan, le 11/09/2023
RESPONSABLE MÉTAUX LOURDS

KOUAME ARSÈNE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  CENTRE IVOIRIEN ANTIPOLLUTION (CIAPOL) LE DIRECTEUR	REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE <i>Union – Discipline – Travail</i> 
Décision n° <u>00701</u> /MINEDD/CIAPOL/DIR/LCE/SJ du <u>30 MARS 2023</u> portant renouvellement de l'agrément technique du Bureau d'Etudes « GROUPE EFORT » pour effectuer les mesures des paramètres de pollution de l'air et de l'eau.	
Le Directeur du Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL),	
Vu la Constitution ; Vu la loi n°88-651 du 07 juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ; Vu la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ; Vu loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau ; Vu le décret n°91-662 du 9 octobre 1991 portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) dénommé Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ; Vu le décret n°97-678 du 03 décembre 1997 portant protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution ; Vu le décret n° 2012-405 du 09 mai 2012 portant nomination de Monsieur Martin Niagne DIBI en qualité de Directeur du Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) ; Vu le décret n°2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur payeur tel que défini par la loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ; Vu le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ; Vu le décret n° 2021-471 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Vu le décret n°2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; Vu le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement ; Vu le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ; Vu l'arrêté n°01164 du 04 novembre 2008 portant réglementation des rejets et émissions des Installations Classées pour la protection de l'environnement ; Vu la décision n° 0147/MINEDD/CIAPOL/LCE/SJ du 26 octobre 2020 portant délivrance d'un agrément technique au Bureau d'Etudes « GROUPE EFORT » pour réaliser les activités de contrôle de la qualité de l'air et de l'eau ;	
CIAPOL 04 BPV 541 ABIDJAN 04 - Tel : 27 20 22 54 44 / 27 20 32 21 77 Plateau, Avenue Noguès, Immeuble Noguès, 2^{ème} Etage, Face Immeuble WOODIN	

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée par le Bureau d'Etudes « GROUPE EFORT » en date du 17 février 2023 ;

Vu le rapport de visite de réévaluation de la capacité technique du Bureau d'Etudes « GROUPE EFORT » à mesurer les paramètres de pollution de l'air et de l'eau, du 20 mars 2023.

DECIDE

Article 1 : Le présent agrément, d'une durée de **deux (02) ans**, est délivré au Bureau d'Etudes « GROUPE EFORT », pour effectuer les mesures des paramètres de pollution de l'air et de l'eau.

Article 2 : Le présent agrément, non cessible et non transmissible, est renouvelable tous les **deux (02) ans**.

Article 3 : Le Sous-directeur du Laboratoire Central de l'Environnement (S/D LCE) et le Directeur Général du Bureau d'Etudes « GROUPE EFORT », sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de la date de signature et abroge toutes dispositions contraires.



Martin Niagne DIBI

Ampliations :

- S/D LCE
- Intéressé
- Archive CIAPOL

XVIII. ANNEXE 18 : LETTRES OFFICIELLES OBTENUES DES MINISTRES ET DIRECTIONS TECHNIQUES

Lettre à l'attention de M. le Délégué Régional de l'Agence Nationale de Gestion des déchets (ANAGED) - YAMOUSSOUKRO

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

MINHAS

DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE

PARU

Crédit IDA N° 66860 - CI

Abidjan, le 20 JUIN 2023

N/Réf. 01266 / PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur
//_

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

Monsieur le Délégué Régional de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)

YAMOUSSOUKRO

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Délégué,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) à Mboouédo (Tiébissou) et des centres de transferts dans les villes de Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou dans l'intercommunalité du Centre. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/12E/12E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Délégué, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès à l'équipe, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, en l'assurance de ma parfaite considération.

**ANAGED
YAMOUSSOUKRO
27-07-2023
COURRIER ARRIVEE**

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE RESILIENCE URBAINE (PARU)
S. Tel: 27 22 21 57 97
27 BP 183 ABIDJAN 27

Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody 11 Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, Hô 234, Email : info@paru-ci.org



Abidjan, le 21 juillet 2023

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

COORDINATION DU PROJET

Réf : 013/23 EIES ITCC/GE-I2E-I2E CI/UCP/lds

A Monsieur
Le Délégué régional de l'ANAGED
(Yamoussoukro)

Objet : collecte de données sociologiques et socioéconomiques

Monsieur le Délégué Régional,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) a confié cette étude au groupement de bureaux d'études Groupe EFORT- I2E – I2E CI.

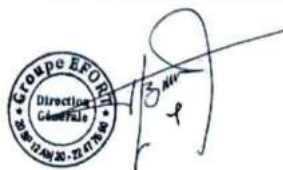
Ce projet consistera à construire et à exploiter des infrastructures de salubrité que sont des Centres de transfert et un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique dans les villes de Bouaké, Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi. Ce projet prévoit la construction de deux centres de transfert à Yamoussoukro, précisément à Séman et Akpéssékro.

Aussi, nous vous saurions gré des dispositions prises pour recevoir l'équipe de consultants conduite par Dr BOUAKI Kouadio Baya Sociologue commis à cette tâche et répondant au (225) 0707330151 pour la collecte d'informations sociologiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Pour le Groupement,
Le Directeur Général de Groupe EFORT



TAPE LADOU GBELI

UNITE DE COORDINATION DU PROJET – groupefort07@gmail.com - marwen.Neifar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

Lettre à l'attention de M. le Directeur départemental des eaux et des forêts - TIEBISSOU

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le

N/Réf...../PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

./ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts (CT) dans l'intercommunalité du Centre

**Monsieur le Directeur
Départemental des Eaux et Forêts**

TIEBISSOU

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
M. Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
Email :

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre d'enfouissement et de valorisation technique (CVET) et d'un centre de transfert dans la commune de Tiébissou. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du **24 juillet au 30 Août 2023** auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, **Monsieur le Directeur**, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur**, en l'assurance de ma parfaite considération.

25/07/23



Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, îlot 234, Email :
Tél : 27 22 21 57 97 / Boîte postale : 27 BP 183 Abidjan 27

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional – Centre Sud de la Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI) - YAMOUSSOUKRO

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUIL 2023

N/Ré: 01291 /PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

././-)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

**Monsieur le Directeur Régional
Centre-Sud de la Société de
Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
(SODECI)**

YAMOUSSOUKRO

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
M. Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
E-mail : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) à Mbouédio (Tiébissou) et cinq (05) centres de transferts dans les villes de Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou et Bouaké dans l'intercommunalité du Centre. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, **Monsieur le Directeur Régional**, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur Régional**, en l'assurance de ma parfaite considération.



[Signature]
Coordonnateur du PARU

Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, Hôt 234, Email : infos@paru-ci.org
Tél : 07 07 85 63 71 / 07 07 85 63 72 / 07 07 85 63 73

Lettre à l'attention de M. le Directeur d'Agence de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) - YAMOUSSOUKRO



N/Réf...../PARU/OL-CP/SSS-SSE/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

Monsieur le Directeur d'Agence de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

YAMOUSSOUKRO

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
M. Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
E-mail : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) à Mbouélio (Tiébissou) et des centres de transferts dans les villes de Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou dans l'intercommunalité du Centre. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, **Monsieur le Directeur**, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations et à la documentation nécessaire.

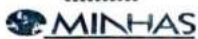
Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur**, en l'assurance de ma parfaite considération.



Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, îlot 234, Email : infos@paru-ci.org

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional du Transport - YAMOOUSSOUKRO

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUN 2023

N/Réf. 01293 /PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

Le Coordonnateur

/ / -)

Monsieur le Directeur Régional
du Transport

YAMOOUSSOUKRO

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
E-mail : sebastien-kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction deux (02) centres de transfert à SEMAN (ancienne route) et APKESSEKRO (décharge actuelle) dans le département de Yamoussoukro. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Directeur Régional, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de ma parfaite considération.

Regule 26/07/2023



Monsieur le Directeur Régional
du Transport

Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, îlot 234, Email : infos@paru-ci.org

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional des eaux et forêts du district autonome de YAMOUSSOUKRO

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RÉSILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUIL 2023

001264

N/Réf...../PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Nord

Monsieur le Directeur Régional
des Eaux et Forêts du district
autonome de Yamoussoukro

YAMOUSSOUKRO

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
M. Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction deux (02) centres de transfert à SEMAN (ancienne route) et APKESSEKRO (décharge actuelle) dans le département de Yamoussoukro. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Directeur Régional, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès à l'équipe, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de ma parfaite considération.



Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, lot 234, Email : infos@paru-ci.org

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional des ressources animales et halieutiques - YAMOUSSOUKRO

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUIL 2023

N/Réf. 101289 /PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

Monsieur le Directeur Régional
des Ressources Animales et
Halieutiques

YAMOUSSOUKRO

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
E-mail : sebastien.kouassi@yahoo.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) à Mbouédo (Tiébissou) et cinq (05) centres de transferts dans les villes de Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou et Bouaké dans l'intercommunalité du Centre. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultant pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Directeur Régional, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de ma parfaite considération.



[Signature]
Kouadio Kouassi Sébastien
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale

Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, lot 234, Email : info@paruciv.org
Tél : 27 22 21 57 97 / Boite postale : 27 BP 181 Abidjan 27

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional de l'agriculture et du développement rural du district autonome de YAMOUSSOUKRO



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUIN 2023

N/Réf. 01268 /PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/-/)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

Monsieur le Directeur Régional
de l'Agriculture et du Développement
Rural du district autonome
de Yamoussoukro

YAMOUSSOUKRO

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouassi Kouadio Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction deux (02) centres de transfert à SEMAN (ancienne route) et APKESSEKRO (décharge actuelle) dans le département de Yamoussoukro. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un plan d'action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Directeur Régional, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès à l'équipe, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de ma parfaite considération.



Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, lot 234, Email : info@paru-ci.org

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional Centre-Sud de la compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) -YAMOOUSSOUKRO

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



N/Réf. 01290 /PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

**Monsieur le Directeur Régional
Centre-Sud de la Compagnie
Ivoirienne d'Electricité (CIE)**

YAMOOUSSOUKRO

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
E-mail : sebastien.kouassi@yahoo.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) à Mbouédo (Tiébissou) et cinq (05) centres de transferts dans les villes de Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou et Bouaké dans l'intercommunalité du Centre. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultant pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Directeur Régional, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de ma parfaite considération.



Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, lot 234, Email : infos@parusci.org

Lettre à l'attention de M. le Préfet de TIEBISSOU



Abidjan, le 21 juillet 2023

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

COORDINATION DU PROJET

Réf : 010/23 EIES ITCC/GE-I2E-I2E CI/UCP/lds



A Monsieur
Le Préfet de Tiébissou

Objet : collecte de données sociologiques et socioéconomiques

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) a confié cette étude au groupement de bureaux d'études Groupe EFORT- I2E – I2E CI.

Ce projet consistera à construire et à exploiter des infrastructures de salubrité que sont des Centres de transfert et un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique dans les villes de Bouaké, Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi. Ce projet prévoit la construction d'un centre de transfert à Gbomizambo et du CVET à Mbouédié.

Aussi, nous vous saurions gré des dispositions prises pour recevoir l'équipe de consultants conduite par Dr BOUAKI Kouadio Baya Sociologue commis à cette tâche et répondant au (225) 0707330151 pour la collecte d'informations sociologiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Groupement,
Le Directeur Général de Groupe EFORT

TAPE LADOU GBELI

UNITE DE COORDINATION DU PROJET – groupefort07@gmail.com- marwen.Nelfar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

Lettres à l'attention de M. le Maire de TIEBISSOU



Abidjan, le 21 juillet 2023

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

COORDINATION DU PROJET

Réf : 012/23 EIES ITCC/GE-I2E-I2E CI/UCP/Ids



A Monsieur
Le Maire de Tiébissou

Objet : collecte de données sociologiques et socioéconomiques

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) a confié cette étude au groupement de bureaux d'études Groupe EFORT- I2E – I2E CI.

Ce projet consistera à construire et à exploiter des infrastructures de salubrité que sont des Centres de transfert et un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique dans les villes de Bouaké, Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi. Ce projet prévoit la construction d'un centre de transfert à Gbomizambo et du CVET à Mbouédi.

Aussi, nous vous saurions gré des dispositions prises pour recevoir l'équipe de consultants conduite par Dr BOUAKI Kouadio Baya Sociologue commis à cette tâche et répondant au (225) 0707330151 pour la collecte d'informations sociologiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Groupement,
Le Directeur Général de Groupe EFORT

TAPE LADOU GBELI

UNITE DE COORDINATION DU PROJET – groupefort07@gmail.com - marwen.Nelfar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le

N/Réf...../PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/-)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts (CT) dans l'intercommunalité du Centre

**Monsieur le Maire
de la Commune de Tiébissou**

TIEBISSOU

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouassi Kouadio Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : sebastien.kouadio@anp-ci.org

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre d'enfouissement et de valorisation technique (CVET) et d'un centre de transfert dans la commune de Tiébissou. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, **les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel**, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du **24 juillet au 30 Août 2023** auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, **Monsieur le Maire**, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, en l'assurance de ma parfaite considération.



Lettre à l'attention de M. le Sous- Préfet de YAMOOUSSOUKRO



Abidjan, le 21 juillet 2023

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

COORDINATION DU PROJET

Réf : 018/23 EIES ITCC/GE-I2E-I2E CI/UCP/lids

A Monsieur
Le Sous-préfet de Yamoussoukro

Objet : collecte de données sociologiques et socioéconomiques

Monsieur le Sous-préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) a confié cette étude au groupement de bureaux d'études Groupe EFORT- I2E – I2E CI.

Ce projet consistera à construire et à exploiter des infrastructures de salubrité que sont des Centres de transfert et un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique dans les villes de Bouaké, Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi. Ce projet prévoit la construction de deux centres de transfert à Yamoussoukro, précisément à Séman et Akpessékro.

Aussi, nous vous saurions gré des dispositions prises pour recevoir l'équipe de consultants conduite par Dr BOUAKI Kouadio Baya Sociologue commis à cette tâche et répondant au (225) 0707330151 pour la collecte d'informations sociologiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Groupement,
Le Directeur Général de Groupe EFORT



TAPE LADOU GBELI

UNITE DE COORDINATION DU PROJET – groupefort07@gmail.com- marwen.Nelfar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

Lettres à l'attention de M. le Maire de Toumodi



Abidjan, le 21 juillet 2023

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

COORDINATION DU PROJET

Réf : 021/23 EIES ITCC/GE-I2E-I2E CI/UCP/lids



A Monsieur
Le Maire de Toumodi

Objet : collecte de données sociologiques et socioéconomiques

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) a confié cette étude au groupement de bureaux d'études Groupe EFORT- I2E – I2E CI.

Ce projet consistera à construire et à exploiter des infrastructures de salubrité que sont des Centres de transfert et un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique dans les villes de Bouaké, Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi. Ce projet prévoit la construction d'un centre de transfert à Bendressou (site de la décharge actuelle).

Aussi, nous vous saurions gré des dispositions prises pour recevoir l'équipe de consultants conduite par Dr BOUAKI Kouadio Baya Sociologue commis à cette tâche et répondant au (225) 0707330151 pour la collecte d'informations sociologiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Groupement,
Le Directeur Général de Groupe EFORT

TAPE LADOU GBELI

UNITE DE COORDINATION DU PROJET – groupefort07@gmail.com - marwen.Neifar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RÉSILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

Sous N°

Abidjan, le 20 JUL 2023

N/Réf. 01287 /PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

**Monsieur le Maire
de la Commune de Toumodi**

TOUMODI

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouassi Kouadio Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre de transfert à Toumodi (décharge actuelle) sur la route de Dimbokro dans le département de Toumodi. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un plan d'action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, **Monsieur le Maire**, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès à l'équipe, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, en l'assurance de ma parfaite considération.



Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, lot 234, Email : infos@paru-ci.org
Tél : 27 22 21 57 97 / Boîte postale : 27 BP 187 Abidjan 27

Lettre à l'attention de M. le Directeur Départemental de la construction du logement et de l'urbanisme- TOUMODI

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

26/07/23

OUATTARA LUCHE
Chef d'Antenne GUFH
07 08 42 79 26 / 01 81 81 59 79

MINHAS

DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RÉSILIENCE URBAINE

PARU

Crédit IDA N° 66860 - CI

Abidjan, le 20 JUL 2023

1282
N/Réf...../PARU/OL-CP/SSS-SSE/kmay.23

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

Le Coordonnateur
//_

Monsieur le Directeur Régional
de la Construction du Logement et
de l'Urbanisme de la Région du
TOUMODI

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
E-mail : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre de transfert à Toumodi (décharge actuelle) sur la route de Dimbokro dans le département de Toumodi. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Directeur Régional, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de ma parfaite considération.

OUATTARA LUCHE
Chef d'Antenne du PARU

Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, lot 234, Email : info@paru-ci.org

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional de l'environnement et du développement durable - TOUMODI



Abidjan, le 21 juillet 2023

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

COORDINATION DU PROJET

Réf : 022/23 EIES ITCC/GE-I2E-I2E CI/UCP/lDs

A Monsieur

Le Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable de Toumodi

Objet : collecte de données sociologiques et socioéconomiques

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) a confié cette étude au groupement de bureaux d'études Groupe EFORT- I2E – I2E CI.

Ce projet consistera à construire et à exploiter des infrastructures de salubrité que sont des Centres de transfert et un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique dans les villes de Bouaké, Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi. Ce projet prévoit la construction d'un centre de transfert à Bendressou (site de la décharge actuelle).

Aussi, nous vous saurions gré des dispositions prises pour recevoir l'équipe de consultants conduite par Dr BOUAKI Kouadio Baya Sociologue commis à cette tâche et répondant au (225) 0707330151 pour la collecte d'informations sociologiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de nos salutations distinguées.

Reçu par N. Kouakou
le 26-07-2023 à 12h10

07-08-87-62-73

Pour le Groupement,
Le Directeur Général de Groupe EFORT



TAPE LADOU GBELI

UNITE DE COORDINATION DU PROJET - groupefort07@gmail.com- marwen.Neifar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional de l'environnement et du développement durable du Bélier - TOUMODI

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUL 2023

N/Réf... 0 12 8 6 /PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

**Monsieur le Directeur Régional
de l'Environnement et de
Développement Durable du Bélier**

TOUMODI

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouassi Kouadio Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et deux (02) centres de transfert à Toumodi et Tiébissou dans la région du Bélier. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, **Monsieur le Directeur Régional**, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès à l'équipe, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur Régional**, en l'assurance de ma parfaite considération.

Reçu le 26-07-2023 par
N. Kouackou à 12h20



[Signature]
OUATTARA Lazem
Coordonnateur du PARU

Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7ème tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, îlot 234, Email : infos@paru-ci.org
Tél : 27 22 21 57 97 / Boîte postale : 27 BP 183 Abidjan 27

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional des eaux et forêts de la région du Béliér - TOUMODI

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Tel 25/07/2023
0707647030

Abidjan, le 20 JUIL 2023



01284
N/Réf...../PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/1/-)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Nord

**Monsieur le Directeur Régional
des Eaux et Forêts de la
Région du Béliér**

TOUMODI

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
M. Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre de transfert à Toumodi (décharge actuelle) sur la route de Dimbokro dans le département de Toumodi. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/12E/12E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, **Monsieur le Directeur Régional**, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès à l'équipe, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur Régional**, en l'assurance de ma parfaite considération.



QUATTARA Lazéni
Coordonnateur du PARU

Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, îlot 234, Email : infos@paru-ci.org

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional de l'agriculture et du développement rural du Bélier - TOUMODI

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUL 2023

N/Réf: 001285 / PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

_/-)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

**Monsieur le Directeur Régional
de l'Agriculture et du Développement
Rural du Bélier**

TOUMODI

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouassi Kouadio Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre de transfert à Toumodi (décharge actuelle) sur la route de Dimbokro dans le département de Toumodi. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Directeur Régional, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès à l'équipe, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de ma parfaite considération.

Reçu le 26/07/2023
Kouassi Kouadio Sébastien
0749522718



Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, Hôpital 234, Email : infos@paru-ci.org
Tél : 27 22 21 57 97 / Boîte postale : 27 BP 183 Abidjan 27

Lettre à l'attention de M. le Sous- Préfet de TOUMODI



Abidjan, le 21 juillet 2023

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

COORDINATION DU PROJET

Réf : 020/23 EIES ITCC/GE-I2E-I2E CI/UCP/lds

A Monsieur
Le Sous-préfet de Toumodi

Objet : collecte de données sociologiques et socioéconomiques

Monsieur le Sous-préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) a confié cette étude au groupement de bureaux d'études Groupe EFORT- I2E – I2E CI.

Ce projet consistera à construire et à exploiter des infrastructures de salubrité que sont des Centres de transfert et un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique dans les villes de Bouaké, Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi. Ce projet prévoit la construction d'un centre de transfert à Bendressou (site de la décharge actuelle).

Aussi, nous vous saurions gré des dispositions prises pour recevoir l'équipe de consultants conduite par Dr BOUAKI Kouadio Baya Sociologue commis à cette tâche et répondant au (225) 0707330151 pour la collecte d'informations sociologiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de nos salutations distinguées.



Pour le Groupement,
Le Directeur Général de Groupe EFORT



TAPE LADOU GBELI

UNITE DE COORDINATION DU PROJET – groupefort07@gmail.com - marwen.Nelfar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

Lettre à l'attention de M. le Préfet du département de TOUMODI



Abidjan, le 21 juillet 2023

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

COORDINATION DU PROJET

Réf : 019/23 EIES ITCC/GE-I2E-I2E CI/UCP/lids

A Monsieur
Le Préfet du département de Toumodi

Objet : collecte de données sociologiques et socioéconomiques

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) a confié cette étude au groupement de bureaux d'études Groupe EFORT- I2E – I2E CI.

Ce projet consistera à construire et à exploiter des infrastructures de salubrité que sont des Centres de transfert et un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique dans les villes de Bouaké, Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi. Ce projet prévoit la construction d'un centre de transfert à Bendressou (site de la décharge actuelle).

Aussi, nous vous saurions gré des dispositions prises pour recevoir l'équipe de consultants conduite par Dr BOUAKI Kouadio Baya Sociologue commis à cette tâche et répondant au (225) 0707330151 pour la collecte d'informations sociologiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.



Pour le Groupement,
Le Directeur Général de Groupe EFORT



TAPE LADOU GBELI

UNITE DE COORDINATION DU PROJET – groupefort07@gmail.com- marwen.Neifar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

Lettre à l'attention de M. le Directeur départemental des ressources animales et halieutiques - TOUMODI

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUIL 2023

N/Réf. 01283 / PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

Monsieur le Directeur Départemental
des Ressources Animales et
Halieutiques

TOUMODI

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
E-mail : sebastien.kouassi@yahoo.org

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre de transfert à Toumodi (décharge actuelle) sur la route de Dimbokro dans le département de Toumodi. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/12E/12E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultant pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Directeur, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma parfaite considération.



[Signature]
OUATTARA Lazen
Co-Coordinateur du PARU

Lettre à l'attention de Mme. la Directrice départementale de l'Agriculture et du Développement rural - TIEBISSOU

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RÉSILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le

N/Réf...../PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts (CT) dans l'intercommunalité du Centre

Madame la Directrice
Départementale de l'Agriculture et du
Développement Rural

TIEBISSOU

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouassi Kouadio Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : kouadiou.kouassi@paru-ci.org

Madame la Directrice,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre d'enfouissement et de valorisation technique (CVET) et d'un centre de transfert dans la commune de Tiébissou. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du **24 juillet au 30 Août 2023** auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, **Madame la Directrice**, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations, à la documentation nécessaire et votre appui.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, **Madame la Directrice**, en l'assurance de ma parfaite considération.

Tiebissou le 25/07/2023



Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, îlot 234, Email : info@paru-ci.org
Tél : 27 22 21 57 97 / Boîte postale : 27 BP 183 Abidjan 27

Lettre à l'attention de M. le Préfet du département de Yamoussoukro



Abidjan, le 21 juillet 2023

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

COORDINATION DU PROJET

Réf : 017/23 EIES ITCC/CE-IRE-I2E CI/UCP/lids



COURRIER ARRIVEE

YAMOUSOUKRO, LE 26/07/23
S/N° 4621

A Monsieur
Le Préfet du département de
Yamoussoukro

Objet : collecte de données sociologiques et socioéconomiques

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) a confié cette étude au groupement de bureaux d'études Groupe EFORT- I2E – I2E CI.

Ce projet consistera à construire et à exploiter des infrastructures de salubrité que sont des Centres de transfert et un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique dans les villes de Bouaké, Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi. Ce projet prévoit la construction de deux centres de transfert à Yamoussoukro, précisément à Séman et Akpéssékro.

Aussi, nous vous saurions gré des dispositions prises pour recevoir l'équipe de consultants conduite par Dr BOUAKI Kouadio Baya Sociologue commis à cette tâche et répondant au (225) 0707330151 pour la collecte d'informations sociologiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Groupement,
Le Directeur Général de Groupe EFORT

TAPE LADOU GBELI

UNITE DE COORDINATION DU PROJET – groupefort07@gmail.com - marwen.Neifar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

Lettre à l'attention de M. le Maire de la Commune de BOUAKE

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUL 2023

N/Réf.....01310...../PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Monsieur le Maire
de la Commune de Bouaké

BOUAKE

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouassi Kouadio Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre de transfert à Kolongonoua dans le département de Bouaké sur la route de Béoumi. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/12E/12E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Maire, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès à l'équipe, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma parfaite considération.



Lettre à l'attention de M. le Directeur du Transport - BOUAKE

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUL 2023

N/Réf.....01311/PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/1/-)

Monsieur le Directeur Régional
du Transport

BOUAKE

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
E-mail : sebastien-kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre de transfert à Kolongonoua dans le département de Bouaké sur la route de Béoumi. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Directeur Régional, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de ma parfaite considération.



OUATTARA LIZENI
Coordonnateur du PARU

Lettre à l'attention de M. le Préfet de la Région du GBEKE - Préfet du Département de BOUAKE



UNITE DE COORDINATION DU PROJET - groupefort07@gmail.com- marwen.Nelfar@ide.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional de l'Agriculture et du développement rural de la région du GBEKE- BOUAKE

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUL 2023

N/Réf.....01312/PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

./ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

**Monsieur le Directeur Régional
de l'Agriculture et du Développement
Rural de la Région du GBEKE**

BOUAKE

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouassi Kouadio Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre de transfert à Kolongonoua dans le département de Bouaké sur la route de Béoumi. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, **Monsieur le Directeur Régional**, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès à l'équipe, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre collaboration, je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur Régional**, en l'assurance de ma parfaite considération.



QUATTARA LOUIN
Co-Coordinateur du PARU

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional des mines, du pétrole et de l'énergie- BOUAKE

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 Juin 2023

N/Réf...../PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

Monsieur le Directeur Régional
des Mines, du Pétrole et de l'Energie

BOUAKE

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
E-mail : skouadiokouassi@paru.ci



Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre de transfert à Kolongonoua dans le département de Bouaké sur la route de Béoumi. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Directeur Régional, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de ma parfaite considération.



Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional Centre de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) - BOUAKE

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUL 2023

N/Réf.....01301/PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

**Monsieur le Directeur Régional
Centre de la Compagnie Ivoirienne
d'Electricité (CIE)**

BOUAKE

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
E-mail : sebastien.kouassi@yvhoo.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) à Mbouédo (Tiébissou) et cinq (05) centres de transferts dans les villes de Tourmodi, Yamoussoukro, Tiébissou et Bouaké dans l'intercommunalité du Centre. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, **Monsieur le Directeur Régional**, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès aux équipes, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur Régional**, en l'assurance de ma parfaite considération.



Handwritten signature and date 24-07-2023.

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional de l'assainissement et de la salubrité de la région de GBEKE - BOUAKE

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Unité - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 Juin 2023

N/Réf. 201314 /PARU/OL-CP/ SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/1/-)

Monsieur le Directeur Régional
de l'Assainissement et de la
Salubrité de la Région du GBEKE

BOUAKE

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouassi Kouadio Sébastien : 07 07 85 63 71
E-mail : sebastien.kouadio@paru-ci.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre de transfert à Kolongonou dans le département de Bouaké sur la route de Béoumi. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/12E/12E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Directeur Régional, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès à l'équipe, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de ma parfaite considération.

COURRIER ARRIVEE

S/N°
DATE: 20/06/2023



[Signature]
Le Coordonnateur

Lettre à l'attention de M. le Directeur Régional de l'hydraulique, de l'assainissement et de la salubrité- BOUAKE



Abidjan, le 21 juillet 2023

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

COORDINATION DU PROJET

Réf : 006/23 EIES ITCC/GE-I2E-I2E CI/UCP/IdS

A Monsieur
Le Directeur Régionale de l'Hydraulique, de
l'Assainissement et de la Salubrité
(Bouaké)

Objet : collecte de données sociologiques et socioéconomiques

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) a confié cette étude au groupement de bureaux d'études Groupe EFORT- I2E – I2E CI.

Ce projet consistera à construire et à exploiter des infrastructures de salubrité que sont des Centres de transfert et un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique dans les villes de Bouaké, Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi. Ce projet prévoit la construction d'un centre de transfert à Bouaké, précisément à Kolongonoua, sur la route de Béoumi.

Aussi, nous vous saurions gré des dispositions prises pour recevoir l'équipe de consultants conduite par Dr BOUAKI Kouadio Baya Sociologue commis à cette tâche et répondant au (225) 0707330151 pour la collecte d'informations sociologiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

COURRIER ARRIVEE
S/N°
DATE 24/07/2023

Pour le Groupement,
Le Directeur Général de Groupe EFORT

TAPE LADOU GBELI

UNITE DE COORDINATION DU PROJET - groupefort07@gmail.com- marwen.Nelfar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

Lettres à l'attention de M. le Directeur Régional de l'environnement et de Développement durable - BOUAKE

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAIN



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 26 mai 2023

N/Réf...../PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

**Monsieur le Directeur Régional
de l'Environnement et de
Développement Durable de la régi**

BOUAKE

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouassi Kouadio Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un centre de transfert à Kolongonoua dans le département de Bouaké sur la route de Béoumi. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Directeur Régional, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès à l'équipe, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de ma parfaite considération.





Abidjan, le 21 juillet 2023

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

COORDINATION DU PROJET

Réf : 007/23 EIES ITCC/GE-I2E-I2E CI/UCP/lDs

A Monsieur
Le Directeur Régionale de l'Environnement
et du Développement Durable
(Bouaké)

Objet : collecte de données sociologiques et socioéconomiques

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) a confié cette étude au groupement de bureaux d'études Groupe EFORT- I2E – I2E CI.

Ce projet consistera à construire et à exploiter des infrastructures de salubrité que sont des Centres de transfert et un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique dans les villes de Bouaké, Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi. Ce projet prévoit la construction d'un centre de transfert à Bouaké, précisément à Kolongonoua, sur la route de Béoumi.

Aussi, nous vous saurions gré des dispositions prises pour recevoir l'équipe de consultants conduite par Dr BOUAKI Kouadio Baya Sociologue commis à cette tâche et répondant au (225) 0707330151 pour la collecte d'informations sociologiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Groupement,
Le Directeur Général de Groupe EFORT



TAPE LADOU GBELI

UNITE DE COORDINATION DU PROJET – groupefort07@gmail.com- marwen.Nelfar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

Lettre à l'attention de M. le Maire de BOUAKE



Abidjan, le 21 juillet 2023

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre

COORDINATION DU PROJET

Réf : 004/23 EIES ITCC/GE-I2E-I2E CI/UCP/ids

A Monsieur
Le Maire de Bouaké

Objet : collecte de données sociologiques et socioéconomiques

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et de cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du centre, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) a confié cette étude au groupement de bureaux d'études Groupe EFORT- I2E – I2E CI.

Ce projet consistera à construire et à exploiter des infrastructures de salubrité que sont des Centres de transfert et un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique dans les villes de Bouaké, Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi. Ce projet prévoit la construction d'un centre de transfert à Bouaké, précisément à Kolongonoua, sur la route de Béoumi.

Aussi, nous vous saurions gré des dispositions prises pour recevoir l'équipe de consultants conduite par Dr BOUAKI Kouadio Baya Sociologue commis à cette tâche et répondant au (225) 0707330151 pour la collecte d'informations sociologiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.



Pour le Groupement,
Le Directeur Général de Groupe EFORT



TAPE LADOU GBELI

UNITE DE COORDINATION DU PROJET - groupefort97@gmail.com- marwen.Nelfar@i2e.com.tn
+225 01 01 14 01 40 - 07 67 85 54 23

Lettre à l'attention de M. le Délégué Régional de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)- YAMOUSSOUKRO

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE
RESILIENCE URBAINE



Crédit IDA N° 66860 - CI

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Abidjan, le 20 JUIN 2023

N/Réf. 01266 /PARU/OL-CP/SSE-SK/kmay.23

Le Coordonnateur

/ / -)

Objet : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) et cinq (05) centres de transferts dans l'intercommunalité du Centre

Monsieur le Délégué Régional
de l'Agence Nationale de Gestion
des Déchets (ANAGED)

YAMOUSSOUKRO

Dossier suivi par :
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
Kouadio Kouassi Sébastien : 07 07 85 63 71
Email : sebastien.kouassi@paru-ci.org

Monsieur le Délégué,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), il est prévu des travaux de construction d'un (01) centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) à Mbouédo (Tiébissou) et des centres de transferts dans les villes de Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou dans l'intercommunalité du Centre. Au regard des risques et impacts environnementaux liés à ces travaux, il s'avère nécessaire de réaliser, conformément à la réglementation en vigueur, une Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

A cet effet, les groupements de bureaux d'études Groupe Effort/I2E/I2E CI et ID Sahel, recrutés en tant que Consultants pour la conduite de l'EIES et du PAR, prévoient une collecte de données environnementales et socio-économiques du 24 juillet au 30 Août 2023 auprès des populations riveraines, et des différentes parties prenantes au projet. Cette collecte a pour but d'identifier, d'analyser, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux, et de proposer des mesures de gestion adéquate.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Délégué, des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour favoriser l'accès à l'équipe, aux informations et à la documentation nécessaire.

Sachant compter sur votre franche collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, en l'assurance de ma parfaite considération.



Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
Sis à Cocody II Plateaux 7^{ème} tranche, rond-point du quartier Zinsou, lot 2818, îlot 234, Email : infos@paru-ci.org

XIX. ANNEXE 19 : LISTES DES ENQUETES SOCIALES

XIX.1.1 Liste des personnes consultées lors des enquêtes de terrain



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 06-12-2023

LIEU : TRUMODI - LIBREVILLE

LISTE DE PRESENCE					
N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
01	Nguegan Kouakou	SG C.D. G.L	Plombier	07 07 237744	
02	Bema Doumbia	Pdt Libreville	Menuisier	07 57 83 0352	
03	Kouame Konan	chef quartier	chef	07 09 31 9876	
04	Kouakou Jean	Notable	Notable	07 07 985554	
05	Kouame Abou Florence	Treésorier	menagère	07 57 70 0091	
06	Koffi Kouadio	Président du C.D.G.L	Foraistrer	05 05 483765	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 06-12-2023

LIEU : TRUMODI - LIBREVILLE

LISTE DE PRESENCE					
N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
07	Goumaliago Noël	Vice-Président du C.D.G.L	Ebéniste	07 04 30 9765	
08	BOTH LÉKA Mario	Service Technique	Menuisier	05 04 885147	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 06 DECEMBRE 2023

LIEU : QUARTIER THERÈSE

LISTE DE PRESENCE					
N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
1	KAKOU FENDY LYSAÏAS	LJQT	COMMERÇANT	0703607345	
2	KOUADIO KOUASSI PACOTTE	LJQT	TECHNICIEN RADIO	0707392633	
3	N'GUÉSSAN KONAN MICHEL	LJQT	MAÇON	0738292076	
4	KOUASSI ANA VICTOIRE	LJQT	COMMERÇANTE	0788361149	
5	KOUADIO YAO ADOMAN FRANKS	GROUPE EFORT	SOCIOLOGUE	0101041439	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 10 JANVIER 2024

LIEU : ANCIENNE SANSE

LISTE DE PRESENCE					
N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
	DIARRA KADOU	USQUAF	Membre	0702-866539	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 05-12-2023

LIEU : DINDILAKRO - YAKRO

LISTE DE PRESENCE

N°.	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
	Kone Lousen	UJQUAF	MEMBRE	0555774318	+
	Kone Naka	UJQUAF	MEMBRE		
	BAZÉ ROSE	UJQUAF	MEMBRE	0747532658	B
	KONE MAWA	UJQUAF	MEMBRE	0151357458	
	Sylla Mohamed	UJQUAF	MEMBRE	0506210546	
	Beemba cheick B.	UJQUAF	MEMBRE	0576393321	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 05-12-2023

LIEU : DINDILAKRO - YAKRO

LISTE DE PRESENCE

N°.	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
	Sylla Sindou	Conducteur UJQUAF	Membre	0545088865	
	Sangare Adama	UJQUAF	Charge de la salubrite	0506588481	
	Konati BAKARY	UJQUAF	MEMBRE	0506896363	
	TRAORE DAW	UJQUAF	MEMBRE	0586860213	- 6
	Ouatara solo	UJQUAF	MEMBRE	0546517572	✓
	Ouatara Djikaridja	UJQUAF	MEMBRE	0755757315	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 05-12-2023

LIEU : DIDUGAKRO - YAKRO

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
13	KONE LACINE	LIQUAF	CONSEILLER	0505665053	X
14	KONATE SALIF	LIQUAF			



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 05-12-2023

LIEU : DIDUGAKRO - YAKRO

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
7	TIGNE ZOUMANA			05-45-73-38-73	
8	BEATHE AMIDOU	MENUSIER		0505-06-52-44	
9	KONE SOLO	CHAUFFEUR		0555647552	
10	TUO ADAMAN			05-04-43-8362	
11	KONE ISSA			05-06-72-04-24	
12	Nogolo OUMA	ouma		05-85-77-88-36	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 04/10/2023

LIEU : SAKOURA - TIEBISSE

LISTE DE PRESENCE

N°.	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
01	SYLLA MOUSSA	MAIRIE	AGENT TECHNIQUE	07.47.93.37.35	
02	SORY Kouassi	Chefferie Sakoura	NOTABLE	07.49.29.22.11	
03	Lois Kou Bertin	Chefferie 11	Notable	0706089541	
04	FATOUmata BINATE	"	Notable	0757054754	
05	KOFFI Yoko Michel	Jeunesse	NOTABLE	0707.11.65.54	
06	Kouadio Yao Ataman Francis	GROUPE EFORT	Expert Sociologue	0101041433	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 05/12/2023

LIEU : DIXILAKRO - YAKRO

LISTE DE PRESENCE

N°.	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
1	SOGODOGO ABULIBACAR	PRESIDENT UJQUAF	PRESIDENT	0544174271	
2	CAMARA IDRIS	UJQUAF	SGI	0506824756	
3	KONE BAKARY	UJQUAF	MEMBRE	0556079638	
4	YEO ZIE	UJQUAF	MEMBRE	0584754567	
5	SYLLA ABOULAYE	UJQUAF	MEMBRE	0787845313	
6	KONE YAMA	UJQUAF		0556037268	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 02/12/2023

LIEU : SOKOURA 1 - TIERISSOU

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
01	SYLLA MOUSSA	MAIRIE	AGENT TECHNIQUE	0747933735	
02	N' GULSSAN HUBERT	chef quartier Sokoura I	chef	0707637119	
03	Kouassi Kouakou Briand	Membre du Bureau du chef de quartier Sokoura I	Membre du Bureau du chef de quartier Sokoura I	07-08 21.89 76	
04	YOROUÉ ERIC	GERANT de Cabine	GERANT de CABINE	07-08 60.11 61	
05	YAO Adjoua Monique	SOKOURA 1	0555435278	0555495278	
06	Kouandio Yao Adomara Francis	GROUPE EFORT	Expert Sociologue	010104433	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 02/12/2023

LIEU : RESIDENTIEL 1 - TIERISSOU

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
01	SYLLA MOUSSA	MAIRIE	AGENT TECHNIQUE	07.47.93.37.35	
02	GNAMEN YAO PHILIPPE	FONCTIONNAIRE	ENSEIGNANT	0708807848	
03	KOUASSI HELENE	COMMERCE	VENDEUSE	0757626403	
04	Ylèga Kouame Antoinette	Cultivateur	chant	0546892901	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 04/12/2023

LIEU : REPRESENTANT-TIEBESOU

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
01	SYLLA MOUSSA	MAIRIE	AGENT TECHNIQUE	0747933735	
02	ATILE GOUA	REPRESENTANT	CHEF DU QUARTIER	0707528450	
03	Kouadio Yao Ademir Francis	GRUPE EFORT	Sociologue	07041435	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 04/12/2023

LIEU : SANKANKRO-TIEBESOU

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
	SYLLA MOUSSA	MAIRIE	AGENT TECHNIQUE	07-47-93-37-35	
	KONE SOUNGA LO	Président		0707147178	
	Sylla Abdoulaye			01-42-78-31-08	
	Kouadio Akissi	Ménagère		05-44-11-20-13	
	Kouadio Blaise			07-09-23-27-24	
	YAO NGUESPHAN ETIENNE			0707105755	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 03 Décembre 2023

LIEU : DJEBONOUR

LISTE DE PRESENCE					
N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
01	OUATTARA MAMADOU	MAIRIE DJEBONOUR	Chef Service Technique	07.49.03.51.60	
02	Kouame' Konan Ludovic	Jeunesse Communale	Président-Commune	07 07 13 8199	
03	Konan Kouamé Benjamin	Président des Jeunes et Aînés	Président des Jeunes d'AFRICA SENANGOU Konanké	05 04 01 91 06 07 09 79 42 00	
04	Amon Kossi Pierrick	CSC de Djebonour	A.S. Président J.B.H	07 87 62 89 61	
05	AMANY Serge Frédéric Kouamé	Président des Jeunes	Président des Jeunes	07.49.85.05.12 05.94.82.27.95	
06	N'GATA YAO Gervais	Président des Jeunes		07.58.74.65.03	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 03 Décembre 2023

LIEU : DJEBONOUR

LISTE DE PRESENCE					
N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
07	KOUAKOU KOUAKOU SEVERIN	Président des Jeunes		07.03.00.66.13	
08	YAO Konan Félix	Président des Jeunes		07 67 59 51 98	
09	KOFFI yao Leonard	Président des Jeunes		07 09 55 93 95	
10	Kouadio YAO Adoman Francis	GROUPE EFOR	Sociologue	01 01 04 14 35	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 12 Decembre 2023

LIEU : BOUAKÉ/BELLE-VILLE

LISTE DE PRESENCE					
N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
01	OUATTARA ZIE ABOUBAKAR		ETUDIANT	0565135516	
02	OUATTARA ONHUE		Retraite	0707035884	
03	SAGBA BAKAYOKO		Retraite	0709278260	
04	DIARRASSOUBA KADARI		Retraite	0544954624	
05	ALI TOURE		Retraite	0707092854	
06	MAHADOU KARAMOKO		MAÇON	0767075005	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 12 Decembre 2023

LIEU : BOUAKÉ/BELLE-VILLE

LISTE DE PRESENCE					
N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
7	KONE FRANÇOIS	Retraite	Retraite	0707015816	
8	KOUADIO NORBERT		Eboueur du quartier	0153847881	
9	OUATTARA SOUMAHILA		Professeur	0708654427	
10	HORO KONE		MENAGERE	0544457001	
11	KONE MIHOUGNON FRANÇOIS		Ménagère	0708122398	
12	TOURE FATOUHA		Ménagère	0787085318	
13	KONE ATCHOUATO		ménagère		



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 02 Janvier 2023

LIEU : Boudou - DAKAR

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
7	Coulibaly ISSA		Membre	0575552204	
8	Coulibaly Foussemy		Membre	0576594216	
9	Kone BRAHIMA		Secrétaire de Section	07072603	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 02 Janvier 2023

LIEU : Boudou - DAKAR

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
1	Diallo Yacouba		Président des jeunes	0707619352	
2	Coulibaly lacine		Securité	0586317120	
3	Diora Korofoam		Vice Présidente des Femmes	0709629666	
4	Kone maricoum		Présidente	07-08-58-5353	
5	Diallo ISSIKA		Membre	05-56814170	
6	Coulibaly oumar		Membre	0575341230	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 22/02/2023

LIEU : BOUAKÉ / MUNICIPAL

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
1	LEPE Kpan	Retraité de CIE	Retraité	0707540203 0162815373	
2	N'Gouessan MARCELLIN	Retraité	de l'Enseignement Catholique	0709355526 0101154578	
3	Mme N'Gouessan Rosalie	Retraitee	de l'Enseignement Catholique	0708211092 0143484813	
4	Affoue epe LEPE	Continueur	Continueur	0102251454	
5	Kouadio Yao Adomn. Francis	GROUPE EFORT	Expert Sociologue	0101041435	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 01/12/2023

LIEU : ANAGED BOUAKÉ

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
01	KABA SARAN	ANAGED	ASST DR	0102082555	
02	SECRE Charles	ANAGED	Contrôleur	0102322164	
03	GNAN Roger	ANAGED	Contrôleur	05-54-71-8423 01-01-67-55-24	
04	DHO SALIFOU	ANAGED	Chargé de communication	0777276712	
05	Kouadio Yao Adomn. Francis	Groupe EFORT	Sociologue	0101041435	



ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL(EIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

DATE : 07-12-2023

LIEU : ITHAMBAI-ZAHER

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DOMAINE D'ACTIVITE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
	ARRIKO LOLO		Retraite	0708098864	
	LOUKOU BAUMOUIN		MAÇON	07-57-47-33	
	KOUAKOU KOUAME		MAÇON	0707049876	
	TOURE MAURICE		CULTIVATEUR	0777379757	
	KOUASSI KONAN		AGENT MAIRIE	0757433578	
	KOUAKOU KOFFI			0707036240 0757024993	

Vieux Kédjébo

XIX.1.2 Liste des personnes les plus impactées par site

Localités	Personnes impactées
Kolongonoua	YOBOUET KOUADIO SEVERIN FAMILLE KOUAME
Tiébissou	FAMILLE AKOUAME
Bomizambo	SITE CONFLICTUEL
Séman	KOFFI KOUASSI BARTHELEMY N'GUESSAN KAN MICHEL KOUAME KOUAME KAKOU KAKOU MARCELIN KOUASSI SIRIKI NDA BROU MATHIEU N'GUESSAN AMOIN LEONTINE N'GUESSAN KOUAME LAURENT ADJOUA MADELEINE
Bendresso	KOUAME KOUASSI et famille
Yassiakro (Campement à proximité du site)	YASSI AZALE (Chef de famille) MAÏMOUNA ZOROME MARIAM ZOROME MAMADI ZALE OUMAR ZALE IDRISSA ZALE AMIDOU ZALE YASSIA ZALE RAMATOU GANSSORI BELEME MARIAM ABDOULGOUDOU ZALE ASSANATOU ZALE OUSSEN NATOU ZALE ABOUDRAMAN ZALE AÏSSATOU KINDO AÏSSATOU SANGARE MOUSSA SANGARE OUSMANE SANGARE ALI KINDO SAMIRA BELEME

XX. ANNEXE 20 : FICHE DES ASPACTS A QUESTIONNER

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CVET) ET DE CINQ (05) CENTRES DE TRANSFERTS DANS L'INTERCOMMUNALITE DU CENTRE

Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES)

FICHE D'ENQUÊTE	
Nom de l'institution	
Nom et Prénoms du répondant	
Statut du répondant	
I- IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE, ROLES ET CADRE DE COLLABORATION	
1- Les principaux rôles de votre structure	
2- Les rôles de votre structure en matière de gestion des ordures	

3- Les rôles de votre structure dans la construction d'un centre de de valorisation et de traitement des déchets
4- Les rôles de votre structure dans la construction d'un centre de transfert des déchets
5- Les rôles de votre structure dans la gestion d'un centre de de valorisation et de traitement des déchets

6- Les rôles de votre structure dans la gestion d'un centre de transfert des déchets
7- Les structures que vous pourrez solliciter dans le cadre de votre intervention pour la construction d'un centre de valorisation et de traitement des déchets
8- Les structures que vous pourrez solliciter dans le cadre de votre intervention pour la construction d'un centre de transfert des déchets
9- Votre rôle dans l'acquisition ou le choix d'un site / terrain dans le cadre d'un projet à impact environnemental et social

II- IDENTIFICATIONS DES DIFFICULTES
1- Les difficultés rencontrées par votre structure
2- Les difficultés rencontrées dans la gestion des déchets
3- Les difficultés liées à vos rôles dans la construction d'un centre de de valorisation et de traitement des déchets

III- ANALYSE SITUATIONNELLE DU SITE CHOISI
1- Les informations que vous disposez sur le site choisi pour la construction du centre de valorisation et de traitement des déchets
2- Les informations que vous disposez sur le site choisi pour la construction du centre de transfert des déchets
3- Votre avis sur le site choisi pour la construction du centre de valorisation et de traitement des déchets

4- Votre avis sur le site choisi pour la construction du centre de transfert des déchets
5- Quelles sont les conflits / problèmes qui existent sur le site choisi pour la construction du centre de valorisation et de traitement des déchets ?
6- Quelles sont les conflits / problèmes qui existent sur le site choisi pour la construction du centre de transfert des déchets ?
IV- CRAINTES ET ATTENTES
1- Vos craintes liées au projet

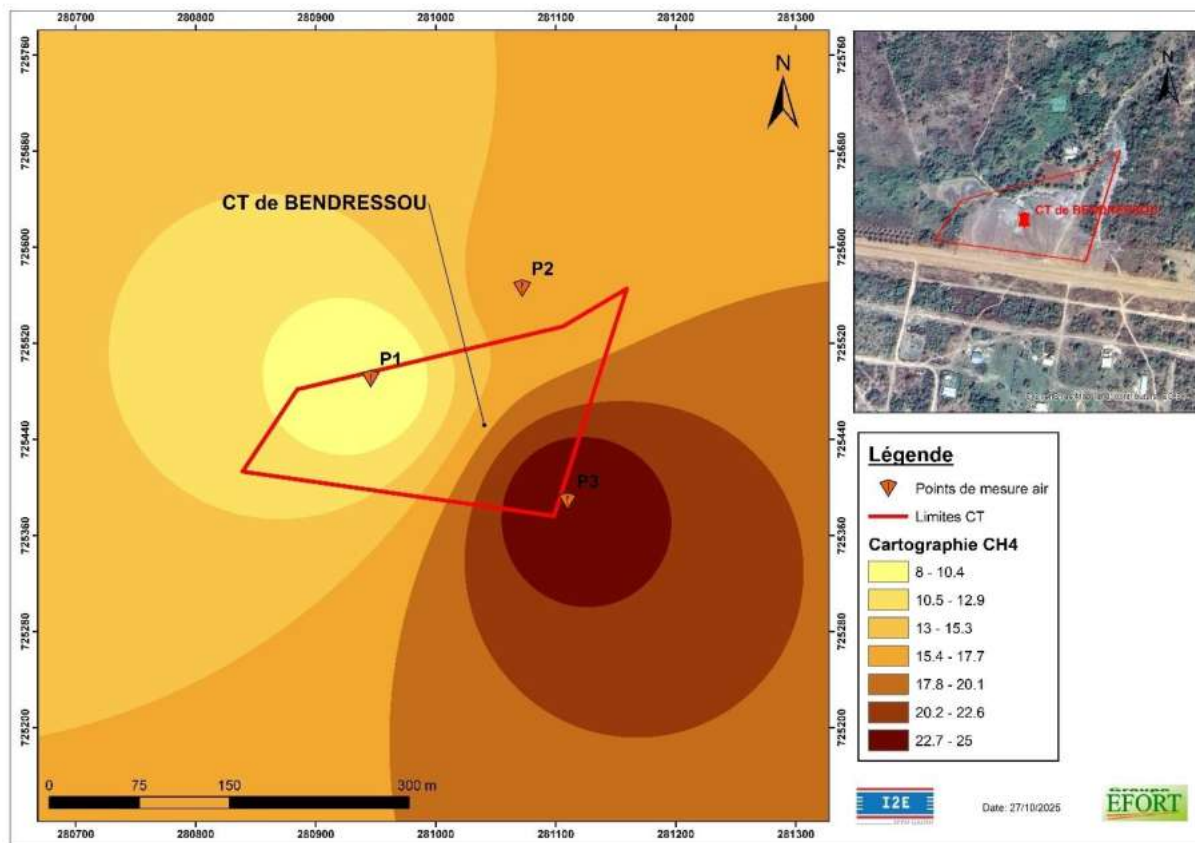
2- Vos attentes liées au projet

Signature, cachet et contacts téléphoniques

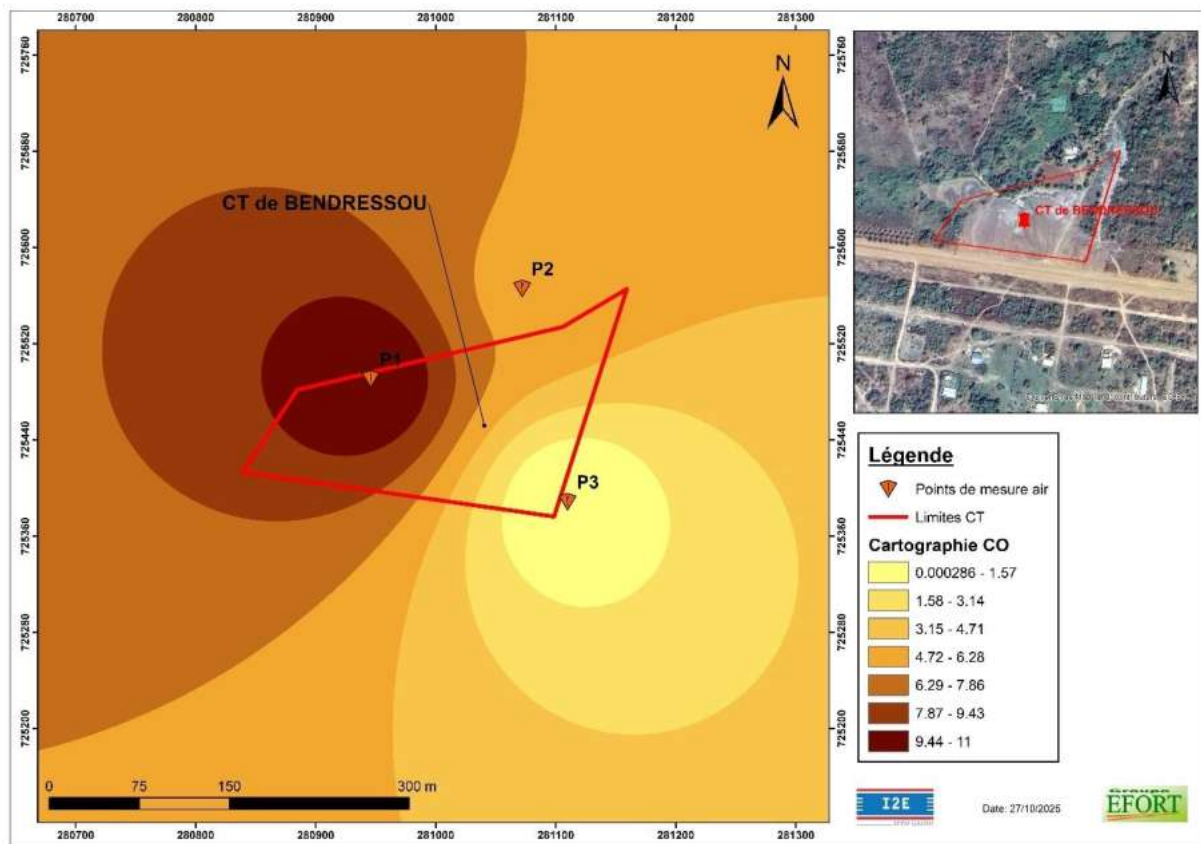
Annexe 21 : Cartes de modélisation de la qualité de l'air

Site de Bendressou

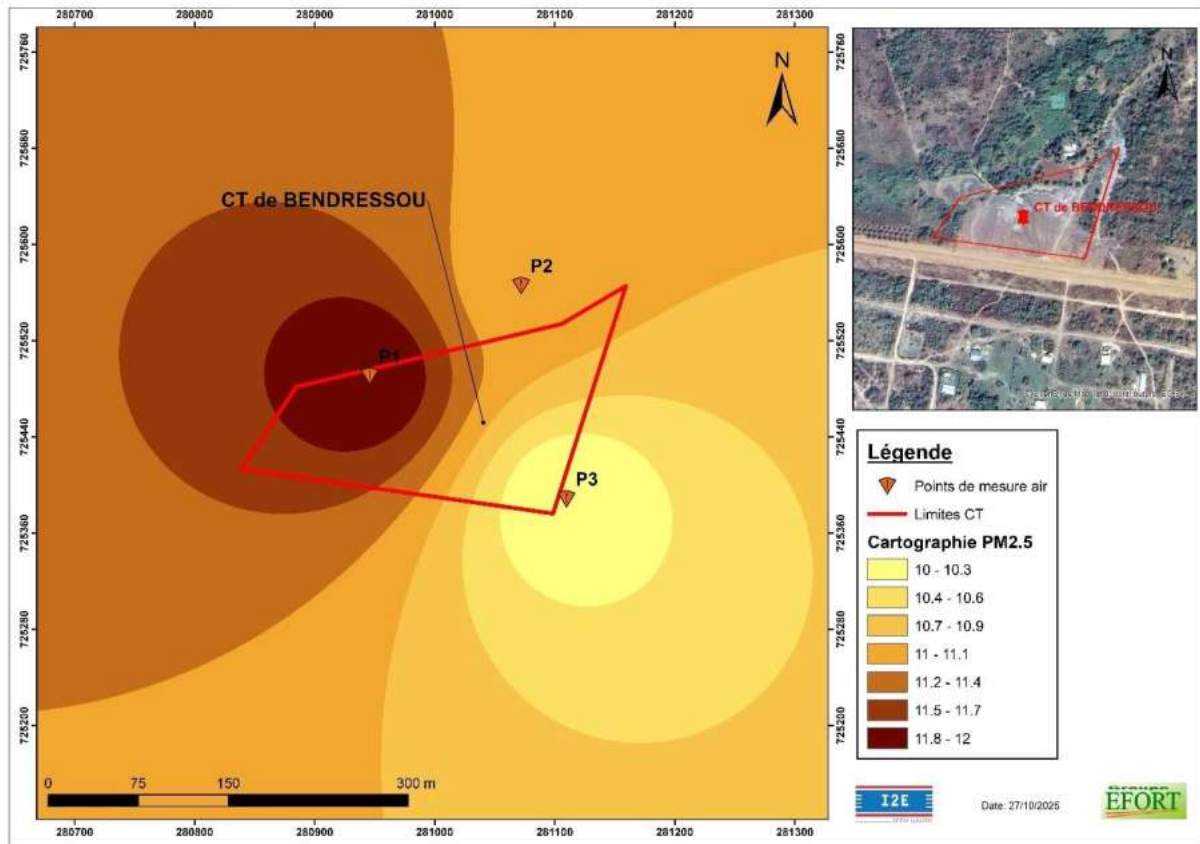
CH4



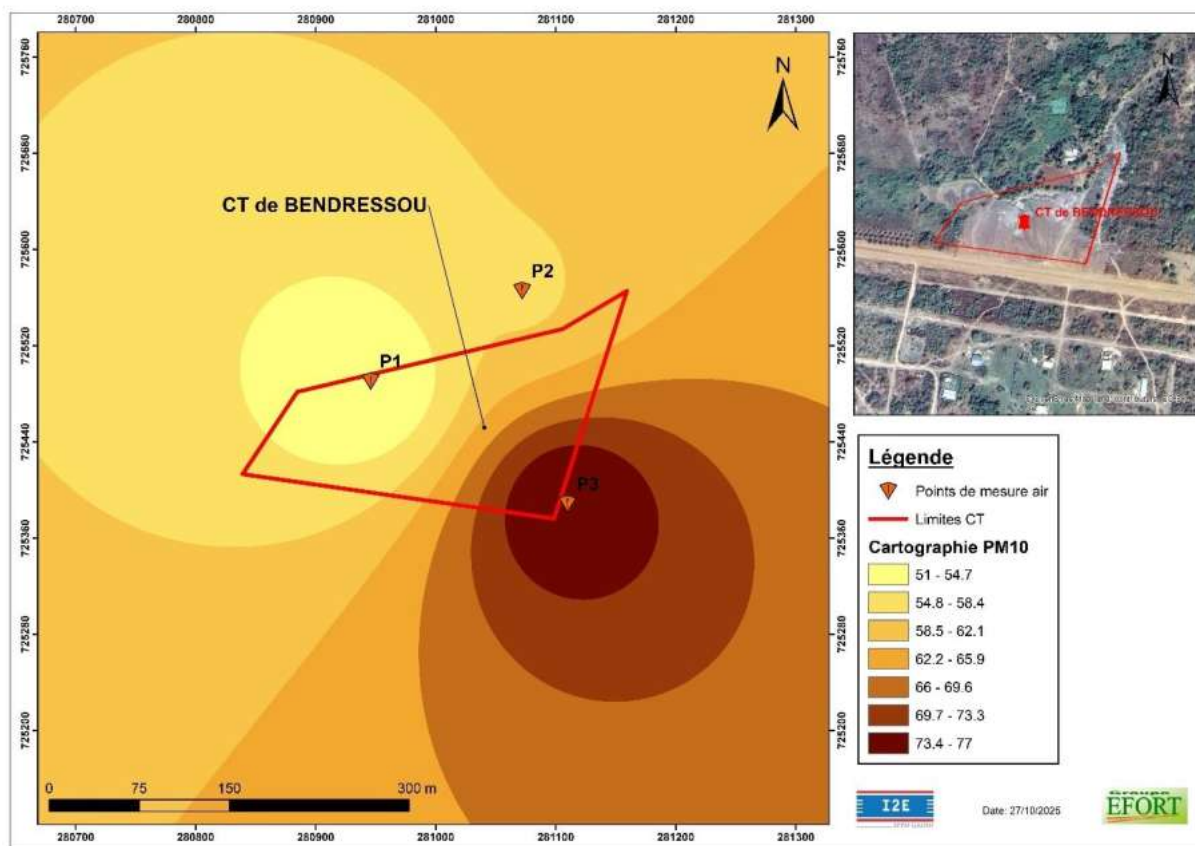
CO



PM2,5

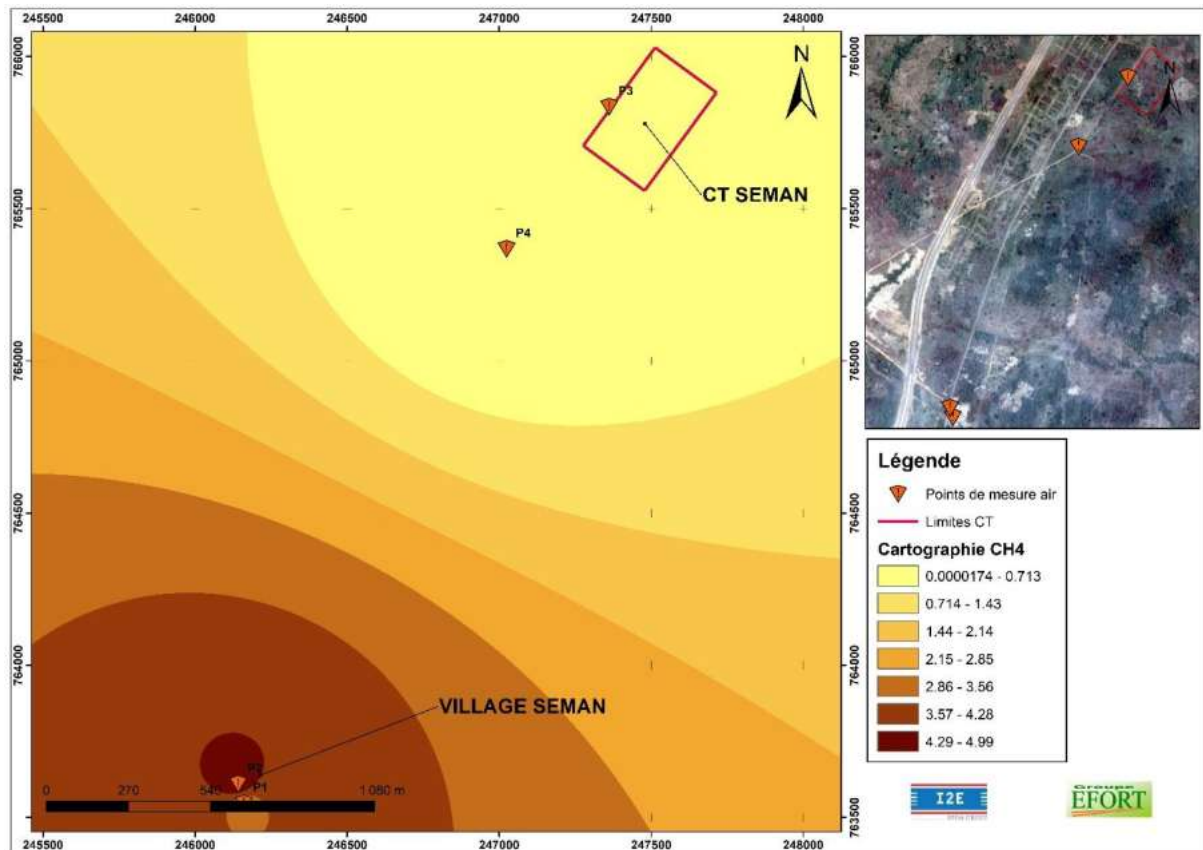


PM10

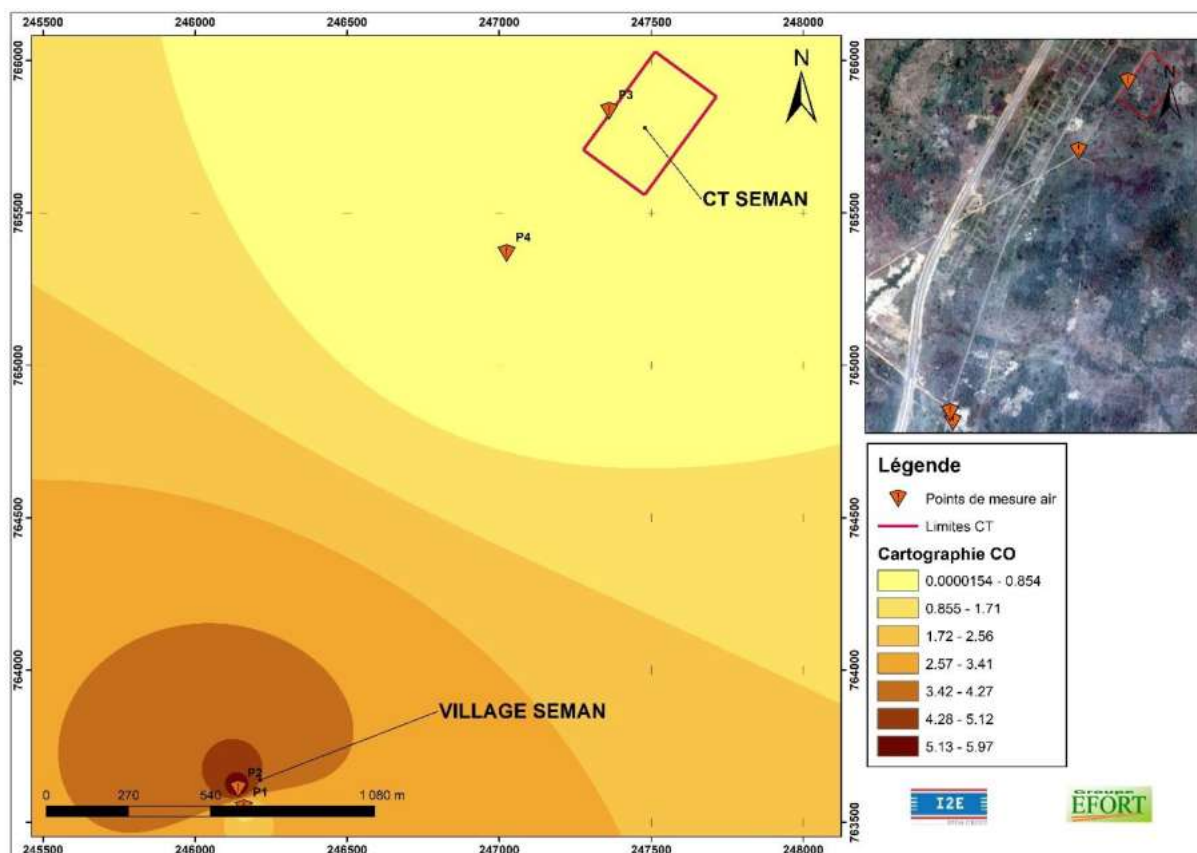


Site de Séman

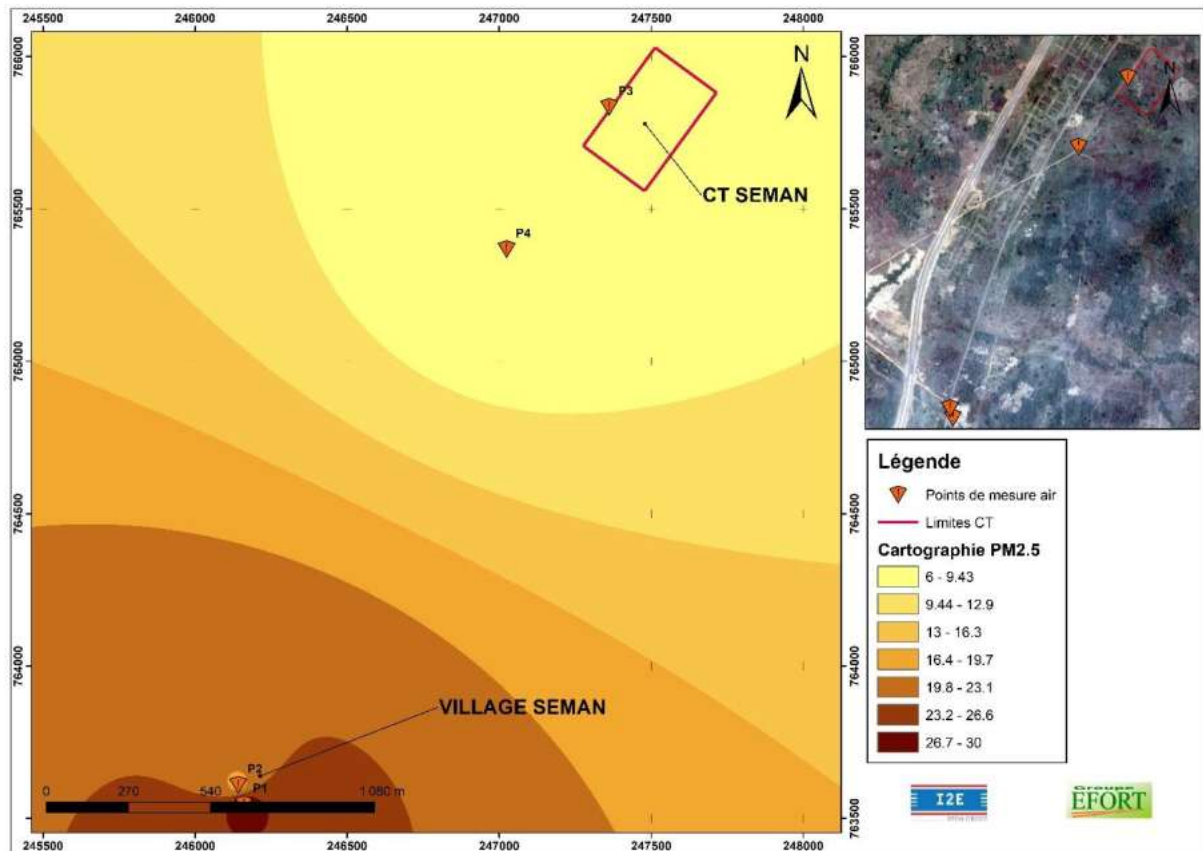
CH4



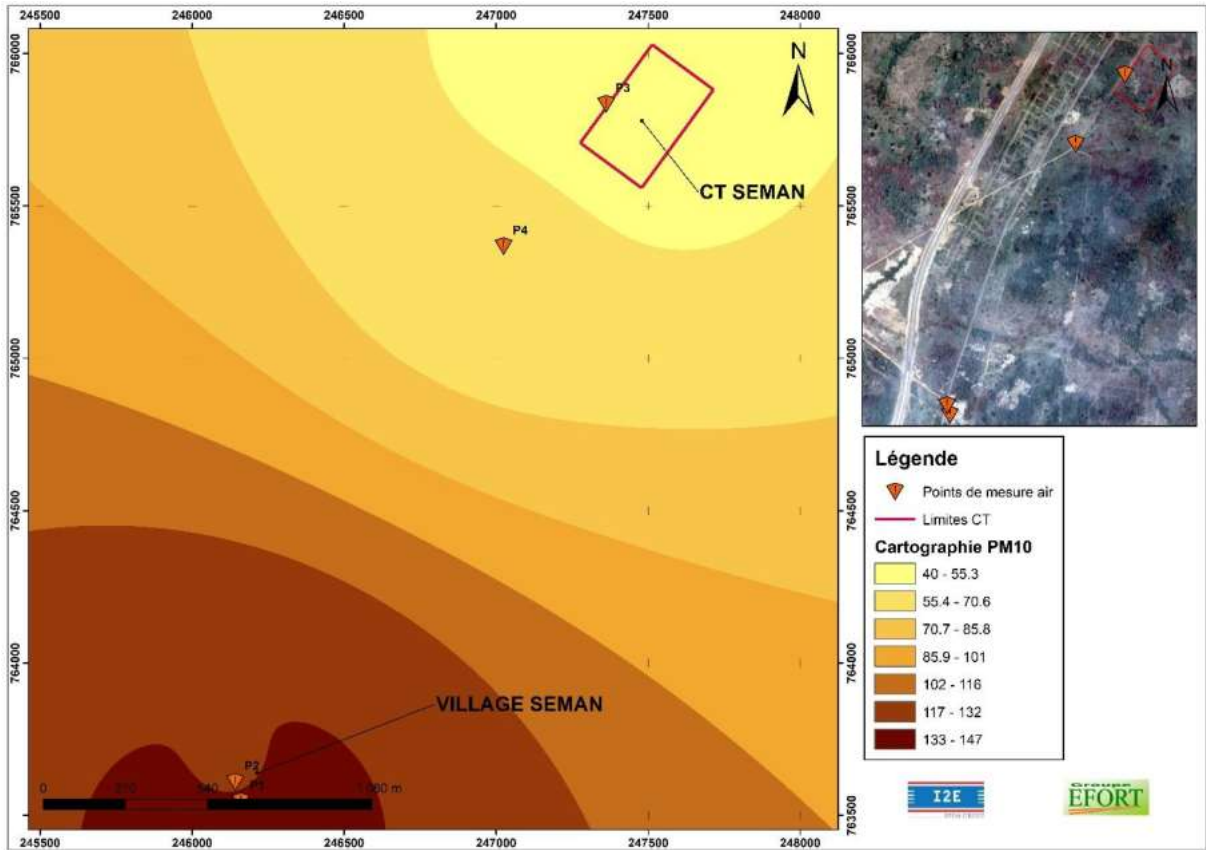
CO



PM2.5

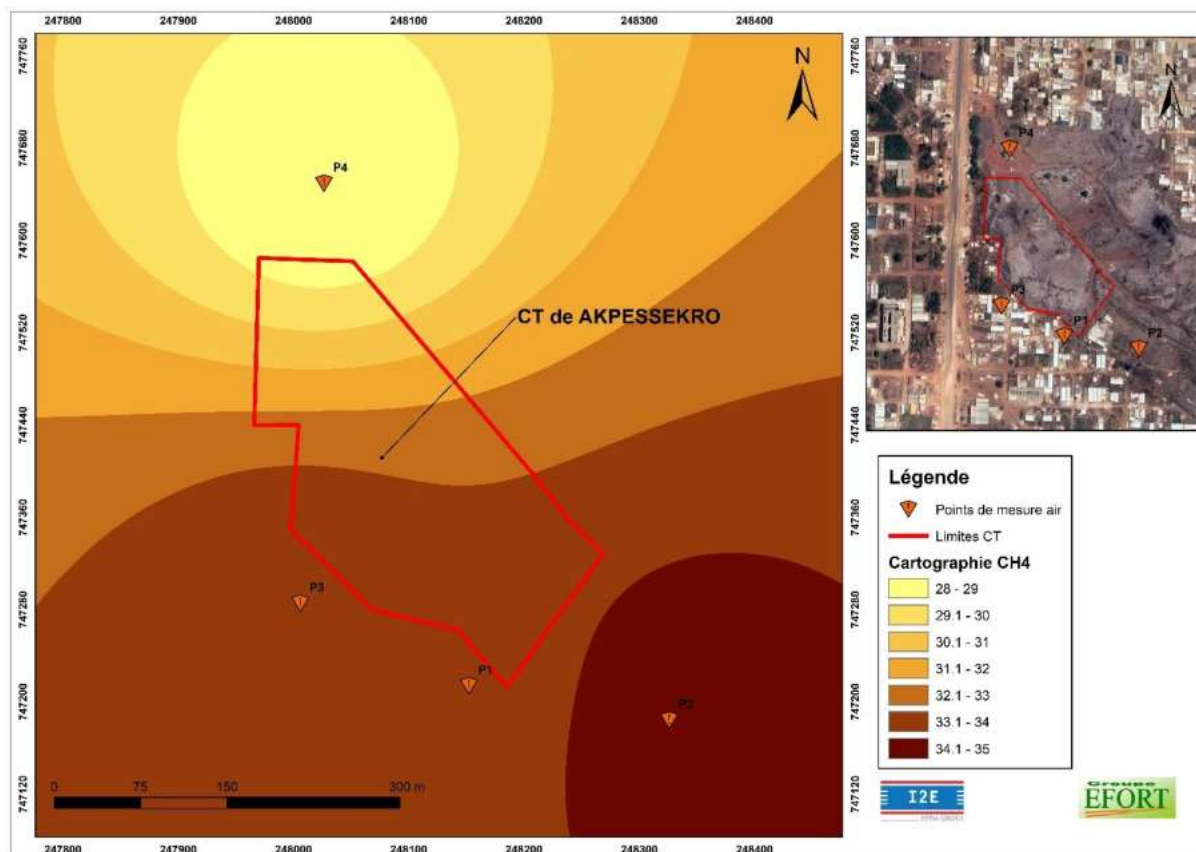


PM10

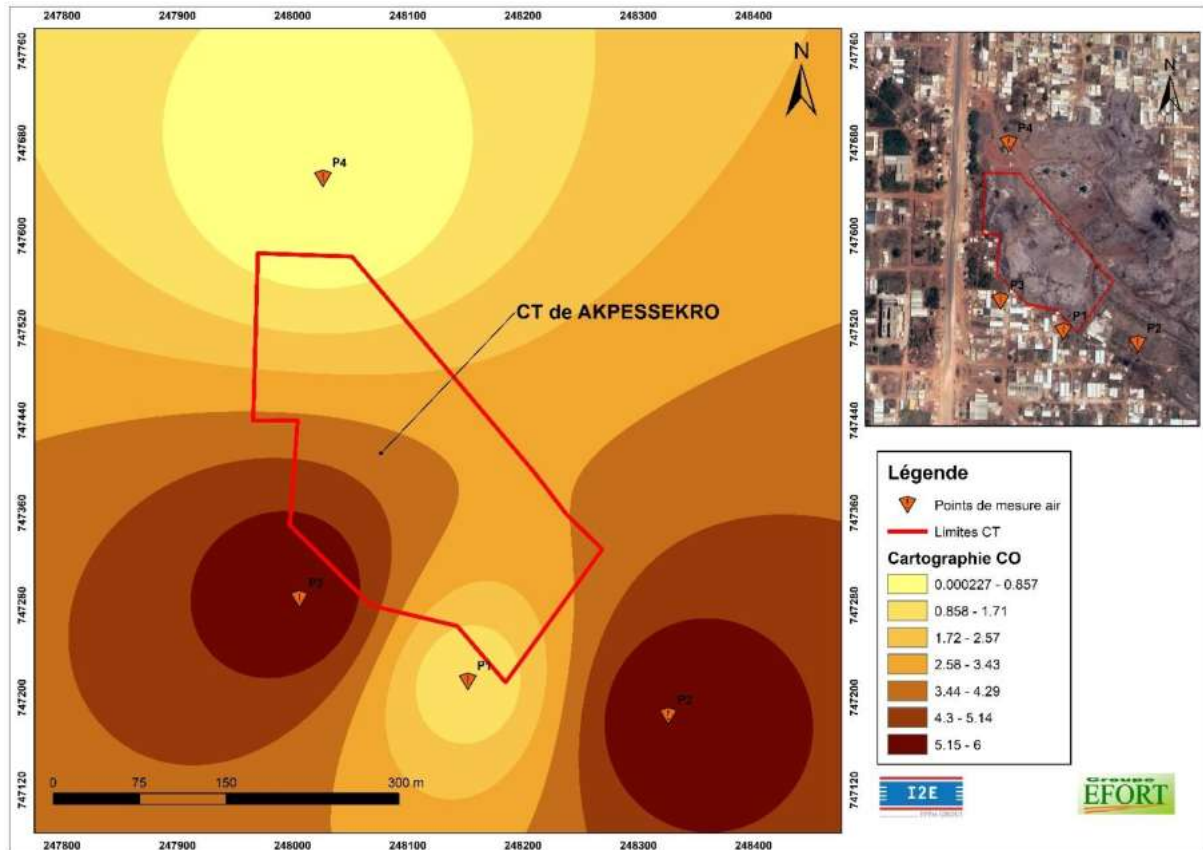


Site de Akpéssékro

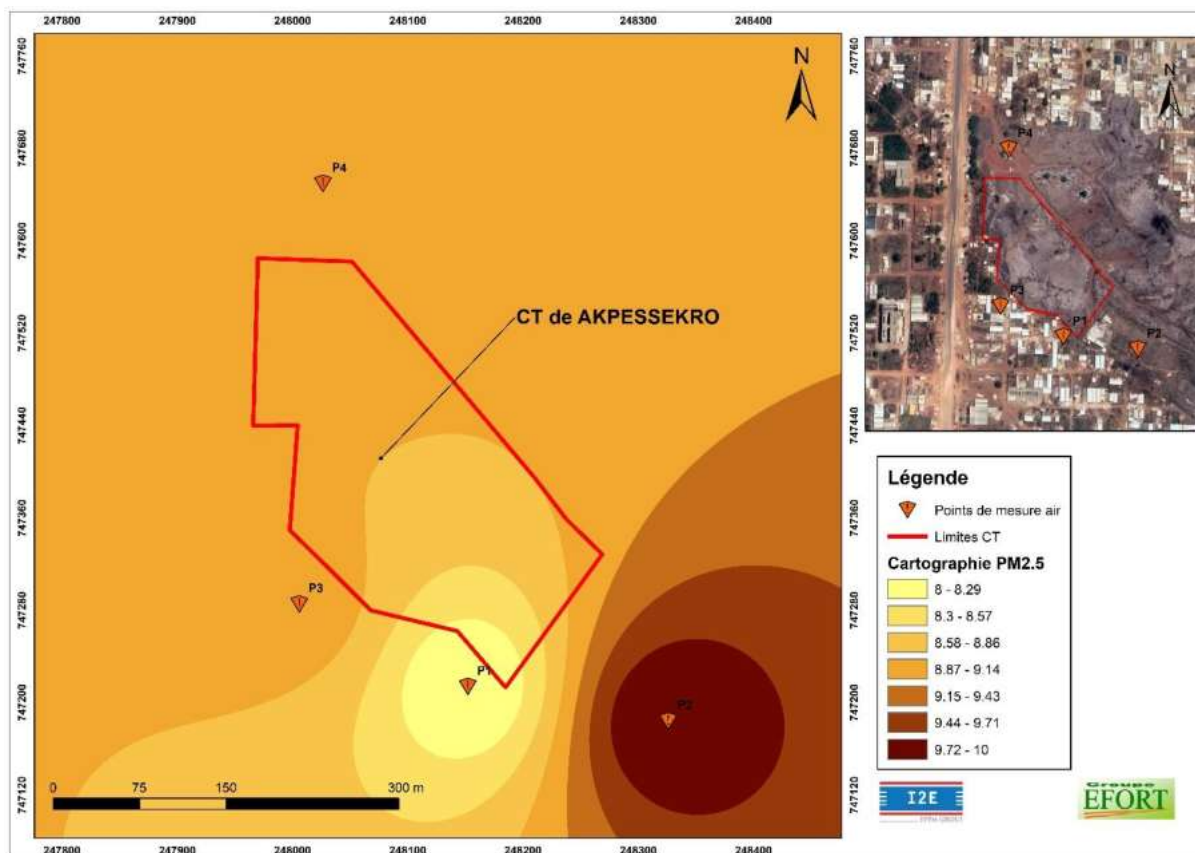
CH4



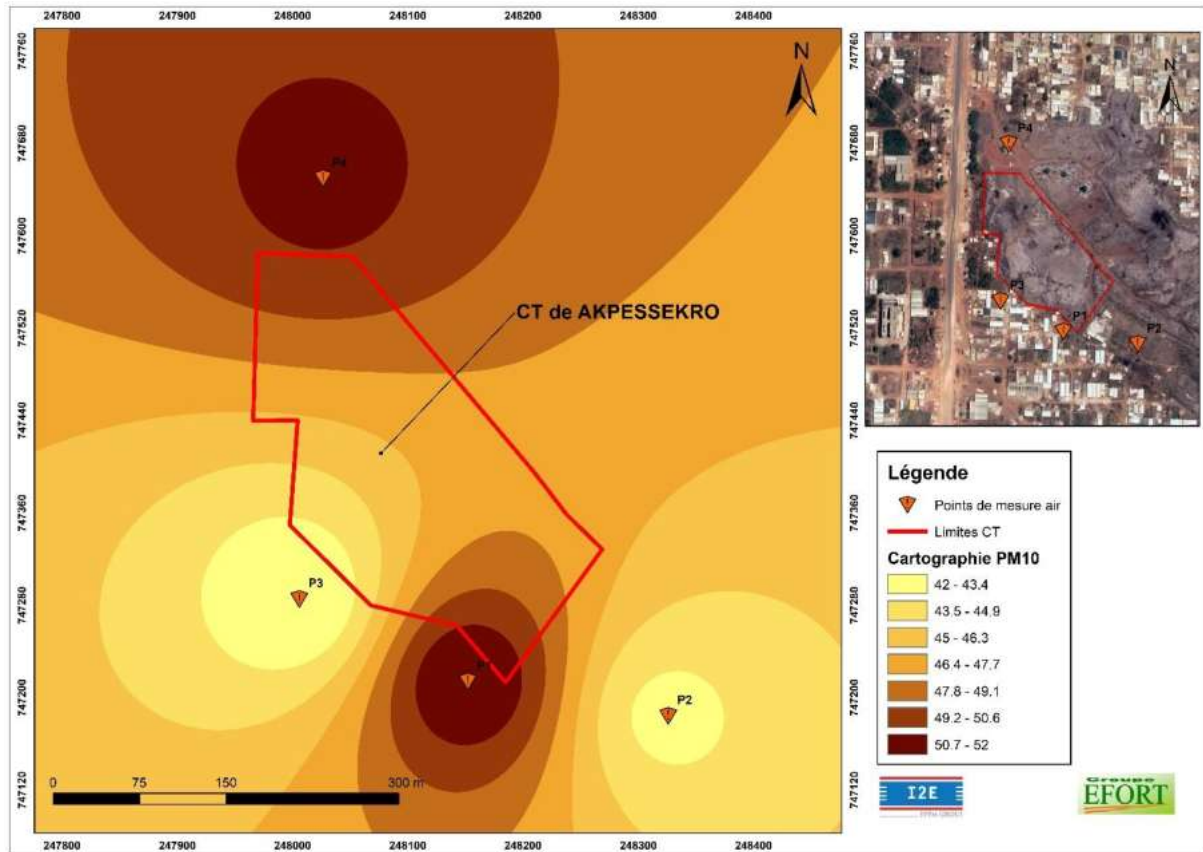
CO



PM2.5

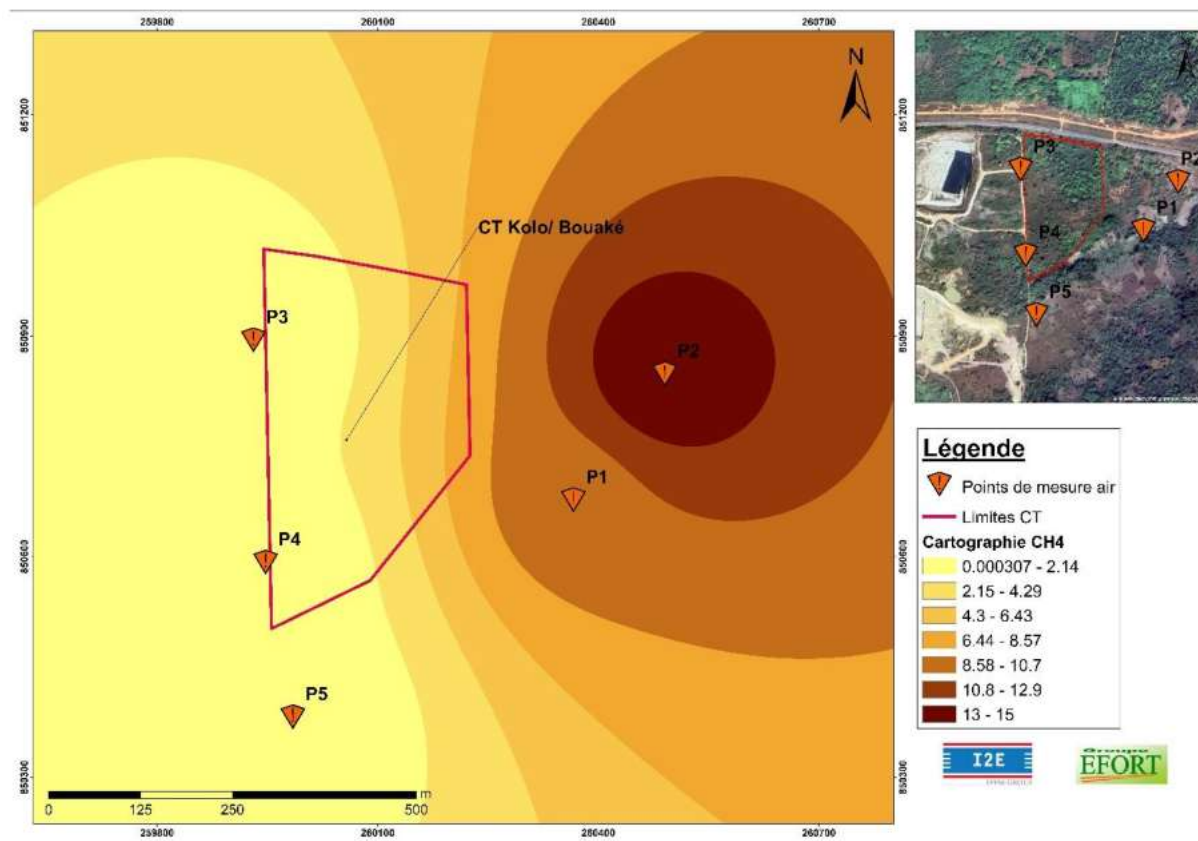


PM10

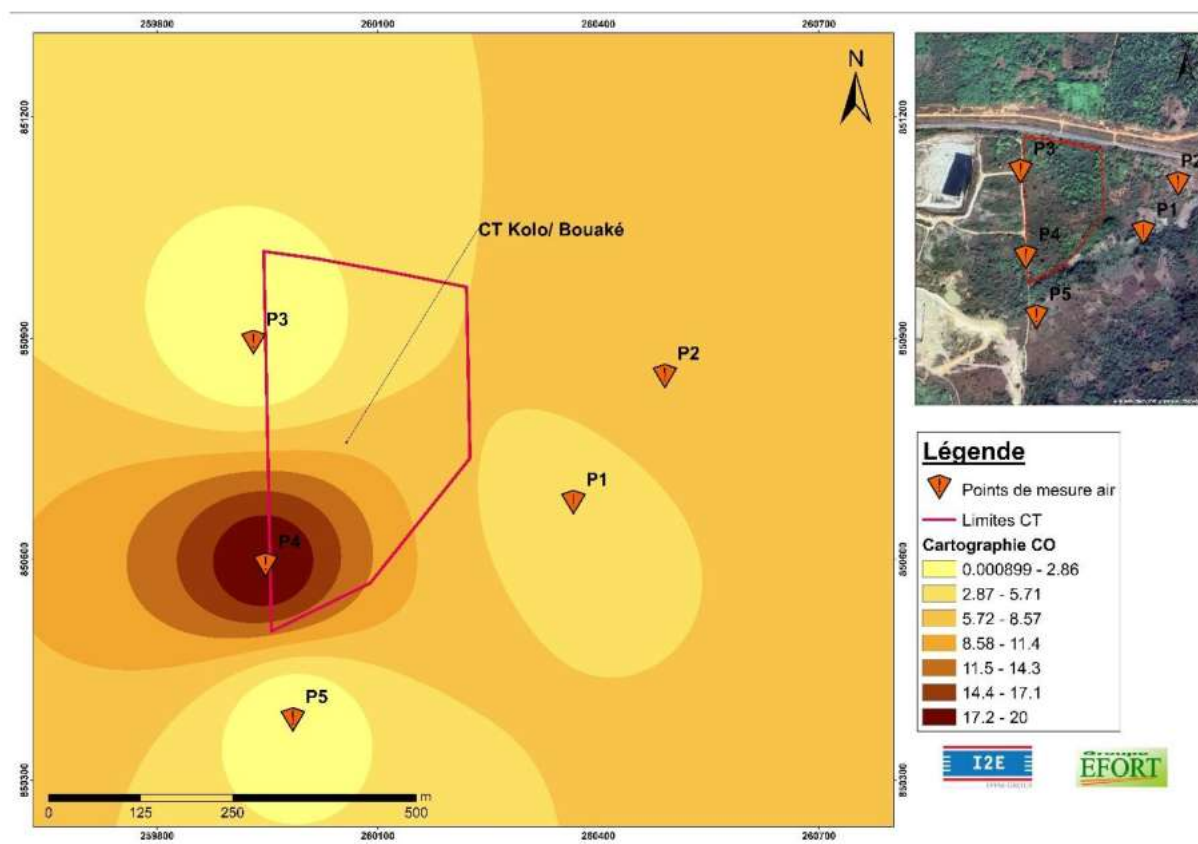


Site de Kolongonoua

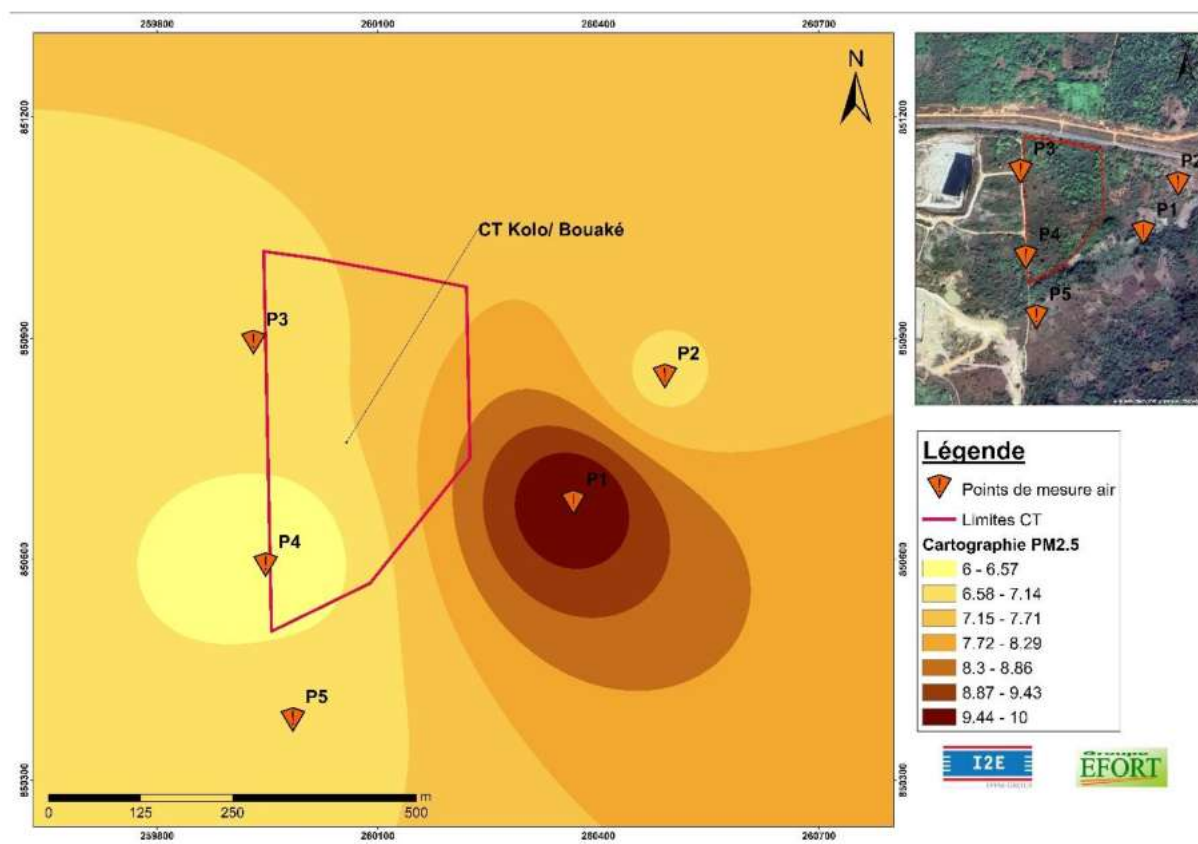
CH4



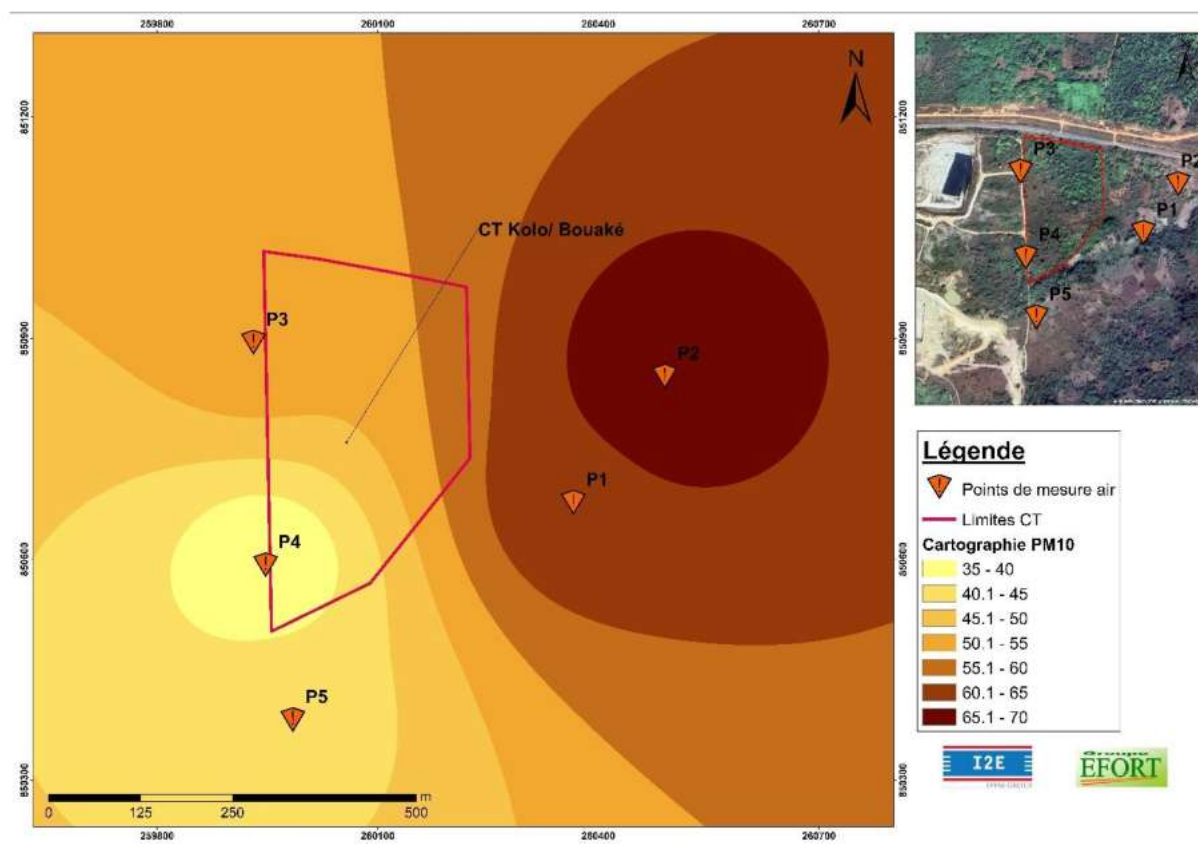
CO



PM2.5

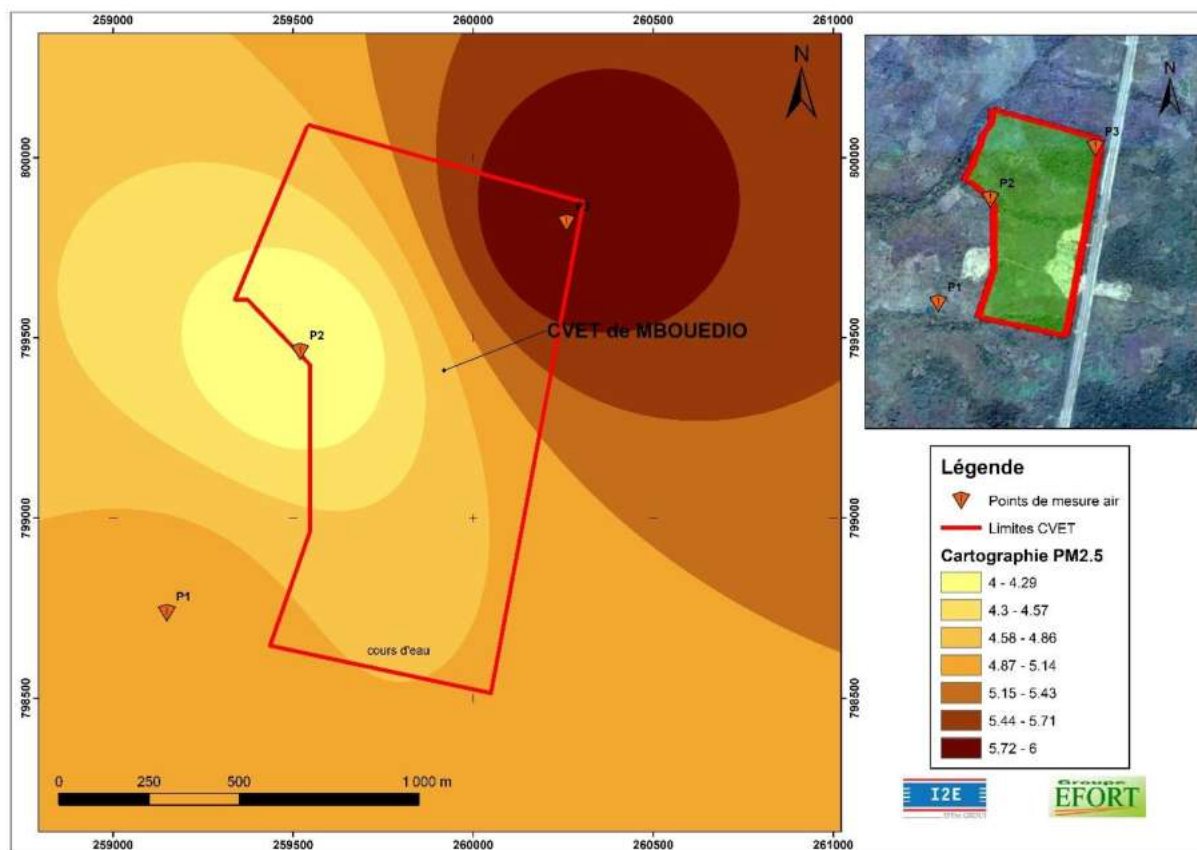


PM10



CVET de Mbouédio

PM2.5



PM10

